

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA RELATION D'ÊTRE

ANALYSE DES DIMENSIONS ÉTHIQUES ET NORMATIVES

DANS LE CADRE D'UNE INTERVENTION AUPRÈS DE TOXICOMANES

À MONTRÉAL

THÈSE

PRÉSENTÉE COMME EXIGENCE PARTIELLE

DU DOCTORAT EN SOCIOLOGIE

PAR

SALIM BEGHDADI

JUILLET 2015

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.07-2011). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Je transmets ma plus vive gratitude à M. Rhéaume, Jacques, sans lequel je n'aurais pu réaliser ce travail ; ses qualités de pédagogue et son érudition m'ont éclairé tout au long du processus de recherche. Je suis tout particulièrement admiratif de sa capacité à se placer dans la logique de ses interlocuteurs et lui dois des échanges d'une grande richesse.

Ma reconnaissance s'adresse aussi au Collectif de Recherche sur l'Itinérance de l'UQÀM et à Mme Shirley Roy pour m'avoir guidé lors de mon arrivée à Montréal voilà de cela quelques années ; mais plus généralement, c'est tout le département de sociologie de l'UQÀM que je tiens à remercier, car j'ai toujours eu le sentiment d'être accompagné de la meilleure façon qu'il soit dans ma quête de connaissance comme dans mes projets. Je n'oublie pas le département de sociologie et d'anthropologie de l'université Lumière Lyon II, car je serai toujours redevable à M. Michel Peroni, M. Bertrand Ravon, M. Spyros Franguiadakis et M. Ali Cheiban d'avoir accompagné mes premiers pas dans les méandres théoriques des sciences humaines.

D'affectueux remerciements vont tout naturellement aux membres de ma famille, particulièrement à ma mère et à ma sœur, espérant avoir un jour la possibilité de leur exprimer comme il se doit ma gratitude, à Ayeon Kim et Douki pour leurs débordements d'affection et de bonne humeur, ainsi qu'à ces bons amis compatissants qui ont pris le temps durant quelques années d'écouter avec grand intérêt la moindre de mes plaintes, aussi insignifiante fut-elle.

En cet instant, je ne peux que penser avec émotion aux acteurs du terrain, les intervenants bien sûr, qui font un travail des plus éprouvants et dont certains ont été des amis, mais surtout les usagers, sans-abri et toxicomanes, que j'ai connus, à l'image de Philippe Lapointe, Emma, Fred, Georges, Isabelle, Peter Street... Je leur souhaite de trouver, malgré les drames qui ponctuent leurs existences, l'apaisement intérieur et le bonheur.

À ma mère,

En mémoire de ma grand-mère

## AVERTISSEMENTS

Nous avons modifié tous les noms des acteurs de notre terrain d'enquête afin de préserver leur anonymat et leur vie privée. Sans que cela nous soit imposé, nous avons aussi cru bon de modifier jusqu'au nom de l'organisme et du service où nous avons été accueillis.

Nous avons majoritairement utilisé le masculin dans le texte dans un unique but de simplification. Nous sommes contre toutes les formes de discrimination et nous sommes porteurs de valeurs humanistes, sans aucune distinction de sexe, d'origine ou de religion.

## TABLE DES MATIÈRES

Résumé	x
Introduction	15
 Chapitre I.	
Problématique	20
 1.1. Introduction	20
1.2. De la rue jusqu'à l'impasse	20
1.3. Intervention sociale et exclusion	27
1.4. Radicalité de l'exclusion	34
 Chapitre II.	
L'exclusion comme processus relationnel à comprendre	46
 2.1. Introduction	46
2.2. L'humanité dans le lien social	48
2.3. Quand l'objet commande une posture de recherche	50
2.4. Institutionnalisation et normativité	57
2.4.1. La construction sociale de la réalité	58
2.4.2. La question de la normativité	59
2.5. Vers une socio-phénoménologie de l'exclusion	61
2.5.1. Se saisir de l'Agir	61
2.5.2. À propos de l'intervention	62
2.5.3. L'action par le langage	63
2.5.4. Le langage, cet accès à « l'Autre comme soi-même »	65
2.5.5. Le langage comme situation d'intervention	66

2.5.6. Sémiologie des corps	67
2.5.7. Analyse de l'intervention en contexte	69
2.6. Question de recherche	72
Chapitre III.	
Cadre méthodologique	73
3.1. Introduction	73
3.2. Une intervention communautaire d'inclusion à la marge	74
3.3. Production des données : une approche diversifiée	82
3.3.1. Une démarche préalable, participative et « ethnographique »	82
3.3.2. Ressources disponibles et corpus de référence	84
3.3.2.1. L'expérience comme ressource	84
3.3.2.2. Le corpus documentaire	84
3.4. Méthodes d'analyse	87
3.4.1. Analyse de contenu	87
3.4.2. Analyse conversationnelle	88
3.4.3. Le récit de vie	90
3.5. Les dimensions de l'analyse	91
3.5.1. La normativité institutionnelle	91
3.5.2. La normativité en intervention	92
3.5.3. Normativité et contre-normativité dans la confrontation à l'extérieur	93
Chapitre IV.	
La construction d'un espace communautaire : Une alternative instituante ?	95
4.1. Introduction	95

4.2. De l'intervention socio-sanitaire à l'intervention communautaire	96
4.3. Un passage par l'identitaire	102
4.4. La recherche d'un équilibre entre visées sanitaires et problématiques du lien social	105
4.5. Une étude de besoins avec des visées préalables	107
4.6. Une population cible difficile à définir	117
4.6.1. La prédominance de la thématique de la santé	118
4.6.2. Les espaces fréquentés comme portrait d'un mode de vie	125
4.7. Le rapport du descriptif et du perceptif	129
4.8. Des résultats à double signification	135
4.9. Le défi de la mobilisation...	143
4.10. Et de la citoyenneté ?	147
 Chapitre V.	
Une représentation idéalisée de l'intervention communautaire	154
 5.1. Introduction	154
5.2. Une vision de l'implication communautaire	155
5.2.1 Jeunesse	155
5.2.2. Adolescence	156
5.3. De l'implication communautaire à la militance	157
5.3.1. Etudes	157
5.3.2. Recherches Universitaires	160
5.3.3. Le Bloc Québécois	166
5.4. La rencontre de réalités lointaines à travers un idéal commun	167
5.4.1. LA DOSE Montréal, la découverte d'un nouveau milieu	167
5.4.2. Qu'est-ce qui Crack ?	170
5.5. Des défis à relever	180

## Chapitre VI.

Les modalités d'embauche des animateurs sociaux : Entre normes professionnelles et orientations militantes	185
---	-----

6.1. Introduction	185
6.2. Les rôles des intervenants de LOISIIRS	186
6.3. La procédure des sélections	196
6.4. Vers la création d'un milieu de vie	197
6.5. La représentation du poste d'animateur social	199
6.6. Le positionnement du candidat	204
6.7. La connaissance du milieu	208
6.8. Une confrontation avec des réalités exigeantes	215
6.8.1. Des attentes à tous les niveaux	216
6.8.2. Le comportement approprié	217
6.8.3. Comprendre l'implication	219
6.8.4. Dépasser la violence	221

Chapitre VII. La construction identitaire et ses limites dans le journal de bord des intervenants	223
--	-----

7.1. Introduction	223
7.2. « La gang »	225
7.3. Le déroulement collectif d'une activité	227
7.4. L'attention portée à l'état physique de la gang	229
7.5. L'intériorité collective	242
7.6. Les incidents	253
7.7. Le cas d'Isabelle	257

## Chapitre VIII.

Des moments d'extrême tension : la communauté menacée	277
8.1. Introduction	277
8.2. Entre liberté et cadrage	278
8.3. De l'importance de savoir lire l'instant présent	285
8.4. L'exclusion, composante forcée d'une intervention groupale ?	293
8.5. La reconstruction du groupe après un incident critique	308

## Chapitre IX.

Malgré tout, exister autrement	333
9.1. Introduction	333
9.2. Nul n'est à l'abri	335
9.3. Le moment où tout bascule	337
9.4. Une répression dénégatrice d'humanité	342
9.5. Un message d'espoir ?	353

## Chapitre X.

Éléments de synthèse et de discussion	359
10.1. L'exclusion, une notion « piège »	359
10.2. La condition humaine au cœur de la lutte contre l'exclusion	361
10.3. Quelle approche pour lutter contre l'exclusion ?	362
10.4. Normativité institutionnelle	364
10.5. Normativité en intervention	365
10.6. Le langage et ses complications	366
10.7. Les limites d'une démarche	369

Conclusion	372
Annexes	378
Bibliographie	400

## RÉSUMÉ

Ayant pour objet l'analyse de pratiques d'intervention auprès de toxicomanes à Montréal, cette thèse renferme plusieurs volets. Il sera tout d'abord question de proposer une lecture différente de l'exclusion sociale, notamment grâce aux apports de la socio-phénoménologie. Il s'agira ensuite d'aborder plus concrètement un type spécifique d'intervention auprès de toxicomanes, intervention à laquelle l'auteur de cette thèse à lui-même contribué comme animateur social dans le cadre d'un accueil à bas seuil montréalais. Une démarche d'éclaircissement sera alors entreprise afin de rendre compte des concepts pratiques utilisés par les acteurs du terrain. Parmi ceux-ci, il y a la réduction des méfaits, la capacitation (*empowerment*) et la participation, concepts dont l'idée sous jacente est que les usagers doivent devenir les acteurs de leur propre changement. Quels sont les fondements de cette intervention ? Comment se déploie-t-elle ? Quelles en sont les limites ? Et, pour finir, que pouvons-nous en déduire ontologiquement, relativement à la condition des toxicomanes ? Telles sont les pistes explorées dans le cadre de cette recherche.

Mots-clés : intervention sociale, bas seuil, prévention, toxicomanie, sans-abri, accueil de jour, *empowerment*, exclusion, condition humaine, Montréal

## ABSTRACT

This thesis, the analysis of an intervention for drug addicts in Montreal, contains several topics. First of all, we will propose a different vision for social exclusion, particularly due to the contributions of socio-phenomenology. We will then analyse more concretely a specific type of intervention for drug addicts, an intervention to which the author of this thesis contributed as a social animator in a day shelter in Montreal. Explanations will be then given to clarify the practical concepts used by the social actors, among those, the reduction of the misdeeds, the empowerment and the participation. The key idea of those concepts is that the users must become the actors of their own change. What is the base of this intervention? How is it applied ? What are the limits? And, in the end, what can we ontologically deduce compared to the condition of the drug addicts? Such are the ways explored within the framework of this research.

Keywords: social intervention, low threshold, prevention, drug-addiction, homeless person, day shelter, empowerment, exclusion, human condition, Montreal

Robinson ne savait plus depuis combien de temps il avait abandonné son dernier haillon aux épines d'un buisson. D'ailleurs il ne craignait plus l'ardeur du soleil, car une croûte d'excréments séchés couvrait son dos, ses flancs et ses cuisses. Sa barbe et ses cheveux se mêlaient, et son visage disparaissait dans cette masse hirsute. Ses mains devenues des moignons crochus ne lui servaient plus qu'à marcher, car il était pris de vertige dès qu'il tentait de se mettre debout. Sa faiblesse, la douceur des sables et des vases de l'île, mais surtout la rupture de quelque petit ressort de son âme faisaient qu'il ne se déplaçait plus qu'en se traînant sur le ventre. Il savait maintenant que l'homme est semblable à ces blessés au cours d'un tumulte ou d'une émeute qui demeurent debout aussi longtemps que la foule les soutient en les pressant, mais qui glissent à terre dès qu'elle se disperse. La foule de ses frères, qui l'avait entretenu dans l'humain sans qu'il s'en rendît compte, s'était brusquement écartée de lui, et il éprouvait qu'il n'avait pas la force de tenir seul sur ses jambes.

Michel Tournier, *Vendredi ou les limbes du pacifique*, 1969.

## INTRODUCTION

Une recherche est avant tout un engagement personnel. Un être, émotionnel, communicationnel, en proie au doute, à la curiosité, s'engage à un moment donné dans une relation avec un objet, une délimitation heuristique qui n'est, au bout du compte, qu'une relation particulière à autrui, à lui-même, car même une découverte mathématique est indissociable de son auteur, de son vécu et de son intimité. Quand le chercheur n'agit pas sous la contrainte, si tant est qu'il puisse y être véritablement soumis (nous entendons par là que le chercheur n'est jamais aussi contraint qu'il le pense et jamais aussi libre qu'il le souhaite), la recherche ne peut se réduire à une exécution mécanique d'une série d'opérations prédéfinies, autrement une machine ferait probablement mieux l'affaire. En effet, nous sommes des êtres de relation, mais laquelle ?

Depuis longtemps, il y a un intérêt de notre part pour l'ordre social et, comme beaucoup d'autres, nous avons été profondément marqués par la manière dont Goffman a procédé à l'analyse des « usages sociaux des handicaps » dans *Stigmaté* ; à nos débuts en sociologie, ce livre sera d'ailleurs l'une de nos principales références. Passant du registre psychologique des individus aux structures sociales, Goffman cible dans *Stigmaté* ce moment où, selon sa terminologie, des stigmatisés et des normaux se rencontrent, cela afin d'analyser l'éventail des comportements observables dans le cadre de ces rencontres « mixtes ». Les normaux auront des attentes normatives à l'égard des stigmatisés ; quant aux stigmatisés, ils devront, au fil d'un processus d'initiation, apprendre une multitude de stratégies afin de maîtriser leurs stigmates dans le cours même de l'action. Il en résulte un jeu subtil de contrôle de l'information et de positionnement de soi.

Quelques années plus tard, la fascination que nous avons pour cette œuvre (mais aussi pour *Asile*), laissera finalement place à une intuition, mais, avant d'y arriver, il faut tout d'abord noter que, dans *Stigmaté*, Goffman ne revient pas sur ce moment précis où un stigmate devient un stigmate ; chez Goffman un stigmate est déjà un stigmate dès le départ (différence du corps, tare de caractère ou différence tribale sont les trois types de stigmates prédéfinis par Goffman). Ainsi, il y aurait selon lui une catégorie idéale d'acteurs caractéristique d'un système normatif global :

On peut affirmer sans absurdité qu'il n'existe en Amérique qu'un seul homme achevé et qui n'ait pas à rougir : le jeune père de famille marié, blanc, citadin, nordique, hétérosexuel, protestant, diplômé d'université, employé à temps plein, en bonne santé, d'un bon poids, d'une taille suffisante et pratiquant du sport. Tout homme américain est enclin à considérer le monde par les yeux de ce modèle, en quoi nous sommes capables de parler d'un système de valeur commun. (Goffman E., 1963, pp. 151)

Autrement dit, Goffman laisse délibérément de côté ce moment spécifique où, sans avoir à agir masqué, un stigmatisé peut devenir normal dans un contexte particulier et où un acteur auparavant normal peut lui-même être stigmatisé. D'un côté, Goffman s'en remet aux interactions et, de l'autre, aux structures sociales, seulement la manière dont il envisage le rapport entre les deux n'en reste pas moins obscure. Cela ouvrira d'ailleurs un débat sur la place occupée par Goffman en sociologie. Robert Castel, par exemple, dans un célèbre article intitulé « Institutions totales et configurations ponctuelles », interroge les facettes durkheimiennes de Goffman, finissant par se demander au bout du compte, si sa lecture castélienne de cet auteur atypique est partielle voire erronée ou si c'est Goffman lui-même qui laisse le champ libre à l'interprétation<sup>1</sup>. N'oublions pas aussi que Goffman a été introduit en France par Pierre Bourdieu, qui a pu voir dans ses travaux une occasion singulière d'insérer l'aspect psychologique et microsociologique dans un univers social plus vaste. Or, l'indétermination prendra de plus en plus d'importance à nos yeux, et notre

<sup>1</sup> Castel R., (1989), « Institutions totales et configurations ponctuelles », in *Le parler frais d'Erving Goffman*, Editions de Minuit, Paris, pp. 31-43.

questionnement sera toujours guidé par cette volonté de saisir le moment où une norme est activée, avec cette idée qu'elle peut ne pas l'être la fois suivante.

Pourquoi avoir commencé par des considérations pour le moins abstraites ? Car ce sont là des éléments de réflexion qui sont parties intégrantes de nos travaux : l'épistémologie, la construction sociale de la différence et la commune humanité. C'est là notre « relation d'être » à la sociologie, et c'est donc là aussi notre relation à ce qui sera le sujet de la recherche : l'analyse de pratiques d'intervention auprès de toxicomanes dans le cadre d'un accueil de jour à bas seuil localisé à Montréal. Plus spécifiquement, il s'agira de cerner, à travers une étude de cas, la construction communautaire d'une normalité d'inclusion ainsi que ses différentes incidences en matière de lutte contre l'exclusion.

Pour ce faire, notre cheminement sera le suivant. Nous débuterons ce travail par l'énonciation de notre problématique et des éléments qui la composent ; c'est le contenu de notre premier chapitre. Tout d'abord, nous présenterons quelques-unes des réalités que nous avons découvertes lors de notre maîtrise, alors que nous étions stagiaires dans un service d'accompagnement renforcé pour sans-abri – un service destiné à accueillir les sans-abri qui posaient problème aux intervenants d'un foyer d'hébergement d'urgence, ce à quoi fait référence l'emploi de l'adjectif « renforcé ». Cela nous mènera ensuite vers la présentation des différentes acceptions de la notion d'exclusion. L'exclusion nous intéressera en tant que prémisses potentielle de l'intervention sociale mais pas seulement, car en la plaçant dans une perspective historique et en interrogeant ses implications, elle nous permettra aussi d'appréhender l'humanité dans le social.

Ça sera le propos de notre second chapitre : l'exclusion comme processus relationnel à comprendre. Les dits exclus posent des questions fondamentales qu'il faut savoir saisir dans l'agir et dans le langage, et cela nous amènera alors à définir une posture

qui soit pertinente pour notre recherche. Tous ces éléments seront finalement mis en relation par le biais de l'institution : l'institution permet en effet à la fois d'interroger le dedans et le dehors, la normalité, la normativité et donc l'exclusion. Cela d'autant plus que notre recherche porte en définitive sur les rapports internormatifs dans le cadre d'une intervention tournée vers les consommateurs de drogue.

Notre troisième chapitre présentera notre cadre méthodologique. Il décrira notre terrain et expliquera notre choix d'un lieu d'accueil pour toxicomanes à Montréal. Nous rendrons compte de la manière dont les données ont été produites et les méthodes d'analyse employées. Nous terminerons ce chapitre en énonçant les dimensions d'analyse qui se dégagent de ce travail, à savoir la normativité institutionnelle, la normativité de l'intervention, et, pour finir, les rapports entre normativité et contre-normativité.

À partir du chapitre quatre, nous entrerons dans l'analyse des données et la présentation des résultats. Afin de répondre à notre problématique de recherche, nous commencerons par retracer les fondements historiques de l'intervention sociale qui nous intéresse. Notre objectif sera de questionner les rapports entre enjeux sanitaires, émancipation sociale et de lutte contre l'exclusion. Un entrecroisement normativement compliqué comme le montera l'analyse des matériaux que nous avons en notre possession.

Nous poursuivrons sur cette lancée avec l'analyse de la posture du coordonnateur de l'accueil étudié, et nous chercherons à savoir comment cet intervenant nouvellement embauché a tenté d'associer les idéaux, les valeurs et les normes qu'il incarne avec les réalités de la consommation de drogue et de la rue. À travers l'analyse de son parcours, nous mettrons à jour des éléments importants à la compréhension de notre problématique tels que les doutes, les obstacles, les aspirations mais aussi les échecs qui peuvent traverser l'intervention sociale à un moment donné. Et nous pouvons dès

à présent nous demander ce que peut bien signifier un échec lorsque l'intervention se veut un bas seuil.

Faisant le lien entre la normativité institutionnelle et la normativité de l'intervention, nous nous intéresserons dans le chapitre six à l'embauche des nouveaux intervenants de l'accueil ciblé. Cette démarche nous a semblé importante car elle permet de rendre compte des défis et des attentes auxquels les intervenants doivent répondre. Cela nous permettra de suivre le fil conducteur de l'institution et de la normativité, mais aussi de questionner l'exclusion à travers les limites auxquelles les intervenants se trouvent parfois confrontés.

Dans le cadre des chapitres sept et huit, il sera davantage question de la normativité en intervention. Intervenir auprès de toxicomanes comporte certaines difficultés, la principale étant liée à des situations d'instabilité relationnelle due à la consommation de drogues. En ce qui concerne notre terrain, cela peut avoir des répercussions de deux sortes. Au niveau interactionnel, cela peut conduire à des tensions, des conflits, à de l'agressivité voire à de la violence physique. Au niveau communautaire, cela peut se traduire par des prises de positions sur le statut du groupe : où commence le groupe et où se termine-t-il ? Qui est inclus et qui est exclu ? Nous voyons déjà poindre à l'horizon les défis d'une intervention qui se veut ouverte, mais qui peut aussi interroger la place de certains usagers en son sein.

Le neuvième chapitre de cette thèse – intitulé : *Malgré tout, exister autrement* – sera consacré à l'alternative sociale et aux rapports entre normativité et contre-normativité. Pour le dire autrement, il sera question du rapport entre une intervention opposée à l'exclusion avec une normativité que l'on pourrait qualifier de contraignante, exigeante et *a fortiori* discriminante. Pour finir, le dernier chapitre de cette thèse rassemblera des éléments de synthèse et proposera une discussion autour notre démarche.

## CHAPITRE I.

### PROBLEMATIQUE

#### 1.1. Introduction

Lorsque nous avons décidé de poursuivre en thèse le travail entamé en maîtrise, il était avant tout question pour nous de traiter de la condition humaine : nous voulions la voir à l'œuvre pratiquement, la connaître sociologiquement, et même juger de son caractère supposément inaliénable. Ce questionnement trouve son origine dans notre expérience en tant qu'intervenant au sein d'un service d'accompagnement renforcé pour des sans-abri de longue date. Une expérience bouleversante, pour nous comme pour tous les autres intervenants que nous avons rencontrés : bouleversante dans le sens où les intervenants vivaient, par moments et contre leur volonté, une violente rupture relationnelle entre eux et les sans-abri. Un phénomène que nous avons relevé comme typique et que nous avons alors voulu analyser avec plus de détail dans le cadre d'une recherche doctorale. Dans cette partie, nous reviendrons pour commencer sur cette expérience et dégagerons les éléments constitutifs de la problématique qui nous intéresse. Plus spécifiquement, nous traiterons de l'exclusion et des différentes acceptions que recouvre cette notion, puis nous explorerons par la suite les rapports que nous pouvons établir entre exclusion et condition humaine.

#### 1.2. De la rue jusqu'à l'impasse

En 2005, nous avons commencé une enquête sur les différents types d'interventions sociales destinées aux sans-abri, prenant part aux activités d'un foyer d'hébergement d'urgence à Lyon (France). Ce que nous retenons de ce premier travail, c'est avant

tout l'idée d'une radicalité, une tension quasi indépassable entre les usagers du foyer d'hébergement et ses intervenants sociaux. Cette tension se manifestait de différentes manières, à commencer par le qualificatif « d'exclus » (car ce terme marque bien les jeux d'attribution de statut) auxquels répondaient les sans-abri. Car déjà en effet, une tension est perceptible dans le fait même qu'une intervention soit proposée à un public présumé exclu. Georg Simmel attire pourtant notre attention sur le fait que, bien qu'ils soient considérés comme extérieurs à un tout, les dits exclus en font pourtant bel et bien partie, autrement ils ne seraient tout simplement pas considérés. En sorte que ce ne sont pas les « exclus » qui nous sont visibles en tant que tels, mais les relations qu'ils entretiennent avec une partie de la population (à un moment donné et dans un lieu donné) :

L'étranger est un élément du groupe lui-même, tout comme le pauvre et les divers "ennemis de l'intérieur", un élément dont la position interne et l'appartenance impliquent tout à la fois l'extériorité et l'opposition (...) Mais, entre proximité et distance, surgit une tension particulière dès lors que la conscience que la communauté est tout à fait générale fait ressortir ce qui fait qu'elle ne l'est pas. (Simmel, in *Grafmayer*, Joseph, 1979, pp 53-54)

Ce qui a donc été mis à jour, c'est cette tension entre, d'une part, un groupe désigné comme problématique, qui discute notre capacité à vivre ensemble dans ce qu'elle a de plus solide, et, d'autre part, une population englobante de cette première – mais pas toujours –, compatissante à son égard – mais pas toujours –, véhémement – parfois. Les dits exclus ou marginaux ont cette espèce de statut particulier et problématique qui fait qu'ils ne sont pas systématiquement pris en compte mais qu'ils ne peuvent cependant pas être totalement ignorés, et leur simple présence confronte déjà notre ensemble sociétal à de multiples remises en question :

- La première remise en question à laquelle ces dits exclus nous confrontent, du simple fait qu'ils soient là, est une remise en question qualifiable de sensible ou d'élémentaire : il s'agit ici de ces moments où un face à face

direct et individuel a lieu et dont tout un chacun peut avoir un certain aperçu lorsque, au détour d'un trottoir, il est aussi soudainement que violemment interpellé par un sans-abri. C'est à cela qu'est immanquablement confronté celui qui s'engage comme bénévole dans une structure de prise en charge destinée à ceux qui n'ont nulle part où aller. Nous avons ainsi pu constater que la tenue, le comportement, l'expression, l'odeur, les traits de l'autre-différent pouvaient ébranler chez certains ce qu'il y a de plus stable et de plus évident : notre commune humanité<sup>2</sup>.

- Une deuxième remise en question est relative à l'intervention sociale et aux difficultés qu'elle éprouve elle-même à aller au-delà de cette première remise en question : que n'importe qui puisse être, à un moment ou à un autre, déconcerté par certaines facettes rattachées au mode de vie des sans-abri est une chose ; qu'un professionnel du social atteigne ses propres limites dans le domaine en est une autre. La remise en question à laquelle le confronte alors les sans-abri concerne son impuissance à agir et à trouver une réponse à la condition dans laquelle se trouvent ces derniers ; remise en question d'autant plus radicale qu'elle pourrait symboliser la démission de l'Etat face à un problème social qui le dépasse.
- Une troisième remise en question concerne les tensions générées par les rapports que nos sociétés entretiennent avec ceux qui restent à la traîne de

---

<sup>2</sup> Cela tient entre autres dans le fait que de tels moments se caractérisent par l'absence de tout médiateur entre le sans-abri et celui qui se trouve en face de lui. Ce qui peut mener la personne confrontée au sans-abri à « perdre la face », entendu littéralement, c'est-à-dire à ne plus être capable de faire du sans-abri un interlocuteur. Julia Kristeva a analysé ce rapport au corps d'un point de vue psychanalytique et a montré que cette notion d'abjection était présente sous plusieurs formes dans nos sociétés occidentales (religion chrétienne, littérature moderne, rapport enfant/mère puis enfant/père) ; toutefois, malgré ses différentes formes, cette notion d'abjection tient toujours dans une violente tension entre le dedans et le dehors ; l'individu peut être aliment social, mais l'individu peut aussi devenir excréation, et entre lui et la société, il y a donc un lien très fort parfois masqué parfois exacerbé. Cf. Kristeva, J., (1980), *Pouvoirs de l'horreur : essai sur l'abjection*, Paris, Seuil.

leur développement économique : une tension politique qui interroge le vivre-ensemble. En nous intéressant à la place qu'occupent socialement les sans-abri, la question de la société ou plus précisément de la socialité que nous entretenons surgit : à quel type de socialité avons-nous affaire, eu égard à l'historicité des rapports sociaux dans lesquels nous sommes aujourd'hui engagés ?

Parallèlement, il nous arrive aussi de faire preuve d'empathie à l'égard des sans-abri. Des structures subventionnées ou non s'emploient constamment pour venir à bout de leur « misère humaine », et les gouvernements légifèrent dans le sens d'un plus grand respect et d'une plus considération pour tous les laissés-pour-compte. A titre d'exemple, citons le rapport parlementaire sur l'itinérance qui a été publié en 2009 :

Les personnes en situation d'itinérance ont des droits fondamentaux inaliénables. Leur reconnaissance en qualité de citoyens à part entière constitue une priorité absolue. Toutefois, si la condition minimale pour qu'elles puissent exercer leur citoyenneté est, avant tout, d'avoir accès à l'espace public comme leurs concitoyens, cette exigence est loin d'être satisfaite. En réalité la cohabitation des personnes itinérantes avec les autres citoyens est souvent difficile. (...) Il faut trouver des solutions valables aux problèmes de cohabitation. (Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux, 2009)

Ainsi, à défaut d'une acceptation totale et inconditionnelle, il est possible de remarquer que les dirigeants politiques, quelles que soient leurs appartenances, affichent leur volonté de remédier à ce qui se pose comme un problème social<sup>4</sup>. Cette

---

<sup>4</sup> « Au Québec, comme dans plusieurs autres pays occidentaux, l'État providence a été le moment de l'adoption du principe universaliste voulant que tous les citoyens étant égaux, la société assure à chacun les services dont il a besoin (partage des risques collectivement). Ce principe a servi d'élément structurant l'organisation et la dispensation d'un ensemble de programmes et de services (santé, éducation, aide sociale, assurance-emploi, etc.) où l'accès serait, en théorie, non-discriminatoire. Toutefois, la mise en œuvre de tels services pose des défis majeurs, notamment en raison de la complexité des sociétés modernes. ». Grimard C., Lemétayer F., Morin D., Roy S., (2006), *Itinérance*

tension, que tout le monde a pu expérimenter au quotidien de manière plus ou moins naïve, se présentait de ce fait comme un élément central de cette thèse. Notre intention était alors de l'interroger plus en profondeur et d'établir des liens entre les trois remises en question mentionnées plus haut : notre hypothèse de travail originelle envisageait ainsi un lien entre cette tension, cette relation radicale, et l'acceptation des dits exclus. Pour le dire autrement, il était question de nous intéresser à leur statut ontologique à travers la radicalité relationnelle qui les caractérise<sup>5</sup>. Nous souhaitons nous focaliser sur l'intervention sociale qui leur est destinée et rendre compte des implications humaines de ce phénomène caractérisé par des couples antinomiques : rejet/acceptation, dégoût/compassion, distance/proximité, différence/ressemblance, indifférence/prise en compte, incommunicabilité/relation, etc. Il y avait une piste, nous semblait-il, dans cette mise en vis-à-vis du niveau interactionnel de l'intervention et du niveau sociétal. Pourquoi l'intervention sociale ? Car elle permet précisément d'établir un lien direct entre le niveau individuel propre à tout à chacun et le niveau structurel dans son ensemble<sup>6</sup>. Seulement, pour que les enjeux en termes d'humanité soient visibles au chercheur, il faut encore que l'intervention ciblée soit d'un type particulier et qu'elle réponde à plusieurs caractéristiques. C'est là l'autre enseignement de notre travail de maîtrise. En effet, nous l'avons souligné précédemment, la dimension ontologique de l'intervention n'est pas immédiatement accessible et plusieurs obstacles nous ont empêchés d'en saisir la teneur au départ.

---

*et accès aux services : problèmes et enjeux*, Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale CRI-UQÀM, pp. 19.

<sup>5</sup> Dans le dictionnaire de philosophie Larousse, l'ontologie est décrite comme l'analyse « de la lumière qui fait "être" toute chose et l'esprit humain lui-même », l'ontologie est aussi présentée plus loin comme « la recherche de l'absolu ». Didier Julia, (1978), *Dictionnaire de la philosophie*, Larousse, 1978, pp.211. Nous reviendrons sur ce point lorsqu'il sera question de théorie et nous l'approfondirons alors davantage, mais arrêtons-nous un instant sur la métaphore de la lumière qui fait « être ». Cette idée permet de poser la question ontologique autrement en associant l'absolu à un éclairage particulier et subséquemment à un observateur. Suite à quoi, l'on peut dire que notre démarche consisterait à décrire les éclairages particuliers de l'intervention sociale et la manière dont ces différents éclairages font apparaître les usagers.

<sup>6</sup> Tous les intervenants n'ont pas de formation en travail social, et même ceux qui en ont une éprouvent de grandes difficultés relationnelles avec les sans-abri. Parallèlement, ces intervenants de première ligne sont la réponse supposée de la société à un problème social. Ils cristallisent donc la tension dont il question ici.

Le premier obstacle auquel nous avons été confrontés avait la forme d'un dispositif organisationnel qui a en quelque sorte joué comme un filtre perceptif. C'est en tant que bénévole dans un accueil de nuit que nous avons découvert le monde des sans-abri ; toutefois, les tâches que nous avons à remplir nous ont maintenus à bonne distance à la fois des sans-abri et des enjeux humains en présence pendant plusieurs semaines. De fait, la minutieuse répartition des postes au sein du foyer nous a cantonnés à des rôles bien précis : tamponner des cartes d'hébergement, tenir un vestiaire, tendre des plateaux repas, proposer un nécessaire de toilette, prendre des rendez-vous. Les bénévoles se voyaient de plus encadrés par un personnel spécialisé qui gérait et minimisait les débordements. A la fin de la soirée, ceux qui le souhaitaient pouvaient prendre cinq ou dix minutes pour engager la conversation avec quelques sans-abri avant l'extinction des feux. Dans ce contexte, aucune tension n'est perceptible ou presque<sup>7</sup>.

Ce n'est que quelques mois plus tard, après avoir rejoint un nouveau service d'accompagnement renforcé de ce même foyer, qu'il a été question de condition humaine. Ce nouveau service avait l'originalité de vouloir proposer comme unique intervention l'accueil des sans-abri les plus « problématiques », pour reprendre la terminologie de ses intervenants, c'est-à-dire ceux qui ne sont acceptés nulle part ailleurs. Sachant qu'il n'était pas question ici d'insertion ou de réinsertion, aucune répartition des tâches n'était nécessaire. En définitive, nous n'avions rien d'autre à faire que d'accueillir les sans-abri dans le local qui était mis à leur disposition par le foyer. Le défi de l'intervention proposée dans ce service d'accompagnement renforcé consistait à tenir une relation et non plus à répondre à un besoin matériel.

---

<sup>7</sup> On peut faire un parallèle entre ce filtre perceptif (dû au fait qu'on occupe une place précise dans un ordre donné) et la vie sociale au quotidien : nos besoins les plus triviaux font passer la question humaine des laissés-pour-compte au second plan et l'on ne s'arrête que rarement sur ce qui choque ou dérange.

Ce défi, dont les intervenants du service d'accompagnement étaient conscients, n'était cependant pas visible aux yeux de tous les intervenants du foyer, pour qui une telle démarche était dénuée de sens. On avait d'un côté une intervention qui raisonnait en termes de parcours d'insertion, avec des objectifs prédéfinis, et de l'autre, une intervention qui consistait à établir un lien de personne à personne avec des sans-abri de longue date, alcooliques, toxicomanes, malades, psychotiques, etc. D'un point relationnel, le résultat fut tout autre, et c'est à ce point précis que notre question de départ s'est posée ; ainsi, l'un des intervenants de ce service nous dira lors d'une entrevue :

C'est la question de la différence quoi. Parce qu'effectivement tu me parlais de la question de la personne, mais moi, au début, j'ai même pas vu des personnes, j'ai vu des animaux, j'ai vu des bêtes, réellement, à me demander : mais où est-ce qu'il est l'humain chez les autres ?... une question qui est super dérangeante, hein. Moi, un jour, j'ai vu Antoine Rinaldi, il faisait une gueule de monstre et je me suis dit, c'est pas un humain – je me le suis dit ! – ça m'a complètement déstabilisé quoi. (Philippe L., psychologue du service d'accompagnement renforcé, 2006)

Il est intéressant de relever par ailleurs que la conclusion de cette expérience fut la fermeture du service d'accompagnement par le foyer d'hébergement un an et demi seulement après son inauguration : ce service d'accompagnement, qui s'était donné comme seule mission l'accueil de ceux qui pose le plus problème à l'accueil, n'a pu lui-même être accueilli par le foyer dont il dépendait.

Nous pouvons noter dans un premier temps que l'intervention sociale a elle-même des limites ; il faut noter ensuite que l'intervention sociale ne peut pas toujours dépasser ses limites, même quand elle en a l'intention ; nous noterons pour finir la manière dont le niveau individuel et le niveau professionnel de l'intervention sociale se croisent. L'intervention sociale apparaît ainsi comme une zone tampon qui polarise à la fois une volonté d'acceptation totale et l'impossibilité d'une telle démarche : que

signifie alors le fait qu'une partie de la population ne puisse être acceptée pour ce qu'elle est ? Afin d'amorcer une réflexion, il est nécessaire d'invoquer le niveau sociétal dans son ensemble et de relever, sinon totalement du moins en partie, un certain nombre de régularités caractéristiques de cette tension relationnelle. Pour cela, il nous faut rendre compte de ce qui se joue au-delà des rapports sociaux actuels. Il est important de noter par ailleurs que les différentes caractéristiques dont se trouvent affublés les sans-abri aujourd'hui sont elles-mêmes porteuses d'historicité ; de ce fait, la récurrence d'un type particulier de rejet, identifiable à travers différentes périodes, ne permet-elle pas en définitive de conceptualiser ce phénomène ?

### 1.3. Intervention sociale et exclusion

Les travaux sociologiques traitant de l'intervention sociale et plus généralement de la thématique de l'exclusion peuvent se diviser de manière schématique en trois grands ensembles. Premièrement, les travaux traitant des publics, publics des services sociaux, mais aussi publics en marge des interventions proposées, avec des expertises relatives au mode de vie de ces publics (parmi ceux-ci, il y a notamment les travaux du Collectif de Recherche sur l'Itinérance de l'UQÀM, ainsi que les travaux de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale pour la France ; nous penserons aussi à l'analyse des stratégies de survies des sans-abri réalisée par Pascale Pichon, ou encore aux travaux de Julien Damon sur les vagabonds. Ajoutons les recherches de Patrick Declerck sur les clochards de Paris). Deuxièmement, il y a les travaux traitant des effets et des conséquences liés à la présence, à la visibilité voire à l'existence de ces mêmes publics relativement à un projet sociétal global, travaux dans la lignée de ceux de Robert Castel sur la désaffiliation, ou de *La lutte des places* de Vincent de Gaulejac et Isabel Taboada-Leonetti, mais aussi de ceux dans la lignée de Serge Paugam et de son état des savoirs sur l'exclusion. N'oublions pas le rôle de la sociologie urbaine dans ce domaine, principalement celle qui s'inspire des travaux

de la première école de Chicago, portant sur l'exposition de populations problématiques dans l'espace public.

Pour finir, nous trouverons un troisième ensemble de travaux traitant de la prise en charge de ces publics et des problèmes que cette prise en charge peut poser collatéralement. Nous nommerons, à titre d'exemple, Jacques Ion et Bertrand Ravon pour leurs recherches sur le Travail social. Il ne s'agit là que de quelques références parmi celles que nous avons consultées dans le cadre de cette recherche, faisant état toutefois de quelques repères historiques et théoriques sur la notion d'exclusion.

Pour analyser la notion d'exclusion, il est intéressant de partir de la répression des pauvres et des vagabonds. Dans *Vagabondage et mendicité*, Julien Damon s'attache à décrire ce phénomène. Notons, avant toute chose, que le vagabondage se place directement en vis-à-vis de l'attachement à un fief, et c'est au XIV<sup>ème</sup> siècle que les premiers textes relatifs à la répression du vagabondage firent leur apparition : la mendicité fut interdite et les mendiants valides devaient quitter les villes : « La première sanction était l'emprisonnement, venaient ensuite le pilori en cas de récidive, le marquage au fer en cas de deuxième récidive, et le bannissement en troisième récidive. » (Damon, 1998, pp. 17). Tous ceux qui se déplaçaient, en étant mobiles et aptes au travail, étaient condamnés. Au XV<sup>ème</sup> siècle, sur ordre de Charles VIII, les pauvres valides et sans domicile furent envoyés sur les galères, et les archers municipaux, qualifiés de « chasse-gueux », étaient en charge de tenir les errants loin des villes. François I<sup>er</sup> ordonna le supplice de la roue à l'encontre des vagabonds.

Le XVII<sup>ème</sup> siècle est caractérisé par le « grand enfermement » ; Michel Foucault y fait allusion dans *Surveiller et punir* : tous ceux qui étaient identifiés comme déviants étaient enfermés avec obligation de travailler. L'enfermement était principalement destiné aux mendiants des villes ; les autres ne devaient jamais y mettre les pieds. A

travers la description de ce qu'il nomme « l'éclat des supplices », Michel Foucault décrira parallèlement la condition du condamné : « Le condamné, longuement promené, exposé, humilié, avec l'horreur de son crime plusieurs fois rappelée, est offert aux insultes, parfois aux assauts des spectateurs. Dans la vengeance du souverain, celle du peuple était appelée à se glisser. » (Foucault, 1975, pp. 71). Toutes ces pratiques sont aussi à mettre en parallèle avec l'association notamment du banni à un homme hybride, un homme-loup ni homme ni bête. Ainsi, la persécution dont faisaient l'objet les pauvres et autres vagabonds permet de rendre parfaitement compte de ce lieu non politique, mais pas totalement animal pour autant, sans lequel le politique ne pourrait pas pu voir le jour : une sphère primaire où certains hommes n'en sont plus et à partir de laquelle d'autres pourront en devenir. En d'autres termes, Non seulement la création d'une entité sociale commune va caractériser négativement ceux qui s'en écartent, mais la désignation par le manque de ces derniers aura de plus pour effet de renforcer la communauté.

Ainsi, même si l'utilisation courante du concept d'exclusion est relativement récente<sup>8</sup>, nous voyons comment ses tenants et ses aboutissants sont présents dès la période médiévale, et cela permet d'établir un lien avec ce moment de construction étatique, et donc avec le questionnement politique que renferme cette notion. Mais la première question qui se pose lorsque nous parlons d'exclusion est de savoir comment la définir. Il est alors intéressant d'observer que nombre d'auteurs s'accordent sur le fait que la notion d'exclusion est problématique ou difficilement opérationnelle (Castel, Lamarque, Paugam, Roy et Soulet). La difficulté, comme le mentionne Michel Autès, réside dans la façon d'envisager une extériorité sans qu'il n'y ait pour autant de consensus au sujet de ce nous nommons communément la société : « Vous remarquerez que dans le social ou dans la société, ce sont toujours les

<sup>8</sup> « En cela, l'exclusion, terme qui n'est véritablement utilisé que depuis quelques années, n'est que le prolongement du concept de nouvelle pauvreté forgé au début des années 1980 (...) ». Lamarque G., (1996), *L'exclusion*, PUF, pp. 3. Il faut savoir que la notion d'exclusion a été introduite par René Lenoir en 1974, mais ce n'est que dans les années 1990 qu'elle prendra son essor.

dysfonctionnements et les marges qui sont nommés, le centre, lui, n'a pas de nom. »  
(Autès, in Karsz, 2000, pp. 3)

D'un point de vue historique, la notion d'exclusion fait suite à une succession de termes désignant ceux qui, d'une façon ou d'une autre, discutent la cohésion sociale. Il a été notamment question d'inadaptés dans les années 1960, terme dont l'idée sous-jacente est de chercher ce qui ne va pas dans la vie de l'individu pour le corriger ; il a été question d'handicapés sociaux dans les années 1970 ; puis il a aussi été question de pauvreté économique et de marginalité ; pour finir, les intervenants que nous avons rencontrés n'hésitent pas à parler aujourd'hui de grands exclus pour qualifier des usagers sans perspective, polytoxicomanes grabataires, ne pouvant travailler et vivant dans la rue. Le tout nous confronte chaque fois à une normalité supposément admise mais qui n'en reste pas moins compliquée à définir. C'est pourquoi nous avons voulu nous tourner vers les acteurs eux-mêmes pour saisir les enjeux normatifs propres à l'exclusion. En ce sens nous rejoindrons par exemple la posture qu'adopte Saül Karsz face à ce phénomène :

*Élever l'exclusion au statut de question, de non-évidence : tel est notre thème, notre préoccupation, notre cible. Nous ne voyons dans l'exclusion non pas un phénomène réel, quelque chose qui existerait en soi, hors discours, mais une certaine lecture du réel qu'il s'agit d'interpréter, un certain codage que nous tenons à déchiffrer. (Karsz, 2000, pp. 99)*

De ce fait, le constat établi par Serge Paugam dans son état des savoirs sur l'exclusion est qu'il ne peut y avoir de définition absolue de cette notion, et, tout comme les chercheurs qui ont contribué à cette expertise, il propose au contraire de considérer l'exclusion comme un « concept-horizon ». Dans ce cas, l'accent est moins mis sur la définition de l'exclusion que sur des écarts par rapport à un ensemble donné. Paugam distingue ainsi trois ensembles de préoccupations théoriques autour de cette question : la reproduction des inégalités, le relâchement des

liens sociaux (analyse de la solidarité et de l'anomie), et, enfin, celle des limites des politiques sociales. Parallèlement à cela, les phénomènes d'exclusion vont aussi englober des problématiques identitaires et des rapports de pouvoir entre groupes : « exclure signifie clôturer un espace social déclaré comme "normal". » (Roy, Soulet, 2001, pp. 4), c'est ce que nous disent Shirley Roy et Marc-Henry Soulet notamment ; un point de vue que nous rejoindrons dans le cadre de nos réflexions. Selon cette dernière analyse, l'exclusion dépasse le simple cadre des inégalités et va regrouper tous ceux qui seront un moment ou à un autre catégorisés comme atypiques. Pour Robert Castel, l'exclusion est une notion piège qu'il faut savoir cadrer, en indiquant de quelle manière nous nous y référons. Le problème selon Castel est que l'exclusion fait l'objet d'une sur-utilisation, finissant par recouvrir des réalités qui n'ont plus rien en commun. Quant à lui, il propose une utilisation métaphorique de l'exclusion avec une attention particulière accordée au salariat :

*J'ai essayé de distinguer métaphoriquement des « zones » de la vie sociale. Il y a une zone d'intégration : ce sont en général des gens qui ont un travail régulier et des rapports de sociabilité assez fermes. Il y a une zone de vulnérabilité : par exemple le travail précaire, des situations relationnelles instables. Et il y a une troisième zone, la zone d'exclusion dans laquelle certains des vulnérables et même des intégrés basculent. (Castel, in Karsz, 2000, pp. 37)*

Mais quoi qu'il arrive, nous sommes toujours ramenés à la principale caractéristique de l'exclusion, qui réside précisément dans le rapport d'un dedans et d'un dehors, sans qu'il ne soit véritablement possible de saisir l'un par rapport à l'autre. C'est ce que nous dit, entre autres, Dominique Schnapper. Pour cette dernière « ce qu'il importe d'étudier, ce n'est pas l'exclusion en tant que telle, ce sont les formes spécifiques qu'ont prises aujourd'hui les processus d'exclusion/inclusion. » (Schnapper, in Paugam, 1996, pp. 33). Et c'est ce que nous entreprendrons dans le cadre de cette recherche à travers l'analyse d'une intervention auprès de toxicomanes à Montréal, un exemple parmi tant d'autres de lutte contre l'exclusion. Il n'en reste

pas moins que la notion d'exclusion présente un intérêt certain du point de vue théorique, car l'idée d'une rupture qui placerait ceux qui la subissent à l'extérieur du monde social interroge à plusieurs titres :

Le terme d'exclusion radicalise cette vision. Il désigne des situations qui sont, cette fois, exprimées comme des situations de rupture, associant des expressions comme celles de retrait ou d'isolement par rapport à la société. A une notion de pauvreté située dans un référentiel économique et monétaire, s'oppose une notion d'exclusion davantage référée à des explications politiques sur le fonctionnement de la société. À vrai dire, il ne s'agit pas vraiment d'une opposition, mais plutôt de deux visions qui se chevauchent, se complètent, se renvoient l'une à l'autre, comme pour tenter de rendre compte de la complexité du réel. Plutôt donc, deux regards que deux réalités qui s'opposent. Cette différence de contenus représentatifs se poursuit dans la manière d'envisager l'action à mener au regard des deux phénomènes, ou des deux visions interprétatives ainsi dégagées. (Autès, 2002, pp.89)

Dans *Les métamorphoses de la question sociale*, Robert Castel choisit une lecture en termes de désaffiliation, notion qu'il ne manque pas de distinguer de l'exclusion : l'exclusion sous-entend que l'on pousse quelqu'un ou quelque chose au dehors alors que la désaffiliation insiste davantage sur une rupture de liens (professionnels, familiaux, sociaux). Cette manière de voir les choses nous rappelle aussi le concept durkheimien d'anomie qui désigne un processus d'effritement du social, une séparation progressive entre l'individu et la société, ses normes et ses valeurs, ses traditions et ses institutions de base (famille, école, justice) ; l'anomie s'oppose à une situation de forte cohésion sociale où l'individu se sent comme faisant partie d'un tout. D'autre part, le concept d'exclusion est bien évidemment indissociable de celui de marginalité, le premier faisant suite au second ; l'exclusion veut ainsi nommer la réalité qui sort des marges sociales : « A notre époque, l'exclusion est à la fois synonyme d'une précarité quasi irréversible, d'une élimination, et d'une marginalisation sans espoir de retour à la normale » (Lamarque, 1996, pp. 3). Du même coup, les interventions conçues sur cette base se donnent pour objectif l'insertion, la réinsertion ou la réadaptation : dans ce cas de figure, l'intervention

consiste en une série de défis (être propre, être à l'heure, accomplir des démarches administratives, chercher du travail... en bref, être « normal »), interventions qui doivent permettre au dit exclu de s'ouvrir de nouveau l'accès du monde social.

Le fait est que si le problème est posé de cette façon, c'est la prise en compte de bon nombre de ces exclus qui devient problématique : effectivement, si l'intervention sociale se donne pour principe de réinsérer les exclus en leur faisant franchir les étapes qui les ont menés à la rue dans l'autre sens, qu'en est-il des non insérables, c'est-à-dire de tous ceux qui ne pourront pas relever les défis qui leur seront lancés ? Qu'en est-il de ceux qualifiés de grands exclus ? Qu'en est-il des sans-abri de longue date qui ne se voient pas changer de mode de vie ? Qu'en est-il pour finir de la prise en charge quand il n'est pas évident pour les intervenants sociaux de dire à qui, voire même à quoi, ils ont effectivement affaire ? C'est ici que la logique pratique des intervenants sociaux devient un accès direct aux usagers à qui elle s'adresse, ce que Michel Peroni évoque sous l'appellation de « pragmatique de l'attachement » : comment l'intervenant social va-t-il se positionner pour agir et quels liens pourrons-nous établir entre sa pratique et l'utilisateur qu'il a en face de lui ?

Un cadrage du concept d'exclusion tel qu'il peut être employé est donc nécessaire. En effet, lorsque l'exclusion sociale est évoquée, celle-ci n'implique habituellement rien d'autre que l'exclusion spatiale, économique, voire politique (dans le sens d'une non prise en compte de la problématique par les dirigeants), une exclusion qui est conçue comme le rapport du plein et du vide et qui prive lesdits exclus de tout ou partie de leur socialité ; une exclusion qui postule pour finir un écart par rapport à une normalité donnée. Or, un autre point de vue est possible, voire même nécessaire, car aussi poussée soit-elle, l'exclusion dite sociale ne peut jamais aboutir à une rupture totale, qu'elle soit spatiale, économique ou politique. Cependant, l'exclusion peut être effective de manière ontologique, par un rapport déshumanisant, réfléchi ou non. Ce type de rapport ne permet en aucun cas de nier l'existence d'un rapport social, bien

loin de là, il le redéfinit fondamentalement. Pour comprendre ce phénomène, référons-nous à quelques réflexions fondamentales sur le sujet.

#### 1.4. Radicalité de l'exclusion :

La première réflexion est celle de Giorgio Agamben à propos de l'*homo sacer*. Dans le droit criminel romain, l'*homo sacer* est celui qui a été condamné pour un crime ; de par ce fait, n'importe quel citoyen romain pouvait le tuer sans être puni, mais cette mise à mort ne devait jamais constituer un sacrifice<sup>9</sup>. Agamben s'arrête pour commencer sur le caractère sacré de l'*homo sacer* et se demande pourquoi celui-ci peut être mis à mort sans sanction par n'importe qui et à tout instant, mais jamais en revanche dans les formes sanctionnées par le rite. Pour Agamben, il ne s'agit en effet ni d'un résidu sécularisé d'une époque archaïque, où une condamnation à mort était simultanément synonyme de sacrifice à la divinité, ni d'une figure archétypale analogue dans son ambiguïté à la notion de tabou : si l'*homo sacer* était impur comment expliquer le fait que quiconque pouvait le tuer sans lui-même devenir impur ? Et s'il était question d'un résidu d'une autre époque, pourquoi n'était-il pas permis de le mettre à mort selon le rite ? Il faut donc, toujours selon Agamben, voir en l'*homo sacer* un concept limite de l'organisation sociale romaine. Ce concept aurait cela d'original qu'il permet de penser « (...) une structure politique originale, située en un lieu qui précède la distinction entre sacré et profane, religieux et juridique. »<sup>10</sup> (Agamben, 1997, pp. 85).

Du fait qu'il se trouve hors de la juridiction des hommes et qu'il ne soit pas pour autant sous la juridiction divine, l'*homo sacer* se trouve être moins qu'un Homme. Il

---

<sup>9</sup> Donner sa vie selon une mise en scène ritualisée pour apporter la bonne fortune à Rome et/ou ses citoyens.

<sup>10</sup> Dans ce cadre, l'*homo sacer* est une figure autonome que l'on doit démarquer des concepts traditionnels de tabou et de sacer tels qu'employés par l'ethnographie.

n'est donc pas question ici d'ambivalence du sacré, mais d'une double exclusion exposant celui qui y est soumis à la mort. Ainsi s'ouvre un espace particulier de l'action humaine, une double exception qui serait constitutive de la dimension politique. La situation dans laquelle se trouve l'homo sacer est en définitive qualifiée de ban souverain : capture d'une vie que quiconque peut prendre mais que nul ne peut sacrifier : « Et la production de la vie nue devient, en ce sens, la prestation originaire de la souveraineté (...) » (Agamben, 1997, pp. 93). A une extrémité, constate Agamben, nous avons donc le souverain, celui qui a droit de vie ou de mort sur chacun de ses sujets, et à l'autre extrémité, nous avons l'homo sacer, celui qui se trouve être le sujet de tous les Hommes.

La thèse développée par Giorgio Agamben ouvre la voie à de multiples analogies, et cela devient particulièrement pertinent pour notre travail quand Agamben lui-même fait le lien entre le cas de l'homo sacer, le bannissement hors de la communauté et l'animalité de l'être banni. Ainsi, le ban médiéval mettait celui qui le subissait à la merci de tous, et le banni pouvait même être considéré comme déjà mort. Agamben va plus loin et souligne le fait que dans certaines sources germaniques et anglo-saxonnes, cette « condition-limite » du banni le définissait comme « homme-loup » : « Ce qui devait demeurer dans l'inconscient collectif comme un monstre hybride, mi-humain mi-animal, partagé entre la forêt et la ville – le loup garou – est donc à l'origine la figure de celui qui a été banni de la communauté. » (Agamben, 1997, pp. 116). Pour Agamben, le fait que cet être soit nommé homme-loup est d'une importance capitale, car sa vie n'est pas uniquement sauvage mais partagée : elle constitue « un seuil d'indifférence et de passage entre l'homme et l'animal (...) L'exclusion et l'inclusion : loup-garou, précisément, ni homme ni bête, qui habite paradoxalement dans ces deux mondes sans appartenir à aucun d'eux. » (Agamben, 1997, pp. 116).

À ce point précis, Agamben nous fait entrer dans la sphère du politique en référence à la formule rendue célèbre par Hobbes : « l'homme est un loup pour l'homme ». Cette formule renverrait à un état d'indétermination sociale entre l'humanité et la bestialité, et l'état de nature auquel Hobbes fait référence ne serait pas uniquement chronologique mais aussi dialogique, en tant qu'exception et seuil de la cité dans la cité elle-même : « Autrement dit, la fondation n'est pas un événement accompli une fois pour toute *in illo tempore*, elle est continuellement à l'œuvre dans l'état social (...) » (Agamben, 1997, pp. 119).

De manière très concrète, très programmatique, la vie nue se présente en quelque sorte comme l'antichambre sociale de l'humanité : elle peut s'appréhender par le biais d'une ontologie pratique, et donc, par suite, ouvrir la voie à une réflexion politique. Elle n'est pas l'humanité mais ce qui la fonde, du fait qu'elle est une existence fragile qui nécessite une socialité protectrice et attributive d'une humanité.

Le second exemple historique que nous avons sélectionné pour relater la fragilité de la condition humaine concerne les camps Nazis lors de la deuxième guerre mondiale. Afin d'illustrer cette réalité, nous nous sommes référés aux écrits de Primo Lévi, lui-même rescapé d'un camp de concentration. En effet, quel récit plus que celui-ci est celui de la destruction de l'humanité ? Depuis sa déportation jusqu'à la découverte de l'extermination de masse, Primo Lévi raconte son annihilation progressive par la rationalité meurtrière du *Lager*<sup>11</sup>. Une organisation d'autant plus difficile à vaincre qu'elle est capable de faire table rase de tout ce qui est différent d'elle. On voit alors les prisonniers se transformer peu à peu se déshumaniser, et la loi de la survie prendre le dessus sur toutes les autres. Ainsi, quand les premiers signes de solidarité commenceront à se manifester entre déportés, après que les allemands eurent évacué le camp, Primo Lévi pensera : « La veille encore, pareil événement était

---

<sup>11</sup> Camp de concentration.

inconcevable. La loi du Lager disait : “ mange ton pain, et si tu peux celui du voisin” ; elle ignorait la gratitude. C’était bien le signe que le Lager était mort. » (Levi, 1959, pp. 171). Car si les ennemis du *Häftling*<sup>12</sup> étaient les Nazis, ses semblables n’étaient plus tout à fait des semblables : « (...) que pouvaient bien justifier au Lager des mots comme “bien” et “mal”, “juste” et “injuste” ? À chacun de se prononcer d’après le tableau que nous avons tracé et les exemples fournis. » (Levi, 1959, pp. 92). Au-delà de la souffrance, l’expérience de Primo Levi est avant tout marquée par l’effacement de ce que l’être humain peut faire et de ce qu’il peut devenir. En effet, après quelques jours sans se voir, le *Häftling* éprouvait des difficultés à se reconnaître : « Déjà mon corps n’est plus mon corps. J’ai le ventre enflé, les membres desséchés, le visage bouffi le matin et creusé le soir ; chez certains, la peau est devenue jaune, chez d’autres, grise ; quand nous restons trois ou quatre jours sans nous voir, nous avons du mal à nous reconnaître. » (Levi, 1959, pp.37). Les camps de concentration et d’extermination nazies se présentent en définitive comme les exemples les plus marquants de l’effacement de l’homme parmi les hommes, et de la Cité au sein même du politique<sup>13</sup>.

Ces deux cas ont cela de commun qu’ils soulignent la possible déchéance de l’être humain, la déchéance renvoyant au déclasserment, à la perte de la condition humaine pour un statut ontologique inférieur. De même qu’un ange déchu est un ange banni du paradis, de même un homme déchu est renvoyé à l’animalité ; « C’est cela l’enfer. Aujourd’hui, dans le monde actuel, l’enfer, ce doit être cela. » (Levi, 1959, pp.17), dira d’ailleurs Primo Lévi. En résumé, ces deux exemples nous confrontent à une humanité devenue suspecte, mise au ban et, de ce fait, mise en péril. Un mode de vie donné peut ainsi renfermer des interrogations, des zones d’ombre, des peurs et des idéaux relatifs à la maîtrise d’un groupe, de ses membres supposés, mais plus

---

<sup>12</sup> Détenu, prisonnier.

<sup>13</sup> Sous les yeux d’une Europe totalement passive.

fondamentalement encore, cette correspondance renferme une toute autre vision du monde dans lequel nous vivons actuellement.

Les deux exemples que nous venons de présenter sont des cas qualifiables d'extrêmes, et nous ne souhaitons pas amalgamer des situations et des contextes qui ne seraient pas directement liés ; néanmoins, nous ne sommes pas les seuls à constater un rapprochement possible entre les réalités que peut recouvrir la notion d'exclusion et les atteintes portées à l'humanité. Contribuant à un livre intitulé *L'exclusion, définir pour en finir*, Saül Karsz propose cette lecture pour le moins intéressante :

Le bannissement des populations entières, les mises à mort réelles ou symboliques, l'exploitation cynique de larges couches sociales occupent une place non négligeable dans l'histoire – éminemment tragique – de l'humanité. La misère du monde ne date pas d'aujourd'hui, ni même d'hier. Ce ne sont pas les Serbes, ni même les Nazis, qui ont inventé la purification ethnique. Rien de tout cela n'est exclusif d'une époque précise, ni d'individus déterminés. Bien entendu, cela ne justifie en rien les crimes contemporains, le sort que les sociétés relativement pacifiées et plus ou moins démocratiques infligent à une partie croissante de ses membres. Néanmoins, un constat s'impose : la mise en perspective de ces phénomènes si hétérogènes sous la catégorie unificatrice d'exclusion leur donne une coloration d'ensemble, leur imprime un commun dénominateur, les réunit dans une thématique partagée. (Karsz, 2000, pp. 105)

Au-delà de la valeur heuristique d'une telle réflexion, nous insisterons aussi parallèlement sur son importance sociologique lorsque celle-ci se présente comme une clé pour comprendre le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui.

Le concept qui se rapproche le plus du concept d'exclusion tel que nous l'avons discutée, c'est le concept de mépris développé par Axel Honneth dans *La lutte pour la reconnaissance* :

De l'entrecroisement intime de l'individualité et de la reconnaissance, tel qu'il a été mis en lumière par Hegel et Mead, résulte une possibilité particulière de rabaisser l'être humain, ce que l'on appelle précisément le "mépris" : parce que l'idée normative que chacun se fait de soi-même – de son "moi", dans la terminologie de Mead – dépend de la possibilité qu'il a de toujours se voir confirmer dans l'autre, l'expérience du mépris constitue une atteinte qui menace de ruiner l'identité de la personne toute entière. (Honneth, 2008, pp.161)

Nous pouvons donc constater que les mécanismes du mépris tels que les a identifiés Axel Honneth sont proches de ceux que nous avons décrit précédemment. La différence étant cependant que celui ou celle qui se trouve être victime de mépris ne se trouve pas nécessairement exclu ou banni du règne humain. En fait, la principale différence entre le mépris tel que l'analyse Honneth et l'exclusion telle que nous l'avons identifiée, réside précisément dans l'attention portée à leurs conséquences respectives : le mépris cible principalement l'identité personnelle, tandis que notre relecture de l'exclusion se veut plus radicale dans le sens où celle-ci vise l'ontologie d'un point de vue phénoménologique, et pose la question de l'être humain, et *a fortiori* de l'être politique. D'autre part, le concept de mépris employé par Axel Honneth est à resituer dans une théorie générale de lutte pour la reconnaissance, c'est-à-dire une théorie qui veut rendre compte de la manière dont le mépris est subjectivé puis transformé en une force collective permettant d'y mettre fin : cette lutte constituerait le socle moral nécessaire au développement et au progrès social.

Autrement dit, ce qui intéresse principalement Honneth, c'est l'infrastructure morale des conflits sociaux. Il est à noter par ailleurs que le travail d'Axel Honneth s'inscrit dans une perspective historique qui propose une lecture évolutionniste du changement social : 1) les progrès sociaux sont cumulatifs depuis l'avènement de ce qui est communément nommé la Modernité ; 2) il dépend des luttes sociales que nous nous orientons vers un mieux être à l'échelle mondiale. Le point de discussion de cette

approche, nous semble-t-il, est qu' Axel Honneth ne prend pas toute la mesure du fait que certains types de mépris sont plus enclins à être reconnus que d'autres. Il ne tient pas non plus compte du fait que le mépris puisse subsister malgré la formalisation d'une reconnaissance sociale ou malgré la volonté générale d'y remédier. Cette dernière situation, qui dépasse le simple cadre du mépris, devient du même coup synonyme d'exclusion.

Pour finir, Axel Honneth postule une confrontation entre celui qui est victime du mépris et l'auteur du mépris lui-même, en revanche, la confrontation de plusieurs personnes victimes de mépris n'est jamais envisagée. Nous prendrons donc une certaine distance par rapport au travail d'Axel Honneth, qui dans le cas de notre recherche, offre principalement la possibilité de mettre à jour les répercussions psychologiques de ce qu'il nomme le mépris. L'autre apport heuristique d'Axel Honneth consiste en la mise en vis-à-vis des situations de mépris et du changement social, c'est-à-dire de la possibilité de rendre compte de l'efficacité politique de ce phénomène. Point qui est à mettre en relation avec, entre autres, le travail de Giorgio Agamben. Cela nous permet d'émettre l'hypothèse selon laquelle l'état de nature hobbesien, où l'homme est un loup pour l'homme, serait observable à certains moments, dans des circonstances particulières et en lien avec des populations spécifiques<sup>14</sup>. Nous nous éloignerons donc ainsi du travail d'Agamben qui, cherchant à mettre en relation Michel Foucault et Hannah Arendt, postule un totalitarisme quasi généralisé sous couvert de démocratie à travers la notion de bio-politique définie

---

<sup>14</sup> Ce qu'il y a d'intéressant dans cette idée que le politique résiderait dans l'efficacité citoyenne, elle-même synonyme d'agir dans la cité, est que la citoyenneté permet d'échapper à l'abstraction populaire : de cette façon, il n'y a pas un ensemble politique que l'on devrait considérer une fois pour toute et quoi qu'il arrive, mais plutôt des implications ou des engagements qui ne peuvent être que ponctuels, parfois renouvelables et parfois non, parfois pour les mêmes raisons et parfois non, parfois très intenses et parfois totalement inexistantes. C'est ici une possibilité de repositionner le travail de Miguel Abensour (Cf. *La démocratie contre l'Etat*), mais aussi d'Axel Honneth, dans un registre davantage interactionnel, phénoménologique ou encore ethnométhodologique.

comme : « l'implication croissante de la vie naturelle de l'homme dans les mécanismes et les calculs du pouvoir. » (Agamben, 1997, pp.129).

L'exclusion est un concept, et ce concept est l'indicateur d'une tension comme nous l'avons montré, cela nous intéressera en tant qu'efficience pratique. Nous nous demanderons alors comment l'exclusion opère-t-elle et quel lien pouvons-nous établir entre cette « pratique » et le concept qui la définit ? Quels sont les mécanismes pratiques de l'exclusion et quelle est la voie empruntée par les intervenants pour les affronter ? Pour finir nous nous interrogerons sur le rapport à l'institution et les enjeux normatifs relatifs à l'exclusion ; car, si d'un côté les exclus tracent les limites d'une certaine forme de socialité créant ainsi un renforcement communautaire, il faut voir que ce renforcement communautaire s'opère dans deux sens opposés, on peut tout du moins en faire l'hypothèse ici : dans un sens, c'est la notion d'exclusion qui prime et, dans l'autre, c'est au contraire celle de citoyenneté, voire même parfois d'humanité.

Afin d'illustrer notre propos et afin d'établir un lien avec tout ce nous avons dit jusqu'à présent, arrêtons-nous un instant sur la dernière campagne de communication de l'organisme montréalais Dans la rue :

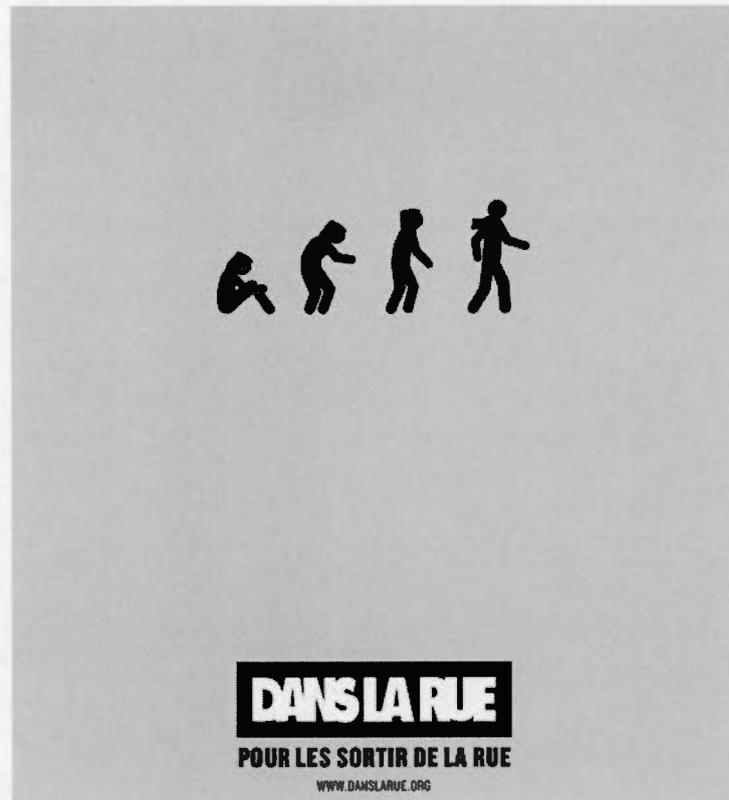


Figure 1

En juin 2011, alors que nous sortions de l'une des salles de projection de l'université Concordia, notre regard a subitement été attiré par cette affiche de l'organisme *Dans la rue* : « Pour les sortir de la rue », dit le slogan. Ce qui attire en premier lieu le regard c'est bien évidemment le détournement qui est fait de la théorie de l'évolution. L'on se penche ensuite sur l'inscription, un peu incrédule, pour comprendre de quoi il s'agit véritablement. C'est alors que l'on revient sur la représentation qui est faite des sans-abri avec l'idée de la mettre en parallèle avec le schéma de l'évolution de l'homme.

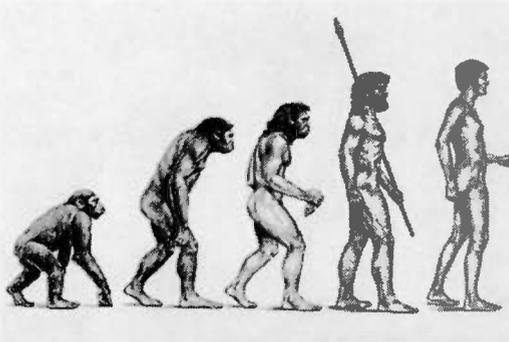


Figure 2

Nous pouvons immédiatement constater que mis à part l'absence du deuxième hominidé sur l'affiche de l'organisme, les deux illustrations sont quasiment superposables. Ce que nous pouvons alors comprendre, c'est que la rue est synonyme de régression physique mais aussi psychologique, et que celui qui s'y complet et comparable à un être plus proche des primates que de l'être humain.

Le premier hominidé est en tout point simiesque et ne sait pas encore se tenir debout ; la position assise du sans-abri correspond donc au premier stade de l'évolution, c'est-à-dire à quelqu'un incapable de se dresser sur ses jambes, qui se trouve de surcroît privé de l'usage de ses mains.

Le second sans-abri se tient debout, le dos courbé et la main tendue ; son état d'évolution est celui de l'homo habilis de la figure 2, comme l'indique la pierre que ce dernier tient dans sa main droite. Son corps n'est plus totalement recouvert de poils mais il conserve tout de même un faciès animal. Nous pouvons donc en déduire qu'un rapprochement est fait entre la mendicité et la capacité d'utiliser un outil.

Le troisième sans-abri est un être de relation et sa main n'est plus tendue pour mendier mais pour entrer en contact. Ses jambes sont encore fléchies mais sa posture est nettement plus droite que celle du précédent. Sur le schéma de l'évolution (figure

2), il correspond à l'homo sapiens, c'est-à-dire au représentant de l'homme tel que nous le connaissons aujourd'hui. Son corps est humanisé, même s'il conserve encore une barbe et des cheveux hirsutes. Le long de son bras gauche, il est possible de constater une lance, ce qui démontre sa capacité à chasser (à travailler) et donc à mettre en place des stratégies élaborées.

Pour finir, le dernier sans-abri est quant à lui totalement affranchi de la rue. Il se tient debout, bien droit, ne porte plus de capuche sur la tête et avance avec une démarche volontaire. L'on pourrait même penser que la main de ce dernier est tendue pour aider. Sur le schéma de l'évolution, il correspond donc à l'aboutissement de l'humanité. Un homme grand, moins trapu et aux cheveux courts. C'est un homme, et c'est à lui que tout sans-abri devrait ? devra ? doit ? ressembler ?...

Précisons que cette lecture évolutionniste du phénomène de l'exclusion ne correspond évidemment pas à notre propre point de vue en tant que chercheur, mais c'est la vision que traduisait cette campagne de communication et cela méritait donc d'être répertoriée et analysée comme un objet scientifique. En effet, cela nous permet d'établir un lien avec les précédentes temporalités abordées, mais cela permet surtout de montrer que les acteurs sociaux expriment par eux-mêmes une tension entre exclusion et condition humaine, et nous en avons pu en saisir ici une manifestation particulière.

A la fois anthropologue, psychanalyste et acteur plongé au cœur du phénomène, Patrick Declerck dresse un portrait sans concession de ceux qu'il nomme les naufragés. Alors qu'il souhaitait au départ procéder à une étude minutieuse et systématique du monde de la rue, celui-ci se laissera peu à peu submergé par les réalités qu'il découvre et finira par perdre pied. Ainsi, son ouvrage sur les « clochards » de Paris est intéressant car il se présente comme une description détaillée de la rue avec tout ce qu'elle peut avoir de repoussant, d'horrifiant, de dérangeant,

mais aussi d'humain. Et la posture de Patrick Declerck est elle-même symptomatique de cela car elle est en permanence entre distanciation et rapprochement. Cette coexistence antinomique aura particulièrement retenu notre attention. Elle est comme nous le verrons l'un des fils conducteurs de cette thèse.

\*

## Chapitre II.

### L'exclusion comme processus relationnel à comprendre

#### 2.1. Introduction :

Lorsque les chercheurs en sociologie se posent la question de l'objet de leur recherche, ils ne font rien d'autre que de se poser la question du découpage qu'ils comptent réaliser d'un phénomène social donné. Un phénomène étant en quelque sorte une partie autonome du tout social, avec son existence propre, sa logique propre et ses interconnexions spécifiques avec les autres phénomènes sociaux, et donc avec le monde pris dans sa globalité. Tout phénomène social recouvre un large ensemble de réalités, que celles-ci soient a priori visibles ou non, car qui dit phénomène social dit en effet temporalité, spatialité, acteurs sociaux, et donc, dit en définitive différents regards, différents positionnements, différentes formes de relations et différents niveaux d'analyse. Dès lors, la première question qui se pose au sociologue désireux de procéder à la découverte de l'objet pressenti de sa recherche est celle du découpage précis qu'il devra faire du phénomène qui se présente à ses yeux ; en d'autres termes, il s'agira d'associer :

- 1) Une matérialité : il est ici question des multiples réalités sociales que recouvre un phénomène, c'est-à-dire de ses différentes formes de manifestation : discours, textes, œuvres d'art, constructions architecturales, regroupement d'individus, etc.
- 2) Un contexte : Il sera ensuite question des différents niveaux d'analyse qui s'offriront au chercheur, c'est-à-dire des différents contextes de manifestation du phénomène : les médias, les débats politiques, des

expositions, une discussion entre amis, un édifice, des panneaux publicitaires, aujourd'hui, hier...

- 3) Des choix théoriques : opérer un découpage ne se fait jamais de manière neutre mais bel et bien à partir d'options théorico-méthodologiques.

À la fois problème social, séries statistiques, objet de croyances religieuses... L'exclusion sociale n'échappe pas au constat établi et recouvre une multitude de niveaux d'analyse. Il est ainsi en effet possible de remarquer que ceux qui sont au centre de ce phénomène, les « exclus », ne manquent eux-mêmes d'apparaître sous différents éclairages, finissant par faire preuve de polymorphie. De manière brève, notre recherche pourrait se résumer en une phrase, en une expression plutôt simple et assez claire en apparence : rendre compte des réalités socio-phénoménologique des « exclus ». Rien d'inattendu donc, car en disant cela, nous laissons entendre terrain, nous laissons entendre interprétation et nous laissons entendre constat d'un certain nombre de problèmes généralement rattachés à l'existence de ceux que l'on présente généralement comme détachés d'un ensemble social concret et homogène. Mais rien n'est aussi évident qu'il n'y paraît. Ainsi, l'un des enjeux de notre recherche sera pour commencer de clarifier ce que nous entendons par rendre compte des réalités socio-phénoménologique desdits exclus, c'est-à-dire de montrer les différentes nuances dont cette expression est porteuse. Variations relatives à la définition même de la socio-phénoménologie, d'un côté, et à celle des-dits exclus, de l'autre. Deux problèmes qu'il convient de résoudre préalablement sans quoi on ne voit pas comment il serait possible de poursuivre. Qu'entendons-nous par socio-phénoménologie et pourquoi poser le problème au regard de la toxicomanie ?

## 2.2. L'humanité dans le lien social

« L'humain dans l'homme », c'est le titre d'un article de Jacques Rolland sur Emmanuel Levinas publié dans un numéro de la revue *Esprit* dédié à ce dernier. Il nous semble intéressant de revenir sur la philosophie de Levinas car elle nous permet de penser pour commencer l'espace de tensions apparentes qui animent nos rencontres avec les dits exclus. En effet, chez Levinas, « l'essentiel » est bien ce qui se passe, ce qui existe du rapport d'un visage avec un autre visage, ce qu'il nomme l'éthique : « le passage même de l'humain dans l'homme en guise d'ouverture du Moi comme Même à un Autre en son altérité » (Rolland, 1997, pp. 114). C'est dans ce rapport que se pense l'être, ou que l'être prend tout son sens, « que se dit, parce qu'autrui n'est jamais seul mais toujours et nécessairement deux (...) l'être qui rassemble les étants dans son pouvoir. » (Rolland, 1997, pp. 114). La réflexion de Levinas nous intéresse tout particulièrement car, comme nous l'avons vu précédemment, le rapport à autrui évoqué n'est pas stable quand il est question d'exclusion ; de sorte qu'en situations inhospitalières, le rapport à l'autre est un fragile équilibre, sans cesse remis en cause, sans cesse à reconstruire: « l'instabilité d'un fil sans cesse rompu et renoué » (Rolland, 1997, pp. 150).

L'éthique levinassienne n'est pas un synonyme direct de morale, même s'il existe un rapport entre les deux, mais dans son sens premier, l'éthique doit être entendue comme ce qui « structure » l'humain, comme un espace où s'origine le sens, dans l'interhumain, par la relation : de telle sorte que, de l'un à l'autre, « la relation implique dans son énoncé une énonciation morale en cela qu'elle décèle dans le visage de l'autre que l'un regarde la prononciation d'un commandement : tu ne tueras point » (Rolland, 1997, pp. 115). C'est de l'énoncé de la relation, nous dit Levinas, que peut se développer un ordre éthique de l'humain : « où à la fois se rend possible le sens de l'être et s'institue une humanité élevée au-delà de la barbarie » (Rolland, 1997, pp. 115). De là découle la problématique développée par Jaques Rolland qui est

le passage de la question de l'être à celle de l'Homme pris dans une relation, dans une éthique : « l'éthique apparaît comme le régime même de l'humain (...) la pensée du corps conditionnant la pensée même : la corporéité signifie ce qui autorise la pensée » (Rolland, 1997, pp. 116).

C'est cette idée qu'une partie de la population serait condamnée à être non-membre du groupe sociétal, extérieure à la sphère d'application des principes éthiques, que nous voulons discuter. Notre intention est d'interroger les conséquences liées à une description quasi-systématique par la négative ou par le manque : c'est-à-dire de l'amputation au départ de la personne dans ce qui la constitue en tant que personne. L'anormalité, le stigmate, deviennent les attributs premiers d'un être qui dès lors ne va plus de soi ; et la répercussion est avant tout éthique : le visage amputé n'est plus humain mais monstrueux ou hideux et repoussant. Ainsi, si nous nous référons à la notion d'exclusion, celle-ci ne prend pas la forme, comme on en trouve témoignage, d'une coupure relationnelle radicale et définitive avec la « société » ; mais bel et bien d'une déresponsabilisation en défigurant le visage qui se présente à notre regard par sa négation en tant que visage [encore] humain. C'est ainsi que peuvent parfois se comprendre les différentes stratégies d'évitement dans l'espace public auxquelles, entre autres, fait allusion Pascale Pichon dans sa thèse de doctorat. Cette opposition, qui comme celle du plein et du vide, peut être définie, pour reprendre les termes de Roberto Toscano, comme la manifestation de notre « identité narcissique » (Toscano, 1997). Et de faire de « la société » une réalité absolue ne revient-il pas finalement à abstraire la personne désignée par son problème, la singularité de son être disparaissant derrière une catégorie plus générale ? La « société » rongerait ainsi d'elle-même les visages qui la composent.

### 2.3. Quand l'objet commande une posture de recherche :

Pour sortir d'un questionnement qui serait purement philosophique, il nous faut ancrer pratiquement cette réflexion et revenir à notre objet de recherche, à savoir la problématique de l'exclusion. Cette dernière a une forte dimension relationnelle, il nous est donc important d'expliquer quelques repères théoriques qui vont nous permettre de comprendre de l'intérieur les réalités vécues par les acteurs et l'exclusion en tant que processus.

Dans son article « Problème de la rationalité dans le monde social », Alfred Schütz, disciple de Husserl et fondateur d'une sociologie phénoménologique, aborde la question en parlant de différents niveaux de compréhension ou « de différents niveaux d'observation du monde social ». Car avant toute chose, nous fait remarquer Schütz, le sociologue doit interroger la pertinence des catégories qu'il mobilise et, en cas de non correspondance entre ses catégories sociologiques et celles des acteurs, un travail de redéfinition des schèmes conceptuels devra être entrepris. Nous est ainsi donné l'exemple d'un même objet dont l'apparence peut varier en fonction de ses observateurs : la ville. En effet, une même ville n'existera pas de la même manière aux yeux d'un résident de longue date, d'un étranger ou d'un géographe. L'homme élevé dans une ville la connaît principalement par les habitudes et les activités qu'il y a. L'étranger en visite aura quant à lui une connaissance de la ville beaucoup plus systématique : principaux axes de circulation, principales stations de métro, principaux centres touristiques, etc. Pour finir, le géographe s'y intéressera sous un aspect très précis : il est question pour lui d'aborder la ville en tant que source de connaissance. Voici donc comment une ville peut être identique pour trois personnes, tout en étant par ailleurs fondamentalement différente. Face à cette situation et suite à cette réflexion, la question qui se pose au sociologue est celle de la définition même de son objet : en effet, comment poser les limites propres à toute recherche scientifique sans limiter la réalité sociale qui nous intéresse ? Et ce n'est pas un

hasard d'ailleurs si Alfred Schütz prend l'exemple de la ville, car ces questions ont en grande partie émergé avec la sociologie urbaine de l'École de Chicago, une sociologie très proche du terrain comme on le sait.

D'emblée, Schütz nous rappelle qu'il y a différents niveaux d'observation du monde social et que ces différents niveaux d'observation se situent bien en deçà du degré de généralité sociologique dont une recherche scientifique peut faire état. Effectivement, les affirmations dont il est question sont d'ordre épistémologique et nous placent de ce fait en amont de toute prétention à la généralité, ce qui implique le contrôle du sens des concepts employés dans le cadre d'une recherche :

Le contrôle attentif de telles modifications du sens est donc indispensable, si nous voulons éviter le risque de transposer naïvement, d'un niveau à un autre, les termes et propositions dont la validité est par essence limitée à un certain niveau, c'est-à-dire à ses suppositions implicites. (Schütz, 2007, pp.37)

À la différence des sciences dites exactes, il y a ici un élément fondamental à prendre en compte : le flux de pensée descriptif de la relation qui émerge à un moment précis entre un objet visé et un acteur. Tout cela nous ramène à la définition du concept de rationalité, un concept central dans la pensée d'Alfred Schütz.

L'activité scientifique se distingue des autres activités humaines par le fait qu'elle représente l'archétype de l'interprétation rationnelle et de l'action rationnelle en finalité. Dans ce sens là, il est rare de voir quelqu'un agir au quotidien de manière uniquement rationnelle. Cependant, si l'on considère que la vie quotidienne est faite d'une multitude de sous-ensembles renfermant le plus souvent une logique voire une symbolique propre, une autre vision de la rationalité émerge ; car ces logiques différentes et les symboliques qui les accompagnent pourront donner lieu en définitive à des interprétations et à des analyses qui prendront leur sens précisément en fonction de ce que Schütz nomme des provinces limitées de significations, c'est-à-

dire d'univers qui n'ont pas les mêmes histoires, qui n'accordent pas la même importance aux choses du quotidien, qui ne s'appuient pas sur les mêmes savoirs et qui ne visent pas les mêmes objectifs. Prenons comme exemples l'univers militaire, l'univers sportif et l'univers médical. D'un point de vue extérieur, toutes ces provinces de signification participent de la formation d'un monde homogène, d'une société, mais à y regarder de près, nous n'aurons aucune difficulté à noter des malentendus, un vocabulaire spécialisé, des comportements propres à chaque univers, avec, point important, des ordres de priorité qui peuvent être totalement différents de l'un à l'autre.

Pour Schütz, toutes les façons de faire, de penser, de sentir partagées au sein d'un univers donné seront nommées des typifications, sortes de schèmes de reconnaissance qui permettent aux acteurs de rendre signifiant ce qui se présente à eux dans le cadre de leurs activités : il est possible de définir une typification comme le croisement de connaissances acquises, d'objectifs à réaliser et du moment présent. On aura compris que ces typifications peuvent être différentes d'un lieu à un autre, d'une situation à l'autre, et que cela peut parfois se poser comme une limite à l'intercompréhension ; en revanche, le processus de typification reste quant à lui le même pour tous. C'est ici que se trouve l'une des clés de l'analyse sociologique selon Schütz. Car, que sont ces processus de typification sinon une activité de rationalisation ? Une rationalisation qui s'opère en fonction d'un certain nombre d'éléments de contexte auxquels le sociologue devra s'ouvrir l'accès pour pouvoir cerner la logique qui se déploie et être ainsi capable de saisir les activités qui ont cours sur son terrain.

Schütz va plus loin encore. Si les sciences sociales doivent intégrer dans leurs analyses les typifications des acteurs, il faut de plus, nous dit-il, que le sociologue lui-même interroge ses propres typifications, c'est-à-dire la manière dont la sociologie elle-même lui fait apparaître son objet. Tout scientifique étant en effet amené au quotidien à procéder à des typifications :

Ce faisant, nous ne sommes guidés ni par des considérations méthodologiques, ni par un quelconque schème conceptuel, de relations moyens-fins, ni même par une idée quelconque de valeur que nous devons réaliser. Seul existe notre intérêt pratique, tel qu'il survient dans une situation de notre vie, et comme il sera modifié par le changement de la situation qui est juste sur le point de se produire... (Schütz, 2007, pp.43)

Il est donc essentiel pour le chercheur de postuler la rationalité des acteurs même si cette rationalité ne lui semble pas évidente au départ. La conséquence de ce principe est que les constructions des chercheurs en sciences sociales doivent être des constructions au second degré des constructions des acteurs : c'est-à-dire des typifications de typifications. En rapprochant connaissance scientifique du monde et connaissance ordinaire, Schütz a posé les bases d'une autre posture épistémologie en sociologie : une posture socio-phénoménologique qui veut tenir compte des constructions, des abstractions, des généralisations, des idéalizations qui sont autant le propre du chercheur que de l'acteur social. La spécificité de cette posture est de dire qu'il n'y a rien d'extérieur aux individus qui soit totalement accessible ou transparent. En d'autres termes, seules les constructions sociales du monde sont accessibles mais jamais le monde lui-même. Pour Schütz, l'implication de ceci est que le chercheur en sciences sociales ne peut pas se passer du point de vue des acteurs pour analyser une réalité sociale quelque soit cette réalité.

Cette posture est différente d'une posture objectiviste et consiste pour le chercheur à prendre du recul, parfois le plus possible, par rapport aux conceptualisations et aux abstractions des acteurs. Il peut être question pour le sociologue de recueillir les perceptions ou les interprétations des acteurs mais c'est lui qui définira en dernier lieu ce qui se joue, c'est lui aussi qui fera le tri entre ce qui vaut la peine d'être retenu ou non, et c'est lui qui désignera les concepts appropriés pour cerner les réalités qu'il aura observées. Faisant cela, il va se détacher petit à petit de la subjectivité des acteurs pour se placer à un niveau théorique, un niveau *méta* qui ne sera plus tout à

fait accessible aux acteurs de son terrain: il s'agit du niveau de la science objective. La science sociale ainsi comprise veut s'élever au-dessus du monde-vie partagé par tous et mettre au centre de ses travaux des formalisations du social partagées par les chercheurs et les initiés. La finalité d'une telle démarche est de se débarrasser des préjugés qui ont cours dans un contexte social donné, et il s'agit d'obtenir une conclusion qui n'appartient ni aux acteurs ni aux sociologues, mais uniquement à la sociologie. Les principaux débats sociologiques, comme les structures sociales, la nature des interactions, les institutions, vont donc prendre une signification totalement différente selon la posture qui sera adoptée.

En d'autres termes, nous dit Alfred Schütz dans *Le chercheur et le quotidien* : « La décision que prend l'observateur d'étudier le monde social en un cadre de référence objectif ou subjectif circonscrit d'emblée le secteur de ce monde (ou pour le moins son aspect) qui est en mesure d'être étudié d'après le schème choisi une fois pour toute. » (Schütz, 1987, pp. 95).

En matière de recherche, les implications d'un tel constat, en apparence simple, sont d'une extrême importance. Première implication, ces deux postures renferment deux rationalisations totalement différentes du monde social. Seconde implication, les concepts, les méthodologies, les outils mobilisés dans un cadre d'analyse donné doivent être cohérents avec la posture adoptée par le chercheur au début de sa recherche. Troisième implication, en cas de réajustement de la part du chercheur, celui-ci doit se souvenir qu'un changement de schème induit obligatoirement un réajustement des termes et concepts employés au départ. Pour finir, si chacune de ces façons de faire présente nombre de qualités, les résultats de ces deux postures ne peuvent être mis sur le même plan à l'arrivée, c'est-à-dire qu'aucune comparaison directe ne sera possible : « Pour préserver la consistance de la pensée, il faut donc s'assurer que la "connotation" de tous les termes et concepts employés soit la même. » (Schütz, 1987, pp. 95). C'est ce qu'Alfred Schütz appelle « la pureté de la

méthode ». Faire ce travail d'éclaircissement revient de fait à clarifier notre propre posture de recherche.

En aucun cas, cela ne doit empêcher la relecture de certains auteurs ou de certaines théories, comme nous allons le voir, le tout étant bien sûr de ne jamais emprunter un concept ou une analyse sans évaluer si un recadrage théorique global est nécessaire ou non – ce qui implique la parfaite maîtrise d'un courant de pensée ou d'une œuvre. C'est sur cette base, qu'Harold Garfinkel, fondateur de l'ethnométhodologie et disciple de Talcott Parsons, a réinterprété la célèbre formule durkheimienne « Il faut traiter les faits sociaux comme des choses. ». Garfinkel ne se contente pas de dire : le Durkheim des *règles de la méthode sociologique* est éminemment objectiviste et je vais quant à moi adopter la position opposée. Il va beaucoup plus loin en relisant la totalité de Durkheim de manière très personnelle :

Les recherches en ethnométhodologie visent à décrire les activités naturellement organisées de la vie quotidienne. Elles s'appliquent à saisir le travail par lequel sont produits et décrits les faits sociaux de la société ordinaire, travail dont on peut rendre compte dans le langage naturel. Ce sont là les "choses" de l'ordre social, les phénomènes de la société immortelle, dont parlait Durkheim. (Garfinkel, in Fornel, Ogien, Quéré, 2001, pp. 437)

La formule « Traiter les faits sociaux comme des choses » replacée dans un cadre subjectif prend alors un tout autre sens. Tandis que la version originale disait qu'il faut traiter les faits sociaux comme des choses, c'est-à-dire en se plaçant le plus loin possible du monde social pour l'examiner ensuite avec un télescope, Garfinkel dit, quant à lui, il faut traiter les faits sociaux comme des choses aux mains des acteurs, c'est pourquoi il faut au contraire s'en rapprocher le plus possible. De fait, pour savoir à quelles sortes de choses nous avons à faire, nous devons déjà nous intéresser aux mécanismes ordinaires de réification, dont le langage fait partie. Avec cette recontextualisation de la formule durkheimienne, Garfinkel nous montre à quel point sens, essence et contexte sont solidement attachés. Ainsi, les principales

caractéristiques des faits sociaux telles que Durkheim lui-même les a définies, à savoir leur force coercitive et leur propension à se généraliser, peuvent se lire autrement selon ce point de vue.

Rien de choquant en effet à considérer un caractère obligatoire aux faits sociaux, dès lors que l'on considère cette obligation comme la conséquence d'une sélection d'éléments par un individu donné et dans un contexte précis :

L'ethnométhodologie a repris cette intuition négligée de Durkheim. Voici la compréhension qu'elle en a : lorsque Durkheim parlait de réalité objective des faits sociaux, il se référait à tout ce qui, dans l'histoire intellectuelle, était thématiquement en termes de logique, de signification, de raison, de rationalité, de méthode, de vérité et d'ordre, ces thèmes pouvant être rapportés, dans chaque cas concret, à une production d'ordre autochtone, effectuée localement, gérée de conserve et descriptible dans le langage naturel. (Garfinkel, in Fornel, Ogien, Quéré, 2001, pp. 438)

Or, l'importance de cette contextualisation n'est pas toujours bien considérée, et renvoie parfois à l'écart qui existe entre les différentes perceptions des acteurs et la modélisation de l'objet que le sociologue aura établie. Pour une partie de la recherche sociologique, le phénomène social est précisément logé dans l'écart qui existe entre le point de vue du chercheur et celui de l'acteur. Il est cependant possible de traiter les faits sociaux d'une autre manière, en considérant que le phénomène n'est autre que la perception, la sélection, l'action/réaction et, pour finir, la situation obtenue. En définitive, il est possible de faire le constat que ces deux démarches sociologiques, objective et subjective, ces deux manières de poser le problème, nous donnent au bout du compte rien de moins que deux phénomènes sociaux bien distincts.

Dans une épistémologie objectiviste, parler des dits exclus reviendrait à établir une définition préalable, celle du chercheur, qui consiste à s'appuyer sur les catégories sociologiques pour décrire de la manière la plus précise qui soit l'objet à étudier. Or,

l'essentiel dans notre cas est précisément l'indéfini voire même l'indéfinissable, et outre le fait qu'arrêter une définition sociologique préalable reviendrait à dresser un portrait potentiellement en rupture avec la pratique des acteurs de notre terrain, cela gommerait de plus l'aspect dynamique, mouvant, des rapports entre intervenants et usagers. Nous pouvons nous interroger pour finir sur les conséquences en termes de réification du social d'une analyse objectiviste trop poussée. Pour ne pas à la fois poser la question de ce que l'on cherche et en même temps y répondre, notre travail portera donc sur ceux qui seront au centre des attentions des intervenants sociaux de notre terrain : nous savons que ceux-ci sont parfois qualifiés d'exclus, d'itinérants, de sans-abri, de toxicomanes, mais l'important pour nous est la manière dont ils sont définis dans le cadre d'une pratique d'intervention pour en dégager le sens.

#### 2.4. Institutionnalisation et normativité

Le premier usage qui est fait de la notion d'institution, le plus technique, la définit comme une réalité juridico-politique : c'est celui auquel se réfère l'histoire des institutions, discipline pratiquée par les juristes et par les historiens (Revel, in Lepetit, 1995). Le deuxième usage est déjà élargi : il vise toute organisation répondant de façon régulière à des règles explicites ou implicites, l'institution se présente ici comme une demande ou une nécessité collective particulière ; parmi ces « agences de la société », pour répondre à la formule de Boudon et de Bourricaud, nous pouvons citer la famille, l'école, l'hôpital, les syndicats, etc. Le troisième usage, plus large encore, est susceptible d'une extension quasi-infinie : il se rapporte à toute forme d'organisation sociale « qui lie des valeurs, des normes, des modèles de relations et de conduites » (Revel, in Lepetit, 1995. pp. 65). Dans cette optique, nous pourrions dire au final que toute forme sociale qui présente une certaine régularité peut ainsi faire l'objet d'une analyse en termes institutionnels.

À la fin des années 1960, les tendances s'inversent. Les institutions sont alors pensées et dénoncées comme les figures, manifestes ou dissimulées, d'un contrôle social global. L'école, l'hôpital, l'asile, la prison, la famille ont été ainsi perçus comme les points les plus visibles « d'une sorte d'archipel institutionnel ou d'un réseau de contraintes exercées sur elles-mêmes par la société »<sup>15</sup>. Et les sciences sociales n'ont pas été en marge de cette vaste entreprise de dénonciation, elles y ont au contraire joué un rôle déterminant. Ainsi l'image que nous donne à voir Erving Goffman dans *Asiles* : l'institution totale comme structure capable de prendre en charge tous les aspects de la vie sociale, jusqu'aux différents aspects de la vie relationnelles des acteurs, à qui il ne reste que d'infimes espaces pour s'exprimer. Ou encore, Michel Foucault pour qui l'institution exerce un pouvoir inséparable de dispositifs qui se caractérisent par une logique disciplinaire et coercitive. Il s'agit alors de trouver un juste compromis entre cette critique des institutions, poussée parfois à l'excès, et de se défaire d'une rigidité institutionnelle héritée d'une sociologie durkheimienne qui a fait ses preuves certes, mais qui a aussi montré ses limites.

#### 2.4.1. La construction sociale de la réalité

Apportant une teneur davantage sociologique aux travaux d'Alfred Schütz, Peter Berger et Thomas Luckmann consacreront un long chapitre à la question de l'institution dans leur classique intitulé *La construction sociale de la réalité*. Voici comment ceux-ci caractérisent l'institution : « Le monde institutionnel est une activité humaine objectivée, il en est de même pour toute institution. En d'autres termes, en dépit de l'objectivité qui marque le monde social dans l'expérience humaine, il n'acquiert pas de ce fait un statut ontologique séparé de l'activité humaine qui l'a produit. » (Berger, Luckmann, 1966, pp. 127). Il n'en reste pas moins que la composante temporelle est primordiale selon eux, et il faut donc toujours replacer les

---

<sup>15</sup> Ibid.

institutions dans leur contexte historique de construction ; phénomène qu'ils décrivent comme : « le paradoxe de l'homme capable de produire un monde qu'il expérimente ensuite comme quelque chose d'autre qu'un produit humain » (Berger, Luckmann, 1966, pp.127). Car en effet, de par leur antériorité, les institutions seront dotées d'un caractère objectif en vertu duquel elles canaliseront les conduites humaines en valorisant telles orientations plutôt que telles autres. Le point important dans cette approche étant cependant que l'objectivité du monde institutionnel, malgré sa prégnance, n'en reste pas moins construite par l'être humain lui-même. Cela sous-entend évidemment qu'il faut documenter ces moments où l'institution est construite en tentant de répondre parallèlement à un certain nombre d'interrogations : à quoi les acteurs sociaux se réfèrent-ils lorsqu'ils prennent des décisions ? Quel est le champ d'action d'une institution ? À quelles processus de transformation répond-t-elle ? Y a-t-il des postures ou des positions différentes qui émanent d'une même institution ? Quelles sont les limites auxquelles une institution est confrontée ?

#### 2.4.2. La question de la normativité

Comme nous venons de le voir, évoquer les institutions implique forcément de traiter de la normativité. Nous pouvons cependant contester l'idée d'une imposition mécanique des normes à travers un contrôle social poussé, et introduire l'analyse d'Howard Becker au sujet de ce que nous pourrions qualifier d'enjeux de normalisation : le monde social est ce mouvement incessant d'appropriation, de transformation et d'imposition de normes. À quel moment une norme est établie et à quel moment était-elle respectée ? Ce sont les questions que se pose Howard Becker dans *Outsiders*. Dans cette étude sur les fumeurs de marijuana et les musiciens de Jazz, Becker insiste sur le fait qu'il faille distinguer l'existence d'une norme de son application : « En règle générale, pour faire respecter les normes, il faut que quelque

chose déclenche le processus. C'est cela qui doit donc être expliqué. » (Becker, 1966, pp.145). Et c'est ce à quoi nous nous intéresserons dans le cadre de cette recherche.

Terminons cette partie par une réflexion intéressante sur les normes avec l'analyse que fait Philippe Frisch au sujet des normes techniques. Partant d'un document de la Commission des communautés européennes, Philippe Frisch retient comme principale caractéristique d'une norme technique : sa forme matérialisée. Les normes existent comme choses, celles-ci sont toujours rattachées à un document de quelque forme que ce soit qui vient rappeler qu'elles sont faites et produites suite à un travail comme le sont d'autres textes réglementaires : « les normes techniques ont pour objet de définir "les caractéristiques requises d'un produit ou d'un service" » (Frisch, 1992. pp. 17). La norme technique n'est pas de cette façon dissociable de la standardisation qu'elle induit du « produit ou de la manière de le produire » : les normes normalisent, elles sous-tendent donc des rapports de force entre différents acteurs ou groupes d'intérêts ; à cela, s'ajoute le fait que les normes (techniques, dans ce cas) sont intimement liées aux institutions, plus généralement, à une instance légitimée : ce que nous donne à voir Philippe Frisch, par l'intermédiaire des normes techniques, c'est le rôle fortement marqué des institutions dans le processus de fabrication des normes.

Notre travail de recherche englobera ainsi les éléments soulevés précédemment à travers l'analyse d'une intervention sociale aux prises avec des positionnements institutionnels, des enjeux normatifs et donc identitaires. Nous allons cependant poursuivre notre travail de clarification de la posture adoptée avant d'en arriver aux réalités concrètes vécues par les acteurs, à travers la présentation du terrain en tant que tel.

## 2.5. Vers une socio-phénoménologie de l'exclusion

Si nous avons commencé par ce constat à teneur générale, c'est que si l'on présuppose différents types d'existences sociales aux usagers des services sociaux, le problème ne se pose plus de la même façon, et la question qui se pose devient alors : à quel type d'existence on s'intéresse ? Ainsi, les problématiques des dits exclus se posent autrement dès lors que l'on admet que chaque chose, chaque événement, chaque composante du monde social n'a pas une existence définie une fois pour toute mais plusieurs, non pas un être définitivement figé mais une multitude dont chacun pourrait faire l'objet d'une analyse ; l'analyse de sa manifestation sociale. De quelle manière les acteurs de notre terrain existent à un moment donné de leur suivi social, c'est ce que nous allons tenter de savoir. Pour cela, il nous faut clarifier la manière dont nous comptons procéder, sachant que nous ne voulons pas poser de définition avant d'avoir vu ce qu'il en était pour les acteurs eux-mêmes.

### 2.5.1. Se saisir de l'Agir

Afin d'analyser les différentes façons dont les acteurs de notre terrain définissent les publics auprès de qui ils sont censés agir, il nous a fallu préalablement interroger la notion d'action au cœur de la sociologie phénoménologique développée par Alfred Schütz, car c'est là le moyen d'appréhender ce qui se joue.

D'emblée, retenons trois caractéristiques de ce qu'est une action. Premièrement, une action peut, au fil du temps, devenir routinière ou banale : le quotidien peut ainsi se vivre sur le mode de l'habitude par une possible re-mobilisation, donc pas forcément systématique, du sens de la veille au lendemain ; deuxièmement, l'action se caractérise par une localité à laquelle le sens de l'action est profondément attaché (d'où l'importance du déplacement des intervenants sociaux sur les lieux où on a

besoin d'eux) ; troisièmement, le déroulement de l'action est dépendant de ce qui se génère dans le cours de l'action elle-même. Pour conclure, le tout est bien sûr mis en relation par l'expérience (ce qui veut bien dire que le sens d'une situation ne se limite pas qu'à l'expérience vécue au présent : les situations peuvent être anticipées, de la même manière que l'expérience passée peut être mobilisée. Seulement, le déroulement de l'action ne peut se faire qu'au présent, et c'est là où doivent être reportés les propos évoqués précédemment).

### 2.5.2. À propos de l'intervention

Accomplir une action c'est rassembler des éléments singuliers en un ordre précis. C'est précisément un ordre d'exposition du singulier (non définissable à l'avance) que les intervenants sociaux doivent construire avec la participation de l'utilisateur, s'ils veulent mener l'intervention à bien. La singularité c'est cette capacité jamais déterminée à l'avance de chaque élément participatif de l'action à avoir telle ou telle importance dans le cours même de l'action. Cette combinaison d'éléments singuliers n'en reste pas moins significative comme un langage associant signifiant et signifié. Cela ne veut toutefois pas dire que le sens d'une action, ou d'une situation, est attribué de façon mécanique :  $\text{ça} + \text{ça} = \text{ça}$  ; et cela quoi qu'il arrive. Considérer notre compréhension mutuelle comme association systématique de signifiants et de signifiés revient à mettre le langage hors de portée de toute contingence. Nous pourrions dire qu'en fait c'est tout le contraire qui se produit, et que toute action laisse planer un doute quant à ce qu'elle a pu susciter chez chacun des participants à une situation (d'où l'importance que ces derniers vont accorder aux réactions que chacun d'eux va manifester pendant et après l'action). Cela explique l'intérêt porté par les ethnométhodologues au langage en tant que phénomène avant tout localisé.

### 2.5.3. L'action par le langage

Ainsi, voir l'action comme une forme de langage (et le langage comme une forme d'action) consiste à donner du sens par association d'éléments en introduisant une temporalité ou en séquençant ce qui se passe. Une action n'est pas prédécoupée en elle-même, et il n'existe pas qu'une seule manière de découper une situation en plusieurs séquences d'action. Les associations des différentes combinaisons de singularités pendant l'action vont, en quelque sorte, rythmer l'action de l'intérieur ; la participation de chaque acteur va être fonction du découpage qu'il opérera de ce qu'il vit. Mais quels sont alors les moyens aux mains des acteurs pour séquencer ou temporaliser une action ? En fait, l'action devient signifiante en devenant symbole, non pas qu'elle soit symbole en elle-même, mais en symbolisant quelque chose pour ceux qui y participent.

Pour comprendre cela il faut comprendre ce que Husserl introduit en parlant de rétention (manifestation diffuse du passé dans le cours même de l'action) et de protention (orientation diffuse de la conscience vers l'avenir dans le cours même de l'action), ce que l'on retrouve chez Schütz dans *Eléments de phénoménologie sociale*<sup>16</sup>. Rétention et protention sont deux dimensions temporelles, propres à chaque acteur et à ce qu'il vit, qui existent en même temps au présent. Cette association qui s'opère en chaque acteur est le moyen par lequel celui-ci va découper ce qui se joue et à quoi il participe ; c'est aussi ce qui permet de parler d'éléments singuliers composants l'action et, par la même occasion, ce qui confère à l'action une certaine identité et qui la rend intelligible. De cette manière, il est possible d'affirmer que

---

<sup>16</sup> Voici comment cela pourrait s'expliquer de manière plus concrète : « En effet, entendre un mot, ou regarder un train passer le long des quais de la gare, c'est tout à fait autre chose que le souvenir que je peux avoir de mon vingt-et-unième anniversaire ou du match que j'ai regardé la nuit dernière. ». Kelly M. R., « *Quand l'esprit "dit" le temps : la conscience du temps chez Aristote, Augustin et Husserl* », *Methodos* [En ligne], 9 | 2009, mis en ligne le 10 février 2009. URL : <http://methodos.revues.org/2243> ; DOI : 10.4000/methodos.2243.

l'action est génératrice d'une temporalité qui lui est propre, en associant non pas un futur et un passé comme objets distincts et figés extérieurs à l'action, mais comme l'association d'une expérience et d'un à-venir dans un présent jamais stable, chaque acteur étant porteur en lui-même de cette tension permanente de l'avant/après maintenant. Ce à quoi nous avons affaire en définitive, quand on parle d'action, c'est à une activité typique réalisée dans telle ou telle situation : « les structures n'existent [donc] qu'actualisées dans des actions concrètes et particulières qu'elles informent ; en ce sens elles dépendent des accomplissements » (Quéré, in Barbier, 2000, pp. 168).

De cette manière, il est possible d'échapper à ce qui semble être paradoxal au départ : comment parler de singularité de l'action tout en reconnaissant que celle-ci est génératrice d'identité, condition de son intelligibilité ? Ce que Louis Quéré qualifie de « dynamique paradoxale de prise en compte et de réduction de la singularité » (Quéré, in Barbier, 2000, pp. 150). Pour éviter de traiter la singularité uniquement comme une divergence par rapport à un tout uniforme, ou encore, de faire de la singularité de l'expérience une singularité épistémique, c'est-à-dire de reconnaître l'action comme singulière qu'en tant que celle-ci l'est par rapport aux constructions du chercheur, il faut se rapporter directement au « travail d'ordonnement » effectué par les acteurs eux-mêmes. Et aux questions posées plus haut, la réponse consisterait de ce point de vue à faire des raisonnements pratiques le fondement de l'intelligibilité de l'action. Ces raisonnements pratiques se caractérisent par leur : « mode de reconnaissance et de traitement de la singularité des éléments qui sont composés ensemble pour former un cours d'action. » (Quéré, in Barbier, 2000, pp. 152). Ce que nous cherchons donc à mettre en lumière c'est ce qui émerge du fait d'une intersubjectivité. Notre démarche nous ramène au point d'attache des acteurs entre eux, c'est-à-dire à une régulation de l'intérieur des actions accomplies. De fait, le « pouvoir » des institutions ne se présente plus comme causal sur ceux qui agissent ; et la règle n'est plus tant une cause qu'une pratique : la pratique de la règle.

#### 2.5.4. Le langage, cet accès à « l'Autre comme soi-même »

Suite à ce que nous avons énoncé, les propos échangés sur notre terrain auront pour nous un pouvoir révélateur non négligeable, en tant qu'ils donnent immédiatement accès à la place tenue par les acteurs. Paul Ricœur établit ce constat dans *Soi-même comme un autre* : quand quelqu'un dit quelque chose à quelqu'un d'autre, il y a à travers cette interlocution la toute première entrée dans un rapport avec autrui. La parole est une matérialisation du sujet, aussi, l'attention faite à la parole d'autrui est-elle, à un moment précis, une indication de l'attention accordée à autrui lui-même. Dans notre recherche, toute la question devient alors de savoir quelle attention est faite à la parole des « usagers », sachant que cette parole n'est pas toujours fiable, cohérente, compréhensible, et qu'il n'est pas toujours aisé pour les intervenants sociaux de dire par avance à qui ils ont affaire. Ici, la parole peut à maints égards poser problème pour l'intervenant dont la première tâche est de ramasser toute l'histoire de celui dont il a la charge dans un discours biographique, c'est-à-dire sous le chapeau d'un soi, d'une mémoire, d'un acteur et donc d'une responsabilité.

Ici, l'ambiguïté voire les limites de l'intervention se manifestent : Comment les intervenants composent-ils avec les différents décalages que leur font vivre les usagers de l'accueil ? Que se passe-t-il quand l'intervenant ne peut plus s'appuyer sur la parole pour agir ? Y a-t-il une autre forme de communication qui prend le relais ? Que nous apprend alors cet autre moyen de communiquer sur le déficient ainsi caractérisé ? Y a-t-il, quelle que soit la situation, un encouragement du sans-abri à progresser dans le bon sens, celui de sa réinsertion, ou y a-t-il à certains moments une acceptation de l'autre tel qu'il est avec comme objectif cette fois l'unique atténuation de sa souffrance ? Qu'est-il fait de la parole d'autrui quand cette parole est celle d'un sans-abri, quand cette parole est confuse, rare ou inexistante, quand l'interlocuteur

supposé est déjà pensé au départ comme difficile, désocialisé ou déstructuré ? L'on voit alors que la parole trouve une place centrale dans notre travail.

#### 2.5.5. Le langage comme situation d'intervention

Nous pensons qu'une analyse du discours peut tout autant mettre à jour une idéologie, des rapports de force, une appartenance identitaire qu'offrir une description extrêmement détaillée de la manière dont une personne (l'intervenant social) envisage dans le cadre même de sa pratique une autre personne (un usager), et donc de la relation qui les lie. Mais le discours en tant que telle n'est pas l'objet de la recherche. La parole, et parfois la constellation d'interactions dans laquelle elle s'insère, est pour nous le moyen par lequel il s'agit de trouver une discipline formelle de l'organisation des activités des individus. Nous serons attentifs à la manière dont des interlocuteurs engagés dans une interaction verbale respectent ou non le propos de chacun, ainsi que les devoirs qui s'y rattachent. Notre travail prendra de ce côté beaucoup à l'analyse conversationnelle (telle qu'elle était envisagée aux commencements de l'ethnométhodologie), notamment par l'attention portée à l'application par les interactants de règles dites de politesse qui amèneront chacun à utiliser tel pronom plus que tel autre et ce titre-ci plutôt que celui-là, etc. Notre attention portera aussi sur les énoncés et paroles d'excuse et de réprimande : A quels moments interviennent de tels propos ? Comment sont-ils formulés ? Y a-t-il des récurrences dans leur emploi ? La conversation constitue un terrain de recherche fascinant, puisque les moindres détails peuvent avoir une signification déterminante pour la compréhension des relations qui sont établies ponctuellement entre des individus ; chaque réplique est ainsi un indicateur de l'écoute et de la prise en compte d'autrui, ainsi que des enjeux en présence.

La première démarche qui s'imposait dans était d'échapper au traitement purement linguistique de ces interactions ; la remarque de Ricœur à ce sujet nous y a aidé : la linguistique s'intéresse au fait langagier lui-même, considérant les interlocuteurs uniquement comme des émetteurs/récepteurs. Or, nous dit Ricœur, la communication ne peut s'envisager sans ceux qui la font, sans ses auteurs. Nous avons donc commencé par mettre les interlocuteurs au centre de cette communication. Mais pour avoir accès sociologiquement au contenu de cette parole, il nous fallait aussi éviter de toucher à la réalisation de la communication au sens où l'entendait Ricœur lui-même dans *Discours et communication*, c'est-à-dire comme la transmission d'un propos d'une monade à une autre. D'un point de vue sociologique et d'après notre problématique, la communication a donc été envisagée avant tout comme un moyen d'atteindre les rapports qu'intervenants et usagers entretenaient : nous sommes partis de ce qui est dit pour voir ce que nous apprennent les mots employés sur leurs auteurs, et donc, sur les rapports qu'entretiennent les uns et les autres ou ce qu'ils décrivent ; ce n'est donc pas la réalisation de la communication en tant que telle qui nous intéressera mais le fait langagier qu'elle constitue en tant que porteur d'autre chose.

#### 2.5.6. Sémiologie des corps

Autour de la parole, il y a aussi, par moment (quand notre matériel est assez riche), tout un espace que nous avons voulu explorer et prendre en compte. Un espace composé de regards, de gestes, de mouvements, de positionnement de soi et de positionnement d'autrui : c'est-à-dire, toute une mise en scène communicationnelle des plus élémentaires. Cet espace peut être décomposé en trois sous-espaces qui peuvent se déployer séparément mais qui le plus souvent coexistent ensemble :

- Tout ce qui ne se présente pas directement comme langagier, mais qui tient une part importante dans la compréhension que nous avons d'une situation donnée, peut, pour commencer, remplir un rôle de suppléant de ce qui est verbalisé. En effet, quand nous parlons, il est rare que l'on se contente d'émettre des sons et nous ne manquons pas de compléter, d'illustrer, de renforcer notre propos par tout un ensemble gestuel sans lequel notre discours oral perdrait une partie voire la totalité de son contenu. Premier cas de figure donc, celui d'un ensemble de comportements lié au verbal.
  
- Deuxième cas de figure, celui où le langage verbalisé toucherait ses limites voire n'aurait du tout plus cours. Ici, nous quittons définitivement le règne de la parole pour rejoindre celui plus général de la communication : que se passe-t-il lorsque le verbal ne suffit plus ou ne permet pas d'exprimer ce que l'on veut dire : les exemples classiques s'agissant d'intervention auprès des sans-abri sont ceux où l'intervenant se trouve confronté à quelqu'un qui ne comprend pas ce qui est attendu de lui (l'intervenant doit alors répéter sa demande, demander à quelqu'un d'autre de s'expliquer à sa place, ou bien accompagner son propos d'une gestuelle, etc.) ; cas où l'intervenant se trouve confronté à quelqu'un qui ne comprend pas la langue avec laquelle on s'adresse à lui ; dernier cas, celui où l'intervenant se trouve confronté à quelqu'un qui a un handicap. Comment l'intervenant s'y prend-t-il alors pour passer son message ? Comment surmonte-t-il cet obstacle relationnel qui se pose à lui ?
  
- Troisième cas de figure, celui où notre propre corps exprime, de manière quasi machinale, notre intériorité. Les sourires, les mouvements de recul, les caresses, les délicatesses, les froncements de sourcils, notre positionnement dans l'espace, etc. tout cela est pour nous d'un grand

intérêt ; non pas parce que cela constituerait le moyen de savoir ce que l'intervenant ressent, mais parce que cela permet de situer le sans-abri dans le cours même de l'action : un intervenant qui se protège nous montrera un sans-abri menaçant ; un intervenant qui se détourne nous montrera un sans-abri repoussant ; un intervenant à l'écoute nous montrera un sans-abri pris en compte, etc.

Lorsque cela était pertinent par rapport aux thématiques explorées, nous avons fouillé puis à analysé ces trois sous-ensembles, et nous avons voulu rendre compte, au mieux, de la logique ou de la grammaire de ces moments partagés entre intervenants et usagers, en tant que cette grammaire nous renseigne sur la place conférée aux usagers lors de l'intervention. La tâche que nous nous sommes donnée ne consiste donc pas à déterminer ou à définir une forme particulière de langage mais à relever tout ce qui peut nous informer le positionnement des acteurs. Les réflexes font-ils partie du langagier ? Là n'est pas la question en ce qui nous concerne. Les réflexes peuvent-ils nous apprendre quelque chose sur la relation entre un intervenant et un usager ? Oui, très certainement. Au-delà du verbal, ici réside pour nous l'intérêt d'aller voir ce qui se joue entre différents protagonistes, quelque soit le terrain. De ce fait, notre travail se démarque d'une sémiologie visuelle classique, c'est-à-dire d'une sémiologie qui cherche à se doter des moyens pour lire le non verbal en tant que langage.

#### 2.5.7. Analyse de l'intervention en contexte

L'objet de notre recherche sera de bien cerner l'intervention comme pragmatique langagière en contexte de normativité. Comme nous avons tenté de le montrer, nous ne sommes pas ici sur un terrain connu et stable, loin de là, tout l'enjeu est précisément de réussir à cerner par la pratique ce qu'il est impossible de définir *a*

*priori*. Travail davantage inductif donc qui s'appuie beaucoup sur les données du terrain pour dégager les enjeux analytiques que renferme cette problématique. En nous demandant ce qu'il en est des usagers d'un service d'intervention tourné vers les consommateurs de drogues dures, nous traiterons de la participation, de l'engagement, de l'exclusion, et, pour finir, de la question humaine.

C'est ce vers quoi nous emmènera en dernier ressort le développement de ce travail : vers une formulation plus pragmatique de la problématique de l'exclusion, car, au-delà d'une simple mésentente au sujet de modalités d'intervention, c'est la définition même des usagers qui nous semble être en jeu :

*Nous, les normaux, essayons le plus souvent de continuer à faire comme si, en fait, lui, le stigmatisé, correspondait parfaitement à l'un des types de personnes qui se présentent normalement à nous dans la situation présente, que cela implique à nos yeux de le traiter comme quelqu'un de mieux qu'il n'est peut être, ou de pire qu'il n'est probablement. Si aucune de ces deux voies n'est possible, il nous reste alors à tacher d'agir comme s'il était une "non-personne", absent en tant qu'individu auquel il convient de prêter une attention rituelle (Goffman, 1963, pp. 31).*

Nous arrivons là à la finalité même de ce travail : premièrement, le fait que ce qui est décrit ici par Erving Goffman, à savoir cette manière de prendre la mesure de ce qui se joue se trouve être parfaitement réfléchi par les acteurs, qui ont, dans le cas des intervenants sociaux, à se confronter avec le problème décrit dans l'extrait cité ; deuxièmement, le fait que cette réflexivité aboutisse à différentes façons de faire et de se positionner. Pour résumer, deux éléments principaux se dégagent ; 1) ce qui est mis en œuvre par un intervenant pour dire à un usager : « Tel que tu es, tu es à mes yeux, tout autant que moi, une personne qui a son mot à dire sur la société, et à ce titre, un citoyen comme n'importe quel autre », 2) le fait que les intervenants sociaux doivent eux-mêmes entreprendre une telle démarche, ce qui est la preuve, s'il en faut, que cela ne va pas de soi. Il en découle un découpage à deux facettes traçant les

limites de ce qui se passe sur notre terrain : d'une part, entre les différents intervenants eux-mêmes, d'autre part, entre les intervenants et les usagers.

Les tensions dont il a été question jusqu'à présent nous ramènent en dernier ressort à une problématique des plus insaisissables, dès lors que l'on veut en délimiter les contours de façon nette. Au cœur même de cette intervention auprès des toxicomanes réside donc un questionnement fondamental : la personne est-elle personne quoi qu'il arrive, en vertu d'attributs inaliénables, ou une personne peut-elle perdre à un moment donné cette qualité de personne et nécessiter alors une intervention qui permettrait son recouvrement ainsi que les droits moraux qui lui sont associés ? Sociologiquement, cela peut se traduire par le déni auquel se trouve confronté le toxicomane lorsqu'il quête pour s'acheter sa dose, par exemple, ou encore lorsqu'un sans-abri raconte comment un agent de police lui a fait comprendre que sa vie ne valait pas grand-chose... Cette problématique est l'un des éléments centraux de ce qui se joue, et il nous fallait donc en expliquer les contours, à défaut de pouvoir en explorer en détail tous les mécanismes.

Bien au-delà de la simple question de la stigmatisation des consommateurs de drogue, notre recherche veut traiter de l'exclusion, or l'utilisation courante de cette notion ne la rend pas pour autant plus accessible ; c'est ce que nous avons présenté préalablement, et cela nous a amené à développer une réflexion autour de la nature réelle de l'exclusion, une exclusion qui ne peut pas être sociale, sachant que les liens avec le monde ne sont jamais totalement rompus mais toujours en mouvement d'un point de vue normatif. Dans le cadre cette recherche, nous avons donc voulu observer et analyser la posture d'intervenants en toxicomanie pour lutter contre l'exclusion, un terrain où cette problématique est elle-même le vis-à-vis d'une multitude de problématiques, et il sera par exemple question de santé mentale ou d'incommunicabilité.

## 2.6. Question de recherche

En conséquence de quoi, notre question de recherche pourrait se formuler de cette façon : comment cerner, à travers une étude de cas, la construction communautaire d'une normalité d'inclusion et ses différentes implications en matière d'exclusion ?

Nous aurons alors comme pistes plus spécifiques :

- L'intervention sociale et ses cadres normatifs
- L'intervention comme porteuse de stratégies normalisantes
- Les enjeux identitaires
- La possibilité d'une alternative sociale en milieu d'intervention

Ces questions étant posées orientons-nous maintenant vers la façon dont nous comptons traiter méthodologiquement cette problématique, eu égard à la perspective socio-phénoménologique et constructiviste que nous avons préalablement dégagée.

\*

## Chapitre III.

### Le cadre méthodologique

#### 3.1. Introduction

Nous venons de présenter notre problématique et notre posture théorique, et il nous faut maintenant passer à la présentation du terrain et de la méthodologie. Dans cette partie nous allons expliciter les éléments qui vont nous permettre d'approcher autant que faire ce peut l'objet que nous avons ciblé. Dans un premier temps, il sera d'abord question du terrain. D'après les éléments que nous avons évoqués, nous comprendrons que celui-ci doit se rapporter à la thématique de l'exclusion, et que, selon ce qui a été mis à jour, il devra s'agir d'une institution qui se veut elle-même à « la marge ». Ce dernier point est central car le rapport à l'exclusion d'un organisme aux avant-postes nous permettra de traiter des enjeux normatifs de différentes manières : rapports normatifs entre institutions, entre intervenants, entre intervenants et dits exclus, et entre les dits exclus eux-mêmes pour finir.

En cela, l'organisme communautaire LA DOSE Montréal offrait d'innombrables éléments pour mener à bien cette recherche, comme nous le verrons. Concrètement, notre travail s'apparente à une étude de cas, et nous avons voulu analyser avec beaucoup de détail certaines dimensions propres à l'intervention proposée dans le cadre de LA DOSE Montréal : l'objectif de cette thèse n'est donc pas d'établir des généralités à l'échelle d'une ville ou d'une province, mais d'aller en profondeur dans la compréhension des prises de positions, des justifications, des élaborations de schémas d'inclusion et d'exclusion, en d'autres termes, dans la compréhension d'une construction communautaire qui se décrit comme étant en lutte contre l'exclusion, mais qui ne peut pourtant pas exister en tant que telle sans exclure elle-même.

Après avoir présenté le terrain, nous passerons dans un second temps à la méthodologie : comment les matériaux ont-ils été obtenus et par quels moyens les avons-nous analysés. Nous présenterons pour finir, la spécificité des types de matériaux que nous avons à notre disposition et nous discuterons de leur importance pour notre recherche.

### 3.2. Une intervention communautaire d'inclusion à la marge

Notre problématique mise à jour, il nous restait encore à la mettre en relation avec un terrain. Les raisons évoquées précédemment nous ramenaient au champ de l'intervention sociale, mais il restait néanmoins à définir un type d'intervention particulier. Une intervention qui, comme cela a été mentionné, devait laisser ouvert au maximum le champ des possibles : afin précisément d'avoir accès aux différents enjeux normatifs en lien avec l'exclusion. L'hiver 2008, nous avons décidé de visiter plusieurs foyers d'hébergement lors de journées portes ouvertes<sup>17</sup>. Le résultat ne correspondait pas à nos attentes : aucun ne convenait pour notre recherche, car ils proposaient une intervention plutôt « fermée » et fortement centrée sur l'insertion, c'est-à-dire sur la transformation des sans-abri et le refus des dimensions les plus dérangementantes en eux. Nous, nous étions à la recherche d'une intervention qui lutte contre l'exclusion non par l'insertion mais plutôt par une certaine compréhension des dits exclus. La raison est la suivante : une intervention ouverte sera confrontée à deux types de normes, celles issues du milieu de l'exclusion, et celles issues des institutions surplombantes, notamment la santé publique et les financeurs. Dans ce dernier cas de figure, il y a bien cet entre-deux normatif que nous souhaitons analyser.

---

<sup>17</sup> La Maison du père, l'Accueil Bonneau et Old Brewery Mission.

À l'automne 2009, nous avons donc décidé de laisser de côté les foyers d'hébergement et nous nous sommes tournés vers d'autres interventions sociales. En nous renseignant sur l'organisme communautaire LA DOSE Montréal, nous avons appris que celui-ci intervenait auprès des toxicomanes sans les « pousser » à cesser leur consommation de drogue. LA DOSE n'est pas le seul organisme à développer ce type d'approche à Montréal, et nous pouvons citer le cas de REZO qui s'occupe par exemple d'améliorer les conditions de vie des travailleurs du sexe avec une approche fondée sur la décriminalisation et l'implication sociale des usagers. Nous pouvons aussi citer l'organisme Stella tourné quant à lui vers les travailleuses du sexe avec une optique « Par et Pour », tout comme LA DOSE Montréal. Nous ne serons d'ailleurs pas surpris d'apprendre par ailleurs que ces deux organismes, REZO et Stella, sont deux partenaires de LA DOSE Montréal. Ainsi donc, l'idée de départ n'était pas de trouver un organisme avec une intervention unique ou originale. Il n'était pas non plus question de procéder à la synthèse particulière d'un type de démarche. Notre but, comme nous l'avons dit, consiste à saisir les enjeux extraits de notre parcours et de nos travaux afin de les questionner sur un terrain de ce type, car il est plus propice à une telle étude.

L'originalité de la recherche réside d'une part dans l'approche qui caractérise cette thèse et, d'autre part, dans le croisement de cette problématique avec une intervention sociale dans le cadre d'une étude de cas détaillée. De ce fait, il va de soi que les résultats obtenus ne peuvent être qu'originaux, car les acteurs, les situations analysées, le contexte de la recherche, l'interaction du chercheur avec le milieu sont uniques, même si évidemment des liens ou des rapprochements pourront toujours être opérés *a posteriori* avec d'autres milieux ou d'autres organismes plus ou moins similaires. Ce dernier point constitue cependant une autre étape de recherche, c'est une recherche en soi, qui pourrait possiblement être une suite à notre actuelle recherche.

LA DOSE est un organisme communautaire à but non lucratif dont la mission est la réduction des méfaits relatifs à la consommation de drogues dures (son public est composé en très grande majorité de sans-abri ou d'anciens sans-abri). Les méfaits visés sont bien sûr physiques (transmission de maladies, infections, atteintes neurologiques, etc.) mais aussi sociaux (stigmatisation des consommateurs de drogues dures, profilage policier, difficulté pour revendiquer, etc.). Il y a donc tout un dispositif de prévention, de sensibilisation et de transmission de connaissances qui est mis en place. L'organisme n'a pas vocation à réinsérer ou prendre en charge les usagers : nous sommes dans une logique d'émancipation, de capacitation (*empowerment*), pour reprendre un vocabulaire propres aux intervenants, qui n'est pas fondée sur l'abandon de la consommation de drogue et du mode de vie qui lui est associé mais sur une prise de conscience qui doit mener l'utilisateur à une plus grande implication communautaire et relationnelle, mais surtout, à une plus grande maîtrise de sa propre destinée<sup>18</sup>. Son principe de base est qu'il puisse y avoir simultanément utilité sociale et consommation de drogue. De ce point de vue, il faut donc changer non pas les toxicomanes mais les pratiques qui peuvent leur nuire (pratiques relatives à la toxicomanie et pratiques sociales qui rendent plus difficile encore la vie des toxicomanes).

L'organisme en question est localisé au centre-ville de Montréal : des locaux neufs sur trois étages, le tout dans un certain confort... Mais les intervenants de l'organisme ont tous en tête les problèmes rencontrés pour trouver un lieu où

---

<sup>18</sup> Nous pouvons dès à présent souligner l'importance de ce terme « *empowerment* » qui se trouve être un concept originaire du terrain. Il va donc de soi que nous y accorderons une importance particulière lorsqu'il sera question d'examiner les méthodes de travail des intervenants de cet organisme. Les discours des intervenants de LA DOSE associent de manière très forte réduction des méfaits, *empowerment* et implication communautaire. L'un des enjeux de ce travail consistera entre autres à rendre compte de la manière dont ces trois notions s'expriment pratiquement ; il sera aussi question des liens que ces notions entretiennent, et par là-même, des différents niveaux d'analyse qu'elles recouvrent.

s'implanter depuis l'ouverture – entre 1989 et aujourd'hui, LA DOSE s'est délocalisé trois fois avec tout ce que cela implique comme difficultés pour se réinstaller ailleurs, notamment ce qui touche à l'image du quartier, au refus des propriétaires pour louer, aux résistances des commerçants. Plusieurs campagnes de communication ont donc été menées débouchant sur des assemblées publiques. Plusieurs projets ont été développés et plusieurs garanties ont dues être présentées : ainsi, par exemple, des bacs de récupération pour les seringues usagées ont été installées dans les environs de l'organisme. Ces tensions se sont quelque peu calmées depuis, mais on peut aisément imaginer ce que cela a pu être, d'autant plus qu'en face de LA DOSE, se trouve une université et de nombreux commerces... Un Centre de Santé et de Services Sociaux (CSSS)<sup>19</sup> se trouve à proximité, et, un peu plus loin, le poste de police\*\*\*, bien connu du personnel et des usagers de LA DOSE.

De l'extérieur, il n'est pas évident de savoir de quoi il s'agit au juste. Effectivement, pour laisser voir sans montrer, les vitres sont partiellement couvertes de personnages à forme humaine sans que l'on puisse dire exactement ce qu'ils font. Le nom de l'organisme est écrit en petit caractères sans autres précisions, et l'on pourrait croire que l'on a affaire à une agence quelconque.

LA DOSE se subdivise en cinq services qui veulent agir de manière concertée mais qui conservent une certaine autonomie les uns par rapport aux autres ; ils sont tous logés dans le même immeuble : 1) le Site fixe, distribution et échange de matériel : c'est le service historique de l'organisme. Les consommateurs de drogue viennent s'y approvisionner en matériel neuf et y déposer, pour certains, leurs seringues usagées. On y trouve bien sûr des seringues, mais aussi de l'eau stérilisée, des

---

<sup>19</sup> Organisme public offrant des services de première ligne en matière de santé : « ... un établissement appelé centre de santé et de services sociaux (CSSS) né de la fusion de centres locaux de services communautaires (CLSC), de centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et, dans la majorité des cas, d'un centre hospitalier. ». Ministère de la santé et des services sociaux du Québec, <http://www.msss.gouv.qc.ca/reseau/rls/>.

tampons d'alcool et des tubes en verre pour les fumeurs de crack. Ces tubes sont vendus 1 dollars, car LA DOSE est obligé de les acheter à la Santé publique. Un débat est ouvert pour savoir comment rendre ces tubes gratuits, sachant par ailleurs que les dépanneurs alentours en vendent aussi mais à des prix variables selon le contexte, d'après les usagers. 2) Un service destiné au travail de rue : deux travailleuses de rue se relayent mutuellement, l'une de service la journée et l'autre en soirée. 3) LA DOSE a aussi un service spécifique pour les personnes travesties et transsexuelles : en charge principalement de prévention, de création de liens par le travail de milieu et les groupes de support, ainsi qu'en ouvrant l'accès au réseau de santé transsexuel. 4) une infirmerie : Soins/dépistage VIH et Hépatite. 5) Pour finir, il y a l'accueil de jour LOISIIRS, celui qui nous intéressera plus particulièrement dans le cadre de cette recherche : LOISIIRS (Lieu d'Ouverture et d'Implication Sociale pour personnes qui consomment des drogues par Injection et Inhalation, Responsables et Solidaires)<sup>20</sup>. Le local de l'accueil est situé au rez-de-chaussée de l'immeuble. Le local est ouvert à tous les consommateurs de drogue ainsi qu'à leurs animaux de compagnie :

Les personnes qui fréquentent LOISIIRS sont, en majorité, des hommes entre 30 et 60 ans. Elles sont des consommatrices actives de psychotropes (héroïne, cocaïne, Crack/ Freebase, Dilaudid) ou à risque de recommencer. Plusieurs sont en situation d'itinérance, à risque de le devenir ou de le redevenir ; elles connaissent des problèmes de santé mentale ; elles ont souvent des troubles de comportements violents et/ou ont des antécédents criminels. (Définition du projet et du rôle des employés, LOISIIRS, 2008)

A son ouverture en 1989, LA DOSE était l'un des premiers programmes d'échange de seringues en Amérique du nord. En fait, LA DOSE était au départ une initiative de

---

<sup>20</sup> Comme nous l'avons dit en préambule de cette thèse, le nom de l'organisme ainsi que celui du service que nous avons étudié (LOISIIRS) sont fictifs. C'est un choix personnel et rien ne nous y obligeait. Il n'empêche que nous avons malgré tout conservé certaines caractéristiques du nom du service car elles sont parties intégrantes de la recherche ; il s'agit de l'implication sociale, de la responsabilité et de la solidarité.

la santé publique, et ne faisait que de la distribution de matériel et du travail de rue : le programme se nommait UDI-SIDA et était localisé en plein centre-ville. Des professionnels de la santé, des personnes originaires du milieu carcéral et juridique se sont concertés pour mettre en place ce qui deviendra le premier service d'échange de matériel. Ce n'est qu'en 1996 que ce programme deviendra un organisme communautaire<sup>21</sup>, sur demande du ministère de la santé. Un an plutôt, UDI-SIDA s'était fait expulsé de son local pour cause de nuisances. L'organisme sera finalement accueilli dans les locaux du CLSC Centre-ville en attendant de trouver mieux. Après un an de démarches UDI-SIDA, devenu LA DOSE Montréal, trouvera un local au alentours du CLSC. Ayant obtenu une subvention, LA DOSE s'installera quelques années plus tard dans les locaux qu'il occupe actuellement.

Ce que nous avons d'emblée trouvé intéressant dans cet organisme communautaire, c'est l'affiliations d'une grande partie de ses acteurs à des courants politiques alternatifs, car même si LA DOSE est au départ une mesure concertée de la santé publique et de plusieurs professionnels, il rassemble aujourd'hui les mêmes mouvances sociales que celles qui ont été au fondement de l'organisation communautaire depuis les années 1970 : principalement, le marxisme et le féminisme (Doucet, Favreau, 1997). Les intervenants n'hésitent pas à se revendiquer anticapitalistes, tandis que les usagers vont davantage tendre vers l'anarchisme, mais les deux se rejoignent inmanquablement quand il est question de critiquer le service de police de la ville de Montréal (SPVM).

---

<sup>21</sup> « Un organisme communautaire est une personne morale constituée en vertu d'une loi du Québec à des fins non lucratives dont les affaires sont administrées par un conseil d'administration composé majoritairement d'utilisateurs de services de l'organisme ou de membres de la communauté qu'il dessert et dont les activités sont reliées au domaine de la santé et des services sociaux ». Article 334 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Comme le souligne la Régie régionale de santé et des services sociaux de Québec, l'expression « organisme communautaire » sous-entend le plus souvent : « un regroupement de personnes issues de la communauté, soutenues par cette dernière et mobilisées autour d'une problématique commune dont les activités ou services à la population sont dispensés en ayant recours à des personnes bénévoles ou salariées. ». *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires de région de Québec*, 2004.

L'aspect communautaire est présenté comme essentiel à l'intervention. Cela se traduit par une offre de services destinée à tous les membres d'une population cible (les consommateurs de drogues par injection ou inhalation) mais aussi, et surtout peut-être, par le développement d'une conscience de soi et des autres-semblables, le tout avec la volonté de ne jamais se placer en opposition à la volonté des usagers. Cela n'es pas sans poser un certain nombre de questions.

De par la multiplicité des rôles qu'elle a à tenir au quotidien, la personne représente avant tout l'idée « d'un centre unifié de choix » (Montefiore, in Conto-Sperber, 1996, pp. 691). Les choix de quelqu'un et les actes imputables qui en découlent le rendent de fait responsable (devant un tribunal, devant une autre personne, ou devant Dieu, etc.). La notion de responsabilité n'est pas accessible sans l'unité supposée de la pluralité des rôles joués dans une identité personnelle. Cela présuppose que la personne puisse se reconnaître comme personne dans sa globalité, et que cette globalité puisse être identifiée comme ayant eu un passé et comme pouvant avoir un devenir ; ce qui implique la faculté de se souvenir et de se projeter, c'est-à-dire une continuité de conscience. Comment notre société peut-elle alors s'accommoder de ceux qui ne font pas preuve d'une conscience d'identité personnelle, ainsi ceux parmi les toxicomanes qui ne savent plus qui ils sont, ni ce qu'ils veulent et ce qu'ils font, et pour qui du même coup la responsabilité morale n'est pas toujours évidente aux yeux de tout un chacun ? Plus encore, qu'en est-il dès lors que l'intervention est précisément conçue comme une responsabilité partagée : « Cette intervention propose une aide dont l'importance et l'efficacité dépendent de ce que la société et la personne elle-même sont capables d'investir : c'est une affaire à construire, où nul ne peut agir à la place de l'autre, une affaire de responsabilité à prendre et de moyens à rassembler. Il est donc nécessaire que les personnes revendiquent et occupent leur

place. »<sup>22</sup> ? Et, puisque l'efficacité de l'intervention dépend ici de l'investissement de la personne, est-ce à dire que l'intervention peut, dans certains cas, se révéler nulle ?

Finalement, les différentes prises en compte que les intervenants sociaux ont à gérer quotidiennement nous ramèneront vers la notion d'exclusion et nous pousseront à interroger la nature du déplacement qu'opéreraient les usagers des services sociaux lorsqu'il est question de ce phénomène. Opèrent-ils un déplacement de l'intérieur du règne social vers ses bords, ou sont-ils fondamentalement redéfinis comme personnes ?

La communauté serait ici une sorte de « rotule », pourrions-nous dire, car elle n'est pas une fin en soi, plutôt un moyen de sortir de la rue et d'inclure dans un groupe qui, par l'échange de savoir et *l'empowerment*, se verrait en définitive armé civiquement et prêt à améliorer ses propres conditions d'existence. Il y a donc un rapport à explorer entre le monde de la rue, le monde de l'intervention sociale et le monde politique, caractérisé ici par la mobilisation d'un Agir citoyen face à des mécanismes d'exclusion. L'aspect politique de l'intervention communautaire de bas seuil peut-il s'envisager comme synonyme du recouvrement de l'humanité ? Nous laisserons cette question ouverte.

En voici les éléments principaux : si communauté il y a, sous quelle forme existe-t-elle ? A) Comment se construit-elle ? B) Comment se maintient-elle ? C) Quels en sont les tenants et les aboutissants normatifs ? Concomitamment, nous nous demanderons quelles sont les composantes relationnelles propres à cette intervention communautaire. Suite à ces remarques, nous verrons donc comment se définit pratiquement la notion de communauté. Cette notion se trouve par ailleurs elle-même associée à d'autres notions telle que la réduction des méfaits, la capacitation ou

---

<sup>22</sup> Conseil supérieur du travail social, (1998), *L'intervention sociale d'aide à la personne*, Paris, éditions ENSP, coll. Politique et intervention sociale, pp.151.

encore l'implication. Il est donc fondamental de chercher à savoir sous quelle(s) forme(s) pratique(s) existe l'appareillage de cette intervention.

### 3.3. Production des données : une approche diversifiée

#### 3.3.1. Une démarche préalable, participative et « ethnographique »

Pendant un peu plus d'un an, de janvier 2010 à avril 2011, nous avons été sur la liste de rappel de LOISIIRS et nous avons pris part aux activités de cet accueil. Nous avons répondu à la procédure de sélection et, après avoir passé un entretien d'embauche<sup>23</sup>, nous avons pu découvrir, en partie, le milieu de la consommation de drogue à Montréal. Notre première impression ? Un gigantesque désordre, une pagaille sans nom, mélange hétéroclite d'intervenants, de toxicomanes, de toxicomanes repentis, de toxicomanes en rechute, d'anciens toxicomanes devenus intervenants mais portés absents, d'intervenants sur le retour, de transsexuels toxicomanes, d'anciens sans-abri toujours toxicomanes, de nouveaux sans-abri anciennement toxicomanes, de femmes et d'hommes parfois accompagnés de leurs animaux, de couples, de jeunes et de moins jeunes, de malades, de travailleurs, grégaires ou solitaires, sales ou propres, calmes ou violents, prostitués ou prostituées, alcooliques, héroïnomanes, cocaïnomanes, fumeurs de crack, à quoi s'ajoute parfois des problématiques de santé mentale. Ils se côtoient tous dans un ordre de l'extrême ou dans une fausse confusion, qu'il faut savoir juger adéquatement si l'on ne veut pas se mettre tout le monde à dos ou voir la situation dégénérer et devenir immaîtrisable. Il n'y a pas de règle à appliquer une fois pour toutes, mais il est préférable de ne jamais faire la morale, de ne jamais forcer quelqu'un à faire quelque chose, de ne jamais agir comme si on était supérieur, de ne jamais faire de remarque sur l'hygiène,

---

<sup>23</sup> Nous traiterons des modalités d'embauche des intervenants au chapitre VI.

de ne jamais paraître hautain, de ne jamais ignorer quelqu'un, de ne jamais faire de favoritisme... Dans cet environnement les tensions sont exacerbées et la moindre étincelle peut tout faire sauter.

En acceptant la posture d'animateur social, notre intérêt de départ était avant tout de gagner en expérience et en expertise professionnelle, mais cela nous aura finalement ouvert l'accès à la multitude d'informations qui allaient nous permettre de rédiger cette thèse (l'organisme dont il est question nous ayant aimablement autorisés à utiliser toutes les données auxquelles nous avons eues accès en tant qu'intervenants et chercheurs à la seule condition de garder anonyme le nom des acteurs du terrain). A proprement parler, notre recherche n'est pas une enquête ethnographique, mais notre présence comme professionnel peut s'y apparenter à plusieurs titres (multiples sources d'information, contacts poussés, immersion dans un milieu) : de manière quasi paradoxale, nous pourrions parler d'ethnographie documentaire, un peu sur le modèle de celles qui ont été réalisées par les chercheurs en sciences sociales au début du siècle, avec cette nuance que nous étions nous-mêmes présents sur les lieux. Même si le terrain n'était pas envisagé exactement de cette façon au moment où nous y étions, il n'en reste pas moins que, dans ce cas de figure, celui-ci peut malgré tout être vécu sous un autre mode, grâce aux va-et-vient mémoriels et aux sources documentaires dont nous disposons. L'ethnographie sous-entend une interactivité entre l'objet et le terrain de la recherche, seulement, même quand le terrain est préparé à l'avance, l'interactivité n'est pas toujours possible, dans le cas, par exemple, où une rupture de collaboration surviendrait. Dans ce dernier cas, le chercheur doit prendre les éléments collectés comme base définitive, dans l'espoir qu'ils soient bien évidemment suffisants pour mener à bout son travail. Ici se situe la différence entre une enquête ethnographique classique et la manière dont nous avons procédé, c'est-à-dire par reconstitution *a posteriori* du terrain.

### 3.3.2. Ressources disponibles et corpus de référence

#### 3.3.2.1. L'expérience comme ressource

De quoi se compose le matériau que nous avons utilisé dans le cadre de cette recherche ? Avant toute chose, il y a l'expérience, ce que nous avons vu, entendu, fait, partagé avec les acteurs, ce vécu comprend notamment des discussions informelles, des récits biographiques, et notre enquête peut prétendre saisir de l'intérieur le quotidien des acteurs. Il y a le ressenti, notre ressenti, qui sans être forcément le même que celui des acteurs – là n'est pas la question –, nous a permis de découper de manière spécifique les séquences d'action dans lesquelles nous avons été engagés. Tout cela renvoie à « des catégories de perception, à des points d'articulation symboliques essentiels pour l'intelligence de ce qu'ils font [les acteurs] »<sup>24</sup>.

#### 3.3.2.2. Le corpus documentaire

Comme nous le disions, LA DOSE Montréal nous a autorisés à utiliser le corpus auquel nous avons eu accès lorsque nous étions intervenants. Il s'agit d'un corpus important et nous avons dû procéder par moments à une sélection afin de compléter cette recherche. En effet, analyser l'ensemble des matériaux dont nous avons à notre disposition, en allant aussi loin que possible dans la prise en compte des détails tel que nous avons voulu le faire, semble tout simplement impossible, du moins dans le cadre d'une seule et même recherche. Il nous fallait donc cibler des éléments à analyser ; nous y reviendrons un peu plus loin. Signalons dès à présent que le corpus en question ne couvre qu'une période allant de janvier 2009 à décembre 2011 ; en voici la composition.

---

<sup>24</sup> Schwartz O., « L'empirisme irréductible ». Op. Cit. pp. 268.

En premier lieu, il y a les documents relatifs à l'organisme. Ce sont les documents produits par la direction dans le but de structurer ou présenter l'intervention de LOISIIRS. Parmi ceux-ci, nous pouvons distinguer des documents historiques qui nous ont permis de retracer le processus d'installation de l'accueil LOISIIRS et d'analyser l'institutionnalisation de LA DOSE Montréal en vis-à-vis de l'institution de Santé publique : 3 bulletins d'information envoyés aux partenaires pour les informer du déroulement du processus, le questionnaire qui a été administré dans le cadre d'une étude de faisabilité, une ébauche des résultats obtenus dans le cadre de l'étude, un rapport faisant suite à cette même étude, des documents administratifs divers (organigramme, budgétisation, fonctionnement).

Parallèlement à cela, nous pouvons ajouter le cahier de fonctionnement de l'accueil (autrement dit tout le protocole des procédures de l'accueil), un document intitulé Cadre de l'intervention, quelques documents se rapportant à l'élaboration d'un code de vie, un document définissant le projet et le rôle des employés et les questionnaires utilisés pour l'embauche des nouveaux intervenants. Tous ces documents ont été retenus car ils ont une grande valeur en tant que révélateurs du champ normatif qui a cours au sein de l'accueil.

Il y a ensuite tous les documents produits par les intervenants à propos de leur activité professionnelle. Tout d'abord, les journaux de bord de 2009 à 2010, soit un total de 24 documents mensuels où se trouvent consignés quotidiennement les événements que les intervenants ont jugés importants. Après examen de l'ensemble, seuls deux journaux mensuels furent finalement retenus pour des raisons de récurrence de l'information et de richesse du contenu se rapportant aux incidents critiques analysés. Ce matériau nous a intéressé car il renferme des éléments touchant à la construction identitaire, aux relations dans le groupe et à l'exclusion. Les journaux de bord furent croisés avec des comptes-rendus de réunion (une fois par semaine l'équipe

d'intervention de LOISIIRS se réunissait pour aborder le déroulement des activités et la cohabitation au sein du local) : ces documents ne font pas état d'un contenu excessivement détaillé, mais ils ont été en revanche d'une grande utilité pour compléter l'analyse des situations consignées dans le journal de bord ou dans les COCUS. Pour finir, il y a les comptes-rendus d'activités. L'accueil développe une multitude d'activités artistiques, ou culturelles (revue de presse, visionnage de films, discussions philosophiques, etc.), mais l'activité centrale de LOISIIRS est le COCUS : moment où les usagers de l'accueil sont invités à débattre de la vie de groupe et prendre des décisions quant au fonctionnement. Il nous fallait donc cibler plus précisément ce moment. L'examen des documents que nous avons en notre possession nous a plus spécifiquement orienté vers le COCUS du 14 juillet 2010. La raison principale est que l'incident critique qu'il décrit est considéré comme typique par les intervenants de l'accueil, un incident qui se veut à teneur générale puisque nous en avons nous-mêmes vécus plusieurs du même type. L'autre raison du choix de ce COCUS repose quant à elle sur le fait que nous avons en notre possession plusieurs documents complémentaires nous permettant de le couvrir en détail et donc d'obtenir une analyse plus fine de son contenu.

À cela, s'ajoute les documents qui furent produits par LOISIIRS dans le but de communiquer autour de la démarche de l'accueil : il y a les rapports d'activité, une dizaine d'émissions de radio, le blog de l'accueil, un guide de consommation sécuritaire intitulé *Qu'est-ce qui crack ?* et le document qui a été rédigé à la suite du passage de la commission parlementaire sur l'itinérance en 2008. Ces documents ont été sélectionnés dans le cadre de cette recherche car ils sont porteurs d'une tension avec l'extérieur de l'organisme : s'il y a construction groupale et intériorité, cela signifie aussi qu'il y a extériorité, et ces documents nous ont donc permis d'élucider ce rapport.

Pour finir, il y a sept entretiens que nous avons eus avec le coordonnateur de l'accueil : un matériau qui s'apparente à la fois à des récits biographiques et à des récits de pratiques professionnelles. Matériau qui sera complété par une référence au mémoire de maîtrise du même coordonnateur afin de décrire son intervention et de comprendre ses différents positionnements. Ces entrevues ont été retenues parce qu'elles décrivent le champ d'action d'un intervenant ayant un rôle institutionnel important au sein de LA DOSE Montréal ; de ce fait, elles nous ont permis d'accéder à nombre d'enjeux positionnels et normatifs caractéristiques de l'intervention de l'accueil LOISIIRS.

Nous venons de présenter les éléments empiriques que nous avons à notre disposition afin de réaliser notre recherche. Il faut cependant préciser que tous les matériaux répertoriés figurent de manière plus ou moins prégnante dans le cadre de ce travail. En fait, la sélection que nous avons dû opérer concerne principalement les journaux de bord, les comptes-rendus de réunion d'équipe et les cocus. Premièrement, ces documents sont trop volumineux et trop riches pour être traités de manière exhaustive. Deuxièmement, il nous fallait opérer une sélection afin de répondre du mieux que possible à la question de recherche que nous avons dégagée : la construction d'une communauté d'inclusion, ses enjeux internormatifs et ses limites via l'étude de cas d'un organisme où se produit une intervention dans l'espace public.

### 3.4. Méthodes d'analyse

#### 3.4.1. Analyse de contenu

Du point de vue de la méthodologie d'analyse, nous pouvons dire de manière générale que nous avons procédé à des analyses de contenu, en restant les plus fidèles

possibles aux principes épistémologiques énoncés précédemment. Cette analyse peut se présenter de cette manière :

Le support de l'analyse de contenu est le discours produit dans le processus de communication. Ce fait indique un double objectif de l'analyse de contenu : d'un côté, elle tente de dégager la signification de l'énoncé pour l'émetteur, c'est-à-dire sa *subjectivité*, de l'autre côté, elle cherche à établir la pertinence pour le récepteur, à savoir son *objectivité*. L'objectivité de l'énoncé est liée à sa nature sociale, car celui-ci transporte des significations pertinentes pour un groupe donné.<sup>25</sup>

Travailler les différents sens disponibles que peut prendre une proposition dans un contexte donné ; chercher les différentes significations d'un mot, d'une action, d'une situation, puis tenter de trouver des corrélations, des correspondances entre les éléments qui nous intéressent, voici qu'elle a été la ligne de conduite adoptée. Sur cette base, nous avons dégagé des catégories conceptuelles et nous avons cherché à savoir quelle relation ces catégories entretenaient les unes avec les autres. Nous avons été particulièrement sensibles aux échelles de grandeurs, aux normes activées, à la réglementation mobilisée(,) et aux hiérarchies instaurées.

#### 3.4.2. Analyse conversationnelle

Pour analyser le matériel langagier et interactionnel, nous nous sommes inspirés de l'ethnométhodologie et de l'analyse conversationnelle ; cela est à mettre bien sûr en relation avec les fondements épistémologiques exposés plus haut. En quoi consiste cette analyse conversationnelle au juste ? Celle-ci se définit selon nous par le fait que le chercheur ne vise pas l'analyse linguistique du matériel mais avant tout la

---

<sup>25</sup> Negura L., « L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales », *SociologieS* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 22 octobre 2006. URL : <http://sociologies.revues.org/993>.

production de l'ordre social, c'est pour le moins l'analyse conversationnelle telle qu'elle était conçue à son origine :

Lorsque Sacks commença à étudier les enregistrements de communications téléphoniques reçues dans les centres de prévention du suicide, des sessions de thérapie de groupe, et d'autres occurrences de dialogue spontané, il utilisait ces enregistrements comme des matériaux lui permettant d'analyser la production conjointe et pas à pas l'ordre social <sup>26</sup>

Nous nous sommes donc attachés à cerner la grammaire de ces échanges interactionnels en tant qu'ils allaient nous permettre d'accéder à l'essentiel : envisagés aussi comme des actes, les évitements, les rapprochements, les distanciations, les exacerbations, les minimisations, les expositions, la forme interactionnelle, les rapports de force, les conflits, jusqu'aux pronoms et au vocabulaire utilisé, sont, dans notre perspective, inséparables d'un certain nombre de questions morales à la fois propres à un contexte particulier d'énonciation et à la fois caractéristiques d'enjeux plus globaux : quelle(s) réalité(s) émergent des matériaux que nous tenons entre nos mains, sachant que la définition de ces réalités revient aux acteurs eux-mêmes. En d'autres termes, que font exister les acteurs de par ce qu'ils produisent comme actions, comme discours et comme écrits (ces trois dimensions étant intimement liées).

Afin de compléter cet aspect de la méthode, il nous faut encore faire un point sur la terminologie employée. Jusqu'à présent, nous avons parlé d'intervenants, de sans-abri, de toxicomanes, alors que nous disions parallèlement ne pas vouloir poser « d'étiquette » préalable sur les réalités du terrain ; il nous faut donc préciser notre position à ce sujet. Notre démarche consista à combiner deux manières de faire afin

---

<sup>26</sup> Michael L., « Les fondements ethnométhodologiques de l'analyse de conversation », in Fournel M., Ogien A., Quéré L. (sous la direction de), (2001), *L'ethnométhodologie, une science radicale*, La Découverte, pp. 261.

de rendre compte des réalités du terrain. La première étant de ne pas nous référer préalablement à un vocabulaire directif, fermé, orienté ; en quoi a consisté la seconde ? A s'en remettre tout simplement au vocabulaire des acteurs eux-mêmes quand cela était pertinent (nous avons, par exemple repris le terme itinérant mais de manière contextualisée). Nous insistons ici sur le fait que les emprunts au terrain n'ont été réalisés que lorsque ils répondaient eux-mêmes au premier critère de sélection, ce qui signifie que nous avons évité de reproduire les catégories des acteurs comme des vérités indiscutables. Nous noterons ainsi que nous n'avons pas repris tel quel le terme de « participant », utilisé par l'équipe d'intervention afin de qualifier les usagers de LOISIIRS. Reprendre ce terme à notre compte reviendrait à le valider sans même avoir cherché à savoir comment il se définit *in situ*. Or, l'analyse de la participation ou de l'implication comme des concepts pratiques aux mains de l'équipe d'intervention est l'un des volets cruciaux de travail.

#### 3.4.3. Le récit de vie

En dernier lieu, nous nous sommes référés à l'analyse du récit de vie et du récit de pratique afin de traiter les informations que nous avons récoltées dans le cadre de nos entrevues avec le coordonnateur de LOISIIRS. Pour comprendre notre posture à l'égard des informations transmises par Julien Leclerc au sujet de son vécu, il nous faut revenir à la distinction faite par Jacques Rhéaume entre récit de vie et histoire de vie :

Le récit de vie, comme la narration subjective à d'autres personnes de sa propre vie, ou de fragments de sa vie, tel qu'il a pu être élaboré dans diverses pratiques récentes, sera teinté davantage par l'aventure intersubjective de l'accès vécu au réel. L'histoire de vie, quand elle est autobiographique, est

cette posture particulière, sans doute plus proche du sens grec ancien de l'histoire, celle d'être le témoin d'évènements "dignes" d'être racontés<sup>27</sup>

Cette précision est importante car les informations biographiques peuvent être abordées selon l'une ou l'autre de ces postures. Dans le cas de notre travail, nous avons été attentifs aux enjeux subjectifs et intersubjectifs du récit, en sollicitant par ailleurs l'acteur comme « "témoin" de réalités et d'évènements objectivés par les auteurs du récit »<sup>28</sup>, démarche proposée par Jacques Rhéaume dans le cadre de sa pratique de sociologue et de psychoclinicien.

### 3.5. Les dimensions de l'analyse

#### 3.5.1. La normativité institutionnelle

Comme nous aurons l'occasion de le voir, la normativité institutionnelle est l'un des axes principaux de cette thèse, car une construction communautaire d'inclusion qui veut palier à l'exclusion interroge la normativité de cette communauté. Or, comme nous l'avons évoqué, les normes sont déjà et avant tout rattachées à une histoire donnée. Aussi, fallait-il pour commencer retracer la généalogie de l'accueil. Tout cela a été réalisé avec l'idée que l'historicité des phénomènes, autrement dit leur valeur symbolique, n'est pas le privilège du sociologue mais avant tout celui des acteurs. Cela nous amènera notamment à observer les rapports interinstitutionnels (rapports entre l'institution de Santé publique et LA DOSE Montréal), et à mettre en lumière les lignes de tension qui régissaient l'intervention de LOISIIRS avant même l'ouverture de l'accueil. Parallèlement, l'attention portée à la normativité de

---

<sup>27</sup> Rhéaume J., « Raconter sa vie : avec quels savoirs et pour quoi faire ? », in Beghdadi S., Gingras J-M., Mercier L., Yelle C. (sous la direction de), (2011), *Les histoires de vie, un carrefour de pratiques*, PUQ, 2011, pp. 16.

<sup>28</sup> Ibid.

l'institution nous poussera à nous intéresser aux compétences attendues des intervenants : nous interrogeons ainsi la définition du projet et le rôle des employés, mais nous en questionnerons aussi les incidences sur les usagers.

### 3.5.2. La normativité en intervention

Le deuxième axe de lecture de cette thèse se rapporte quant à lui à la normativité en intervention. Même si nos axes d'analyse sont transversaux à toute la recherche, nous verrons que la progression de la thèse débute avec l'institutionnalisation et s'oriente vers l'interactionnel. Autrement dit, nous avons voulu lier différents niveaux d'analyse en suivant le fil de l'exclusion, de la construction communautaire, de l'identité et de la normativité. Dans cette logique, nous aborderons la normativité de l'intervention ou, pour le dire autrement, du caractère pratique de la normativité. Sans pour autant qu'il ne s'agisse d'une recherche interactionniste, notre intention était d'analyser une part de l'Agir de l'intervention sociale de LOISIIRS. Le but étant de découvrir différentes facettes de l'accueil à travers l'analyse des rapports interpersonnels cette fois-ci.

En abordant la manière dont les intervenants s'expriment et interagissent, mais aussi le ressenti qu'ils mobilisent dans le cadre d'une activité ou au sujet des usagers (qualifiés de participants), nous aurons l'occasion d'analyser l'aspect identitaire de l'intervention de LOISIIRS. Il sera ainsi question de la communication au sein de l'accueil et de ses implications performatives. La normativité se traduit aussi dans la vie de groupe, c'est-à-dire dans la manière dont le groupe vit ensemble (éléments factuels) mais aussi la manière dont se raconte et se donne à voir, c'est-à-dire la manière dont le groupe se vit lui-même (de quelle manière le groupe existe-t-il en tant que groupe ?). La question de l'identité de ce groupe, composé d'usagers, d'anciens usagers devenus intervenants, d'intervenants sur la liste de rappel et d'intervenants

permanents, est donc apparue importante. Comment s'est construite cette identité, sachant que nous sommes encore une fois face à une intervention dont l'une des visées principale est d'agir sur l'exclusion ? Qui fait partie de ce groupe en construction et qui en est exclu ?

Conséquemment, l'aspect normatif de l'intervention nous poussera à interroger les moments de tensions au cœur d'une vie collective émaillée d'incidents critiques. Cet aspect de la question sera abordé dans le cours même des activités et interrogera au bout du compte les limites d'une intervention à bas seuil.

### 3.5.3. Normativité et contre-normativité dans la confrontation à l'extérieur

Le troisième axe d'analyse est celui de la normativité et de la contre-normativité, en d'autres termes, il s'agit du rapport avec l'extériorité de l'organisme. En effet, l'intervention de LOISIIRS se construit aussi dans la différence, car s'il y a construction d'une intériorité groupale, cela signifie par ailleurs qu'il y a extériorité. Dimension analytique qui nous amènera à traiter de thématiques typiques telles que le parcours des consommateurs de drogue, les abus policiers, la normativité, la prison, mais aussi « l'identité de la marge » et, à travers cela, l'humanité. LOISIIRS, c'est aussi une alternative sociale à l'exclusion et à une normativité exigeante. Nous ne manquerons donc pas d'analyser cette caractéristique de l'accueil dans le cadre de ce travail. Ainsi, les catégories d'analyses présentées ont été définies selon leur centralité aux yeux des protagonistes, mais aussi selon leur récurrence, leur originalité, mais aussi, parfois, selon leur absence.

Quittons maintenant ce chapitre méthodologique et passons sans plus attendre à la découverte des fondements historiques de LA DOSE Montréal, et cela nous conduira

à analyser la manière dont fut élaboré le projet d'un lieu d'accueil et d'implication sociale, partant au départ d'une mesure de la santé publique.

\*

## Chapitre IV.

### La construction d'un espace communautaire : une alternative instituyente

#### 4.1. Introduction

Dans cette partie, nous traiterons du processus d'installation de LOISIIRS ainsi que du rôle qu'a tenu ce service au sein de LA DOSE Montréal. Nous retracerons donc dans un premier temps l'histoire de cet organisme et de cet accueil, et tenterons parallèlement d'en dégager les fondements et les enjeux pratico-théoriques. À quel type d'intervention avons-nous affaire ? Quels en sont les principes d'action ? Quelles en sont les limites ? Et, pour finir, quelles en sont les implications chez les acteurs qui la font exister ? Pour ce faire, nous mobiliserons ici plusieurs types de documents ; il sera notamment question du rapport d'activité de LA DOSE Montréal qui revient sur les 20 ans de l'organisme : « 1989-2009 : 20 ans de réduction des méfaits » (Rapport annuel 2009). Ce document renferme, entre autres, un éditorial de la directrice de la structure qui, vingt ans plus tôt, était l'une des premières intervenantes. Nous mobiliserons également la première demande de subvention faite par LA DOSE Montréal fin 2005 pour financer LOISIIRS. Pour finir, nous analyserons le questionnaire qui a été administré à quelques toxicomanes afin de connaître leurs besoins mais aussi afin de les impliquer, dès le départ, dans le processus d'implantation du nouvel accueil ; nous nous référerons de plus à l'ébauche d'analyse de ce même questionnaire par un intervenant et à un rapport récapitulatif de la démarche de consultation. Nous avons accordé une grande importance à l'analyse du questionnaire car, comme nous allons le voir, il renferme subtilement une multitude de prises de positions implicites. Il fallait donc procéder de manière très

détaillée, point par point pourrions-nous dire, afin de mettre en lumière toutes les tensions normatives qui sont présentes avant même l'ouverture de l'accueil de jour LOISIIRS.

Soutenu au niveau fédéral par Stratégie Antidrogue et Substances Contrôlées de Santé Canada et au niveau provincial par l'Agence des services sociaux de la santé de Montréal, LA DOSE Montréal développera en 2007 un lieu d'accueil et d'implication sociale pour les consommateurs de drogues par injection et inhalation : LOISIIRS, Lieu d'Ouverture et Implication Sociale pour personnes qui consomment des drogues par Injection ou Inhalation Responsables et Solidaires. Comme l'indique le nom même de cet accueil, il est question de permettre aux toxicomanes de s'impliquer avec une visée de responsabilisation et de développement de la solidarité, le tout dans un esprit récréatif. Qu'est-ce que tout cela signifie concrètement ? Quel est cet espace particulier où l'intervention sociale sera conçue comme un moteur pouvant favoriser l'autodétermination individuelle et collective des usagers (en tant que membres d'un groupe homogène) ? C'est ce que nous verrons dans le cadre de cette patrie, et ce retour sur les fondements de LOISIIRS sera d'autant plus important que nous sommes dans la continuité institutionnelle de la Santé publique mais avec des visées de changement.

#### 4.2. De l'intervention socio-sanitaire à l'intervention communautaire :

« Il était une fois, en juillet 1989... »

Ainsi débute le rapport annuel 2009 de LA DOSE Montréal dont l'objet est de retracer les 20 ans de l'organisme. Patricia Lebon, directrice générale, ouvre ce rapport annuel par une brève mise en contexte historique et revient quelque peu sur son expérience en évoquant la création de cette structure. Le contexte est celui de l'épidémie du VIH et la création de l'organisme est présentée comme un acte de

résistance face à une situation sanitaire préoccupante. Patricia Lebon raconte que la situation des homosexuels commençait à être connue des services de santé, mais qu'en revanche, plusieurs groupes aux pratiques à risque restaient dans l'ombre :

Mais qu'en était-il des autres groupes, des travailleuses du sexe, des transsexuelLES, des personnes utilisatrices de seringues ? Combien étaient-ils à consommer de la drogue ? Et quelle drogue ? Où se tenaient-ils ? Comment se procuraient-ils leur matériel, puisque la vente de seringues était interdite ? Zones d'ombre et d'inconnu pour les responsables de santé publique et des CLSC. (Lebon P., Rapport annuel 2009, pp. 2)

Voici la problématique fondatrice de LA DOSE Montréal, à cette époque nommé UDI-SIDA, (UDI signifiant : Utilisateurs de Drogues par Injection). Il est possible de constater pour commencer qu'il n'est pas véritablement question d'une problématique communautaire au départ, mais plutôt d'une problématique socio-sanitaire. Sur l'initiative de quelques professionnels, UDI-SIDA a tout d'abord été une mesure de la santé publique dont l'enjeu primordial était de parvenir à cerner une réalité épidémiologique et à développer des moyens afin d'en limiter l'ampleur : l'objectif étant d'identifier les utilisateurs de drogue, les dénombrer, connaître leurs pratiques de consommation et, tant que possible, endiguer la propagation du VIH. Parallèlement à cela, il y a aussi l'idée d'entrer en contact avec une population livrée à elle-même dont font partie notamment les travailleuses du sexe et les transsexuels hommes et femmes. Le programme d'échange de seringues est par ailleurs présenté par la directrice de l'organisme comme l'un des premiers en Amérique du nord, faisant ainsi valoir une démarche novatrice pour l'époque et revendiquant par la même occasion une antériorité, une expérience et une expertise<sup>29</sup>.

---

<sup>29</sup> « Montréal a été parmi les premières villes en Amérique du Nord à mettre en place des programmes d'échange de seringues dès la fin des années 1980. Avec l'appui des responsables de la santé publique, Montréal a maintenant l'une des politiques les plus libérales de distribution de seringues en Amérique du Nord. », Ashby R., Benhabrou-Brun D., « Prévenir la transmission du VIH dans une population à risque », in Centre de Recherche du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal, Vol. 3, No. 1, juin 2011.

Il est intéressant de noter que l'introduction de la directrice générale n'évoque aucun nom et ne met en scène aucun fondateur ou leader créatif qui aurait été doté d'une vision bienfaitrice pour l'humanité. L'histoire de LA DOSE est au contraire décrite comme une prise de conscience collective face un problème social de grande ampleur nécessitant une réponse urgente :

Préoccupés par cette situation, quelques professionnels de la santé et des personnes provenant des milieux carcéral et juridique se sont concertés pour mettre sur pied un premier centre d'échange de seringues officiel. Le 9 juillet 1989, au coin des rues St-Dominique et Charlotte, UDI-SIDA Montréal ouvrait ses portes, 7 soirs sur 7, en plein cœur du "red light"<sup>30</sup>. (Lebon P., Rapport annuel 2009, pp. 3)

Ce récit, signé Patricia Lebon, est le récit d'un groupe raconté par une personne particulière. Cette personne ne raconte pourtant pas son histoire personnelle et n'évoque qu'indirectement son expérience, mais cherche davantage à revenir sur la responsabilité, le ressenti et les exploits accomplis par un groupe d'anonymes : rien de plus que « des intervenants à l'écoute », accompagnés d'infirmiers et d'infirmières. Il y a une insistance sur ce collectif, ce groupe d'intervenants qui avait pourtant peur, qui se posait des questions, qui n'avait pas de grands moyens matériels mais un « local froid et miteux » et la ferme volonté d'agir sur le problème de la propagation du VIH. Cela est particulièrement visible à travers la description des premiers échanges entre ce groupe d'intervenants et les toxicomanes : « *Cette présence quotidienne à l'écoute de cette faune nocturne nous a permis de découvrir un univers souterrain, une communauté cachée aux mille et une facettes* » (Lebon P., Rapport annuel 2009, pp. 3).

---

<sup>30</sup> Quartier chaud

Vingt années plus tard, le récit réflexif de Patricia Lebon décrit une distance originelle entre un groupe d'intervenants, encore peu au fait des réalités liées à la consommation de drogues injectables, et « un univers souterrain, une communauté cachée », c'est-à-dire une communauté qui ne se montrait pas encore comme telle. Cette mise en scène de la découverte et de la distance, mais aussi de la défiance, génère par la suite un effet de rapprochement : celui du chemin parcouru depuis cette époque. Car c'est bien à partir de cette expérience acquise au fil des vingt dernières années que Patricia Lebon caractérise une « communauté cachée », une communauté cachée qui ne l'est donc plus depuis.

Si nous sommes de fait plutôt éloignés du cas où un leader aux compétences exceptionnelles décide de se dévouer aux plus malheureux, nous pouvons malgré tout nous interroger sur la signification de cette histoire collective qui nous est aujourd'hui racontée par la directrice générale de la structure. Est-ce à dire que tout un chacun serait capable de suivre le même parcours, tandis que Patricia Lebon incarne précisément l'exceptionnel là où elle décrit de l'ordinaire ? L'important étant, nous semble-t-il, que son récit de la fondation de l'organisme abstrait l'individuel pour insister davantage sur le travail d'un collectif qui vivait de concert, et cette désignation est opérée vingt années plus tard :

“tu m'en rapportes une, je t'en donne deux..... et je te donne une petite fiole d'eau de javel et d'eau pour rincer ta seringue au cas où tu la réutilises...”. Nous comptions scrupuleusement le nombre de seringues rapportées, au péril de notre santé mais aussi de nos nerfs car les pourparlers pouvaient se révéler laborieux. (Lebon P., Rapport annuel 2009, pp. 3)

Le « nous » intervient ici comme un élément performatif qui fait exister un groupe partageant un même ressenti, soumis physiquement à un même risque de contamination et doté des mêmes limites psychologiques. Ce « nous », mélange hétéroclite de professionnels de la santé et autres intervenants, c'est LA DOSE à sa

fondation, un « nous » marqueur d'historicité mais plus encore, un « nous » qui désigne aussi forcément LA DOSE de 2009, année à laquelle ce récit a été écrit. Alors même que la problématique communautaire n'avait pas encore émergé, LA DOSE ne deviendra en effet un organisme communautaire que quelques années plus tard, Patricia Lebon, l'une des fondatrices de l'organisme, devenue directrice générale, décrit la fondation de ce groupe comme la fondation de LA DOSE lui-même. Ainsi, au fur et à mesure que les échanges se multiplieront, ce « nous » deviendra le vis-à-vis d'une communauté cachée, un miroir dans lequel elle apparaîtra progressivement, mieux encore, son révélateur au sens photographique du terme, c'est-à-dire l'élément qui permet de rendre visible une image encore latente.

De 1989 à 1995, UDI-SIDA se focalisera principalement sur la dimension sanitaire de la toxicomanie, bien que cette dimension implique parallèlement la création d'une relation entre les intervenants et les toxicomanes. Mais cette relation n'était pas alors problématisée, du moins pratiquement, du point de vue de la construction d'une communauté d'utilisateurs de drogues. D'ailleurs, UDI-SIDA ne ciblait à son commencement que les consommateurs de drogues injectables, c'est-à-dire uniquement celles dont les pratiques étaient considérées comme les plus à risque pour la transmission du VIH. Il n'était pas encore question d'une problématique globale de la consommation de drogue et du statut du consommateur. UDI-SIDA a été implanté au cœur du « *red-light* » et sa mission consistait à fournir du matériel d'injection stérilisé, à distribuer des préservatifs aux travailleuses et travailleurs du sexe, mais aussi à communiquer et sensibiliser afin de développer la prévention :

À notre pause, sachant que nous pouvions être interpellés pour du matériel, nous en prenions dans nos poches et nous avions pris l'habitude de laisser des condoms au fameux Burger King du coin St-Laurent et Ste-Catherine, au Dunkin Donuts et aux Foufounes électriques. Avec cette opération dépannage, nous prenions conscience qu'aller dans les milieux fréquentés par les personnes en manque de matériel pouvait renforcer la prévention. L'idée a fait

son chemin et quelques années plus tard, UDI-SIDA Montréal avait ses premiers travailleurs et travailleuses de rue. (Lebon P., Rapport annuel 2009, pp. 3)

Nous pouvons voir que le récit de Patricia Lebon se caractérise par une appréhension due, entre autres, au risque de contamination, et qu'il désigne par là même une distance, visible notamment à travers les qualificatifs employés pour nommer ce nouveau milieu : « une faune nocturne », « une multitude d'oiseaux de nuit », « un univers souterrain », « une communauté cachée », « zones d'ombre et d'inconnu », « *red-light* », « local froid et miteux ». Il est intéressant de s'arrêter un instant sur l'image que renvoient tous ces termes mis bout à bout. L'ambiance qui se dégage est digne d'un polar avec, d'un côté, un champ lexical qui se rapporte à l'animalité, et de l'autre, une référence au mystère, à l'extraordinaire, au non conventionnel. Cela laisse imaginer les obstacles relationnels que ces intervenants de premières lignes avaient à surmonter. Malgré tout, le récit se termine par le franchissement d'une étape qui aboutira, sinon à une proximité, du moins à un rapprochement, et c'est à partir de ce rapprochement, nous dit Patricia Lebon, que naîtra l'idée du travail de rue. La problématique communautaire est ainsi quelque peu introduite à la fin de cette mise en perspective : le travail de rue c'est déjà aller au-delà du simple fait de distribuer des seringues et des préservatifs dans un périmètre limité. Pratiquement, cela implique de parcourir les rues et les ruelles, d'aller dans les *squats* et autres piqueries afin de créer des liens mais aussi de créer, à travers la personne du travailleur de rue, un réseau d'informations ; ce dernier est un intermédiaire entre l'organisme et la rue : on peut prendre l'exemple d'un toxicomane qui informe un travailleur de rue que tel autre toxicomane est en prison. Cela aura pour effet de mettre en place une dynamique pour lui rendre visite, lui venir en aide et échanger de l'information autour de sa situation. Cette dynamique peut inclure d'autres toxicomanes ou travailleurs du sexe au-delà de la simple question de la transmission du VIH, et c'est dans ce sens que l'on peut énoncer l'idée que nous ne sommes plus uniquement confrontés à une

problématique sanitaire. Aussi, pour les travailleurs de rue que nous avons rencontrés, la confiance est donc par conséquent un élément capital de leur profession<sup>32</sup>.

#### 4.3. Un passage par l'identitaire

Cette dimension communautaire s'affirmera davantage avec la mise en place d'un service spécifique pour les « TranssexuelLEs », donc identitaire, en 1996 ; cette même année UDI-SIDA deviendra un organisme communautaire et changera de nom pour devenir LA DOSE Montréal<sup>33</sup>. Là encore, l'initiative part d'un cas on ne peut plus concret :

Un soir de 1996, une jeune trans vient voir une travailleuse de milieu de LA DOSE Montréal alors qu'elle vient de se faire exclure d'un groupe de support pour femmes. Elle a alors tenté sa chance avec un groupe de support pour hommes et il lui est arrivé la même chose. (Lebon P., Rapport annuel 2009, pp. 4)

Cet extrait présente le problème de catégorisation auquel se trouve confronté une « jeune trans » à un moment donné, c'est-à-dire un jeune homme devenu une jeune femme mais qui se trouve être catégorisé comme un homme quand il est question de services destinés aux femmes et comme une femme auprès de services destinés aux hommes. Quelque peu surprenante, puisqu'il n'est pas directement question de transmission du VIH, la réponse de l'organisme sera de créer un nouveau service

---

<sup>32</sup> Les travailleurs de rue sont des intervenants engagés. Ils côtoient les toxicomanes, les itinérants et les travailleurs du sexe quotidiennement et ils partagent en grande partie leur vision du monde, notamment leur défiance vis-à-vis des pouvoirs publics et leur mépris des institutions. Nous avons à maintes reprises été surpris par le discours virulent des travailleurs de rue, insultant ouvertement la police ou dénonçant « une pseudo normalité » ou « hypocrisie générale ».

<sup>33</sup> Ce nouveau statut induit les changements suivants : 1) l'organisme n'est plus subventionné annuellement de manière fixe par la Santé publique : ses ressources relèvent des différents programmes de subvention à l'échelle provinciale et fédérale. 2) L'organisme est libre de traiter des problématiques de son choix de la manière dont il l'entend. 3) Le développement de l'organisme sur le long terme est ainsi totalement redéfini.

dédié uniquement aux transsexuels hommes et femmes, avec comme conséquence directe l'institution d'une nouvelle catégorie : Trans. Si l'Aide aux Transsexuelles et Transsexuels du Québec (ATQ) existe depuis 1980, le service de LA DOSE Montréal était encore le seul de ce type au Québec jusqu'en 2009<sup>34</sup>. L'aspect communautaire de LA DOSE, caractérisé par la question identitaire, devient alors on ne peut plus visible : en effet, ce même service n'est pas ouvert à tous les hommes et à toutes les femmes mais répond uniquement aux préoccupations des transsexuels. Il y a ici un double mouvement. Premièrement, il est possible de remarquer que l'on quitte la problématique purement sanitaire pour aller vers une problématique du lien (et que cette problématique ouvre de nouveaux champs de questionnement : ontologiques, politiques ou plus globalement relationnels). Deuxièmement, cette problématique du lien est elle-même doublée d'une problématique identitaire (ce qui n'est pas le propre de tous les organismes communautaires). Ainsi, la problématique communautaire de LA DOSE ouvre, dès le départ, un nouvel espace constitué d'enjeux d'appartenance, de différenciations, de rassemblements et de prises de position.

A son origine, la problématique communautaire de l'organisme se présente de cette façon : faire en sorte que les transsexuels puissent répondre aux exigences de leur statut sexuel qui, comme dans le cas d'Agnès décrit par Harold Garfinkel, adhère à la dichotomie sociale homme/femme ; or, parallèlement, il y a le constat pratique qu'il est très difficile pour les transsexuels de faire accepter leur statut à l'ensemble de la société et qu'il leur faut de ce fait un service spécifique à leur épanouissement. Cette logique pourrait apparaître comme contradictoire, mais elle est ici décrite comme complémentaire : l'idée étant qu'une communauté de semblables renfermerait les

---

<sup>34</sup> L'Aide aux Transsexuelles et Transsexuels du Québec (ATQ) diffère quelque peu du service proposé par LA DOSE Montréal en ce sens que ce dernier vise tout autant la prévention du VIH et des ITSS que *l'empowerment* d'un groupe identitaire (activités proposées et animées par les transsexuels hommes et femmes dans le but de se construire soi-même et de construire un environnement social).

ressources nécessaires au développement de la personne<sup>35</sup>. Cette manière de poser les problèmes (à la fois très concrète et tournée vers un idéal communautaire) sera étendue telle qu'elle à l'ensemble de l'organisme quand il sera question de l'accueil LOISIIRS. Ce n'est effectivement qu'avec LOISIIRS que la structure dans son ensemble, et non pas seulement par l'intermédiaire d'un seul service, se mettra à jouer un rôle communautaire.

Que faut-il entendre par communautaire à ce point précis de l'histoire de LA DOSE Montréal ? Si l'on s'en tient aux éléments qui ont été mentionnés jusqu'à présent, il est possible de tirer la définition suivante : un espace d'intervention restreint à un ensemble de personnes dont la spécificité est par la suite construite en identité, cela dans le but d'intervenir sur des problèmes (individuels ou sociaux) rapportés à cette même identité. Nous verrons par la suite qu'il n'est pas simplement question d'une seule identité commune mais de plusieurs identités qui se côtoient sous l'égide d'une même thématique (la consommation de drogues dures) et d'un même idéal sociétal. Cependant, la nouvelle mission de l'organisme ne prendra véritablement son ampleur qu'à partir des années 2000. Avant cela, LA DOSE éprouvera en effet des difficultés pour s'installer, et donc se développer. Situé au départ au coin des rues St-Laurent et Ste-Catherine, UDI-SIDA se retrouvera sans local en 1995, contraint d'être hébergé par le CLSC de la rue Sanguinet. Ce n'est qu'en 1999, que la SHDM acceptera de louer un sous-sol sur St-Hubert à LA DOSE Montréal. Six ans plus tard, une demande de subvention sera faite pour accéder à de nouveaux locaux plus spacieux et mieux adaptés :

---

<sup>35</sup> Il y a en effet quelques points de ressemblance avec la relation d'aide telle que la définit Carles Roger : « on pourrait encore définir une relation d'aide comme une situation dans laquelle l'un des participants cherche à favoriser chez l'une ou l'autre partie ou chez les deux une appréciation plus grande des ressources latentes internes de l'individu, ainsi qu'une plus grande possibilité d'expression et un meilleur usage fonctionnel de ses ressources. ». Rogers C., (1968), *Le développement de la personne*, Dunod, Paris, 2005, p.28.

Il devenait urgent de remédier à cette situation et de chercher un lieu pour créer un sentiment d'appartenance communautaire, nous sommes en 1998 (...) Une fois installé, LA DOSE Montréal était prêt à une restructuration en envisageant une plus grande offre de service. (Lebon P., Rapport annuel 2009, pp. 3)

Avec le changement de statut de l'organisme et l'ouverture d'un service spécifique pour les transsexuels, LA DOSE Montréal s'engage très clairement dans une démarche de construction communautaire basée sur le sentiment d'appartenance.

#### 4.4. La recherche d'un équilibre entre visées sanitaires et problématiques du lien social

En juillet 2004, une demande de subvention est déposée par LA DOSE Montréal auprès du Fond des Initiatives Communautaires de la Stratégie Antidrogue de Santé Canada, dans le but de financer la pré-implantation d'un nouveau service d'accueil et d'implication pour les utilisateurs de drogue par injection<sup>36</sup>. L'objectif annoncé de cette phase était de préparer l'ouverture de l'accueil en fonction des besoins des toxicomanes : « (...) la matière première pour développer concrètement lieu d'accueil et d'implication sociale en se basant sur les besoins tels que recueillis sur le terrain. » (LA DOSE Montréal, *Lieu d'accueil et d'implication sociale pour injecteurs et les inhalateurs, phase de pré-implantation*, avril 2005, pp. 3). Pour ce faire, une procédure de collecte d'informations fut mise en place de septembre 2004 à mars 2005, sous l'encadrement d'un comité composé de membres de la Direction de la

---

<sup>36</sup> Cela nous confronte d'emblée à un problème comme aurons l'occasion de le voir : « Le problème posé ici est celui de la redéfinition des rapports sociaux à l'œuvre dans la lutte aux inégalités sociales, productrices, entre autres, d'iniquités devant la maladie et plus spécifiquement devant le VIH/sida. Une question large mérite réflexion et débat : dans notre société, qui a et qui doit avoir la responsabilité de lutter contre les inégalités sociales ? Quels moyens, quelles structures ou institutions doit-on développer ou renforcer pour atteindre ce but ? ». Perreault M., Roy S., Thomas G., (2006), *Représentation des actions intersectorielles dans la lutte contre le VIH/SIDA*, Collectif de Recherche sur l'Itinérance de l'UQÀM, pp. 9.

Santé Publique, de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal-Centre et de LA DOSE Montréal.

Afin de comprendre la logique à l'œuvre aujourd'hui au sein de LOISIIRS, il nous faut donc revenir sur le processus d'implantation de ce service. Ce processus est des plus intéressants sociologiquement puisqu'il voulait déjà, au départ, impliquer différents types d'acteurs, dont les toxicomanes, dans la définition même de cet espace. Quels sont les fondements de ce lieu d'accueil et d'implication pour toxicomanes ? Que renferme cette notion d'implication présentée par LA DOSE Montréal comme un élément clé de ce nouvel espace ? Quels en sont les aspects communautaires ?

Suite à l'obtention de la subvention pour réaliser ce travail d'enquête, une chargée de projet, un animateur-intervenant et un travailleur de milieu seront embauchés. Une rencontre sera organisée en début de mandat entre cette équipe et le comité de suivi afin de définir les tâches à accomplir au cours de cette consultation. La première initiative a été de contacter les principaux organismes communautaires de la ville de Montréal, en lien avec l'itinérance et/ou la toxicomanie, afin qu'ils parlent du projet à leurs usagers<sup>37</sup>. Une prise de contact se fera aussi avec quelques institutions médicales ainsi que l'Université du Québec à Montréal, située non loin de LA DOSE Montréal.

---

<sup>37</sup> A savoir : L'Anonyme, GEIPSI, Méta d'Âme, Pact de rue, Relais Méthadone, Spectre de rue, TRAC, CLSC des Faubourgs, CLSC Ahuntsic (programme carcéral et programme d'échange de seringues), Table santé mentale (Médecins du monde, Pop's, CLSC Plateau, UQAM, CHUM-clinique JAP), Centre Dollard-Cormier, CRAN, Projet « Pairs aidants », le médecin Pierre Lauzon, Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), COCQ-Sida et UHRESS.

#### 4.5. Une étude de besoins avec des visées préalables

L'étape suivante fut l'élaboration d'un questionnaire destiné aux toxicomanes afin d'identifier, premièrement, le mode de fonctionnement qu'ils souhaitent (heures d'ouverture, activités et services, composition de l'équipe), deuxièmement, leur fréquentation potentielle du lieu, troisièmement et, finalement, leur profil (Cf. annexe1). Le questionnaire destiné aux utilisateurs de drogues par injection a été administré en face à face. Il comporte vingt-cinq questions, le plus souvent fermées et à choix multiples. Les thèmes que nous avons extraits du questionnaire sont les suivants : l'ouverture du lieu d'accueil (question 1), les services et activités (questions 2 et 3), les services (question 4), les caractéristiques du lieu (questions 5 et 17), l'implication aux activités (question 6), les intervenants du lieu (questions 7 et 8), le fonctionnement (questions 9, 10, 11), la fréquentation du lieu (questions 12, 13, 14, 15, 18, 21), la localisation du lieu (question 16), le profil du répondant (questions 19, 20, 22, 23, 24, 25).

Avant d'aller plus loin, notons que le questionnaire que nous avons en notre possession et que nous avons analysé dans le cadre de cette recherche ne laisse en rien présager de la manière dont les interactions se sont effectivement déroulées et plusieurs questions resteront sans réponses (Les intervenants ont-ils suivis le questionnaire que nous avons à la lettre ? Ont-ils reformulé les questions ? Ont-ils modifié certains éléments ? Quel a été le ton employé lors des entrevues ? etc.). Il faut gardé en tête que notre analyse est réduite à un document écrit qui renferme une multitude d'éléments intéressants pour comprendre l'intervention ciblée, mais qui n'en reste pas moins limité. Il faut donc resituer la pertinence de nos analyses dans leur contexte de production.

Le questionnaire (Cf. annexe1) commence par une contextualisation, viennent ensuite les conditions de déroulement de l'entretien : l'administration de l'entretien dure

environ 45 minutes et le répondant reçoit 10 dollars en guise de dédommagement. Pour finir, l'interviewer demande le consentement du répondant, après lui avoir expliqué la politique de confidentialité. Le premier constat que nous pouvons établir lorsque nous lisons l'introduction du questionnaire est que le travail de conception de ce lieu d'accueil et d'implication est déjà bien avancé et, d'autre part, que la consultation ne porte pas tant sur un lieu d'accueil dans son ensemble que sur certaines de ses caractéristiques seulement :

LA DOSE Montréal, en collaboration avec d'autres organismes qui offrent des services aux injecteurEs et inhaleurEs, travaille actuellement sur un lieu d'accueil et d'implication sociale pour les injecteurEs et inhaleurEs à Montréal. Étant donné que les injecteurEs et inhaleurEs sont les personnes qui fréquenteront ce lieu, il est important de connaître leur opinion à ce sujet afin de répondre à leurs besoins. (Questionnaire pour *injecteurEs et inhaleurEs*, Consultation pour un lieu d'accueil et d'implication sociale pour injecteurEs et inhaleurEs responsables et solidaires, 2004, pp. 1)

En lisant le paragraphe de présentation de la démarche, il apparaît déjà que ce processus consultatif semble répondre à des orientations pour le moins inconciliables. De manière paradoxale, ce qui est défini comme important dans ce premier extrait est de répondre aux besoins des toxicomanes. De manière paradoxale, disons-nous, car cette volonté affichée de répondre à des besoins s'appuie déjà sur une conceptualisation opérante. Les toxicomanes fréquenteront ce lieu, peut-on lire, ce lieu qui existerait, qui existera, qui existe en partie déjà : un lieu d'accueil et d'implication. La première question de la grille est elle-même révélatrice de ce paradoxe : « *Pensez-vous que l'ouverture d'un lieu d'accueil et d'implication pour les injecteurEs et les inhalateurEs est une bonne idée ?* » (Questionnaire pour *injecteurEs et inhaleurEs*, Consultation pour un lieu d'accueil et d'implication sociale pour injecteurEs et inhaleurEs responsables et solidaires, 2004, pp. 2). Il y a en effet une certaine ambiguïté dans la formulation de cette question, puisqu'elle ne porte pas uniquement sur l'ouverture d'un accueil quelconque mais bien sur un lieu d'accueil et

d'implication : l'implication étant un élément conceptuel avancé, une indication très claire des différentes orientations que renferme la démarche.

Dans les écrits des membres de l'équipe chargée du projet, une association est opérée entre les besoins des toxicomanes, les activités qui les intéressent et leur implication, cela est notamment visible à travers le nom même donné à cet accueil : Lieu d'Accueil et d'Implication Sociale... Or, ce rapprochement ne va pas forcément de soi si l'on se place d'un point de vue extérieur, puisque cela signifie que l'implication communautaire est entendue comme un besoin potentiel du « terrain », et que les bases du projet résideront donc tout autant dans la vision qu'auront les toxicomanes du lieu que dans leur volonté de s'y impliquer.

Le second paragraphe de l'introduction au questionnaire explique au répondant le déroulement et le contenu des questions, ainsi que ce qui est attendu de lui. Comme nous venons de le souligner, nous retrouvons ici même, à quelques lignes du premier paragraphe où il est question d'identifier les besoins des toxicomanes, une association extrêmement forte entre les besoins et l'implication, dont la participation des toxicomanes à ce processus consultatif est déjà une mise en pratique :

Pour participer à la consultation, vous devez répondre à quelques questions sur le lieu d'accueil et d'implication sociale pour injecteurEs et inhaleurEs à savoir comment vous imagineriez un tel lieu, quelle peut être votre implication, si vous le fréquenteriez ou non et les raisons qui vous motiveraient. (Questionnaire pour *injecteurEs et inhaleurEs*, Consultation pour un lieu d'accueil et d'implication sociale pour injecteurEs et inhaleurEs responsables et solidaires, 2004, pp. 2)

D'emblée, une ligne de tension se dessine en effet, un paradoxe logé au cœur même de cette intervention et sur lequel nous aurons l'occasion de revenir tout au long de cette thèse. Il nous faut cependant le relever dès à présent : le premier élément constitutif de ce paradoxe tient dans le fait de vouloir connaître l'avis des

toxicomanes sur une question donnée en partant pourtant d'une opinion en partie constituée, avec cette association des besoins et de l'implication et l'*a priori* que l'implication est un besoin pour les toxicomanes. Le second élément de ce paradoxe peut se reformuler quant à lui de cette façon : nous envisageons de vous permettre de vous impliquer, dites-nous ce qui pourrait vous y inciter. Dans les trois paragraphes introductifs du questionnaire destiné à connaître l'opinion des toxicomanes au sujet de cet accueil apparaissent déjà, en filigrane, les défis et les limites d'une intervention partagée entre services communautaires et incitation à l'implication.

Nous pourrions encore ajouter le fait que les répondants au questionnaire se voient gratifier de 10 dollars pour leur participation : la question de savoir s'il fallait ou non rémunérer certaines activités s'est effectivement posée lorsque nous étions nous-mêmes présents sur ce terrain. Cela est un élément supplémentaire qui souligne un certain nombre d'enjeux propres à ce type d'intervention, et cela réinterroge la signification de la participation, la signification de l'implication communautaire, la signification de la capacitation, la signification du travail, et tout ceci à la lumière de ce contexte qu'est l'intervention auprès de toxicomanes à Montréal.

A la fin de l'introduction au questionnaire, l'interviewer annonce au répondant que les réponses données n'affecteront en rien la qualité des services auxquels il a droit, et qu'un codage des réponses garantira son anonymat : nul ne connaîtra son identité en dehors des trois membres de l'équipe chargée du projet. Une fois que le répondant donne son consentement, le questionnaire peut alors commencer. Mais en fait, le questionnaire ne commence véritablement qu'après une description du projet d'accueil et d'implication en guise de transition à la première question. Arrêtons-nous un instant sur ce matériau avant d'entrer en détail dans l'analyse du questionnaire en tant que tel :

Imaginez qu'un lieu d'accueil et d'implication sociale  
ouvre au centre-ville de Montréal.  
J'aimerais avoir votre opinion.

L'utilisation du lieu serait anonyme. Il ne s'agirait pas d'un lieu où on peut consommer des drogues illicites. Il s'agirait d'un lieu où les personnes qui consomment par injection ou inhalation pourraient s'impliquer activement pour développer des activités qui leur tiennent à cœur. Il y aurait aussi plusieurs services sociaux et de santé accessibles sur place ou sur référence pour répondre à vos besoins. L'opinion des personnes qui consomment par injection ou inhalation aurait une place importante dans l'identification des services sociaux et de santé qui sont les plus importants à offrir. Il pourrait donc y avoir des comités de gestion du lieu composés de personnes qui consomment par injection ou inhalation et du personnel du lieu. Le lieu serait ouvert de jour et de soir. (Questionnaire pour *injecteurEs et inhaleurEs*, Consultation pour un lieu d'accueil et d'implication sociale pour injecteurEs et inhaleurEs responsables et solidaires, 2004, pp. 2)

Pour commencer, nous retrouvons dans l'amorce même de cette transition les éléments en tension évoqués précédemment, avec un contraste marqué entre la première phrase et la seconde : il y a d'abord une injonction à imaginer un lieu d'accueil et d'implication, mais ensuite, l'opinion du répondant est sollicitée sur un mode conditionnel plus délicat, avec le verbe « aimer » conjugué à la première personne, créant un effet de proximité et donnant plus d'importance aux propos du répondant, plus d'importance et plus de proximité que si l'on avait écrit : nous voudrions connaître votre opinion, par exemple. Un autre contraste est directement logé dans le rapport entre l'imaginaire et l'implication, qui est incluse comme partie intégrante et indiscutable de l'accueil ; nous retrouvons cette même tension intacte tout au long de ce petit texte de description. Nous pouvons donc dire que l'imaginaire est convoqué mais de manière limitée, avec une amorce plutôt fermée. A aucun moment, il n'est ainsi question de laisser le répondant dire ce qu'il pense librement, de laisser ouvert son imaginaire.

Différence intéressante pour finir entre le « je » qui personnifie le questionnaire et le

« votre » marquant la respectabilité du toxicomane. Nous avons également cet autre effet d'un interviewer en position d'apprenant et d'un répondant placé dans la position de celui qui détient la connaissance. Par rapport à ce point, nous pouvons noter que le terme toxicomane n'apparaît qu'une seule fois dans tout le questionnaire, alors qu'il est souvent utilisé dans d'autres contextes de manière tout à fait banale par les toxicomanes eux-mêmes ou encore les intervenants. Cela peut renvoyer à ce que nous avons évoqué précédemment dans nos commentaires terminologiques : la notion de consommation peut jouer de manière euphémique en introduisant l'idée que la drogue est une manière de consommer comme une autre.

Passons maintenant à l'ambiguïté que renferme le paragraphe descriptif du service à imaginer. Celui-ci est aussi des plus intéressants puisqu'il « référence », d'entrée de jeu, tous les éléments sur lesquels les toxicomanes ne sont pas appelés à se prononcer. Certains passages sont écrits en gras, ce qui renforce encore davantage cet état de fait. Nous avons alors de nouveau un contraste saisissant entre l'appel à l'imagination et le cadre dans lequel cette imaginaire peut avoir cours. En effet, dès le départ, l'accueil est localisé, à savoir le centre-ville de Montréal, et nous apprenons que le lieu ouvrirait le jour comme de soir. Nous serons attentifs ensuite aux termes qui disent ce qu'il en est, ou qui interviennent comme des marqueurs d'état : Il ne s'agirait pas de... Il s'agirait d'un... Il y aurait... Il pourrait... L'opinion des personnes qui consomment aurait... Le lieu serait... Les verbes au conditionnel n'ouvrent bien évidemment pas un champ de possible mais décrivent simplement un cadre d'expression, c'est-à-dire que, dans le cas où ce lieu existerait, c'est ainsi que les choses seraient ou se dérouleraient. Pour valider ce que nous venons de dire, il suffit de comparer l'amorce : « Imaginez qu'un lieu d'accueil et d'implication sociale ouvre au centre-ville... », avec cette autre phrase de la présentation : « Il s'agirait d'un lieu où les personnes qui consomment par injection ou inhalations pourraient s'impliquer activement pour développer des activités... ». Sachant que l'amorce annonce ce qu'il en est, on comprend dès lors que l'utilisation du conditionnel un peu plus bas n'a pas

vocation à ouvrir un champ de possibles mais plutôt de discuter d'une réalité hypothétique.

C'est donc un lieu où la consommation de drogue ne sera pas autorisée, même si la spécification « drogues illicites » semble laisser ouverte la possibilité de consommer de l'alcool ou du tabac par exemple. Ce qui laisse aussi entendre qu'il ne s'agit pas d'un lieu d'interdit total, du moins à ce niveau du processus. Cette remarque est bien sûr à mettre en correspondance avec cette consultation par questionnaire qui n'est pas complètement ouverte mais qui n'est pas non plus fermée, et nous pouvons dès lors considérer que nous sommes là en présence d'éléments qui caractérisent un type d'intervention particulier qui chercherait, à tâtons, le bon rapport entre cadrage et liberté, dont cette démarche d'enquête est l'illustration parfaite.

Le texte décrit une fois de plus un lieu d'implication active dans le but de développer des activités qui tiennent à cœur aux toxicomanes : bien en évidence, nous retrouvons le paradoxe relevé par notre analyse, où l'implication est posée comme une condition, un espace au sein duquel la liberté du toxicomane pourra s'exprimer sans relâche. C'est au sein de ce cadre d'action que des comités, incluant des toxicomanes, pourraient être créés dans le but de gérer le lieu. Pour finir, ce cadre d'action circonscrit ici même la pensée des toxicomanes, puisque l'opinion qu'ils sont invités à exprimer se rapporte à « l'identification des services sociaux ou de santé qui sont les plus importants à offrir ». C'est dire que l'opinion des toxicomanes occupera une place importante, comme le dit le texte, en tant précisément que les toxicomanes sont les mieux à mêmes de savoir ce qui est important pour eux, mais c'est aussi dire que leur avis n'est pas sollicité par ce questionnaire sur d'autres questions en amont de celles posées.

Toutefois, ce lieu d'accueil et d'implication n'est pas qu'un lieu de cadrage, il est aussi un lieu qui se veut en harmonie avec le mode de vie des toxicomanes. Ainsi,

d'emblée, l'élément relatif à la question de confiance est évoqué, un élément tout à fait central lorsqu'il faut intervenir auprès de consommateurs de drogue, de revendeurs de drogue, de prostitués hommes ou femmes, c'est-à-dire un milieu criminalisé qui ne veut bien évidemment pas s'exposer et qui appelle les intervenants à apporter des garanties afin de le maintenir dans l'ombre. Offrir un service anonyme signifie très concrètement qu'aucune information personnelle ou dossier ne seront conservés au sein de ce lieu d'accueil. Dans la majeure partie des cas, même les noms ne sont pas utilisés. Cela tient compte du fait que chez les toxicomanes que nous avons rencontrés, il y a ce point de vue radical qui consiste à dire « t'es du côté des institutions ou t'es de notre côté ». Ce point est essentiel pour la suite, c'est pourquoi il arrive en premier dans la description du projet. En partant du contenu de cette intervention, nous arrivons à l'une de ses conditions : en effet, si LA DOSE propose un cadre d'intervention en partie construit, l'organisme n'en fait pas moins appel à l'expérience et à la connaissance du milieu afin d'aménager un lieu d'accueil et d'implication (ce que nous avons vu précédemment avec les débuts de l'organisme et la mise en place d'un service de travailleurs de rue). L'idée qui en ressort est que si la participation, la capacitation et l'implication communautaire sont d'abord des points importants aux yeux des dirigeants de LA DOSE Montréal et aux concepteurs du projet, il n'en reste pas moins que l'on cherche parallèlement à s'adapter aux conditions de vie des toxicomanes afin de construire, de manière collégiale, un espace de vie spécifique, particulier, pour ne pas dire sur mesure.

Avant de passer au questionnaire en tant que tel, il nous faut cependant revenir sur un élément central qui va replacer notre analyse dans une toute autre perspective : cet élément tient au fait que, même si LA DOSE Montréal était un organisme communautaire indépendant au moment du dépôt de la subvention pour l'ouverture d'un accueil, il demeure que la démarche de consultation s'est faite sous l'égide d'un comité composé notamment de membres de la Direction de la Santé Publique, de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services

sociaux de Montréal-Centre ; car les organismes communautaires dépendent malgré tout des subventions fédérales et provinciales et doivent donc, à ce titre, démontrer la pertinence de leurs activités eu égard au différents programmes de subventions qui s'offrent à eux. Le processus de consultation entrepris par LA DOSE Montréal et, au-delà, l'ouverture du lieu d'accueil et d'implication auquel il se rapporte, veut de ce fait répondre simultanément aux attentes de plusieurs acteurs : des financeurs institutionnels (la Santé publique et les services sociaux de Montréal), les intervenants de LA DOSE Montréal (qui sont eux-mêmes multiples comme nous le verrons) et les usagers (ayant eux aussi leurs propres individualités). Et c'est à la lumière de ces réalités que doivent du même coup s'analyser les tensions évoquées précédemment. Si l'on revient au texte de présentation du questionnaire, nous constaterons alors que celui-ci oscille entre, d'un côté, l'activité des toxicomanes et les services de santé à leur proposer, et, de l'autre, l'aspect communautaire avec notamment les comités de gestion, mais aussi l'anonymat qui est l'une des caractéristiques du mode de vie des consommateurs de drogues. Par conséquent, il est possible de relire la démarche de LA DOSE Montréal comme une négociation entre différents types d'acteurs avec, au bout du compte, une visée de progrès social. A ce point précis, il est pertinent d'évoquer l'aspect politique de cette négociation, puisqu'il est question d'un projet collectif avec une dimension identitaire et communautaire, des comités de gestion, et un processus consultatif, à quoi s'ajoute ce que Boltanski et Thévenot nomment « la recherche d'un principe supérieur commun » (Boltanski, Thévenot, 1991). Cette dimension politique nous intéressera à plusieurs niveaux : premièrement, parce qu'elle nous renseigne sur la place que tiennent les usagers de LA DOSE Montréal dans le cadre de l'intervention qui leur est offerte ; deuxièmement, cela nous permet de rendre compte d'un rapport entre des logiques institutionnelles différentes (celle de l'efficacité sanitaire et celle de l'innovation sociale) ; pour finir, elle nous permet d'interroger le rapport qu'entretient un milieu communautaire donné avec l'ensemble sociétal global auquel il appartient.

Procédons maintenant à l'analyse du questionnaire à travers les thématiques que nous avons identifiées plus haut : l'ouverture du lieu d'accueil (question 1), les services et activités (questions 2 et 3), les services (question 4), les caractéristiques du lieu (question 5 et 17), l'implication aux activités (question 6), les intervenants du lieu (questions 7 et 8), le fonctionnement (questions 9, 10, 11), la fréquentation du lieu (questions 12, 13, 14, 15, 18, 21), la localisation du lieu (question 16), le profil du répondant (questions 19, 20, 22, 23, 24, 25). Premier point à noter, les questions ne se suivent pas toujours thématiquement, de la même manière que certaines thématiques qui pourraient être regroupées ne le sont pas forcément, celles relatives aux activités et à l'implication par exemple. Malgré tout, des ensembles thématiques cohérents se dégagent très nettement.

Il est immédiatement possible d'observer que certaines thématiques font l'objet d'un nombre de questions beaucoup plus important que les autres. Celles qui occupent la plus grande place dans le questionnaire sont les thématiques ayant trait au profil du répondant et à la fréquentation du lieu : ces dernières font l'objet de six questions chacune, soit quasiment la moitié du questionnaire à elles seules. De plus, la question 16 porte sur la localisation de l'accueil mais deux de ses sous-questions concernent la fréquentation du lieu<sup>38</sup>. Nous sommes immédiatement interpellés, puisque l'on cherche à savoir par divers moyen si le répondant (ou l'une de ses connaissances) serait intéressé à fréquenter un lieu d'accueil qui n'existe pas et que cette consultation avait pour mission de concevoir : cela implique donc que nous sommes aussi forcément en présence d'un lieu hypothétique au sujet duquel il faut se prononcer. Il est par exemple demandé au répondant combien de fois il pense fréquenter ce lieu (Q15), ou encore, les facteurs qui pourraient l'influer à le fréquenter (Q21). Pour finir, il y a les situations qui pourraient empêcher le répondant de fréquenter l'accueil (Q14). Le tout peut se résumer en une question quelque peu déroutante :

---

<sup>38</sup> Il faut garder en tête en effet que l'organisme s'est fondé sur l'idée de connaître les pratiques des toxicomanes et sur la volonté de limiter la propagation du VIH.

« fréquenteriez-vous ce lieu que vous n'avez pas encore identifié ? ». Cela nous laisse entendre qu'il est davantage question de tester un concept que de collecter des avis qui permettront l'élaboration d'un projet « par le bas ». En ce sens la consultation entreprise pourrait aussi répondre aux préoccupations de Santé Canada, comme l'un des superviseurs de cette démarche mais aussi comme financeur. Une indication directe du fait que l'on est davantage tournés vers l'après ouverture que vers l'avant ouverture : nous y reviendrons plus loin, lorsque nous traiterons du rapport du descriptif et perceptif dans le questionnaire.

#### 4.6. Une population cible difficile à définir

La thématique du profil du répondant intervient à la fin du questionnaire. Elle marque quelque peu une rupture avec le reste du document puisque nous passons à un registre plus personnel, cela permet d'identifier en détail certaines habitudes du répondant. Cette partie du questionnaire est introduite par une phrase qui explique au toxicomane qu'il va être interrogé sur sa vie privée : « Je vais maintenant vous poser des questions sur là où vous passez votre temps au cours d'une journée ». Il ne s'agit bien évidemment pas d'un hasard si cette thématique est abordée à la fin du questionnaire, mais plutôt l'aménagement d'une mise en confiance : dans le cas d'activités criminalisées, moins d'informations sont divulguées, mieux c'est. Cela explique qu'un service anonyme soit garanti dès le début du questionnaire, ceci évite aussi un effet de contradiction avec la politique de confidentialité revendiquée, et également un effet d'interrogatoire policier ; il paraît logique dans ce cadre que cette thématique soit traitée en dernier. Un autre fait vient par ailleurs appuyer cette analyse, il s'agit du document synthétisant les résultats des entretiens administrés : il est possible de voir dans ce document que la présentation des résultats ne suit pas la logique de la grille et qu'elle débute par la présentation du profil des répondants, à savoir que la dernière thématique de la grille apparaît en premier dans la synthèse. Cette inversion

montre que l'ordre établi dans le cadre de la grille d'entretien est uniquement tourné vers le répondant et qu'il diffère de celui qui est recherché par l'équipe en charge du projet. Constatons pour finir que l'ordre de ce questionnaire ne répond pas seulement à une logique de confort mais reprend tout bonnement l'ordre classique des enquêtes par questionnaire. Ce dernier point est important si l'on tient compte du fait que l'enquête de LA DOSE Montréal a une double finalité : connaître les besoins des toxicomanes à propos d'un accueil qui leur serait destiné, mais aussi, et surtout peut-être, convaincre le principal financeur, Santé Canada, du sérieux et de l'importance de la démarche.

Notons dans un premier temps que le profil du toxicomane, soit les informations personnelles ou intimes de son existence que l'on cherche à connaître, se rapporte ici à 1) un espace physique de fréquentation, 2) sa consommation de drogue, 3) ses problèmes de santé. Il s'agit de trois sous-thématiques que nous allons explorer, en commençant par les questions relatives aux problèmes de santé et en terminant par les questions se rapportant aux espaces fréquentés par le toxicomane. Cela nous conduira ensuite à l'analyse des autres thématiques du questionnaire, à savoir : les rapports du descriptif et du perceptif, puis l'analyse du concept d'implication sociale.

#### 4.6.1. La prédominance de la thématique de la santé

Débutons par l'unique question de ce questionnaire relative aux problèmes de santé des répondants (Q25) : « Quel genre de problèmes de santé avez-vous connus dans les 6 derniers mois ou que vous avez présentement (*A*) et avez-vous été soigné pour ce ou ces problème(s) dans les 6 derniers mois (*B*) ? ». La question est accompagnée d'un tableau comportant 13 propositions, dont la dernière est « autre ». Cette question a été identifiée comme une sous-thématique du profil car elle porte sur un aspect intime de la vie du répondant : plutôt que de se contenter de questionner les services qui

seraient nécessaires (Q4) ou les intervenants du lieu (Q7, Q8), on veut ici entrer un peu plus dans le détail en explorant l'état de santé du toxicomane. Cette question, qui est la plus intime du questionnaire, est la toute dernière. Remarque à mettre bien évidemment en lien avec ce qui a été mentionné précédemment, concernant l'ordre dans lequel se présente la grille d'entretien.

	A	A	B
	0 Non	1 Oui →	1 Oui ?
a. Problèmes de foie / hépatites	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> →	<input type="radio"/>
b. Problèmes cardiaques / de circulation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> →	<input type="radio"/>
c. Problèmes de poumons / bronches	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> →	<input type="radio"/>
d. Problèmes d'estomac / gastro-intestinaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> →	<input type="radio"/>
e. Rhume / influenza	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> →	<input type="radio"/>
f. Mal de dent	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> →	<input type="radio"/>
g. VIH/sida	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> →	<input type="radio"/>
h. Crises épileptiques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> →	<input type="radio"/>
i. Dépression	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> →	<input type="radio"/>
j. Symptômes de sevrage	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> →	<input type="radio"/>
k. Abscess (région enflée avec accumulation de pus dans un endroit là où tu t'es injecté)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> →	<input type="radio"/>
l. Surdose	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> →	<input type="radio"/>
m. Autre _____	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> →	<input type="radio"/>

Comme le montrent les propositions du tableau, ce service d'accueil et d'implication sociale reste dans la lignée de LA DOSE Montréal, en abordant la problématique de la transmission du VIH et des risques de contaminations liés à la consommation de drogue. L'attention portée à l'aspect sanitaire de la toxicomanie est aussi visible dans d'autres endroits du questionnaire, notamment dans la partie traitant des services par exemple (proposition d'un service d'échange de seringues, de passer des tests de dépistage du VIH et des hépatites, d'ateliers de prévention, etc.). Nous voyons cependant que les propositions du questionnaire dépassent largement le cadre de la

problématique originelle de l'organisme qui ciblait uniquement l'épidémie de VIH : la problématique sanitaire a été élargie à « tous » les problèmes de santé que les consommateurs de drogues par injection et inhalation sont susceptibles d'avoir, mais aussi aux autres maladies qu'ils seraient susceptibles de propager. Nous sommes ici en présence d'une démarche de diagnostic médical avec une visée de soin et de prévention, mais pas uniquement.

Au-delà de l'aspect purement épidémiologique et médical de ce tableau, la question relative à la santé des toxicomanes donne une indication approfondie sur les préoccupations des répondants en matière de santé, car cette question interroge la connaissance qu'a le répondant de son état de santé, mais aussi la conduite qu'il a adoptée face à sa situation, et ce, sur une période de 6 mois. À l'arrivée, cela ne définit rien de moins qu'un type particulier de consommation de drogue ; sachant que tout le monde ne consomme pas de la drogue de la même manière, la consommation de drogue va aussi se décliner dans un rapport à soi et, de ce fait, elle pose la question suivante : de quelle manière le consommateur utilise-t-il son corps ? Un intervalle est donc ouvert entre, d'un côté, la prise d'une substance affectant l'organisme et altérant la conscience sur le court terme, et potentiellement le long terme, et, de l'autre, dans le rapport du toxicomane 1) avec son entourage : Quelle attitude adoptera le toxicomane et quels soins seront prodigués à son organisme quand celui-ci se présentera comme un risque pour les autres ? Cette question du rapport aux autres dans le cadre d'une pratique de consommation de drogue étant particulièrement importante pour un milieu confiné. Lorsque nous étions sur les lieux, nous avons clairement constaté l'urgence que pouvait représenter une simple épidémie de grippe, par exemple : les intervenants malades devaient éviter de se présenter au travail ; quant aux usagers, ils devaient se montrer extrêmement précautionneux à l'égard de ceux ayant un système immunitaire déficient, c'est-à-dire se désinfecter les mains régulièrement, porter un masque, éternuer ou tousser dans leur manche. 2) Rapport direct du toxicomane avec lui-même : les drogues créent une dépendance et infligent

par la suite de sévères dégâts au consommateur. Aussi, quelle est l'attitude du consommateur face à cet état de fait ? S'en soucie-t-il ? Comment consomme-t-il ? Le questionnaire interroge ainsi le regard que porte le toxicomane sur lui-même et, point important, souligne le fait que la consommation de drogue n'est pas uniforme à plusieurs titres : type de drogues consommées, quantités consommées, manière de consommer, etc. Cela renvoie de ce fait à l'état d'esprit dans lequel on consomme de la drogue mais aussi les conséquences de cette consommation sur les corps du consommateur.

Il faut donc d'abord ramener la consommation de drogue à un rapport particulier à soi-même tout autant qu'à des types de consommation. La manière de consommer de la drogue peut renvoyer à une multitude de comportements : un comportement maîtrisé (prise en compte de soi-même et des autres), un comportement irrégulier avec des moments de contrôle et d'autres de laisser-aller, elle peut aussi décrire une tendance comportementale avec une pratique qui serait de plus en plus maîtrisée ou alors qui irait vers l'abandon progressif, finalement, il peut également s'agir d'autodestruction pure et simple (dans le cas d'une consommation intensive de toutes les drogues disponibles et avec une négligence totale de son corps et de celui des autres). Ici, une autre question importante émerge alors : la question ontologique, puisqu'il est précisément question d'altération du corps et de la conscience, de dépendance, de dégâts infligés à l'organisme et d'un rapport pratique à soi. Nous constaterons d'ailleurs, ce qui nous mènera au point suivant, que les dommages neurologiques et les effets de la consommation de drogue sur la conscience du toxicomane – troubles de la mémoire plus ou moins importants, déficit de l'attention, perte de l'identité (ne plus savoir qui l'on est) – ne sont abordés que de façon indirecte dans le cadre du questionnaire : soit à travers la dépression et le syndrome de sevrage.

A la lumière de ces éléments, la manière dont un toxicomane consomme et son

rapport au corps poseront par ailleurs cette autre interrogation : puisque certains types de consommation peuvent s'avérer extrêmement destructeur pour le corps ainsi que pour la conscience du toxicomane, nous pouvons du même coup nous interroger légitimement sur la manière d'identifier si tel type de consommation relève de la toxicomanie ou si tel autre relève de la santé mentale. À la première lecture du tableau, nous constatons que le questionnaire n'aborde la santé mentale que par le biais de la dépression, tandis que Santé Canada, partenaire de LA DOSE Montréal, identifie pourtant d'autres types de maladies mentales, et établit surtout des liens entre consommation de drogue et santé mentale : « la consommation de drogue peut révéler une maladie mentale sous-jacente », et la dépendance est considérée comme une source possible de dépression (Santé Canada, 2014).

Aucune allusion n'est ainsi faite aux problématiques psychiatriques (la schizophrénie, la paranoïa, les tentatives de suicide, etc.), alors même que la toxicomanie pourrait justifier une consultation psychiatrique, dans le sens où il pourrait y avoir, par exemple, un rapport entre la consommation de drogue et la santé mentale, notamment dans le cas d'une surdose parfois synonyme de tentative de suicide. Cette question-là est quasiment évacuée ici ; l'aspect psychologique est en revanche abordé avec l'évocation de la dépression. Nous comprenons dès lors que le questionnaire tel qu'il est conçu abstrait la dimension psychiatrique, mais sans empêcher toutefois son évocation, en mettant à la disposition du répondant la proposition « Autre » – au singulier. Malgré tout, il reste difficile d'établir un lien direct de manière pratique entre ces deux problématiques, comme nous l'avons mentionné. Du même coup, d'autres interrogations émergent de ce constat : puisqu'il est parfois difficile de distinguer, de manière tranchée, la consommation de drogue de la maladie mentale, que signifie le fait d'administrer un questionnaire à une population qui pourrait ne pas toujours savoir ce qui est dans son intérêt ? Et que signifie parallèlement le fait de ne pas évoquer la maladie mentale dans un questionnaire qui pourrait s'adresser à une population potentiellement concernée ? Au fil des interrogations que soulève ce

questionnaire, deux dimensions sont toujours présentes : la dimension politique, dans le sens où l'on cherche à donner la possibilité de s'impliquer à un public dont le libre arbitre s'oppose parfois à la dépendance ; la dimension ontologique, dans le sens où nous sommes en présence d'un public plus ou moins exposé physiquement et psychologiquement, ce qui n'est pas sans évoquer les séquelles sur la conscience d'une consommation de drogues prolongée. Ces dimensions sont bien évidemment présentes dans le cadre de ce lieu d'accueil et d'implication.

Notre but n'est pas de connaître l'intention exacte de ceux qui ont élaboré ce questionnaire, si tant est que cela soit possible, mais nous pouvons en revanche découvrir ce que ce questionnaire exprime ou à quoi il renvoie. Ainsi, le fait que la maladie mentale ne soit pas mentionnée dans le cadre de cette consultation aura l'effet d'éviter ce qui pourrait apparaître comme une contradiction : interroger un individu dont le jugement est potentiellement affecté sur ce qui est bon pour lui. Mais surtout, cela aurait aussi pour effet de ne pas stigmatiser les consommateurs de drogues en les associant à un public relevant de la psychiatrie, c'est-à-dire un public dont le jugement pourrait être problématique (entendu nécessitant un suivi spécialisé) dans un contexte d'implication communautaire ou encore politique<sup>39</sup>. Malgré tout, ne pas stigmatiser l'un, c'est indirectement stigmatiser l'autre, et il se trouve que les deux sont étroitement associés, comme nous l'avons montré.

Les autres questions relatives au profil du toxicomane viennent appuyer ce que nous venons de mentionner à propos des rapports ambigus qu'entretient la santé mentale avec la toxicomanie. Après avoir interrogé le répondant sur les espaces qu'il fréquente, l'enquêteur passe sans transition aux différents types de drogues que celui-

---

<sup>39</sup> Il est parfaitement concevable qu'un usager atteint de schizophrénie puisse s'impliquer politiquement, mais cela ne pourrait s'envisager en revanche sans un suivi médical approprié. Or, cet aspect de la question est absent du questionnaire. Il faut ajouter de plus que cela poserait parallèlement la question des coûts que l'organisme ou ses financeurs seraient prêts à assumer afin d'inclure des dimensions supplémentaires à cette intervention.

ci a l'habitude de consommer (Q22, Q23, Q24) : on cherche d'abord à connaître les drogues consommées par le répondant tout au long d'une journée, ainsi que sa fréquence de consommation ; on veut ensuite identifier les drogues qu'il a pu consommer sur une période de 6 mois et celle d'entre elles qu'il a le plus consommée ; pour ce faire, une variété de choix est proposée par l'intermédiaire d'un tableau où les drogues sont classées par ordre alphabétique. Un rapide survol du tableau permet immédiatement de remarquer que les drogues mentionnées se divisent en deux catégories principales : médicales ou non médicales ; viennent ensuite, les médicales prescrites et non prescrites. Au niveau des effets : nous retrouvons des drogues anesthésiantes ou tranquillisantes, des drogues hallucinogènes, et des drogues excitantes. Cette catégorisation répond par ailleurs à celle opérée par Santé Canada. Au-delà de cela, il est intéressant de relever que la liste des drogues proposées dans le cadre de cette consultation ne fait aucune mention des médicaments neuroleptiques – nous ne parlons pas ici des molécules ou des substances qui seraient synthétisées sous une autre forme –, mais des médicaments psychotropes utilisés spécifiquement en psychiatrie pour soigner, entre autres, les psychoses (schizophrénie, hallucinations, délires paranoïdes). Cela est aussi le cas en ce qui concerne Santé Canada lorsqu'il est question de catégoriser les différents types de drogue : en fait, Santé Canada se contente d'une catégorisation en amont, qualifiant de drogue toutes les molécules détournées à un usage stupéfiant, sans faire cependant référence aux médicaments (Gouvernement Canada, 2014). S'agissant du tableau du questionnaire, l'on constate que, d'emblée, une distinction est opérée entre les médicaments psychotropes utilisés en psychiatrie et les autres psychotropes, même si le répondant a la possibilité de catégoriser lui-même un neuroleptique comme drogue à travers la proposition « Autres substances non mentionnées dans cette liste ». La conséquence qui en résulte est que certains médicaments neuroleptiques ne sont pas catégorisés comme des drogues, ceci à la différence d'autres psychotropes médicaux. Rejoignant notre précédente analyse, il découle de cette lecture du tableau une nette séparation des problématiques de la toxicomanie et de la santé mentale. Nous

pouvons dire que nous touchons ici un aspect important de l'intervention sociale en général, à savoir l'enchevêtrement des problématiques et les difficultés d'ordre pratique qui touchent les intervenants lorsqu'ils y sont confrontés ; une situation que nous avons nous-mêmes connue. Avant d'intervenir auprès de toxicomanes, nous avons été stagiaires dans un foyer d'hébergement d'urgence pour sans-abri, c'est alors que nous avons pu prendre connaissance du fait que ce croisement de problématiques devenait, à l'arrivée, une problématique à part entière pour les intervenants : ne sachant plus quel type d'accompagnement serait le plus approprié pour un sans-abri de longue date, ou encore pour un sans-abri dangereux pour lui-même et son entourage. Face à cela, les intervenants ne peuvent que constater l'écart entre ce qu'ils connaissent et la situation à laquelle ils sont confrontés<sup>40</sup>. En ce qui concerne la toxicomanie, nous l'avons quelque peu montré, les réalités qui s'entrecroisent sont très diverses. La toxicomanie peut en effet se rapporter autant à la rue, à la prostitution, à la criminalité qu'à la santé mentale, et comme nous allons le voir, elle se décline ainsi dans des endroits non moins divers.

#### 4.6.2. Les espaces fréquentés comme portrait d'un mode de vie

Terminons cette thématique relative au profil par la partie du questionnaire qui traite des espaces fréquentés par le toxicomane. Cette partie se subdivise en trois questions : la première pointe les lieux où le répondant a passé du temps les 6 derniers mois, la seconde, se focalise sur le lieu où le répondant a passé le plus de

---

<sup>40</sup> L'autre facette de cette réalité et l'accès aux services des sans-abri, situation analysée par le Collectif de Recherche sur l'Itinérance de l'UQÀM : « Les services sont régis par un ensemble de critères d'accès et de règles de fonctionnement : l'âge, la carte d'assurance-maladie (CAM), l'adresse, la durée du service, l'état de la personne, l'adhésion à un plan d'action, le coût des services, etc. Or, les conditions dans lesquelles les personnes itinérantes se trouvent entrent souvent en conflit avec l'application de ces critères et règles de fonctionnement. Par exemple, le fait de ne pas avoir sa CAM peut constituer, pour les personnes, une limite importante dans l'accès aux services de santé ». Grimard C., Lemétayer F., Morin D., Roy S., (2006), *Itinérance et accès aux services : problèmes et enjeux*, Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale CRI-UQÀM, pp.20.

temps et les raisons qui motivent selon lui ce choix, finalement, le répondant est invité à dire ce qui pourrait l'inciter à fréquenter le lieu d'accueil et d'implication. A la première question de cette sous-thématique, l'enquêteur a à sa disposition un tableau avec pas moins de 17 propositions de réponses qu'il lira au répondant, ce dernier sera alors amené à dire si oui ou non il a bien fréquenté l'endroit cité au cours de la période indiquée. La sous-thématique des espaces fréquentés est clairement orientée vers la future fréquentation du lieu d'accueil et d'implication, comme nous allons le voir. Définir 17 propositions de réponses, dont la dernière est « dans un autre endroit ? (Spécifier) », c'est vouloir être le plus exhaustif possible, faire en sorte que le répondant s'arrête, autant que faire se peut, sur chaque endroit qu'il aura fréquenté, et ce, avec un risque d'omission minimal :

19. *Dans les derniers 6 mois, où avez-vous passé du temps?*

	Oui 1	Non 0
a. <i>Dans mon appartement/ma maison ?</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
b. <i>Chez un ou une ami(e) ou quelqu'un que tu connais ?</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
c. <i>Dans la rue (ruelle) ?</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
d. <i>En prison ?</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
e. <i>Dans un hébergement ?</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
f. <i>Dans une automobile ?</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
g. <i>Dans un immeuble abandonné (squat) ?</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
h. <i>Dans un parc ?</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
i. <i>Dans un foyer (entrée d'un immeuble) ou dans un escalier ?</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
j. <i>Dans une chambre d'hôtel ?</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
k. <i>Dans une piquerie ou une piaule ?</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
l. <i>Dans un restaurant ?</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
m. <i>Dans un centre d'achat ?</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
n. <i>Dans un « peep show » ou arcade (galerie de jeux) ?</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
o. <i>Dans une station de métro ?</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
s. <i>Dans un autre endroit ? (spécifier) -</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Pour commencer, il faut noter que seule une proposition de la liste se rapporte directement à la consommation de drogue : la piquerie. Les autres propositions ne s'y rapportent qu'indirectement, ainsi la prison, la ruelle, l'hébergement, l'entrée d'immeuble, l'immeuble abandonné ou l'escalier, introduisent des réalités qui se rapportent davantage à la criminalisation des toxicomanes ou encore à la vie dans la rue. Excepté le *peep-show*, les autres propositions (une voiture, le métro, une chambre d'hôtel, un appartement ou l'appartement d'un ami) peuvent tout bonnement se rapporter à la réalité quotidienne de quasiment n'importe qui. Des liens sont clairement établis entre la réalité de la toxicomanie et des lieux qui n'y sont pas associés *a priori*. L'enjeu est bien évidemment de savoir lesquels.

Cette multitude de propositions ne permet pas seulement de savoir si le répondant vit ou a vécu en appartement, si c'est un habitué des squats ou s'il est allé en prison ces 6 derniers mois, bien plus, elles permettent en effet de réaliser une sorte de portrait de son mode de vie à partir des espaces qu'il fréquente, chaque lieu étant entouré d'un halo de significations, chaque lieu étant associé, sinon à un mode de consommation, du moins à un rapport à la consommation : passer du temps dans une piquerie, dans un restaurant ou chez soi ne renvoie ni à la même situation physique, ni à la même situation psychologique, ou encore à la même manière d'envisager le quotidien ou de se projeter dans l'avenir. Il faut ajouter à cela que certaines propositions de lieux donnent une indication sur la manière qu'a le répondant de subvenir à ses besoins : la chambre d'hôtel, le *peep-show*, le métro, la rue, sont effectivement des lieux où les toxicomanes peuvent gagner de l'argent.

Prises séparément, ces propositions sont donc entourées pour chacune d'elles d'une signification propre, mais plus intéressant encore, est le fait qu'additionnées les unes aux autres, ces propositions permettent d'établir rien de moins que le parcours d'un toxicomane sur une durée de 6 mois : en effet, un répondant qui cocherait toutes les propositions, par exemple, décrirait une existence spécifique, faite de changements

brutaux, incontrôlés, une existence nourrie d'aléatoire, d'incertitude, etc. A l'opposé, il y aurait possiblement le cas de celui qui passerait la majeure partie de son temps dans son appartement. C'est donc un tout autre halo de significations qui se détacherait cette fois-ci. Soulignons au passage que le tableau des lieux fréquentés ne fait aucune allusion à la santé mentale, même si, encore une fois, le répondant a la possibilité d'apporter cette précision à travers la dernière proposition : « Dans un autre endroit ? (spécifier) »

Les visées de ces propositions apparaissent un peu plus clairement, dès lors que l'on se penche sur les deux autres questions de la sous-thématique du profil relatives à l'espace : car des espaces fréquentés ces 6 derniers mois, nous allons peu à peu vers les facteurs qui pourraient influencer la fréquentation du futur lieu d'accueil et d'implication (Q19, Q21), avec possiblement cette idée que les espaces fréquentés habituellement renfermeraient en eux la réponse des moyens de sortir le toxicomane d'une routine telle que définie précédemment. Une nuance intervient cependant, car il ne s'agit pas de quitter la toxicomanie, mais bien d'amener le répondant ailleurs que là où il a l'habitude de se trouver : vers un lieu d'accueil et d'implication. La réorientation du questionnaire vers la fréquentation du lieu d'accueil se fait par une transition : l'interviewer est invité, par une petite indication, à identifier avec le répondant l'espace où il a passé le plus de temps parmi tous ceux qu'il a fréquenté ces 6 derniers mois. Une question est alors posée afin de clarifier les raisons de ce choix, mais, plus encore, de ce comportement, pourrions-nous dire, puisqu'il est attendu du répondant qu'il détermine pourquoi tel espace l'attire ou lui convient plus que tous les autres. Ce qui se dégage en fin de compte de cette sous-thématique du profil (du répondant), c'est la recherche de pistes, de moyens et d'éléments en jeu, afin d'identifier la faisabilité du projet ainsi que son impact potentiel (Q21) : « Quels facteurs pourraient influencer votre fréquentation du lieu ? ». Cela nous amène au point suivant, celui du type d'intervention qui sera offerte dans ce lieu d'accueil et d'implication, et dont les éléments dégagés précédemment constituent déjà une base :

des enjeux qui peuvent paraître contradictoires avant même l'ouverture de ce lieu ;  
des enjeux liés au rapport à soi-même du toxicomane et à son rapport aux autres ;  
différents types de consommation de drogue.

#### 4.7. Le rapport du descriptif et du perceptif

Le processus d'implantation de LOISIIRS, dont la consultation par questionnaire est l'un des éléments centraux, nous permet donc d'accéder aux fondements historiques du projet et d'établir des liens avec l'intervention telle que nous l'avons nous-mêmes vécue quelques années plus tard. La caractéristique principale de cette dynamique est, nous semble-t-il, la tension normative qui la traverse de part en part et sous différents aspects, avec, à l'arrivée une multitude de conséquences sur différents niveaux. C'est précisément ce qui rend ce type d'intervention difficile à cerner, car, dès que l'on se tourne vers une question précise, nous nous apercevons que celle-ci ne peut être comprise que par sa mise en relation avec un ensemble de dimensions. Il est alors intéressant d'observer ce qui relève des contradictions, des conflits, de l'alternative, et ce qui est mis en discussion ou ce qui nécessite une négociation. Ainsi cet autre phénomène sur lequel s'est construit ce lieu d'accueil et d'implication sociale ; ce que nous avons nommé le conflit du descriptif et du perceptif.

Le questionnaire dresse le portrait global de LOISIIRS. Nous voyons notamment que cet espace n'est pas destiné à être un simple lieu d'accueil : il aurait pu s'agir, par exemple, d'un lieu où les consommateurs de drogue puissent venir s'asseoir et échanger avec d'autres, sans finalité précise, mais ce n'est pas le cas ici, et il y a au contraire la volonté d'impulser un mouvement ; un lieu de vie qui prend en charge différentes facettes de l'existence des toxicomanes, en proposant des formations, un accompagnement, un dépannage vestimentaire et alimentaire, une laverie, des douches, un lieu de repos. Mais avant même cela, ce lieu prend déjà en charge les

différents aspects de la vie quotidienne des usagers dans le cadre même de ce questionnaire. Un questionnaire davantage basé sur la description de ce qui sera que sur la manière qu'auraient les usagers de percevoir ce lieu. Dans ce sens, il y a bien un conflit du descriptif et du perceptif. Cela est particulièrement notable à travers l'aménagement préalable des conditions de vie. Prenons la question 2 portant sur les services et les activités que l'accueil pourrait proposer à ses usagers : « Voici une liste d'activités et de services qui pourraient être mis sur pied au lieu d'accueil et d'implication sociale. A votre avis, qu'est-ce qui est *pas important, moyennement important ou très important* ? ». Cette question 2 est ainsi accompagnée d'un tableau qui renferme 27 propositions. Pour chaque proposition, le répondant est amené à juger si elle est d'une faible importance, d'une importance moyenne ou d'une très grande importance. Au niveau des activités, nous pouvons les diviser en deux sortes distinctes : celles qui sont pédagogiques, sportives, ludiques (jeux, sport, art), et celles qui sont davantage orientées socialement (soutien au pairs, patrouille de nuit, gestion du lieu) ; les services peuvent aussi se regrouper en plusieurs catégories : nous avons les services orientés vers la prévention (échange de seringues, tests de dépistage, ateliers de prévention, clinique de grossesse, possibilité d'obtenir une référence pour une cure de désintoxication, accompagnement vers des services de santé, présence d'une infirmière, possibilité de consulter un médecin sur place), viennent ensuite les services à teneur sociale (aide à la recherche d'emploi, aide pour la recherche de logement, clinique juridique, soutien pour faire ses démarches, accès à un intervenant en toxicomanie, accès à un travailleur de rue), pour finir, il y a ce que nous pouvons qualifier de services de première nécessité (du café géré par les usagers, possibilité de prendre une douche, avoir accès à de la nourriture, comptoir vestimentaire, possibilité de faire sa lessive, accès à une salle de repos, ajoutons encore dans cette catégorie l'accès à des cours informatiques). Dans le questionnaire, cette liste n'est pas organisée, et les propositions se suivent les unes à la suite des autres sans aucune logique apparente, à la façon que l'on aurait de noter les idées qui nous passent par la tête. Malgré tout, mises côte à côte, nous voyons que l'ensemble

dessine une démarche cohérente qui veut finalement agir sur plusieurs niveaux relatifs à la consommation de drogue. Tous ces niveaux peuvent de plus « s'emboîter » les uns dans les autres, depuis les services de base jusqu'à l'implication sociale en passant par la prévention, pour former un axe directeur, comme nous aurons l'occasion de le voir au fil de cette thèse.

Point intéressant, malgré cette liste de 27 propositions qui recouvre quatre domaines différents, la question suivante demande malgré tout au répondant s'il n'a pas d'autres idées de services ou d'activités « qui pourraient être mis sur pied au lieu d'accueil et d'implication sociale ». Nous pouvons alors nous demander pourquoi réaliser une liste de 27 propositions pour poser ensuite une question ouverte ? Mais avant toute chose, quel effet peut se dégager de cette juxtaposition ? L'un des effets que peut générer un tel agencement, nous semble-t-il, est celui d'un répondant qui n'est pas capable de penser à tout, le questionnaire se chargerait donc de répertorier pour lui l'essentiel, après quoi le répondant peut s'exprimer librement, et peut-être, pourquoi pas, ajouter un élément nouveau. Nous ne disons pas que c'est de cela dont il s'agit ici, mais que c'est l'un des effets possibles de cette juxtaposition. Cependant, nous pouvons affirmer que les 27 propositions de la liste soulignent ce qui est important pour l'équipe en charge du projet, comme si on avait répertorié l'essentiel afin précisément que le répondant puisse se prononcer là-dessus. De l'autre côté, la question ouverte va quant à elle collecter ce qui est central aux yeux du répondant. Nous parlions plus haut de conflit du descriptif et du perceptif car le questionnaire ainsi élaboré verrouille quelque peu la marge de manœuvre des répondants en disant d'une certaine manière : « Voici ce qui est important pour moi, qu'en penses-tu ? ». Le répondant va intervenir dans un second temps afin de donner son avis sur ce qui lui est présenté, ce que nous montre la question 5, par exemple : « Parmi tous les services nommés à la question 2, pouvez-vous en identifier trois que vous trouvez incontournables (*inscrire la lettre correspondante*) ? ».

En lien avec ce que nous venons de dire, nous pouvons relever ce qui pourrait s'assimiler à un redoublement dans les questions posées, mais qui est en fait une orientation du questionnaire vers l'implication des répondants. Ainsi, la question 6 du questionnaire reprend en partie la question 2 sur les activités et les services mais avec une orientation différente :

Je vais vous rappeler certaines activités qui pourraient être mises sur pied au lieu d'accueil et d'implication sociale. Imaginez que les activités pourraient être organisées par les personnes qui fréquentent le lieu. Cela pourrait prendre la forme de comités de gestion qui pourraient se réunir pour décider, par exemple, du contenu, de la fréquence et de la forme des activités. Pour chacune d'elle, pouvez-vous me dire si vous êtes pas intéresséE, moyennement intéresséE ou très intéresséE à vous impliquer ?

Cette question est elle aussi accompagnée d'un tableau, mais ce dernier ne reprend pas l'ensemble des 27 propositions de la question 2. Parmi les 27 propositions, seules 7 sont conservées : les activités artistiques, sportives, ludiques, le soutien par les pairs, les patrouilles de nuit, la gestion du café, la gestion du lieu par un comité. Notons par ailleurs que cette question est la seule portant sur les activités dans lesquels pourraient s'impliquer les usagers. Qu'est-ce que cela signifie ? Que, dans le cadre de ce questionnaire, les usagers ne sont pas appelés à se prononcer sur leur implication dans le cadre d'activités autres que celles qui leurs sont proposées. Deux questions s'ajoutent à la question 6 dans le cas où le répondant ne se montrerait pas intéressé par les propositions qui lui sont faites : il s'agit alors de savoir pourquoi celui-ci n'est pas intéressé et ce qui « faciliterait » sont implication. C'est donc seulement en cas de refus que le répondant se verrait offrir la possibilité de proposer une activité dans le cadre de laquelle il voudrait plus spécifiquement s'impliquer.

Pour finir, mettons en relation ces propos avec notre précédente analyse sur la manière dont l'imaginaire est convoqué dans le cadre du questionnaire, car, comme nous pouvons l'observer, la question 6 fait appel à l'imaginaire des répondants ; or, le questionnaire ne se contente pas de proposer les activités dans le cadre desquelles les

toxicomanes pourraient s'impliquer, il procure aussi aux toxicomanes la forme que pourrait prendre cette implication, le tout précédé du terme « imaginez » (Cf. Question 6) : « Cela pourrait prendre la forme de comités de gestion qui pourraient se réunir pour décider, par exemple, du contenu, de la fréquence et de la forme des activités ».

Tout cela est d'autant plus intéressant que l'imaginaire est mobilisé d'une toute autre façon ailleurs dans le questionnaire : « Pouvez-vous me décrire comment vous imaginez le lieu d'accueil et d'implication sociale (décoration, meubles, ambiance, autre)? ». La question 17 est une question ouverte qui demande au répondant d'imaginer le lieu d'accueil et d'implication qui lui convient, ou tout le moins une partie de ce lieu. Or, si la question 6 indique littéralement au répondant ce qu'il doit imaginer, la question 17, quant à elle, limite autrement la portée de l'imaginaire mobilisé par la réduction de son champ d'application. Nous ne reviendrons pas sur le fait que l'imagination du toxicomane puisse être orientée vers un lieu d'accueil et d'implication plutôt que vers un accueil qui répondrait à des besoins définis par les toxicomanes eux-mêmes, mais les marges de contrainte et de liberté que circonscrit le questionnaire nous permettent à l'arrivée de définir les possibilités effectives de participation du répondant, comme nous pouvons le voir.

C'est une logique inversée qui est appliquée au niveau de la question 9 au sujet des principes de fonctionnement de l'accueil : « Quels principes de fonctionnement trouveriez-vous important pour un lieu d'accueil et d'implication sociale ? ». Nous remarquons que, s'agissant du fonctionnement, l'équipe en charge du projet commence par une question totalement ouverte, avant de ramener ensuite le répondant à un cadre légal plus restrictif (Q10) :

« Maintenant, j'aimerais discuter de certains PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT PRÉCIS qu'il pourrait y avoir au lieu d'accueil et d'implication sociale [CARTE 2]. Sur une échelle de 1 à 5, pouvez-vous m'indiquer dans quelle mesure les règlements seraient acceptables pour vous ? »

Cette juxtaposition retient de nouveau l'attention. Pourquoi poser une question totalement ouverte, pour aller ensuite vers une réglementation que l'organisme ne pourra pas dépasser dans le cadre de ce projet, à savoir : aucune arme ne serait permise, la violence ne serait pas permise et le respect serait obligatoire envers tout le monde. A cela, il faut encore ajouter l'interdiction de consommer des drogues illégales mentionnée en début de questionnaire. Alors que nous passons d'une question ouverte à ce qui remet en question l'ouverture de cette même question, il est important aussi de se pencher sur la manière dont la question 10 est formulée. L'équipe en charge sait à l'avance que les principes de fonctionnement énoncés ici devront être respectés, pourtant les toxicomanes sont invités à en « discuter » comme nous pouvons le lire ; le terme « discuter » renvoyant à l'attribution d'une note comprise entre 1 et 5 par les répondants.

Ces dernières remarques sont importantes car elles nous permettent d'obtenir un aperçu un peu plus complet de la démarche à l'œuvre. Que pouvons-nous dire relativement à la juxtaposition des questions 9 et 10 ? Deux choses. Premièrement, nous sommes en présence d'un cas où le perceptif des répondants prime sur le descriptif du questionnaire, mais d'une manière bien spécifique en revanche. Notre analyse consiste à dire que cela pourrait caractériser un aspect prospectif de la démarche de l'organisme : lorsqu'il est demandé au répondant d'identifier les principes de fonctionnement qu'il juge important pour l'accueil, il lui est demandé de se prononcer sur sa possible participation ou non à l'accueil, eu égard à la législation en vigueur au moment de la consultation ; Mais il y a peut-être aussi cette idée sous-jacente que la loi est modifiable. Cela nous ramène à l'une des missions de

l'organisme qui est le changement social. Ainsi, plusieurs années après l'ouverture de LOISIIRS, LA DOSE Montréal prendra position en faveur de l'ouverture des sites d'injection supervisés à Montréal. Cela nous permet dans un second temps d'aborder cette idée que l'aspect légal est l'une des « marques de fabrique » de LOISIIRS, car une normativité spécifique y est recherchée, une normativité différente de celle d'une piquerie ou d'un *squat*, par exemple, mais une normativité qui peut aussi différer de celle qui a cours dans un centre commercial. Une normativité qui se veut donc alternative, pourrions-nous dire.

#### 4.8. Des résultats à double signification :

Après avoir analysé ce questionnaire, il nous fallait encore nous pencher sur les réponses récoltées dans le cadre de cette consultation. Pour cela, nous avons la chance d'avoir en notre possession un rapport général sur le processus de consultation et une ébauche d'analyse retranscrivant les principaux résultats de la démarche (portrait des répondants, le lieu d'accueil, les services et activités, l'implication, la localisation et les horaires). Ce dernier document de 14 pages se présente comme une synthèse alternant données chiffrées et commentaires globaux ponctués de citations. Certains passages sont lacunaires et ne renferment aucune donnée, ce qui a trait notamment aux substances consommées par les répondants, mais aussi à leurs problèmes de santé. Il est important de constater pour commencer que l'équipe en charge du projet a voulu porter une attention particulière « à la représentativité de divers territoires d'intervention et de divers réalité (comme le fait de vivre dans la rue ou encore des emprisonnements fréquents) » (LA DOSE Montréal, *Ebauche d'analyse*, septembre 2007, pp. 2). 14 candidats ont ainsi été recrutés dans différents

organismes en lien avec la toxicomanie<sup>41</sup> ; ceux-ci vivent en appartement pour 6 d'entre eux, en hôtel pour 3, dans la rue pour 3, la prison pour 1 et les foyers d'hébergement pour le dernier.

Selon ce document de synthèse, tous les répondants au questionnaire se sont montrés intéressés à fréquenter le lieu d'accueil et d'implication présenté, désireux d'un entre-soi rassembleur et chaleureux : « Place pour rencontrer des gens comme moi » (LA DOSE Montréal, *Ebauche analyse*, septembre 2007, pp. 4), nous dit la synthèse. Il est important de noter que cet accueil est envisagé par les répondants eux-mêmes comme un intermédiaire à la consommation mais aussi à un certain rejet dont ils peuvent faire l'objet : « Les personnes souhaitent avoir un endroit où elles peuvent être simplement présentes, sans sentir de pression ou qu'elles dérangent » (LA DOSE Montréal, *Ebauche analyse*, septembre 2007, pp. 4) ; les répondants se sont aussi montrés intéressés par la possibilité d'accéder à plusieurs services dans le cadre d'un même espace, et il faut constater parallèlement que les services qui font l'unanimité des répondants sont les suivants : le soutien lors des démarches administratives, l'aide à la recherche de logement, la possibilité de passer des tests de dépistage et l'accès à une infirmière ; la possibilité de prendre une douche sur place et la possibilité de s'impliquer sont demandés par 13 répondants sur 14. Interrogeons-nous maintenant : en quoi ces informations sont-elles importantes à l'avancée de notre recherche ? Mais pour répondre à cette question, il nous faut d'abord nous tourner vers la réalité qui est déjà transmise par le biais de ces premiers éléments.

La réalité renvoyée est celle de répondants actifs, souhaitant se regrouper avec d'autres « semblables » dans le cadre d'activités diverses afin d'améliorer leurs conditions d'existence ; le document de synthèse rapporte notamment une proposition

---

<sup>41</sup> LA DOSE Montréal : 5 répondants, Spectre de rue : 3 répondants, Pacte de rue : 2 répondants, L'Anonyme : 2 répondants, Centre de détention Tanguay : 1 répondants, Centre de détention Bordeaux : 1 répondants.

de mettre en place une cuisine collective gérée par les usagers eux-mêmes : « J'aimerais plutôt que nous (les toxicos) soyons responsables de cuisiner, par exemple, des biscuits. Peut-être que le mélange serait là mais il faudrait qu'on fasse la préparation » (LA DOSE Montréal, *Ebauche analyse*, septembre 2007, pp. 7). Ainsi, cette citation a été sélectionnée par le rédacteur du document afin de souligner la forte envie de s'impliquer des répondants ; cet aspect est davantage appuyé encore par la mise entre parenthèse du terme « toxicos » afin que les lecteurs de cette ébauche d'analyse comprennent bien que le « nous » ne réfère pas aux intervenants : il s'agit d'un usager qui ne se réfère qu'aux usagers. Nous voyons alors comment l'aspect identitaire de cette intervention est construit de part et d'autre. En effet, le « nous » du répondant renvoie bel et bien à un groupe, un groupe qui sera nommé par le rédacteur du rapport : « les toxicos ». Cependant, le point central de cette analyse est ailleurs, car le « nous » du répondant, appuyé par le rédacteur du document, ne désigne pas tous « les toxicos » mais une catégorie particulière comme nous étions en voie de l'expliquer. Des « toxicos » soucieux de leur hygiène (13 des 14 répondants aimeraient pouvoir prendre une douche sur place), des « toxicos » soucieux de leur santé, des « toxicos » prêt à rechercher un logement (tous les répondants au questionnaire réclament un soutien aux démarches et une aide à la recherche de logement). Plus encore, cette ébauche d'analyse mentionne que « certains commentaires » font état d'une envie d'entraide chez les répondants : « Pour donner du soutien à des personnes qui veulent arrêter » (LA DOSE Montréal, *Ebauche analyse*, septembre 2007, pp. 7). Et cela n'est pas sans interroger la représentativité revendiquée par l'équipe en charge du projet, d'autant plus que le nombre de répondants est de 14 (le rapport sur le processus indique que la difficulté de rejoindre les répondants est notamment due au froid).

En ce qui concerne le partage de l'accueil entre consommateurs de différentes substances, l'ébauche indique que cela n'est pas un problème pour les répondants, si ce n'est pour les potentiels consommateurs d'alcool : « La seule mise en garde qui a été faite concerne les personnes qui consomment principalement de l'alcool dont le

comportement est jugé plus dérangeant : “ *Les alcooliques sont plus durs à maîtriser dans ce lieu. Le monde en boisson est dérangeant* ” » (LA DOSE Montréal, *Ebauche analyse*, septembre 2007, pp. 5). Nous comprenons alors que certains consommateurs de drogue (ceux qui consomment principalement de l'alcool), pourraient rencontrer des problèmes de cohabitation au sein de l'accueil ; mais surtout, nous apprenons que les répondants au questionnaire s'attendent à ce que les usagers du lieu soient capables de se maîtriser. Nous pouvons finalement légitimement nous demander à qui va pouvoir s'adresser cet accueil, puisque les consommateurs d'alcool n'étant pas les seuls visés ; l'autre catégorie de toxicomanes qui préoccupe avant même l'ouverture de l'accueil est celle relative à la santé mentale :

TouTEs les répondantEs (injecteurEs et inhaleurEs) trouvent que l'ouverture d'un lieu d'accueil et d'implication sociale est une bonne idée parce qu'ils pourraient ainsi avoir accès à un lieu dédié exclusivement aux toxicomanes sans qu'il y ait nécessairement des personnes avec d'autres problématiques tels des troubles de santé mentale. Cette exclusivité est même identifiée par certainEs comme une condition de fréquentation : “ *À [...] il y a trop de gens santé mentale. Il y a souvent des chicanes alors la police vient et tout le monde qui se pique et qui puff s'enfuit* ” (LA DOSE Montréal, *Ebauche analyse*, septembre 2007, pp. 4)

Dès le départ, une distinction est présente dans les propos des toxicomanes, et les répondants au questionnaire vont même jusqu'à se satisfaire que le lieu ne soit uniquement destiné aux consommateurs de drogue, en excluant les problématiques de santé mentale. Or, aucun énoncé ne remet en question l'accueil d'éventuels consommateurs de drogue aux prises avec une problématique de santé mentale, ou, à l'inverse, de potentiels usagers relevant de la santé mentale mais aussi consommateurs de drogue. Nous sommes en présence d'une ambiguïté non levée du fait qu'aucune position ne soit prise de façon nette sur cette question par l'équipe en charge du projet. Plus encore, nous voyons que la mise à l'écart des problématiques de santé mentale est une condition de fréquentation de l'accueil pour certains. Est-ce à dire que les intervenants seraient forcés dans ce cas d'exclure les uns au profit des

autres ? Nous sommes ici en présence de l'une des difficultés majeures de cette intervention, et le problème surgit avant même l'ouverture de l'accueil. Autre point intéressant, nous voyons qu'il y a une correspondance entre l'évacuation de ces problématiques du questionnaire et le discours des répondants. Le résultat étant cette « impression » que les répondants expriment à leur façon une réalité laissée de côté par les intervenants : les intervenants que nous avons rencontrés considéraient en effet que leur champ d'intervention relevait de la toxicomanie et non pas de la santé mentale, et l'un de leur problème était précisément le croisement de ces deux problématiques. Or, envisager le croisement de ces deux problématiques obligerait les intervenants à repartir sur une base totalement nouvelle.

Globalement, nous pouvons faire le constat que les répondants vont dans le sens de LA DOSE Montréal, mais à y regarder de plus près, nous voyons que cela n'est pas si simple. Des questions se posent. Qui a participé à cette consultation au juste, puisque le tableau de la question 25 sur les problèmes de santé n'inclut pas les troubles du comportement ou les problématiques de santé mentale ? Même chose pour le tableau des drogues consommées, mais aussi des intervenants suggérés (Cf. question 7) : aucun ne relève directement de la santé mentale. D'autre part, nous pouvons nous demander qui peut effectivement répondre à ce questionnaire ? Pour qui a-t-il été conçu ? En effet, si l'équipe en charge du projet veut donner la possibilité à n'importe qui de s'exprimer, répondre à un questionnaire de ce type n'est pas du ressort de tout le monde. Afin de répondre au questionnaire, il faut être capable de s'identifier (savoir qui l'on est), être capable de communiquer, être capable d'en comprendre les énoncés, être capable de cohérence, être informé, être capable de prendre un rendez-vous, et, pour finir, être déjà un minimum impliqué ; en d'autres termes, les 14 répondants qui ont participé à cette enquête par questionnaire ont pu le faire car ils étaient déjà au départ ce qu'on leur proposait de devenir dans le cadre de LOISIIRS ; ce sont ceux qui ont les potentialités pour prendre part au projet, et nous verrons plus loin ce n'est pas le cas de tous.

Voici les éléments centraux que nous avons pu dégager, mais il y a encore un point à ajouter. Que pouvons-nous dire du fait que le questionnaire fut administré en face à face, alors que l'on aurait pu laisser les répondants le compléter eux-mêmes ? L'impression qui se dégage finalement est que l'équipe en charge du projet aurait voulu limiter les éventuels risques d'erreur, les incompréhensions, les problèmes de concentrations des répondants, et cela est notamment observable à travers les petites indications données à l'interviewer tout au long du questionnaire : page 4 du questionnaire, « Si la personne n'est pas intéressée à s'impliquer à d'autres activités demander » ; page 8, « identifier avec la personne l'endroit où elle a passé le plus de temps et demander » ; page 8, encore : « Interviewer : lisez la liste à haute voix et cocher les cases pertinentes », même indication page 9. Que présuppose-t-on de l'enquêteur en plaçant dans le texte des consignes colorées en vert et dont certaines parties sont soulignées en gras ? Comment cela décrit-il l'enquêteur ? Mais si l'enquêteur apparaît assisté, accompagné, tenu par la main, qu'est-ce que cela présuppose donc des répondants ?

La conclusion que nous pouvons en tirer est que nous sommes en présence de présupposés opposés à la notion de capacitation des toxicomanes, et il serait possible en définitive de parler d'une implication « sur des rails ». L'utilisation fréquente de tableaux corrobore en effet cette analyse ; cela se traduit par une recherche d'exhaustivité, une orientation du questionnaire, une minimisation du risque d'omission (tableaux des espaces fréquentés), nous avons aussi une catégorisation à partir de tableaux fermés (le tableau des drogues), pour finir, la description est préférée à la perception (le tableau des activités). En résumé, nous constatons que la caractéristique première de cette intervention est, déjà et avant tout, une impossible conciliation avec, d'un côté, une démarche de consultation prônant l'ouverture, la prise en compte, la symétrie, et, de l'autre, une mise en pratique qui n'est pas sans poser problème.

A l'arrivée, tout cela nous permet d'interroger cette démarche de consultation. Avons-nous affaire à une collecte brute des besoins identifiés par les toxicomanes ou sommes-nous en présence de la construction d'un indicateur, une espèce d'outil praxéologique à partir duquel l'équipe d'intervention pourrait se positionner et éclairer le présent, mais aussi potentiellement l'avenir, d'une intervention préconçue ? Il est intéressant de souligner que des toxicomanes auraient pu, par exemple, être inclus comme experts rémunérés lors de ce processus de consultation afin de participer, entre autres, à l'élaboration du questionnaire ; plus encore, cette consultation aurait pu être pensée de telle manière qu'un maximum de toxicomanes puisse s'exprimer, à commencer par ceux aux prises avec des problématiques identitaires ou des problématiques en santé mentale. Pour finir, cela rappelle que le questionnaire n'est pas entièrement dédié aux toxicomanes, sachant qu'il s'adresse tout autant à la Santé publique, principal financeur du projet, qu'à l'équipe d'intervention du service à ouvrir.

Au bout du compte, même si les avis des toxicomanes ont été majoritairement respectés à la suite de cette consultation (le positionnement des toxicomanes interrogés rejoignant en grande partie celui de l'équipe en charge comme nous l'avons vu), certaines nuances apparaîtront au niveau de la mise en pratique des informations recueillies. Revenons aux activités proposées : 7 répondants ont réclamé des activités artistiques, 4 des jeux et 1 a réclamé des activités sportives ; tandis que, parallèlement, 9 répondants ont demandé un comptoir vestimentaire et 12 répondants ont demandé une salle de repos. Or, LOISIIRS mettra en place des activités artistiques, des jeux, des activités sportives ou assimilées (avec du cirque notamment), mais l'accueil ne renfermera ni comptoir vestimentaire<sup>42</sup> ni salle de repos, et il sera interdit de plus aux usagers de somnoler dans le local. Suite à cela,

---

<sup>42</sup> L'accueil disposait malgré tout d'une petite collecte de vêtements (gants, écharpes, bonnets) qui était mise à disposition des usagers.

nous comprenons qu'il ne s'agit pas d'une application *stricto sensu* des avis collectés, mais d'une prise en compte dont la pertinence est subordonnée à un ensemble préexistant.

Le traitement réservé à la question 5 illustre aussi ce point. Celle-ci rejoint la question 10 sur les principes de fonctionnement de l'accueil, mais tandis que la question 10 traite du rapport entre le cadre légal et l'intervention proposée, la question 5 vise quant à elle des principes plus concrets à travers un tableau fermé. Deux thématiques distinctes et sans lien apparent se dégagent : 1) la consommation (le matériel, la possibilité d'aller consommer autre part puis de revenir), 2) la répartition horaire de l'espace (horaire femme, horaire homme, horaire jeune, horaires spécifiques selon les substances consommées). S'agissant de la consommation, les enjeux relatifs aux deux propositions du tableau ne nous semblent pas évidents à saisir : pourquoi demander au répondant s'il est important pour lui de disposer de manière sécuritaire de son matériel de consommation alors qu'il paraît clair qu'un toxicomane va accorder une grande importance à la drogue dont il dispose ? De la même manière pourquoi demander au répondant s'il est important pour lui de pouvoir aller se droguer ailleurs puis revenir, sachant qu'il sera difficile voire même impossible pour beaucoup de procéder autrement ?

S'agissant de la répartition horaire de l'espace, il est intéressant de noter encore une fois l'absence de toute référence à la santé mentale ; un sujet pourtant sensible, comme nous l'avons vu, dont finiront par se saisir les répondants eux-mêmes. Cela prouve que les répondants avaient bien en définitive la possibilité de s'exprimer comme ils l'entendaient. Cela prouve aussi que l'équipe en charge du projet a jugé important de faire « remonter » l'opinion des répondants sur cette question (à savoir qu'il fallait réserver un traitement spécifique à ceux qui dépendent d'une problématique de santé mentale).

En effet, cette question a été jugée assez importante pour figurer dans l'ébauche d'analyse dont nous disposons, ce qui ne sera cependant pas le cas de la question 5 par exemple. Identiquement, au niveau de la mise en pratique des résultats obtenus lors de la consultation, l'équipe du projet s'est focalisée sur certains points davantage que d'autres : la répartition horaire de l'espace, la possibilité de disposer de son matériel de consommation ou la possibilité de consommer ailleurs puis de revenir disparaîtront totalement du document de synthèse (n'oublions pas cependant que le document dont nous disposons était une ébauche d'analyse. Il est donc probable que des modifications aient pu avoir lieu par la suite). Mais le problème principal, nous semble-t-il, réside surtout dans les difficultés qu'avaient l'équipe pour tenir simultanément plusieurs lignes de conduite, et cela avant même l'ouverture.

#### 4.9. Le défi de la mobilisation...

Suite au processus de consultation que nous avons retranscrit, LA DOSE Montréal déposera en 2005 une demande de subvention auprès du Fond des Initiatives Communautaires de la Stratégie Antidrogue dans le but de développer concrètement ce nouveau projet destiné à l'accueil et à l'implication des utilisateurs de drogues par injection :

Tel que mentionné précédemment, une rencontre est prévue entre LA DOSE Montréal et des représentants d'autres programmes de financement afin d'explorer les possibilités de financement conjoint. La majeure partie du financement demandé servira à couvrir les salaires des membres du personnel du lieu. L'équipe se composera d'un coordonnateur, un agent de liaison, un support administratif, cinq animateurs-intervenants, quatre pairs aidants, un infirmier et d'un travailleur social. (LA DOSE Montréal, *Projet-pilote d'un lieu d'accueil et d'implication sociale pour les personnes utilisatrices de drogues par injection (UDI)*, février 2005, pp.12)

Dans le document descriptif de la demande, LA DOSE se présente comme un environnement égalitaire, anonyme et où les consommateurs de drogue ne sont pas jugés. La présentation de l'organisme mentionne évidemment la distribution de matériel d'injection sécuritaire, le soutien des intervenants aux toxicomanes en cas de besoin, l'écoute et l'adaptation au rythme de chacun. Parallèlement, il y a la mise en place de deux services spécialisés, l'un pour les transsexuels, comme nous l'avons vu, et l'autre pour les pairs aidants. Ce même document insiste sur le fait que l'approche de LA DOSE, en plus de réduire les méfaits relatifs à l'injection de drogues, veut offrir aux toxicomanes la possibilité de mobiliser leurs savoirs pratiques et leurs connaissances afin qu'ils puissent agir sur l'ensemble de la société. LA DOSE Montréal se dit prêt à aller le plus loin possible dans l'application de ces principes, c'est pourquoi il dépose une demande de subvention pour un projet spécifiquement tourné vers l'accueil et l'implication. L'initiative part d'un constat : la direction de LA DOSE note qu'en 2005, à Montréal, les interventions proposées ne permettent qu'une prise de contact limitée avec les toxicomanes, principalement à travers le travail de rue ou encore le travail de milieu. Ces interventions seraient de plus freinées dans leur portée car elles ne se résument qu'à des actions très localisées et ponctuelles. Toujours selon la direction de LA DOSE, les toxicomanes joints par les intervenants sont peu enclins à rencontrer des personnes extérieures à leur milieu principalement pour des raisons de confiance :

À titre d'exemple, le Service téléphonique Drogue – Aide et Référence rapporte que les appels reçus<sup>43</sup> concernant la cocaïne par injection représentent moins de 2 % du volume total d'appels ayant été reçus entre 2002 et 2003 (au sujet de l'héroïne, ce pourcentage n'atteint pas 3 %). (LA DOSE Montréal, *Projet-pilote d'un lieu d'accueil et d'implication sociale pour les personnes utilisatrices de drogues par injection (UDI)*, février 2005, pp.3)

---

<sup>43</sup> « Peu importe la nature de l'appel, que ce soit pour des demandes d'informations sur les ressources, sur les drogues, etc. »

Cet argument du manque de confiance décrit par les intervenants, et repris ici par la direction, à quoi s'ajouterait des interventions à la portée restreinte, aurait comme effet de freiner la mobilisation en générant du découragement et de la frustration chez les toxicomanes. Cette même analyse souligne conjointement les effets stigmatisant du système pénal lorsqu'il est question de réhabilitation. A tout cela, la direction de LA DOSE ajoute, pour finir, une coordination lacunaire des ressources en place et l'absence d'un service global :

Malgré un nombre considérable de programmes d'intervention en matière de toxicomanie, l'existence de services novateurs dits intégrés et globaux assurant à la fois accueil, référence et implication sociale demeure lacunaire à Montréal. (LA DOSE Montréal, *Projet-pilote d'un lieu d'accueil et d'implication sociale pour les personnes utilisatrices de drogues par injection (UDI)*, février 2005, pp.4)

La demande de subvention déposée auprès de Santé Canada désigne ainsi le projet en question comme ayant la capacité de remédier en grande partie à ces problèmes : parce qu'un lieu d'accueil et d'implication permettrait de localiser l'intervention et donc de la développer, mais aussi et surtout parce qu'il offrirait aux toxicomanes un milieu de vie sur lequel ils auront de l'emprise. Ce qui est donc préconisé, c'est l'ouverture d'un lieu d'accueil à bas seuil qui resterait accessible aux toxicomanes même s'ils sont sous l'effet de quelconques substances, avec tout ce que cela peut signifier en terme de risques et d'accommodements. Ce lieu offrirait de plus la possibilité à ceux qui s'y impliquent de définir eux-mêmes leurs activités.

Nous voyons dès lors une logique se mettre en place. Une logique qui part en partie des réalités vécues par les toxicomanes afin de construire une structure d'intervention de plus en plus complexe : une image qui permet de saisir la manière de procéder de l'organisme est celle des strates géologiques : enchevêtrées les unes avec les autres au fil des années, elles n'en restent pas moins une succession d'ajouts graduels avec à chaque fois un élément nouveau. Il serait tout à fait possible, et même pertinent dans

le cadre de notre recherche, de comparer ici la logique conceptuelle de LA DOSE Montréal avec la recherche qualitative en sociologie (particulièrement lorsqu'il s'agit de sociologie clinique ou de recherches partenariales). De la même manière qu'un chercheur procéderait à un va-et-vient continu entre le terrain et la problématisation, il est possible d'observer un travail d'enquête et de théorisation accompli par les acteurs de ce terrain. Dans ce type de situation, l'intérêt de la recherche ne tient cependant qu'à son efficacité pratique et dans une manière de procéder qui se décline comme suit : constat d'un problème (et pré-théorisation), collecte d'informations (qui peut comprendre un processus consultatif, par exemple, mais aussi une recherche documentaire), retour au projet.

Ce que nous pouvons observer en définitive, c'est l'éloignement progressif par rapport à une problématique centrée uniquement sur la propagation du VIH et une intervention initiée uniquement par la Santé publique. Peu à peu, nous constatons un déplacement vers une prise en compte globale des méfaits liés à la consommation de drogue avec un croisement des problématiques : nous l'avons constaté avec l'ouverture du nouveau service pour les transsexuels qui, en plus d'introduire une distance avec la question de la propagation du VIH, allait introduire de nouvelles problématiques propres aux transsexuels. Cela sera encore le cas et de façon plus accentuée lorsqu'il s'agira de LOISIIRS, dont l'enjeu est d'englober les précédentes problématisations, y compris celles relatives aux transsexuels, par une action globale tournée vers les différentes problématiques du lien social en rapport avec la consommation de drogue.

Afin de répondre à ces problématiques, la direction de LA DOSE, et les intervenants de l'organisme, en viennent à la conclusion qu'il faut d'abord agir sur les éléments facilitateurs : l'accueil, la confiance, la prévention, la défense des droits. Cette structure d'action, LA DOSE a voulu un moment donné la loger dans un espace, la caractériser physiquement, et l'on voit finalement que ce projet d'accueil et

d'implication aura le rôle d'incarner au mieux cette structure. L'idée est celle du lieu de vie permettant la création et la consolidation de liens dans la communauté afin, dans un premier temps, d'agir sur ce qui pose problème, puis, si possible dans un second, d'aller vers une amélioration des conditions d'existence, toujours à travers l'implication :

Concrètement, le lieu d'accueil et d'implication sociale vise (1) la création d'un espace d'accueil et de répit où seront accessibles des services de première nécessité (ex. : dépannage alimentaire) ainsi que des services sociaux et de santé (sur place ou sur référence). Il vise aussi (2) la création d'un espace collectif où les personnes UDI pourront s'impliquer activement dans le fonctionnement du lieu. Finalement, il vise (3) la mise en place d'une instance de suivi du projet regroupant l'ensemble des acteurs du milieu ainsi que des personnes UDI. (LA DOSE Montréal, *Projet-pilote d'un lieu d'accueil et d'implication sociale pour les personnes utilisatrices de drogues par injection (UDI)*, février 2005, pp.9)

Aussi, LA DOSE Montréal veut mobiliser un public incluant tous les adultes consommateurs de drogue par injection, quelque soit leur sexe ou leur origine, avec ou sans revenu, avec ou sans logement, et quelques soient les drogues qu'ils consomment. En effet, si l'intitulé du projet au moment du dépôt du dossier de subvention désigne les utilisateurs de drogue par injection, les intervenants ayant noté une hausse de la consommation de crack se mettront à distribuer des tubes en verre utiles à la fabrication de pipes à crack. L'autre constat issu de l'expérience des intervenants est qu'un consommateur de drogue combine le plus souvent plusieurs types de drogues, que cela soit simultanément ou par cycles.

#### 4.10. Et de la citoyenneté ?

Au-delà de la rédaction de ce projet d'intervention, c'est clairement une théorisation communautaire et identitaire qui va prendre forme, une grille de lecture que nous devons donc décrire pour bien rendre compte du point de LA DOSE et de ses acteurs.

Cette théorisation part du postulat que les consommateurs de drogues doivent s'impliquer socialement : même s'il s'agit d'un bas seuil, car ce lieu d'accueil et les équipements qu'il contient (ordinateurs, laverie, machine à café, téléphone) n'est réservé qu'aux consommateurs de drogue qui prennent part aux activités. Le projet considère les toxicomanes comme capables de construire des discours et d'orienter leurs pratiques à partir de modes de compréhension qui leur sont propres, et l'intervention qui en découle (nous pouvons penser au processus de consultation, qui est en soi une intervention) est une intervention fondée sur l'institution d'une communauté et la capacitation des toxicomanes. Le principe d'action étant important, la notion de prise en charge est clairement refusée ici, en tant précisément qu'elle ne permet pas d'atteindre l'idéal décrit plus haut. Cette intervention va aussi se distinguer par son aspect identitaire : nous l'avons vu apparaître avec le service propre au transsexuels, mais cela va bien au-delà en fait, car nous assistons en définitive à la construction d'une identité de la marginalité contre la marginalité, et c'est là aussi un volet de cette intervention. Il est question ici de normativité :

**CITOYENS  
SOLIDAIRES**

**CITOYENS  
DE LA RUE**

**CITOYENS  
À PART ENTIÈRE**

Comment comprendre cette affiche que des usagers de LOISIIRS ont réalisé dans le cadre d'une activité pour les États généraux de l'ATSA<sup>44</sup> en 2010 ? Il faut tout d'abord noter le fait qu'il s'agisse d'un document tourné vers l'extérieur, cette affiche ayant été exposée lors d'un événement de sensibilisation à la problématique de la rue. Il faut aussi noter le rapport évoqué précédemment entre la consommation de drogue et le fait de vivre dans la rue, rapport établi par les acteurs du terrain eux-mêmes. Passons maintenant au contenu de cette affiche. Celle-ci se compose d'un slogan divisé en trois parties symétriques, dont chacune commence par le terme « citoyens » écrit en gros caractères. Nous comprenons dès lors qu'il s'agit ici de l'élément central de ce document : cette affiche insiste sur la citoyenneté d'un groupe particulier dont la citoyenneté est entendue comme problématique, comme l'indique la dernière partie du message : « citoyens à part entière ». Ainsi donc, si la citoyenneté est problématique, l'égalité de condition aussi, et cela nous ramène aux situations de mépris analysées par Axel Honneth, mais pas seulement. Plus profond en effet, le déni de citoyenneté peut, dans son expression la plus complète, rappeler l'Homo sacer d'Agamben, ce que nous avons vu en introduction avec le témoignage d'un usager de LA DOSE qui s'est retrouvé à la merci d'un agent police. Cette affiche illustre ce rapport entre enjeux ontologiques et enjeux politiques, réflexion présente chez Agamben mais aussi évidemment chez Foucault dont il s'inspire ; c'est ici une autre lecture de ce phénomène avec une vision non pas linéaire du politique mais fragmentée, de fragiles sphères citoyennes, tantôt ici, tantôt là, et qui peuvent être amenées à disparaître, avec en toile de fond historique cette vision de la Shoa, des régimes totalitaires ou de l'Homo sacer.

La deuxième partie du slogan est intéressante d'un point de vue identitaire ; cela fait suite à notre remarque sur les enjeux normatifs et identitaires de l'intervention

---

<sup>44</sup> Action Terroriste Socialement Acceptable (ATSA) est un organisme à vocation artistique dont le but est de sensibiliser aux problèmes sociaux par l'art. Chaque année, l'organisme organise l'Etat d'urgence autour de la question de l'itinérance.

proposée à LOISIIRS. L’affiche ne se contente pas de dire que les sans-abri et les consommateurs sont des citoyens comme les autres, mais va plus loin encore en désignant une appartenance au monde de la rue. La force du message réside dans le fait de dire que les sans-abri sont des citoyens comme les autres précisément en tant que sans-abri et qu’ils n’ont pas à sortir du monde de la rue pour devenir citoyens, c’est-à-dire notamment d’avoir des droits, d’être pris en compte, d’être traités dignement. Nous pouvons aller plus loin en disant encore que dans ce cas de figure la citoyenneté est doublement effective : premièrement, par le simple rappel juridique que la citoyenneté n’est pas rattachée à un statut économique et social ; deuxièmement, cette citoyenneté revendiquée est rendue effective par la praxis de la citoyenneté elle-même, c’est-à-dire par l’investissement d’un espace public afin d’y exprimer son point de vue sur la société, un point de vue de fait politique qui confère à ses auteurs une citoyenneté observable. La question de la normativité vient à la suite de ce que nous venons de dire : la société n’est pas un ensemble normatif harmonieux et régulier, mais elle est, au contraire, un composite diversifié et incohérent, et la notion de politique ne s’applique pas à tous de la même manière ; ainsi, si différence il y a, c’est par la pratique, par l’activation de la citoyenneté, que l’on pourra en définitive l’établir.

Pour finir, il y a la solidarité. L’affiche commence par ce point – citoyens solidaires – comme s’il fallait se donner du courage afin d’exprimer le reste du message. Là encore, c’est un élément manquant qu’expose ce slogan, l’une des carences à laquelle LOISIIRS compte, bien évidemment, remédier. Il est aussi possible d’émettre l’idée que c’est la solidarité qui a permis aux auteurs de ce message d’activer leur citoyenneté, et que le fait de se solidariser autour d’une identité commune, l’appartenance au monde de la rue, facilite la revendication politique. En d’autres termes, ce qui pose problème individuellement peut être surmonté collectivement.

Comme cela est décrit dans la demande de subvention de LOISIIRS, le groupe est « l'unité de changement », l'élément central étant « la nature interactive et relationnelle des problématiques vécues » (LA DOSE Montréal, *Projet-pilote d'un lieu d'accueil et d'implication sociale pour les personnes utilisatrices de drogues par injection (UDI)*, février 2005, pp.10), avec cette idée que l'action collective aura un effet sur l'individu. Les écrits de LA DOSE mettent ainsi en avant le renforcement de la participation citoyenne et du sentiment d'appartenance, avec l'*a priori* que cela se traduira par une amélioration des conditions de vie et une diminution des pratiques de consommation non sécuritaires :

Le lieu d'accueil et d'implication sociale permet l'ajout d'un nouveau milieu de vie pour les personnes UDI, milieu où ces dernières pourront créer des liens, que ce soit par la simple fréquentation ou par une participation plus active au sein du groupe ou de l'instance de suivi du projet. Dans la même veine, le réseau social (amis, famille, etc.) des personnes UDI sera considéré dans les interventions, que ce soit pour les tenir informés des démarches entreprises ou pour les impliquer activement s'il y a lieu. (LA DOSE Montréal, *Projet-pilote d'un lieu d'accueil et d'implication sociale pour les personnes utilisatrices de drogues par injection (UDI)*, février 2005, pp.10)

Autour de cela, se dessinent très nettement plusieurs lignes de tensions : groupe vs individu ; participation vs bas seuil (état physique qui empêche la participation) ; implication vs incitation, ou le « tu consommes donc tu t'assumes » ; consommation de drogue vs problématiques de santé mentale... Les fondements de cette intervention nous donnent donc à voir les enjeux principaux que renferme cet espace et laissent ouvertes des interrogations relatives à la place qu'occuperont les usagers, ainsi qu'à la portée politique de LOISIIRS qui se veut « un milieu de vie » offrant la possibilité aux usagers de prendre part aux tâches et à la gestion du lieu. Le fait est que la notion d'implication, qui est aussi synonyme de participation pour les intervenants, signifie par ailleurs que ce lieu d'accueil et d'implication n'a pas vocation à être un lieu de répit : il n'est pas possible en effet pour un toxicomane de venir, d'utiliser l'ordinateur ou la laverie et de repartir. Peut-être que l'intervenant en poste peut faire

une exception une fois pour quelqu'un dans l'urgence avec un rappel de la marche à suivre, mais cela ne pourrait être toléré sur le long terme. De ce fait, la notion même de bas seuil devient problématique ou tout du moins difficile à clarifier, celle-ci dépendant de la notion d'implication et de participation : cela pose donc la question de savoir comment ces notions se définissent sur le terrain. Ça sera, entre autres, l'un des fils conducteurs de cette recherche comme nous le verrons.

LOISIIRS ouvrira en 2005, peu de temps après l'accession de LA DOSE Montréal à ses nouveaux locaux. Le local de LOISIIRS se trouve au rez-de-chaussée. Sa façade est vitrée est recouverte de personnages de couleur verte, et il arrive souvent que des passants curieux s'approchent, collent leur nez à la vitre et tentent de savoir ce qui s'y passe. A l'intérieur, nous pourrions penser dans un premier temps qu'il s'agit d'un accueil de jour des plus banals, jusqu'au moment où l'on entend un intervenant interpeler un usager : « Raymond, tu sais bien qu'on peut pas dormir ici... », ou encore : « Allison, c'est un lieu d'implication, tu dois participer à une activité, au moins pour utiliser la laverie »...

Dans ce chapitre, il a été question des fondements historiques de LA DOSE Montréal, et nous avons suivi le développement progressif d'un champ d'intervention jusqu'à l'ouverture d'un lieu d'accueil et d'implication. Ce que nous pouvons principalement retenir des éléments que nous avons présentés et analysés réside dans ce passage d'une intervention qui était au départ une mesure de la Santé publique à un organisme communautaire. Opération qui se caractérise dans le cas de LA DOSE Montréal par l'introduction d'une démarche identitaire afin de favoriser l'émancipation des toxicomanes et lutter contre l'exclusion. Cette lecture nous a montré toute la difficulté de raisonner à partir d'enjeux sanitaires et épidémiologiques tout en raisonnant parallèlement en terme d'émancipation et de lutte contre l'exclusion. Un entrecroisement tendu normativement comme l'indique le processus de consultation que nous avons analysé. En effet, au vu des multiples problématiques qui se

surajoutent à la toxicomanie, une question reste au bout du compte en suspend : à qui s'adresse finalement l'intervention de LOISIIRS ?

\*

## Chapitre V.

### Une vision idéalisée de l'intervention communautaire

#### 5.1. Introduction

Après avoir décrit le contexte de création de LOISIIRS, nous allons poursuivre ce travail d'inventaire de la normativité de l'accueil à travers le portrait de l'un des principaux acteurs : il s'agit de Julien Leclerc, la trentaine, second coordonnateur de LOISIIRS, en poste de 2008 à 2012. De par la place qu'il a occupée au sein de l'organisme, nous nous sommes intéressés au parcours de ce coordonnateur afin de rendre compte de la manière dont il a compris et appliqué la démarche de LOISIIRS, sachant qu'il n'avait au départ aucune connaissance du milieu de l'intervention sociale en toxicomanie. « La direction a voulu embaucher quelqu'un de l'extérieur pour apporter quelque chose de neuf », nous dira un intervenant. Globalement, il ressort de discussion avec l'équipe d'intervention que l'arrivée de Julien Leclerc devait permettre à LOISIIRS de trouver ses repères.

Nous pouvons déjà noter que l'embauche d'un nouveau coordonnateur dans un moment crucial le présente automatiquement comme une personne providentielle ; il est porteur d'attentes et a déjà une certaine pression sur les épaules : le nouveau coordonnateur réussira-t-il à dynamiser LOISIIRS ? Du fait de sa formation en sciences politiques et des idées que nous partageons, nous avons peu à peu développé des affinités avec Julien Leclerc . Ainsi, nous avons réalisé ce portrait de lui à partir de nos différents échanges professionnels et amicaux : une fois par mois environ, nous avons en effet l'habitude de prendre un moment pour discuter sans limite de temps de nos expériences et de nos parcours. Le plus souvent, ces rencontres

ressemblaient à celles de deux personnes qui apprennent à se connaître. Les premières vingt minutes étaient généralement consacrées au travail (échanges d'informations professionnelles et de nos ressentis sur les activités en cours), suite à quoi, le propos se détendait et devenait plus personnel. Le mémoire en sciences politiques de Julien Leclerc est l'autre source documentaire que nous mobiliserons dans le cadre de ce chapitre afin de compléter le portrait du coordonnateur. Il n'y a ici aucune « admiration » de notre part pour Julien Leclerc qui reste dans le cadre de ce travail un intervenant comme les autres mais avec un statut particulier : en effet, la pertinence de cette démarche tient dans le fait qu'elle nous permettra de mieux comprendre l'association des éléments mentionnés dans les précédentes parties avec la personne du coordonnateur, et donc de décrire les logiques internes de cette intervention sociale. Par certains aspects, Julien Leclerc doit répondre aux exigences de la Santé publique, en tant que financeur, tout en étant parallèlement représentant de LA DOSE Montréal et de l'accueil à bas seuil LOISIIRS. Le coordonnateur est donc le lien entre l'institution et l'intervention, et nous nous sommes demandés comment celui-ci s'y prenait pour concilier les différentes exigences auxquelles il était soumis, eu égard à son propre parcours.

## 5.2. Une vision de l'implication communautaire

### 5.2.1 Jeunesse

Fils d'un père médecin, Julien Leclerc sera très tôt impliqué dans différentes initiatives communautaires. Pour commencer, ce sera dans le cadre de son école secondaire, un pensionnat catholique où il dit avoir appris à valoriser son milieu de vie ainsi que l'implication communautaire à travers la vie en groupe. Parallèlement, il prendra part à des activités de bénévolat à l'extérieur de l'école. Une école qu'il décrit comme une alternative à l'école publique et qui a été choisie par sa mère sur les

conseils d'amis. Une bonne école, selon lui, sans être aussi chère que l'école privée où iront son frère et sa sœur. L'aspect religion était présent à travers la transmission de valeurs que Julien Leclerc identifie comme humanistes : l'attention portée aux autres, la compassion, l'empathie ; des valeurs que ses parents voulaient lui transmettre. S'il avait lui-même ces aspects là en lui, il dira les avoir développés davantage en fréquentant cette école et que c'est dans cette expérience que se trouve la base de sa vision du monde.

### 5.2.2. Adolescence

Son implication communautaire dans des organismes commencera dans un club de vacances municipal, comme animateur. Ayant nous-mêmes été animateurs pour différents publics, nous avons pu en parler avec Julien Leclerc ; il nous expliquera par exemple que les animateurs des clubs de vacances allaient alimenter par la suite le secteur de l'animation sociale et communautaire de la région du Québec ; ainsi, il prendra peu à peu part aux différents programmes de la ville par l'intermédiaire des réseaux communautaires de Gatineau, et il s'inscrira davantage dans cette voie en travaillant dans des maisons de jeunes au Québec. Il est important de noter que les maisons de jeunes sont pour Julien Leclerc très similaires dans leurs objectifs et dans leur organisation à ce qu'est LOISIIRS : des espaces où un public donné pourra accéder à une citoyenneté critique et responsable<sup>45</sup>. Pendant quatre ans, il sera ainsi animateur et responsable de programmes. Il dira aussi avoir acquis une expérience en administration en occupant des postes de trésorerie, en siégeant à des conseil d'administration, ou encore en participant à la création de coopératives. La portée de ces expériences a été décuplée selon lui du fait que toutes ces activités étaient entreprises avec des amis qui venaient du même endroit. Nous pouvons alors

---

<sup>45</sup> Regroupement des maisons de jeunes du Québec, (2014), <http://www.rmjq.org/mission.php>.

constater que, s'agissant du parcours de Julien Leclerc, l'aspect communautaire n'est pas seulement rattaché aux organismes mais qu'il était déjà présent dans sa vie par l'intermédiaire de sa famille, du milieu scolaire dans lequel il a baigné et aussi par l'intermédiaire de ses relations amicales ; le tout prendra forme à travers des structures comme les clubs de vacances ou les maisons de jeunes.

C'est ainsi que Julien Leclerc et ses amis réaliseront des choses « pas très compliquées mais essentielles » comme il le disait, telles que des groupes d'aide aux devoirs. Parallèlement à cela, ces mêmes groupes de personnes se côtoyaient dans des activités de militance politique altermondialiste mais aussi dans le cadre du Parti Québécois, qu'ils voyaient comme un parti social démocratique. Nous pourrions parler ici d'un réseau composé des mêmes groupes sociaux et qui se décline sur différents types activités.

### 5.3. De l'implication communautaire à la militance

#### 5.3.1. Etudes

Julien Leclerc ira dans un CÉGÉP qu'il décrit comme une institution avec des visées alternatives et centré sur les sciences humaines. Nous sommes au début des années 2000 et Julien Leclerc est très imprégné par les manifestations altermondialistes comme celle de Seattle en 1999 ou les émeutes contre le G8 de Gênes en 2001. Il se sentira aussi très concerné par le sommet de Kananaskis en 2002 et par la question des rapports nord/sud ; au-delà de la militance, il insistera sur le fait qu'il y avait en lui, et chez son entourage, l'envie d'agir, d'intervenir et de provoquer un changement dans le monde, et c'est la conjugaison de tous ces éléments qui orientera Julien Leclerc vers des études en sciences politiques à l'Université d'Ottawa. Il continuera à s'impliquer dans plusieurs associations étudiantes, notamment pour la défense des

droits des francophones et pour la réduction des écarts de richesses dans la ville d'Ottawa. Simultanément à cela, il participera à la rédaction de journaux étudiants et commencera à approfondir les aspects théoriques de son engagement. Il rencontrera notamment des enseignants ayant été impliqués dans les mouvements souverainistes et syndicaux avec qui il abordera la question de la militance de base. Son idée directrice est toujours de rechercher le changement en intervenant sur les dimensions élémentaires de la vie quotidienne : le partage de la connaissance et la solidarité communautaire pour lutter contre l'exclusion économique et sociale : « des petites communautés dans lesquelles les gens participent beaucoup », selon ses propres termes. Son idéal réside dans la mobilisation sociale, même à petite échelle, et dans l'amélioration des conditions de vie par la participation citoyenne. Ainsi, il n'y avait aucune contradiction selon Julien Leclerc à rejoindre LA DOSE Montréal après ses études en sciences politiques : il dira d'ailleurs avoir passé plus de temps à s'investir dans les cafés ou les quartiers où il était présent plutôt qu'à l'université. Pendant cette période, il sera particulièrement inspiré par un stage en développement communautaire auprès des Travailleurs sans terres du Brésil, un mouvement central en Amérique latine de par son influence. Les coopératives, le système d'enseignement parallèle, l'indépendance et la détermination des Travailleurs sans terres encourageront encore davantage Julien Leclerc à poursuivre dans cette voie. Cependant, le récit de son expérience laissera en suspend cette question dans nos esprits respectifs : pourquoi un tel mouvement est inimaginable dans les pays du nord ?

A la fin de son baccalauréat en sciences politiques, Julien Leclerc est une personne militante avec de fortes convictions mais en restant très pragmatique, ayant toujours la volonté d'améliorer le quotidien sans en passer par la confrontation radicale. Il décide alors d'entreprendre une Maîtrise en sciences politiques à l'UQÀM en raison de l'histoire de cette université. Tentant d'analyser plus en profondeur ce qu'il a entrepris auparavant, il abordera dans son mémoire la manière dont les mouvements

sociaux peuvent incarner très concrètement des idéaux démocratiques. Dans ce contexte, il aura pour directeur de stage un membre d'un tout nouveau syndicat étudiant. Ce moment sera important dans le parcours de Julien Leclerc car il lui permettra de comprendre comment un mouvement s'organise : connaissant son engagement, son directeur de stage l'incitera à briguer un poste de secrétaire afin de devenir membre de l'exécutif du syndicat. Élu en assemblée générale, Julien Leclerc consacra alors tout son temps à sa nouvelle mission. Le syndicat, supervisé par une centrale qui cherchait à recruter des jeunes, sera pour lui comme un apprentissage, et il se verra ainsi financer plusieurs formations sur les droits sociaux, les droits des travailleurs syndiqués et non syndiqués, le droit administratif... Il va aussi s'investir dans plusieurs dossiers comme l'accès à l'éducation au sein des centrales syndicales ou la formation de coalitions syndicales lors de la crise financière de l'UQÀM. Pour finir, il y a la défense classique des droits, lors de laquelle le représentant va plaider la cause des syndiqués en conflit avec leur administration.

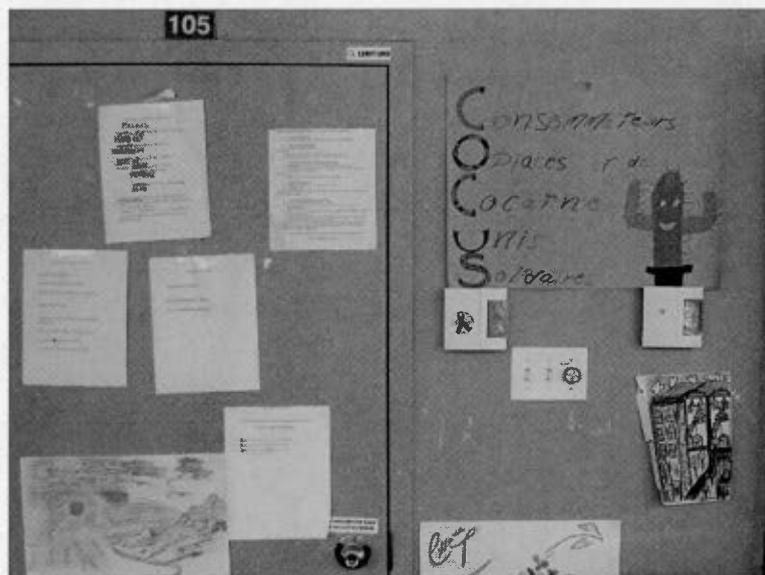
Cette expérience syndicale de deux ans, qui mènera Julien Leclerc à occuper la fonction de vice-président mais aussi à siéger au conseil d'administration de l'UQÀM comme membre observateur, lui donnera une meilleure compréhension des grandes organisations. Il découvrira entre autres une activité démocratique limitée, car seule une minorité prend véritablement part aux décisions importantes de l'organisation, même si, dans le cadre syndical, il pouvait juger pratiquement de l'efficacité des stratégies adoptées pour défendre les droits des salariés.

### 5.3.2. Recherches Universitaires

Il travaillera sur le rôle du conflit en sciences politiques, adoptant un point de vue qui veut rompre avec la tradition marxiste, avec l'idée que le conflit est un indice d'illégitimité des institutions politiques actuelles. Mais ce qui le passionnera le plus, ce sont les tentatives de certains groupes contestataires pour mettre en pratique des idéaux démocratiques : avec cette idée que l'éthique est non pas seulement la gestion intègre d'un groupe donné, mais surtout la nécessité pour chacun de prendre part et de s'affirmer dans un processus décisionnel commun à tous. A l'issue de ses recherches, Julien Leclerc arrivera à cette conclusion que les nouveaux mouvements sociaux, à l'image du mouvement altermondialiste auquel il a participé, sont des mouvements qui, en opposition au mode de vie néolibérale, vont être porteurs d'alternatives sociales à travers la multiplications de petits groupes agissant hors des partis politiques et instituant des communautés fondées sur une normativité critique à l'égard des institutions économiques et gouvernementales.

Le mémoire de maîtrise de Julien Leclerc se composera de trois études de cas : le mouvement Pro-choix au Etats-Unis, Le mouvement ACT UP New York, et le mouvement ATTAC en France. Au-delà de la question du droit, ces mouvements, comme le mouvement altermondialiste ou encore le mouvement des sans terre du Brésil, renferment une autre vision du monde. En effet, Julien Leclerc évoque la mise en pratique d'une solidarité capable de modifier la société, plus encore, pourrions-nous ajouter, d'une solidarité au fondement d'une autre société voire porteuse d'une utopie sociale : les militantes Pro-choix, par exemple, ne se contentent pas seulement de défendre les droits des femmes ou de leur indiquer des cliniques, mais elles mettent aussi leurs propres moyens à disposition pour aider celles qui veulent se faire avorter. Il faut encore mentionner le fait que les militantes vont aussi soutenir psychologiquement celles qui auront à faire ce choix tout le long de leurs démarches, et il y aura des échanges qui dépasseront la simple défense d'un droit.

Il est possible d'établir ici un rapprochement avec ce que nous avons évoqué plus haut s'agissant de LOISIIRS : depuis ses origines jusqu'au moment où nous y étions, il est intéressant de noter que cette même idée a toujours fait partie du projet de l'accueil, et qu'elle figurait telle qu'elle sur les murs du local :



Sur cette photo de LOISIIRS figure un écriteau réalisé par un usager où il est possible de lire: « Consommateurs d'Opiacés et de Cocaïne Unis et Solidaires ». Ce qui est particulièrement intéressant, c'est que cela donne à voir les enjeux moraux qui entourent une pratique à un moment donné, mais plus encore, cela décrit la manière dont ces enjeux moraux peuvent se convertir en appartenance identitaire.

Le mouvement ACT UP New York sera aussi une grande source d'inspiration pour Julien Leclerc. S'agissant de LOISIIRS, il nous dira d'ailleurs avoir pris en grande partie ACT UP comme modèle. Afin de clarifier les fondements de l'intervention que propose LOISIIRS, il est donc bon de nous arrêter un instant sur la manière dont ce mouvement se définit : une coalition citoyenne (The AIDS Coalition To Unleash

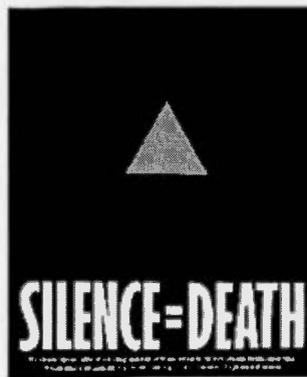
Power) qui manifeste en faveur des malades du SIDA dans le but d'obtenir un meilleur accès aux soins et de réduire les discriminations en encourageant l'action non violente ou (à) la désobéissance civile :

Since it's birth in March 1987 at the Lesbian and Gay Community Services Center in downtown Manhattan, the AIDS Coalition To Unleash Power had grown to have thousands of members in more than 7- chapters in the U.S and worldwide. ACT UP's non-violent direct action, often using vocal demonstrations and dramatic acts of civil disobedience, focuses attention on the crucial issues of the AIDS crisis. (ACT UP, 2013)

ACT UP ne limitera pas ses actions à la problématique médicale, mais ira bien au-delà. Dès le départ, il est en effet porteur d'un discours qui cible plusieurs aspects de la société américaine des années 1980 : la consommation de drogues, l'homophobie, la vie dans les prisons, la transsexualité, les minorités ethniques, la condition féminine et les enfants malades du SIDA, mais ACT UP, c'est aussi des actions spectaculaires, très bien organisées et fortement médiatisées, comme cette symbolique Journée du Désespoir :

*January 23, 1991: ACT UP declares a "Day of Desperation" in New York City. This action, designed to target every aspect of City life, demands that everyone realize that every day is a day of desperation for those in the AIDS community. Day of Desperation begins when activists invaded PBS and CBS Evening News broadcasts on the night of the 22nd (...) The march goes down Martin Luther King Blvd. to the State office Bldg, carrying coffins with a demonstration at the plaza. Several people are arrested. The Latino/a Caucus invaded the Bronx Borough President's office; the Alternative and Holistic Committee videotapes Dr. Emilio Carillos as he promises to add immuno-enhancing nutritional programs and acupuncture to City hospitals. At 5:07 pm, Grand Central Station was the setting for a spectacular and massive act of civil disobedience as ACT UP took over the station. A banner announcing "One AIDS Death Every Eight Minutes" was hung over the arrivals board. 263 people are later arrested as the group attempted to march to the United Nations. (ACT UP, 2013)*

Un mouvement radical qui retient l'attention de par cette condamnation à mort d'une partie de la population, non pas du fait de la maladie, mais avant tout par l'indifférence générale, selon ACT UP. Plus encore, cette question du silence nous confronte, comme nous allons le voir, à des questions fondamentales avec la comparaison établie par les activistes entre la condition des homosexuels à la fin des années 1970 et les camps nazis de la seconde guerre mondiale :



Le silence équivaut à la mort, « *Silence = Death* » est une campagne de communication lancée à New York en 1987 par six activistes homosexuels. La période nazie est clairement évoquée ici par l'emploi du triangle rose, symbole caractéristique des homosexuels dans les camps de concentration et d'extermination. Le message est clair : il y a extermination, et l'ignorer c'est participer à la tuerie. Outre le fait qu'un lien est établi entre LOISIIRS et ACT UP, et qu'il est question dans les deux cas de rejet, voire même davantage, cette campagne d'affichage est particulièrement pertinente pour notre recherche, car elle nous permet d'entrer un peu plus en détail dans le sujet et d'aborder de manière concrète la question politique. Cela nous permet de rejoindre de nouveau le travail de problématisation que nous avons effectué jusqu'à présent, dont le vecteur est que l'Homo sacer d'Agamben est toujours d'actualité, posant la question de savoir où commence véritablement le politique et où il se termine ; mais, avant toute chose, nous sommes confrontés aux

fondements mêmes de la socialité, avec la question du lien qu'entretient une partie de la population avec une autre à un moment précis : quel type de lien nous unit les uns aux autres ? Malades du sida, itinérants, toxicomanes, prostitués... la déviance, entendue dans le sens que lui donne Howard Becker, c'est-à-dire non pas comme un état particulier ou un comportement en-soi, mais comme un incident ponctuel et localisé qui va préciser la norme et désigner l'infraction, n'est ici qu'une composante potentielle parmi une multitude.

Dans cette perspective, l'ensemble sociétal ne sera pas homogène et figé mais contextualisé et dynamique, l'activation pragmatique d'une structure dans le cours même de l'action. Appréhendé par cette voie, le concept d'Homo sacer (déjà très pertinent pour la compréhension de notre sujet, comme le montre la campagne d'affichage *Silence = Death*) nous semblera d'autant plus intéressant qu'il laisse ouvert un champ de possibles. En effet, ces précisions vont complexifier davantage le concept d'Homo sacer, car ce point de vue inclut l'idée que l'Homo sacer est Homo sacer seulement s'il est considéré comme tel, et admet qu'un citoyen condamné en tant qu'Homo sacer puisse être malgré tout, à un moment donné, traité comme un semblable par un autre citoyen romain ; c'est précisément ce qui autorise les changements sociaux selon nous, et c'est sur ce même principe que s'appuient les activistes afin de défendre leur cause : ACT UP ne se contentera pas uniquement de mettre en place des actions choques chargées émotionnellement, mais emploiera aussi la pédagogie. Le point central de ce mouvement, selon les recherches de Julien Leclerc, tient dans le fait que les militants d'ACT UP se formeront eux-mêmes en médecine afin de se positionner par rapport aux traitements qui leurs seront proposés, mais aussi afin de sensibiliser autrement la population par rapport à la maladie.

En s'intéressant à ACT UP, Julien Leclerc va aussi découvrir un positionnement singulier dont il se sentira proche : alors qu'ACT UP prône la désobéissance civile, il saura aussi jouer la carte du partenariat en dialoguant avec la *Food and Drug*

*Administration* des Etats-Unis relativement aux protocoles de soin et aux questions éthiques, par exemple. A la fois l'action et la négociation. C'est la posture que Julien Leclerc voudra privilégier : « Tu fais le maximum partout où est-ce que tu peux ». A travers cela, il analysera les enjeux propres à la confrontation de ces différentes rationalités (éthique, scientifique, politique), en tentant de répondre à cette question : quelle est la logique de chacune de ces rationalités et comment s'entrecroisent-elles ?

Tout cela va amener Julien Leclerc à être particulièrement attentif au fait que ces mouvements contestataires ne visent pas seulement l'obtention d'un droit mais recherchent avant tout un changement social ; le droit n'étant qu'un élément ou qu'une étape d'une transformation plus globale de la société. Cette analyse est à mettre en relation avec l'analyse que fait Jacques Rancière de ce qu'il nomme les « sans-part ». Le message de Jacques Rancière, notamment dans *Aux bords du politique*, est qu'il ne faut pas lire ce type de conflits ou de tensions uniquement par le biais d'un prisme juridico-étatique, car cela aurait pour effet de neutraliser l'essence transformatrice de ces mouvements. Ainsi, quand les gouvernements répondent à des attentes de changement en termes purement légaux, ils ignorent l'essence même des revendications qui leur sont adressées. Pire encore, la réponse par le droit pourrait encore empêcher l'avènement d'une alternative sociale.

A la fin de sa maîtrise, Julien Leclerc sentira qu'il a beaucoup avancé sur ces questions mais ne saura pas cependant quoi faire des connaissances acquises durant toutes ses années. Par l'intermédiaire des personnes qu'il fréquente dans les milieux alternatifs, il découvrira alors les sites d'injection supervisés, mais sans leur accorder une grande importance. Son diplôme en poche, il se tournera plutôt vers la recherche d'un emploi.

### 5.3.3. Le Bloc Québécois

Après avoir terminé ses recherches universitaires, il se retrouve sans perspectives, même s'il a le désir de poursuivre son travail au doctorat. Il décide donc de prendre une pause en attendant de reprendre ses études et se met à la recherche d'un emploi. De retour en Outaouais, il rejoint un organisme en charge du développement coopératif comme consultant afin d'aider à l'ouverture d'une épicerie coopérative sur l'Ile-de-Hull, quartier défavorisé de la région. Il occupe ce poste, jusqu'au moment où il apprend par un militant souverainiste proche de son père que le Bloc Québécois est à la recherche d'un adjoint. Julien Leclerc n'était plus impliqué dans les milieux souverainistes, mais il était resté proche du Bloc par l'intermédiaire des centrales syndicales où il avait encore plusieurs contacts. L'expérience lui paraissant stimulante, il décidera d'envoyer son C.V. et sera embauché à l'issue de plusieurs entrevues comme coordonnateur des comités parlementaires pour le Bloc Québécois : son travail consistera à coordonner l'ensemble des comités du Bloc, s'assurer que tout le monde soit à son poste, s'assurer que les députés votent dans le sens du Parti, décider des angles d'approches pour certaines questions stratégiques. Si Julien Leclerc se reconnaît dans le discours social démocrate du Bloc, il n'adhère pas en revanche à ses objectifs souverainistes, et il aura finalement le sentiment d'être en désaccord avec lui-même. Il se sent aussi très vite prisonnier d'un cadre formel qui l'éloigne du fond des problèmes qui l'intéressent, et en vient à la conclusion qu'il lui serait préférable de quitter ce travail pour un salaire égal à Montréal.

## 5.4. La rencontre de réalités lointaines à travers un idéal commun

### 5.4.1. LA DOSE Montréal, la découverte d'un nouveau milieu

Quand Julien Leclerc lit l'annonce de LA DOSE Montréal, il est immédiatement intéressé : il s'agit d'un poste de coordonnateur dans un service dont la vocation est de favoriser l'implication sociale des consommateurs de drogues dures, avec, en arrière fond, la prévention des ITSS et du VIH. Sans aucune expérience en tant qu'intervenant, il écrira une lettre de motivation où il mettra l'accent sur ce qu'il peut apporter de différent de par son cheminement personnel. Voici le rôle du coordonnateur de LOISIIRS tel qu'il figure dans un document d'archive sans titre (Définition projet et rôle des employés, LOISIIRS, 2008) où sont récapitulés les principes de fonctionnement et la mission de son personnel :

#### Coordination :

- Gérer et planifier les besoins du projet LOISIIRS en tenant compte de ses objectifs
- Gérer toutes les demandes et collaboration du projet LOISIIRS
- Assurer la supervision, l'engagement et la cohésion des membres du personnel,
- Assurer une bonne communication au sein de l'équipe de LOISIIRS, avec les autres membres de LA DOSE et les partenaires
- Encadrer les décisions du personnel et du COCUS afin d'assurer la bonne poursuite du mandat de LOISIIRS,
- Gérer tous les conflits internes comme externe en lien avec LOISIIRS,
- Assurer la représentation et le rayonnement du projet LOISIIRS,
- Assurer la bonne communication et le suivi du projet auprès des bailleurs de fonds
- Assurer la bonne communication et la tenue de rencontres avec le Comité de Suivi,
- Favoriser l'action intersectorielle auprès des ressources du milieu et LOISIIRS,
- Établir des partenariats solides dans le but d'améliorer les conditions de vie des personnes UDII, et ce par l'implication active de ces derniers,
- Participer aux rencontres du Comité de gestion de LA DOSE

- Collaborer avec l'équipe d'évaluation aux travaux d'évaluation du projet,
- Rechercher continuellement du financement,+

Une fois embauché, Julien Leclerc dira avoir découvert le milieu de l'intervention auprès des toxicomanes autant par l'intermédiaire de son équipe que par l'intermédiaire des Agents d'Implication Sociale (AIS), anciens toxicomanes ayant eux-mêmes connu la réalité de la rue. Mais pour connaître les différentes facettes de son nouvel emploi, le nouveau coordonnateur passera ses premières semaines sur le « plancher » en tant que simple intervenant, il fera aussi de la distribution de matériel un à deux soirs par semaine pendant le premier mois. Cette attitude marquera d'emblée les membres de son équipe, et Pablo Gomez, un ancien intervenant avec qui nous sommes restés quelques temps en contact, nous dira d'ailleurs à ce sujet : « C'est vrai que Julien il a beaucoup bossé quand il est arrivé. Il en a passé des heures sur le plancher... il voulait tout connaître ! Il connaissait pas la rue mais on savait qu'il était motivé et qu'il voulait faire quelque chose de bien ».

Parmi les éléments positifs qui retiennent l'attention de Julien Leclerc, il y a le travail réalisé autour de la commission parlementaire qui a sillonné la région du Québec en 2008 : pendant les mois qui précèdent l'arrivée de la commission à Montréal, les usagers de LOISIIRS rédigeront un texte qu'ils remettront aux parlementaires afin d'exprimer leurs réflexions, leurs ressentis et leurs solutions sur la problématique de l'itinérance (lutte contre la pauvreté, droit au logement, accès aux services sociaux, ainsi que les solutions des participants du COCUS). C'est le grand succès de LOISIIRS et tous les intervenants en parlent, principalement Pablo Gomez qui se sera impliqué sur ce projet. Julien Leclerc percevra notamment de la fierté et un sentiment de reconnaissance chez les usagers d'avoir pu s'exprimer devant les députés.

Mais c'est là le seul aspect positif que relèvera Julien Leclerc. Ayant occupé des emplois nécessitant une grande organisation, il sera tout d'abord frappé par ce qui lui paraîtra être du laxisme dans l'équipe. Il expliquera ce phénomène par le fait que les

partis politiques et les syndicats réclament des comportements très "militarisés", quant aux coopératives qu'il a fréquentées, elles réunissaient des personnes engagées dans leurs communautés dès l'enfance, motivées et très soucieuses de faire leur maximum ; or, à LOISIIRS, il aura le sentiment d'être entouré par une équipe peu enthousiaste et d'être le seul concerné par les problématiques de la transmission du VIH et de l'implication communautaire des consommateurs de drogues.

L'autre constat établi par Julien Leclerc est que les intervenants agissent à la place des usagers et prennent à leur charge les activités ; ainsi, les usagers, qui étaient supposés participer, se retrouvaient, selon Julien Leclerc, cantonnés à de la figuration. A cela s'ajoute le problème de tensions et de rivalités entre l'équipe de LOISIIRS et celle du Site fixe (échange et distribution de matériel pour injection et inhalation). Selon le nouveau coordonateur, l'équipe de LOISIIRS éprouvait de réelles difficultés à se constituer en groupe soudé et se sentait inférieure par rapport à l'équipe du Site fixe. Des tensions que nous avons nous-mêmes ressenties lorsque nous étions présents sur les lieux : en fait, LOISIIRS restait secondaire aux yeux des intervenants du Site fixe, car ceux-ci avaient la réputation d'être de vrais « toffs »<sup>46</sup> et de bien connaître la rue. Cela pouvait donc se traduire par une espèce de défiance ou une prise de distance des uns par rapport aux autres. Pour finir, le nouveau coordonnateur de LOISIIRS remarque un manque de contenu militant alors qu'il s'agit d'un lieu d'implication communautaire « par et pour ».

---

<sup>46</sup> D'être des vrais durs.

#### 5.4.2. Qu'est-ce qui Crack ?

En lien avec ce point, nous pouvons analyser le guide de consommation sécuritaire qui était en cours de rédaction au moment de l'embauche de Julien Leclerc : *Qu'est-ce qui Crack ?* Ce guide est l'exemple parfait, selon Julien Leclerc, d'une désappropriation du vécu des usagers par les intervenants pour en faire quelque chose qui ne les représente plus vraiment. Le guide en question prend la forme d'un petit calepin d'une dizaine de pages, avec quelques cailloux de crack en couverture. A l'intérieur, nous avons accès à des capsules pédagogiques sur la consommation de crack : définition, effets, prévention, matériel de consommation, le tout se termine par une liste d'organismes où il est possible de se procurer du matériel et/ou s'informer. Ce document est écrit dans un style académique, à l'image de cette première page :

##### Définition :

##### L'origine :

Le terme crack fait référence au pétillage lors de l'ébullition de la roche.

##### Son aspect :

Le Crack ressemble à un diamant blanc, très dur (stimulant)

La Freebase est jaune-beige (stimulant)

##### Les différentes appellations:

Roche, caillou, pof, dur

##### Crack vs freebase : très important de faire la distinction entre les deux

\*\*\* Cette distinction est le fruit de la concertation des divers acteurs de la rue du centre-ville de Montréal

- 1) Le crack est principalement composé d'ammoniaque et de cocaïne.
- 2) La freebase est de la cocaïne cuite avec du bicarbonate de soude pour en éliminer les impuretés et ensuite être fumée.
- 3) À noter : divers produits peuvent être ajoutés lors de la coupe. On y trouve parfois de l'héroïne, mais le plus souvent de la métamphétamine.

##### Dépendance :

Le crack est une drogue puissante qui stimule le système nerveux central et peut conduire rapidement à une forte dépendance psychologique.

\*\*\*Tu veux puffer, tu vas rocher, tu vas comprendre quand tu vas Cracker!\*\*\*  
 (Participants de LOISIIRS, *Qu'est-ce qui Crack ?*, LA DOSE Montréal, 2008, pp. 1)

Nous sommes ici en présence d'un contenu informatif qui rappelle les définitions du dictionnaire : le crack y est présenté sous plusieurs facettes (étymologie, aspect visuel, synonymes, composition chimique, effets médicaux), et cela nous situe davantage dans une transmission conventionnelle des connaissances plutôt que dans l'échange d'expériences. Si ce guide fait appel au vécu des toxicomanes, par l'évocation de l'aspect stimulant du crack, de ses différentes appellations ou encore de ses effets, nous pouvons remarquer que le propos prend de la distance par rapport au milieu de la rue. Le reste du document se compose quant à lui de messages préventifs, dans un style impersonnel, principalement destinés à ceux qui seraient susceptibles de consommer du crack (existence déplorable, atteintes physiques et psychiques, surdoses) : « On observe une dégradation des conditions de vie, généralement dès les premiers contacts avec la drogue (...) Le crack peut amener à ne plus manger, ni dormir, ce qui peut affaiblir le système immunitaire. » (Participants de LOISIIRS, *Qu'est-ce qui Crack ?*, LA DOSE Montréal, 2008, pp. 1). Même s'il peut avoir vocation à sensibiliser tout un chacun, le guide s'adresse ainsi prioritairement à des « injecteurs » mais plus encore à des personnes qui n'ont jamais consommé. En revanche, la partie prévention est la seule à être à la seconde personne du singulier, ce qui va créer un effet de rapprochement après des explications données sur un mode plutôt asymétrique : « tu apprends une mauvaise nouvelle et que tu vas consommer, tu risques d'avoir un "Bad trip" ou avoir des comportements à risque (relations sexuelles non protégées, partage de matériels d'inhalation, etc.) » (Participants de LOISIIRS, *Qu'est-ce qui Crack ?*, LA DOSE Montréal, 2008, pp. 1).

L'énumération des conséquences négatives de la consommation de crack vise un effet dissuasif, parallèlement il y a un appel à la consommation sécuritaire : « Avant de consommer, n'oublie pas ta conscience ». Le tout peut se reformuler de cette

manière : voici ce qu'est le crack. Pour telle et telle raison, il est préférable de ne pas en consommer ; mais en cas de consommation, t'es mieux de respecter certains principes, comme le fait d'éviter de consommer en étant déprimé, t'es mieux de t'approvisionner toujours chez la même personne afin d'avoir une idée de la qualité des produits et, surtout, de ne pas échanger le matériel utilisé.

En fait, mis à part les slogans accrocheurs en bas de chaque page, rien ne laisse entendre qu'il s'agisse d'un guide réalisé par les consommateurs eux-mêmes, sinon une note sur le quatrième de couverture qui mentionne que ce document est l'œuvre des participants de LOISIIRS ; la note se termine par la mention « Par nous ! Pour nous ! ». Au milieu, du livret, nous trouverons un dessin non signé réalisé par un consommateur de drogue usager de LOISIIRS : le dessin représente un homme avec un bandana marqué du signe des pirates et un collier clouté autour du cou. Il est entouré de machines volantes qui rappellent le virus du sida, en arrière plan, un robot vêtu de manière identique au personnage central, son double mécanique en quelque sorte ; en bas, à gauche, une tête de démon... Un dessin très parlant à sa façon et qui peut renvoyer au caractère mécanique de la dépendance, à la maladie, à la marginalité et à la rébellion, mais aussi aux démons présents en chacun de nous. Toutefois, il n'en reste pas moins que ce type de matériel est quasiment absent de ce guide « par et pour ».

Il était important de présenter quelque peu ce guide qui est, selon Julien Leclerc, dernier coordonnateur de LOISIIRS, une mauvaise manière d'utiliser les savoirs des usagers ou, en d'autres termes, une mauvaise intervention. Mais afin de mieux comprendre le point de vue de Julien Leclerc, il faut revenir au type de matériel dont peuvent disposer les intervenants de LOISIIRS :

J'ai vécu 5 années au États-Unis en tant que sans-abri. Je travaillais de temps à autre pour m'acheter des nécessités, j'ai connu plusieurs prisons et j'ai été transféré souvent car j'étais le seul blanc dans la Wing. Je ne sortais jamais de ma cellule. Quand j'étais libéré, je m'empressais d'aller fumer du crack et d'avoir de l'alcool. Je suis revenu au Québec parce que la police américaine me harcelait constamment et ils étaient très rudes avec les homeless. Bref, j'ai plus de vingt ans d'itinérances et aujourd'hui j'ai quarante-deux ans et je vis à Montréal dans la rue. Tout en me promenant je trouve des choses dans des endroits où le monde squate où ils y font des deals, je trouve des pipes et des quarts de cocaïnes et je me fais une puff. Quelques fois j'en trouve plusieurs et je les revends au dealer. Avec l'argent, je m'achète de la bière.

En bref, je suis toujours dans mon cercle vicieux !!!

Ce témoignage de Fred, intitulé *Le parcours du crack*, a été collecté par un intervenant dans le cadre du journal des usagers de LOISIIRS : *Les Échos de la marge*. En comparant ce texte avec celui du guide, nous pouvons d'emblée prendre la mesure de l'écart qui sépare ces deux documents, et l'on comprend dès lors ce qui pose problème à Julien Leclerc dans la reformulation des propos des usagers : il est aisé d'imaginer les modifications formelles que les intervenants ont pu apporter ou les éléments qui n'ont pas été pris en compte. La comparaison de ces deux documents est intéressante car elle nous donne à voir la vision qu'a Julien Leclerc de l'implication sociale des usagers. Nous pourrions en effet concevoir un guide de prévention qui serait tout entier sur le modèle des récits de vie, de courtes histoires qui abordent plusieurs thèmes autour de la consommation de crack : ici, l'itinérance, le manque de matériel, la vie carcérale, la répression de l'itinérance aux États-Unis, la rue, les *squats*, l'alcool, l'économie de la drogue, et bien sûr, pour finir, la dépendance au crack. Ce récit est profondément touchant car il est brut et sans artifices ; il nous plonge directement dans le quotidien d'un itinérant dépendant au crack qui, à 42 ans, a passé la moitié de sa vie dans la rue ou en prison. Ce témoignage aborde donc des réalités en lien avec le crack qui ne figurent pas dans le guide *Qu'est-ce qui crack ?* La plus importante d'entre elles est sans doute la dimension politique : ce portrait nous dit en effet ce qu'il en est des itinérants

aujourd'hui dans nos sociétés, et plus particulièrement en Amérique du nord : sans être une exclusion sociale au sens strict – car tout comme l'homo sacer, l'itinérant est toujours en lien avec le monde social –, l'incarcération, la vie dans les *squats* ou dans la rue interroge la citoyenneté, d'autant plus quand la police elle-même devient une menace pour une partie de la population. Soit l'on considère alors qu'il n'y a pas une citoyenneté mais plusieurs, et le chercheur a alors la mission d'en étudier certains types ou certaines caractéristiques sans jamais être exhaustif, soit l'on part d'une citoyenneté théorique et l'on tente d'analyser les implications d'un statut politique et social autre que celui de citoyen. Quoiqu'il en soit, nous sommes confrontés à un matériau qui, en plus d'être parlant dans tous les sens du terme, offre la possibilité au chercheur de se confronter à une multitude dimensionnelle et à réinterroger le politique.

Revenons à la conception de l'intervention sociale de Julien Leclerc. A notre sens, l'essentiel de sa critique au sujet du projet *Qu'est-ce qui crack ?* tient dans le fait qu'elle désigne une limite de l'intervention : parvenir à mobiliser un groupe sans se substituer aux acteurs. En fait, le fait même que des intervenants remplacent ou assistent de manière trop appuyée les usagers caractérise déjà ces derniers comme incapables et leur retire la possibilité qu'ils ont de s'exprimer, voire selon les approches, à mettre en acte leur citoyenneté. Pour Julien Leclerc, de telles réalisations de projet seront ambivalentes, dans le sens où les usagers vont avoir un sentiment d'accomplissement mais sans avoir participé de manière effective au projet. Cela rejoint aussi la remarque que nous faisons plus haut concernant le désengagement des travailleurs sociaux. Si l'on se fie aux attentes d'implication qui apparaissent dans la présentation du projet, nous pouvons parler d'un certain désengagement de la part des intervenants dans la mesure où ils ont obtenu un résultat intéressant du point de la prévention mais sans pour autant obtenir l'adhésion et la participation des usagers : de manière inconsciente, il y a comme un changement d'objectif en cours de route, comme si l'idée de produire un document formellement conforme prenait le dessus sur l'implication des usagers et sur le fait que leurs propos ont déjà, en tant que tels,

une importance centrale afin de redonner son sens au concept « Par et Pour ».

#### Cocus bilan

Il y a trop d'intervention de la part des animateurs lors des cocus et surtout en première partie. Il ne faut pas oublier que nous ne devons pas donner notre opinion, cela appartient aux participants. Nous essayerons de ne pas cadrer dans la première partie et de ne prendre part à aucuns débats. Nous ferons une rotation de l'équipe pour la présence au cocus. Formule gagnante : 2 animateurs (ou le Big Boss) + 1 AIS. Les autres membres de l'équipe pourront faire avancer des projets [...] (Compte-rendu de la réunion d'équipe de LOISIIRS du 5 mai 2009)

Derrière cela, Julien Leclerc comprendra que la notion de capacitation (*empowerment*) n'est pas familière aux intervenants de LOISIIRS. Le nouveau coordonnateur nous dira à ce propos ne pas vouloir donner de leçon afin d'expliquer ce qu'est la capacitation mais de vouloir l'expliquer en pratique : en osant aller dans le sens des usagers plutôt que celui de l'équipe lors du COCUS, par exemple. Il voudra aussi pousser les membres de l'équipe à s'exprimer pour eux-mêmes sur des questions données afin que chacun puisse connaître la personnalité des autres. Ainsi, la volonté de Julien Leclerc était de créer une nouvelle dynamique en plaçant les usagers au centre de l'action et en personnalisant les interventions dans un cadre communautaire. Son idée était de faire sentir au groupe que rien n'était définitivement figé et qu'il y avait selon lui des possibilités de modifier le milieu de vie qu'était LOISIIRS.

Autre constat fait par Julien Leclerc au moment de son arrivée à LOISIIRS : l'important soutien que nécessitent les Agents d'Implication Sociale. Une question qui était encore non résolue au moment où nous intervenions à LOISIIRS. Le fait est effectivement que les Agents d'Implication Sociale (AIS) sont d'anciens consommateurs, ayant pour la plupart d'entre eux vécus plusieurs années dans la rue. A ce titre, l'équilibre est parfois difficile à trouver pour eux : respecter les cadres, éviter les rechutes, être à la fois du côté des intervenants et à la fois du côté des

usagers. D'autre part, il y a la question des séquelles relatives à leur consommation régulière de drogues dures. Philippe Lapointe, par exemple, un AIS qui a fait une rechute après notre départ, ne se souvenait pas de toutes les conversations que nous avions et ne retenait que les éléments les plus importants de nos échanges. Très proche des usagers, doué pour la musique, il devait cependant constamment fonctionner par prise de notes, sans quoi il était dans l'incapacité de travailler. Le questionnement de Julien Leclerc était le suivant : L'argent que les AIS reçoivent les aide à mieux vivre mais qu'est-ce que cela leur apporte au niveau personnel ? Est-ce vraiment la bonne manière d'agir avec eux ? Il y avait selon lui un problème dans le fait que les AIS n'aient pas toujours leur travail comme préoccupation principale sur leur lieu de travail. Mais les tensions dans l'équipe étaient aussi le fait des intervenants eux-mêmes, souvent absents, et parfois même en compétition entre eux ou avec les AIS. Des tensions latentes que nous avons nous-mêmes observées et qui pouvaient se traduire par de la distance dans le travail : on va éviter d'avoir les mêmes horaires qu'untel ou untel.

Tous ces éléments qui sont majoritairement négatifs étaient, toujours selon Julien Leclerc, dus au fait que LOISIIRS n'avait que deux années d'existence quand il a pris ses fonctions, que le programme se cherchait à tâtons et que les financements n'étaient pas encore assurés. Ce dernier point serait d'ailleurs la cause d'un incident, car, à la fin de la première année, l'ancienne coordonnatrice aurait envoyé des lettres de mise à pied à plusieurs membres de l'équipe en prévision d'une possible fermeture de LOISIIRS. C'est ce que me dira notamment Pablo Gomez lors d'un moment de détente : « Elle [l'ancienne coordonnatrice] savait pas comment s'y prendre, dès que quelque chose n'allait pas, c'était la menace de perdre la job. J'en avais vraiment marre de travailler avec elle ! ». Pour Julien Leclerc, l'ancienne coordonnatrice insistait beaucoup trop sur l'incertitude budgétaire et cela était en grande partie la cause du stress et des tensions au sein de l'équipe : « tout le monde avait peur de perdre son emploi ». C'est l'un des aspects qu'il voudra modifier rapidement afin de

pouvoir avancer. Précisons que nous ne faisons ici que retranscrire l'état d'esprit de certains intervenants, et qu'il n'y a aucun jugement de notre part concernant leur point de vue.

Afin d'inverser une dynamique qui lui semblait négative, Julien Leclerc dira avoir pris la décision de s'impliquer lui-même de manière assidue dans l'animation. Sa méthode consistait à « prêcher par l'exemple », pour reprendre l'une de ses expressions qui n'est pas sans rappeler son enfance dans un pensionnat religieux. Cela consistait notamment à inciter les usagers de LOISIIRS à s'exprimer en adoptant une posture naïve face aux réalités qu'ils vivent : « Moi, je ne viens pas de votre monde, pouvez-vous me dire comment ça se passe dans la rue ? », ou encore « Vous avez un chèque de tant par mois, il me semble que j'arriverais à vivre correctement avec cet argent, pouvez-vous me dire comment vous le dépensez ? ». Cette manière de procéder visait à la fois à encourager les usagers à s'impliquer et à la fois à leur faire prendre conscience que leurs savoirs sont pertinents pour améliorer leur quotidien. Julien Leclerc procédera aussi par activités ludiques, avec des questionnaires sur les institutions, sur la santé ou encore sur l'actualité, le tout accompagné de supports audio ou visuels :

Activités de la semaine.

2.1- Itinérance 101 : Julien a animé l'activité la semaine dernière. Itinérance 101 a porté sur les procédures d'arrestation. L'activité a été inspirée par le cartable d'informations juridiques. Julien en a fait une copie et vous encourage à le consulter. (Compte-rendu de la réunion d'équipe de LOISIIRS du 2 juin 2009)

Julien Leclerc voudra aussi que son équipe se forme d'un point médical aux problématiques relatives au VIH et aux ITSS, afin qu'elle soit à même de remplir son mandat de prévention des maladies transmissibles dans le cadre de la consommation de drogues dures. Parallèlement, il fera aussi le pari d'impliquer les usagers de LOISIIRS lors des événements publics en rapport avec la consommation de drogue,

les ITSS ou l'itinérance. Son but sera de politiser davantage les actions des usagers ainsi que celles des membres de l'équipe, et, en définitive, de palier quelque peu aux lacunes qu'il avait constaté en matière de militantisme. Peu de temps après son embauche, Julien Leclerc demandera donc à son équipe de répertorier les événements auxquels LOISIIRS doit absolument prendre part, comme par exemple la Mobilisation du Réseau d'Aide aux Personnes Seules et Itinérantes de Montréal (RAPSIM) en réaction à la judiciarisation de l'espace public :

Mobilisation RAPSIM 15 juin.

Une action organisée par le RAPSIM aura lieu le lundi 15 juin prochain à 16h00. On invite tous les participants à se joindre au groupe, même si elle aura lieu un lundi, puisqu'elle concerne la judiciarisation de l'espace public. Durant les répités de la semaine du 8 au 13 juin, William organisera des ateliers de confection de pancartes et d'instruments de bruit. L'Itinérance 101 de cette semaine-là portera sur ce thème également.

Mais malgré les points négatifs à corriger, Julien Leclerc sera fortement impressionné par les COCUS lors de sa découverte de LA DOSE Montréal : « Je trouve ça vraiment hot ! C'est débile ! », dira-t-il à plusieurs reprises. Il verra dans ces moments où les Consommateurs d'Opiacées et de Cocaïne Unis et Solidaires s'investissent dans la gestion de LOISIIRS (moments de débats, d'échanges, d'émotion, mais aussi de conflits et d'agitation) l'essence d'une possible vie communautaire. Selon lui, il y a là un message profond dans le fait que des sans-abri, toxicomanes, travailleurs ou travailleuses du sexe, transsexuels homme ou femme soient tous réunis pour débattre de leurs conditions d'existence afin de les améliorer. Julien Leclerc sera aussi fortement impressionné par Toxiconet, un service rémunéré de nettoyage de seringues par des toxicomanes ; en fait, Julien Leclerc sera surtout impressionné par le fait que les toxicomanes participants au programme soient payés en liquide, avec ce message qu'ils sont libres de faire ce qu'ils veulent de leur argent. Ce projet est ouvert à tous les consommateurs de drogues, la seule condition étant l'implication communautaire, principalement par la présence aux COCUS. De plus, les intervenants de LOISIIRS

sont fiers de dire que tout travail mérite salaire, quelque soit le travailleur et quelque soit la manière dont il dépensera son argent. A travers ce genre de projets, l'organisme veut travailler en priorité sur l'image du groupe, créer un rapprochement avec l'extérieur de la communauté. Ainsi, l'expression Toxiconet est elle-même plutôt ambiguë : elle peut vouloir dire toxicomane/nettoyeur, ou encore, toxicomane et net à la fois. Mais cette expression aurait aussi la « vertu » de faciliter la communication ou d'arrondir les angles face aux plus réticents, en insistant davantage sur le « net » que sur le « toxico ». Cependant, d'un point de vue pratique, la disparition des chefs d'équipes avec les enveloppes de paye ou encore les délires des participants pendant le travail montrent que l'on n'est pas du tout dans une démarche qui veut bannir le toxicomane. A ce sujet, le nouveau coordonnateur de LOISIIRS dira en COCUS : « Pour ce genre de choses, tout le monde sait que je fais plus confiance que moins. ». L'arrêt du projet pour cause de vol ou de travail mal fait serait tout simplement une perte malheureuse au compte des usagers eux-mêmes, selon lui.

Autre élément que retiendra Julien Leclerc : le fait que LOISIIRS ait été conçu comme un lieu d'accueil à bas seuil, la seule condition pour y accéder étant la consommation de drogue dures. Le fait qu'il n'y ait pas de jugement de la part de l'organisme ou des intervenants était ressenti très positivement par le nouveau coordonnateur. Ces éléments constituaient ainsi, selon ce dernier, une base de travail intéressante car ils sont porteurs d'un potentiel d'action et de transformation sociale. Pour faire le tour du point de vue de Julien Leclerc sur LOISIIRS au moment de son embauche, il faut encore ajouter son enthousiasme à l'idée que LA DOSE Montréal envisageait d'ouvrir un site d'injection supervisé dans un avenir plus ou moins proche. Le mot d'ordre que Julien Leclerc donnera à son équipe sera ainsi d'éviter de voir les usagers uniquement par le biais de l'intervention sociale mais avant tout comme des personnes sur lesquelles il faut s'appuyer pour parvenir à un changement ; un cercle vicieux qu'il n'a pas réussi à rompre, selon lui.

### 5.5. Des défis à relever

Pour Julien Leclerc LOISIIRS restera en définitive un projet difficile à s'approprier même pour les intervenants, car il impose de franchir plusieurs étapes avant d'en comprendre l'essence : pour commencer, LOISIIRS veut donner l'occasion aux usagers de s'impliquer mais sans les forcer à le faire. Or, certains usagers étaient agressifs envers d'autres parce qu'ils ne s'impliquaient pas assez à leurs yeux. En tant qu'intervenants, nous avons nous-mêmes entendu des usagers se plaindre de l'attitude égoïste d'autres usagers, avec des remarques du type : « untel ne s'implique pas suffisamment, qu'est-ce que tu fais là ? », ou encore « untel ne vient que pour Toxiconet ». Si cette attitude souligne la présence effective d'un esprit communautaire ou, tout du moins, la volonté d'une partie des usagers d'en instaurer un, elle restait néanmoins problématique, et les intervenants de LOISIIRS ne l'envisageaient pas ainsi : chaque fois qu'un usager en désignait un autre comme « anti-communautaire », il y avait toujours un intervenant qui s'empressait de nous commenter la situation : « ceux qui font ce genre de remarques sont ceux qui se bougent le moins ». Cet aspect là est difficile à éclaircir dans le cadre de cette recherche, car nous n'avons jamais partagé nous-mêmes cette opinion : il est vrai que les usagers qui portaient un regard critique sur la participation des autres n'allaient pas au bout de leurs capacités d'implication : il s'agit, entre autres, d'André, Lulu et Albert, Emma, Georges... chaleureux, intéressants, ayant des facilités pour échanger avec autrui et respectés des autres usagers pour leurs longs parcours dans la rue. De par leurs statuts, ces « anciens » sont de ce fait les mieux à même de mobiliser et de donner l'exemple, et c'est sur ce point que porte la critique des intervenants à leur égard : ils peuvent ouvrir la voie mais ils ne le font pas ; au lieu de quoi, ils préfèrent se contenter d'une critique stérile à leur yeux. Malgré tout, André et Albert, par exemple, se rendaient régulièrement à des événements en lien avec la toxicomanie ou

l'itinérance et ne manquaient jamais d'en faire le compte-rendu à tous les membres de LOISIIRS lors des COCUS. Emma était chef d'équipe Toxiconet et montrait toujours de l'enthousiasme dans son travail (à l'heure, soucieuse des membres de son équipe, dynamique, souriante).

A l'arrivée, ce phénomène nous confronte à différentes attentes que nous pouvons schématiser de la sorte : Les attentes du coordonnateur, qui veut mobiliser ses intervenants mais sans que ceux-ci ne se substituent aux usagers eux-mêmes ; les attentes des intervenants, qui reprochent aux usagers les plus influents de ne pas en faire suffisamment ; les usagers influents qui reprochent aux autres usagers de ne se présenter au local que par simple intérêt ; pour finir, il y a les autres usagers qui, de notre point de vue de chercheur, se divisent en deux catégories. Il y a tout d'abord ceux qui viennent avec une idée précise, comme utiliser l'ordinateur, passer un coup de téléphone, laver leur linge ou tout simplement être au local, et il y a les autres. Ceux qui se trouvent dans un état critique (forte consommation, pas de logement, problèmes de santé) et dont les comportements ne laissent présager d'aucune cohérence. Ils peuvent rester assis sans rien demander à personne, renfermés sur eux-mêmes, ou ils peuvent être en état d'excitation extrême et devenir un problème pour l'harmonie générale. S'il arrivait qu'un usager dans cette situation se montre violent, cela restait malgré tout très rare, précisément du fait qu'ils ne semblent répondre à aucune logique. Seulement, les situations pouvaient très vite dégénérer par suite d'un malentendu. Dans leur monde, ces usagers vont perturber les interactions en cours sans même y penser, soit en parlant trop fort, soit en tenant des discours incompréhensibles à qui veut les entendre jusqu'à l'énervement, soit en s'agitant au point de perturber la tranquillité de certains. C'est alors qu'une violence peut se manifester à leur encontre, mais pas toujours, sans même qu'ils ne réalisent pourquoi. Ce point nous amène à la question de la discipline et de la santé mentale.

La violence, qu'elle soit physique ou verbale, est un obstacle à une vie communautaire. La discipline est donc une question importante dans le cadre de LOISIIRS où les situations explosives sont nombreuses, et Julien Leclerc a pu très vite s'en rendre compte. Selon les intervenants, dont Pablo Gomez notamment, l'ancienne coordonatrice n'autorisait aucun écart de conduite et les expulsions étaient nombreuses. Julien Leclerc nous dira que les intervenants avaient pris l'habitude d'exclure en raison uniquement d'un comportement ou d'un propos déplacé. Cette manière d'agir, considérée comme injuste par le nouveau coordonnateur, sera abolie. Son argumentation était de dire qu'il y avait de l'arbitraire pour définir qui était apte à participer et qui ne l'était pas : tel comportement pouvait en effet être sanctionné lorsqu'il était question d'un nouvel arrivant mais pas lorsqu'il s'agissait d'un ancien comme André ou Albert, par exemple. Les nouvelles consignes seront ainsi de ne prononcer des exclusions qu'en dernière nécessité, c'est-à-dire quand la violence est répétée ou d'une grande intensité.

Mais, même si les intervenants faisaient leur possible afin de résoudre les conflits ou les tensions par le dialogue, la question de l'arbitraire n'était pas encore résolue lorsque nous intervenions. Car, même avec un niveau de tolérance plus élevé, des différences de traitement subsistaient à l'égard des anciens. Dans un milieu caractérisé par la rudesse des conditions de vie, les affinités comme les animosités sont exacerbées, et quand les intervenants en sont au point d'exclure quelqu'un comme Albert, qui habituellement apporte beaucoup aux usagers et aux intervenants par sa présence, c'est que la situation est au plus mal. Pour Julien Leclerc, LOISIIRS devait être autant un lieu d'implication qu'un lieu d'inclusion communautaire, sans quoi ce projet ne serait rien de plus qu'un lieu de rencontre pour quelques toxicomanes privilégiés. Au-delà de cela, il manifeste aussi son intérêt pour inclure les usagers souffrants de troubles mentaux, car ces problématiques sont intimement liées comme nous l'avons évoqué et comme nous aurons aussi l'occasion de le voir plus en détail par la suite. Sur ce point, Julien Leclerc aura le sentiment d'avoir

avancé, car en limitant les exclusions, il allait aussi intervenir dans ce sens, mais pas forcément dans celui de la cohabitation.

Autour des concepts à la base de l'intervention de LOISIIRS (l'implication et la communauté) nous pouvons maintenant voir plus concrètement comment se définissent un certain nombre d'enjeux propres à cette intervention : mettre à la disposition des usagers un dispositif de mobilisation sans pour autant les pousser à agir, avec une définition de l'implication pas encore très claire et que nous devons établir plus en détails par la suite ; il y a aussi l'inclusion, notamment des usagers souffrants de troubles psychiatriques, ce qui va mettre à l'épreuve la cohabitation. Des défis à relever pour le nouveau coordonnateur qui se sentait lui-même en difficulté par rapport aux membres de son équipe : d'une part, afin de leur donner à percevoir l'essence du projet, d'autre part, afin de les motiver, et d'inverser la dynamique négative qu'il a constaté au moment de prendre ses fonctions.

A travers cette exploration des fondements de LOISIIRS, nous avons pu voir comment des éléments historiques étaient réappropriés par Julien Leclerc, dernier coordonnateur du projet, afin de définir un cadre d'intervention bien spécifique. Notre objectif était ici de rendre palpables les enjeux de LOISIIRS par l'intermédiaire de son responsable : en prenant connaissance du vécu de Julien Leclerc, nous avons ainsi la possibilité de nous identifier, au moins partiellement, à sa manière de se positionner par rapport à certaines questions. Ce travail rend aussi visible les difficultés de l'intervention que nous avons voulu analyser et que nous allons maintenant découvrir plus en profondeur en accédant aux points de vue et aux préoccupations des intervenants. Mais avant cela, avant d'en arriver à l'analyse d'une partie du cahier de bord des intervenants, nous allons procéder à l'analyse de la grille d'entretien qui sert à l'embauche des nouveaux intervenants. Questionnaire auquel nous avons dû nous-mêmes nous soumettre lors de notre entretien de sélection.

En définitive, le parcours du coordonnateur de LOISIIRS nous aura permis d'éclairer les rapports entre l'institution et l'intervention au sein de l'accueil. L'un des éléments les plus intéressants se rapporte au fait que LA DOSE Montréal a fait appel à un coordonnateur qui n'avait pas de connaissance de l'intervention sociale mais qui avait une grande expérience en gestion et en militance. Nous pouvons donc en déduire qu'il y avait un intérêt particulier de la part de LA DOSE Montréal pour le vécu et la connaissance qu'avait Julien Leclerc du syndicalisme, de la politique, d'ACT UP New York, des mouvements Pro-choix et des Travailleurs sans terre. Mais si Julien Leclerc était porteur d'idéaux en matière d'implication et de mobilisation, c'était toutefois sans compter les réalités propres au milieu de la consommation de drogue, à la santé mentale et à la rue. Le coordonnateur s'est donc retrouvé à un moment donné confronté à des difficultés pour mobiliser les usagers de l'accueil, tout autant que ses intervenants. Le problème étant les tiraillements normatifs auxquels se trouve soumise l'intervention dès lors qu'il s'agit d'unir le bas seuil associé à une démarche de ce type (fondée sur l'identitaire, l'implication et la militance).

\*

## Chapitre VI.

### Les modalités d'embauche des animateurs sociaux : Entre normes professionnelles et orientations militantes

#### 6.1. Introduction

Dans ce chapitre, nous allons traiter du rôle et des modalités d'embauche des nouveaux intervenants de LOISIIRS. D'une part, cela va nous permettre de poursuivre l'analyse des fondements de l'intervention de l'accueil, d'autre part, nous allons rendre compte des rapports qu'entretient l'intervention avec certaines thématiques centrales, telles que la réduction des méfaits, l'engagement, le bas-seuil, la violence, etc. Pour ce faire, nous allons dans un premier temps présenter les différents types d'intervenants de LOISIIRS, puis nous analyserons dans un second temps les questionnaires d'embauche des candidats à la fonction d'animateur. Comme nous disposons de deux questionnaires différents, dont l'un est antérieur à l'arrivée de Julien Leclerc et l'autre adopté par lui, nous procéderons donc à une comparaison de ces deux outils afin de définir l'orientation de l'accueil dans le temps. Mais avant d'aller plus loin, précisons que nos analyses ne portent que les questionnaires d'embauche et non pas sur l'embauche elle-même. Encore une fois, le document écrit, malgré les informations qu'il contient et sa pertinence, ne peut être pris comme synonyme de l'interaction.

## 6.2. Les rôles des intervenants de LOISIIRS

LOISIIRS comprend deux types distincts d'intervenants : les animateurs et les Agents d'Implication Sociale (AIS). La totalité des intervenants de l'accueil se compose généralement de trois ou quatre animateurs réguliers, auxquels seront associés des animateurs de la liste de rappel. Nous ne pouvons pas donner leur nombre exact car il y a beaucoup de mouvement au sein de l'organisme, et il se peut qu'un intervenant disparaisse pendant une période donnée pour reprendre ses fonctions quelques mois plus tard. Une équipe en tant que telle sera idéalement constituée d'un animateur principal, d'un animateur sur la liste de rappel et d'un AIS. Mais cette configuration est elle-même très flexible, car les animateurs principaux sont souvent remplacés par les animateurs de la liste de rappel, et il arrive aussi parfois que l'AIS soit tout simplement absent sans que personne ne soit disponible pour le remplacer.

Les journées se déroulent en deux temps, une équipe de 10h le matin à 16h l'après-midi, puis une seconde équipe prend le relai jusqu'à 22h. Il peut arriver qu'un intervenant fasse la totalité de la journée, mais cela est plutôt rare. Dans cette partie, nous allons entrer un peu plus en profondeur dans l'organisation de LOISIIRS en analysant ce qui est ciblé par le questionnaire administré aux candidats à la fonction d'animateur au moment de l'entretien d'embauche. Après avoir analysé les questionnaires des animateurs sociaux, nous aurons alors accès à certaines réalités qui se rapportent aux rôles respectifs des intervenants de LOISIIRS. Mais avant d'aller plus loin, arrêtons-nous un instant sur la mission et les tâches qui sont attribuées aux intervenants, animateurs et Agents d'Implication sociale :

Le travail des employés (animateurTRICES et AIS) est d'assurer l'autonomisation des participantEs. C'est-à-dire de mettre en place des outils pour que ces personnes améliorent leur qualité de vie (physique, psychologique et socio-affective). Le défi est de mettre de l'avant les participantEs : de faire valoir leurs opinions et de leurs permettre d'identifier

diverses façon pour aboutir à leurs choix. L'objectif de ce projet est de permettre aux personnes UDII de pouvoir exprimer à leur façon leur vision, peu importe le temps que cela prendra et comment le résultat sera. Il faut assurer que nous ne les obligeons pas à prendre une direction, tout est dans la proposition et dans la diversité des options. (Définition du projet et du rôle des employés, LOISIIRS, 2008)

Nous constatons pour commencer que les animateurs comme les AIS ont une mission commune : l'autonomisation des participants, et que ce texte insiste en effet fortement sur la nécessité pour les intervenants de trouver le moyen d'améliorer les conditions de vie des participants en leur permettant parallèlement d'exprimer leur point de vue, avec leurs propres termes, et cela sans condition de temps ou de résultat. Ce sont donc tous les enjeux auxquels Julien Leclerc a dû se confronter qui sont soulevés ici et, sans discuter de la pertinence de ce projet, nous sommes malgré tout forcés d'en souligner certaines ambiguïtés en tant que chercheurs. Comme nous l'avons vu jusqu'à présent, cette intervention est aux prises avec un certain nombre de limitations (s'en remettre aux usagers afin de savoir ce qui est bon pour eux mais en leur proposant un lieu d'accueil et d'implication, vouloir travailler sans contrainte de temps ou de résultat mais avec la nécessité de justifier le subventionnement du projet), et cela se retrouve sous une autre forme dans cette description de la mission des intervenants. Il est attendu des intervenants de mettre en place les outils qui permettront aux usagers de s'émanciper en quelque sorte, tandis que, parallèlement, il est attendu des intervenants qu'ils trouvent les solutions adéquates à partir des propos ou des réflexions des usagers. C'est un mouvement de balancier, car soit les consommateurs de drogues sont tributaires des intervenants afin de parvenir à s'exprimer et de changer leurs conditions d'existence, auquel cas, cela signifierait qu'ils ont une espèce de déficience et le rôle des intervenants et d'y remédier : le texte parle d'autonomiser les consommateurs de drogues, cela sous-entend donc qu'ils ne le sont pas ; soit l'on considère que les consommateurs de drogues sont parfaitement capables d'agir par eux-mêmes, c'est-à-dire qu'ils n'ont besoin de

personne, et il faudrait alors aller au bout de cette logique et s'en remettre entièrement à eux afin de définir un projet capable de leur apporter un mieux-être.

Au-delà de la simple analyse textuelle, ces précisions sont importantes car elles ouvrent une discussion autour de la question de la normativité. Dans la perspective qui est la nôtre, cela pourrait se traduire de cette manière : LOISIIRS se présente comme un regard extérieur, le regard de LA DOSE Montréal et des intervenants de LOISIIRS, sur le mode de vie des consommateurs de drogue, et cela se traduit par une nécessaire intervention. Tant que cela ne relevait uniquement du sanitaire et social, et qu'il n'était question que de distribution de matériel ou de prévention, le problème ne se posait pas : deux réalités sociales se côtoyaient, s'influençaient peut-être, mais restaient bel et bien distinctes à l'arrivée. En revanche, dès que l'on avance vers une construction communautaire, se pose immédiatement la question de la rencontre de deux réalités, celle qui se rapporte au monde de la rue, à la pauvreté, à la consommation de drogue, à la prostitution, à la criminalité, à la prison, à la maladie physique ou mentale, cette réalité-là donc, qui est elle-même un amas de réalités, et une autre réalité amenée par LA DOSE. La question devient alors la suivante : quelle est cette autre réalité que propose LOISIIRS aux consommateurs de drogues et de quelle manière s'associe-t-elle à leur réalité à eux ? Et la réponse à cette question se trouve précisément dans les multiples contradictions que nous avons soulevées jusqu'à présent.

Sans établir une comparaison stricte de la normativité propre au milieu de la consommation de drogue au centre-ville de Montréal avec les éléments normatifs à l'origine de LOISIIRS, nous pouvons malgré tout procéder un petit inventaire afin de mieux comprendre cette rencontre entre deux mondes. Pour commencer LOISIIRS n'est pas une initiative des consommateurs de drogues eux-mêmes, mais une initiative de LA DOSE Montréal. Il y a donc une action, avec une logique de transformation, qui part d'un organisme communautaire et qui est orientée vers une

population précise : au niveau sanitaire, réduire l'épidémie de VIH et la transmission des ITSS ; au niveau social, faire des consommateurs de drogues les agents de leur propre changement social, ce que nous avons découvert avec le portrait de Julien Leclerc. Pour cela, les intervenants de LOISIIRS doivent créer un environnement dans lequel les toxicomanes pourront trouver les repères et les ressources nécessaires à leur autonomisation sans pour autant leur imposer une normativité contraignante par rapport à la leur.

Ne pas consommer de la drogue dans le local de LOISIIRS, ne pas en vendre, laisser les histoires d'argent à l'extérieur, pas de prostitution ou de sollicitation, pas de violence, ni dans local ni à l'extérieur, voici les éléments qui seront mis de côté par LA DOSE afin de créer un cadre intermédiaire, mais qui se veut dans une certaine mesure négociable, et donc dynamique, dans le sens où les usagers auront leur mot à dire sur un certain nombre de sujets (horaires d'ouverture, activités, budget, etc.). Il y a un aspect légal à respecter de la part de LA DOSE Montréal, mais la question n'est pas seulement là. Il s'agirait davantage de créer un milieu de vie sur lequel les usagers peuvent avoir de l'emprise par l'intermédiaire des intervenants, et c'est toute la difficulté de cette démarche. Des acteurs intermédiaires semblent en effet essentiels ici, sinon comment faire en sorte pour que des personnes à autonomiser trouvent par elles-mêmes les solutions de leur autonomisation et les mettent en pratique ? C'est ce qu'aucun document ne mentionne. Ce texte fait donc ressortir l'ampleur de la mission des intervenants de LOISIIRS, et nous permet aussi de mieux comprendre la critique formulée par Julien Leclerc au sujet du guide *Qu'est-ce qui crack ?* Rappelons-nous, Julien Leclerc avait comme idéal ACT UP New York, et son ambition était de faire en sorte que les usagers de LOISIIRS se comportent comme des activistes. Mais le problème réside dans le fait que les militants d'ACT UP n'ont pas eu besoin à un moment donné qu'un organisme leur propose une structure afin d'agir en leur faveur. Les militants d'ACT UP, des malades du VIH, ont eux-mêmes formé un groupe chargé de défendre les intérêts des personnes atteintes du sida. Or, les intervenants de

LOISIIRS ont la mission d'autonomiser des consommateurs de drogues, et cela nécessite de replacer les toxicomanes dans une toute autre réalité que la leur ; de cette rencontre peut découler plusieurs possibilités : un conflit normatif (impossibilité pour les usagers de trouver leurs repères et de se sentir à l'aise), un recadrage des toxicomanes dans une réalité à laquelle ils ne s'identifient pas vraiment (l'exemple du guide de consommation *Qu'est-ce qui crack?*), ou, pour finir, la création d'une normativité intermédiaire, c'est à dire une réalité pleinement investie par les consommateurs de drogues. Il faut cependant impérativement conserver en tête le fait que, dans notre perspective, tous ces cas de figures peuvent coexister simultanément, dans le sens que c'est uniquement de manière pragmatique que l'on pourra véritablement déterminer ce qui se joue (comme avec le guide de consommation sécuritaire).

Nous avons analysé la mission qui est confiée aux intervenants de LOISIIRS. Venons-en maintenant aux tâches que ceux-ci doivent accomplir dans le cadre de leur travail. Pour commencer, nous allons tout d'abord clarifier ce qui distingue les animateurs sociaux et les Agents d'Implication Sociale (AIS), car ils n'ont pas les mêmes rôles au sein de LOISIIRS :

#### AnimateurTRICE

- Accueillir et intégrer les personnes qui se présentent dans le Lieu d'accueil
- Assurer la bonne gestion du Lieu d'accueil
- Déléguer aux AIS des tâches lors d'activités afin de les inclure comme des acolytes
- Assurer la promotion des conditions de vie saines et la défense de leurs droits en collaboration avec les AIS
- Intervenir auprès des personnes en besoin qui se présentent dans le Lieu d'Accueil
- Mettre à la disposition les outils de référence aux personnes en besoin
- Développer des activités collectives accessibles et en assurer leurs poursuites en concertation avec les participants, AIS et la coordination.
- Permettre l'autonomisation des participants en travaillant de pair avec eux et en leur déléguant des responsabilités.

- Permettre l'inclusion de toutes les personnes fréquentant LOISIIRS vers une démarche citoyenne
  - Tenir un cahier de communication relatant toutes informations pertinentes lors du quart de travail
  - Assurer la communication avec le Site Fixe lors des événements concernant les deux services.
  - Accompagner les participants lors d'activités extérieures
- (Définition du projet et du rôle des employés, LOISIIRS, 2008. pp. 2.)

Comme le montre ce document, les tâches de l'animateur sont très diverses et elles n'ont pas la même portée, ou, pour le dire autrement, ne se placent pas toutes sur un même plan de réalité, et nous pouvons déterminer trois niveaux d'intervention. Le premier niveau est un niveau pratique : il ressort que l'animateur est en charge de la gestion du local, à travers un rôle d'accueil, d'orientation et d'information, d'accompagnement, de prévention, de défense des droits. Jusqu'ici, ce travail pourrait être le même que celui de nombreux intervenants communautaires, quel que soit l'organisme auquel ils appartiennent. Mais à un second niveau, l'animateur a une tâche beaucoup plus complexe, car il doit aussi travailler à l'autonomisation des usagers : nous pouvons lire que celui-ci doit leur déléguer des responsabilités, mais aussi travailler avec eux à leur propre autonomisation : ce dernier point est important car il place l'animateur dans la difficulté que nous avons mentionnée plus haut (devoir autonomiser sans se substituer). A un troisième niveau, l'animateur a clairement un rôle politique à jouer et il lui est demandé d'inclure tous les usagers de LOISIIRS afin de les conduire vers la citoyenneté (par citoyenneté, nous comprendrons le fait pour un groupe donné de prendre part à la transformation du monde social, selon la définition que l'on peut en tirer à partir de la vision de Julien Leclerc). Cette analyse des tâches réservées aux animateurs nous permet en définitive de mieux comprendre finalement ce que Julien Leclerc a voulu dire en évoquant une équipe cantonnée au minimum : c'est-à-dire une équipe qui éprouve des difficultés à aller au-delà du premier niveau d'intervention (le niveau pratico-pratique, commun aux milieux communautaires) ; c'était le sens de la critique apportée par Julien

Leclerc au guide *Qu'est-ce qui crack ?* Pour finir, l'animateur doit encore associer les AIS, notamment afin qu'ils participent à la prévention et à la défense des droits, mais surtout, il doit leur déléguer des tâches dans le cadre des activités « afin de les inclure comme des acolytes ». C'est-à-dire que l'animateur a aussi à sa charge l'implication des AIS eux-mêmes, qui apparaissent en quelque sorte à un niveau intermédiaire entre les usagers et les intervenants. Là encore, cela est à mettre en relation avec ce que nous avons rapporté précédemment au sujet des AIS, avec cette idée qu'ils étaient eux-mêmes une problématique à part entière pour le nouveau coordonnateur. L'animateur aura de plus un rôle communicationnel à tenir puisqu'il doit assurer la liaison avec les autres animateurs et le Site Fixe, mais en pratique, cette dernière tâche est laissée aux AIS car, de par leur parcours d'anciens toxicomanes, ils sont les plus proches du service de distribution de matériel.

Les AIS aussi auront à intervenir sur les trois niveaux de réalité définis plus haut : ils doivent remplir les mêmes tâches que celles attribuées aux animateurs, avec cette nuance tout de même qu'ils sont désignés comme des assistants aux animateurs. Parallèlement à cela, les AIS auront des tâches bien spécifiques : distribution de matériel, référencement d'usagers au Site fixe ou aux services de santé, établir un lien dans la communication entre le Site fixe et PLASIIRS. Très concrètement, chaque AIS avait en charge une activité qu'il développait avec un animateur (Gabrielle avait une activité d'art, Philippe faisait de la musique avec les usagers, Jane a commencé le photo poème), mais sans qu'il ne soit possible d'en prévoir la durée de vie à l'avance. Quand un AIS stoppait une activité, cela pouvait être pour quelque temps, mais elle pouvait aussi ne jamais reprendre. Chose courante avec les AIS mais qui l'était moins avec les animateurs. En fait, la difficulté de la tâche des animateurs était visible par l'encadrement que ceux-ci fournissaient aux AIS : les animateurs passaient une grande partie de leur temps à « faire avancer » les projets des AIS en leur demandant régulièrement où ils en étaient pour telle ou telle tâche ou ce dont ils pouvaient avoir besoin, et, le cas échéant, en leur prodiguant des conseils. Comme nous l'avons vu

précédemment lorsqu'il était question de Julien Leclerc, les AIS, embauchés en tant qu'anciens consommateurs, posent déjà des problèmes d'implication aux animateurs et au coordonnateur, nous pouvons du même coup en déduire les difficultés auxquelles les intervenants peuvent se retrouver confrontés pour mobiliser les usagers eux-mêmes. Cela pourrait en partie expliquer le possible enfermement des animateurs dans leur premier niveau d'intervention (niveau élémentaire de leur rôle tel que décrit précédemment), et cela pourrait expliquer la possible focalisation des AIS uniquement sur les tâches qui leurs sont spécifiques (distribution de matériel et référencement des usagers).

Poursuivons avec ce même document descriptif de la mission et du rôle des intervenants de LOISIIRS, car en plus de référencer les tâches que chacun des intervenants (animateurs et AIS) se doit d'accomplir dans le cadre de son travail, ce document va au-delà en indiquant aux intervenants le bon comportement ou la bonne attitude à adopter avec les usagers :

Comportements à avoir :

Ouverture

Respect

Être accueillant

Travailler pour l'inclusion de tous

Tolérance

Patience

Assurer une bonne communication envers tous ces collègues

Comportements à ne jamais avoir :

Prise en charge

Contrôle

Rigidité

Dirigeant

(Définition du projet et du rôle des employés, LOISIIRS, 2008. pp. 2)

Comme nous pouvons le voir, l'attitude à adopter par les intervenants de LOISIIRS est ici définie de manière on ne peut plus stricte. Ces indications, ces injonctions

pourrions-nous dire, sont particulièrement importantes car elles font ressortir un certain nombre d'éléments propres au contexte dans lequel l'équipe doit intervenir. La première remarque que l'on peut ainsi faire se rapporte à la forme sous laquelle ces consignes sont données : celle-ci n'est pas sans rappeler ces panneaux à l'entrée de certains espaces publics, comme les parcs nationaux par exemple, où se trouvent affichés les règlements à respecter. D'un côté la manière de se comporter « comportement à avoir », de l'autre, ce qui est interdit « comportement à ne jamais avoir », et nous pourrions même imaginer des pictogrammes en face de chaque indication afin de s'assurer de la bonne réception du message. Car en effet, la manière dont ces consignes sont présentées donne déjà une idée de leur centralité.

Passons maintenant au contenu de ces règles comportementales : il est question principalement d'une liste de noms mis les uns à la suite des autres sans logique particulière, parmi lesquels se trouvent trois phrases dont les verbes sont à l'infinitif. Cette remarque peut paraître de prime abord superficielle, mais il n'en est rien si l'on réfléchit à l'effet que génère cet agencement spécifique. Nous ne pouvons évidemment pas savoir dans quelle mesure cette disposition est recherchée, toutefois nous constaterons que le mélange des phrases et des noms aura pour effet d'atténuer quelque peu l'aspect directif de ces règles comportementales ; règles plus atténuées que si tout avait été formulé sous forme de phrases à l'infinitives par exemple : être ouvert, être respectueux, être accueillant, être tolérant, etc. L'effet directif et contraignant sera d'autant plus violent que les phrases seront mises à la négative : ne pas prendre en charge, ne pas contrôler, ne pas diriger, etc. Nous constaterons par ailleurs que la partie réservée aux comportements à ne jamais avoir ne comprend que des noms et un concept (prise en charge), mais aucune phrase infinitive à la forme négative. Cette atténuation évitera en définitive de placer LOISIIRS en contradiction avec ses propres consignes, et c'est d'une certaine façon une mise en pratique de ce qui est demandé.

Toujours au sujet de ces règles de comportement, un autre point est intéressant à soulever afin de saisir les enjeux relatifs aux rôles des intervenants : en ce qui concerne les comportements à avoir, il est important de constater qu'il s'agit en fait d'attitudes auxquelles nous serions en droit de nous attendre naturellement de la part de tout animateur ou intervenant communautaire (ouverture, respect, tolérance, communication avec ses collègues, etc.) ; la remarque consiste donc à dire qu'il y a une insistance sur des éléments *a priori* banals ou ordinaires, et que cette insistance est la preuve que cela ne va pas de soi. Non pas que les intervenants de LOISIIRS ne soient pas ouverts, tolérants ou respectueux – la question ne se poserait pas dans un autre contexte – mais dans le cas des usagers de LOISIIRS, cette ouverture, ce respect, cette tolérance exigent en fin de compte une mise en retrait radicale de la part des l'intervenants, comme le montre les comportements à ne jamais tenir (nous soulignerons fortement le « jamais ») : rigidité, diriger, prise en charge, contrôle, dirigeant. L'intervenant doit savoir s'effacer, plus que d'ordinaire, et c'est en cela qu'il sera ouvert, accueillant, tolérant, etc. Cela nous amène au dernier point de ces règles de comportement. Le rapport entre les comportements à avoir et les comportements à ne jamais avoir. En apparence, pour un regard extérieur, ces consignes pourraient sembler parfaitement claires : nous avons ici ce qu'il faut faire et là ce qu'il ne faut pas faire, et il ne suffit donc que de les appliquer. Or, n'y a-t-il pas une difficulté à suivre ces règles lorsque nous connaissons par ailleurs la mission des intervenants et lorsque nous nous référons à l'expérience des intervenants et du coordonnateur, comme nous l'avons vu jusqu'à présent ? Ces consignes prennent alors un tout autre aspect et perdent leur qualité de règles pour devenir en définitive des épreuves. Cette dernière remarque va nous projeter dans le contexte de l'intervention et nous laisser entrevoir l'indétermination à laquelle les animateurs et les AIS devront se confronter : il faudra bien qu'ils dirigent des activités mais cela fait partie des comportements à ne jamais avoir, et il faudra bien qu'ils prennent charge, qu'ils contrôlent ce qui se passe, voire même qu'ils se montrent inflexibles en cas de comportements déplacés ou menaçants. Pour conclure, nous voyons à l'arrivée

comment des règles de comportement très claires en apparence peuvent devenir à l'arrivée un idéal mis à rude épreuve par la réalité.

### 6.3. La procédure des sélections

Quels sont les éléments ciblés par les questionnaires destinés à l'embauche des nouveaux animateurs de LOISIIRS ? Afin de répondre à cette question nous aurons à notre disposition deux types de questionnaires : un premier questionnaire antérieur à 2009 auquel nous avons nous-mêmes répondu dans le cadre d'une entrevue, et le nouveau questionnaire, toujours utilisé actuellement et qui est administré aux animateurs comme aux travailleurs de milieu. Le comité de sélection se compose du coordonnateur et d'un animateur social ; le coordonnateur présente tout d'abord le contexte et le déroulement : « je suis le coordonnateur de LOISIIRS, avec untel, qui est animateur, on va te poser des questions sur ton parcours, tes connaissances, tout ça, puis on terminera par des mises en situation, est-ce que tout est correct ? On peut commencer ? Très bien ». Le coordonnateur et l'animateur administrent ensuite le questionnaire alternativement. L'entrevue dure une quarantaine de minutes ; si l'une des réponses du candidat n'est pas claire, les membres du comité tenteront de la clarifier en reformulant la question posée. Mais passons maintenant sans plus attendre à l'analyse et à la comparaison des deux questionnaires destinés à l'embauche des animateurs sociaux de LOISIIRS.

Le questionnaire antérieur à 2009, que nous appellerons le questionnaire 1, est intitulé « Questionnaire d'entrevues pour le poste d'animateur social à LOISIIRS ». Il se compose de 12 questions auxquelles s'ajoutent 4 mises en situation, et se termine par une « question écrite » ou plutôt une question à laquelle il faut répondre par écrit. Mis à part cette dernière question écrite, les autres questions sont soumises à un barème et chacune d'elle est notée sur 5 points. Le questionnaire n'est pas divisé en

catégories, et c'est nous-mêmes qui avons procédé à son découpage. Nous avons relevé 8 catégories au total, dans cet ordre : questions qui demandent au répondant de se projeter dans son futur emploi, questions qui cherchent à définir sa personnalité, questions qui ciblent ses connaissances techniques, questions qui portent sur ses aptitudes ou ses compétences, questions qui interrogent la vision du répondant, questions en lien avec le concept d'implication sociale, questions en rapport avec la violence, et, pour finir, question sur la déontologie du candidat. Nous devons cependant mentionner dès à présent que ces catégories ne sont pas fermées et que les questions renvoient parfois à une multitude de thématiques. Ces thématiques ne sont pas toutes regroupées dans le questionnaire mais elles paraissent malgré tout répondre à une logique.

#### 6.4. Vers la création d'un milieu de vie

Le nouveau questionnaire, que nous appellerons questionnaire 2, est intitulé : « intervenant de proximité : travailleur de milieu et animateur social ». Au niveau des catégories, nous constaterons que celles du questionnaire 2 sont quasiment identiques à celles du premier questionnaire ; moins de sujets sont traités cependant avec 6 catégories au lieu de 8, et la disparition des questions relatives à la personnalité du candidat et à la déontologie professionnelle. Si le questionnaire 2 reprend donc dans l'ensemble les catégories du premier, les questions quand à elles ne sont plus les mêmes, avec la différence que ce nouveau questionnaire est aussi destiné à la sélection des travailleurs de milieu, c'est-à-dire aux intervenants qui auront à intervenir *in situ* (dans la rue, dans les bars, dans les *squats* ou les piqueries). Constat important puisque qu'il y a ici une assimilation du travail de milieu et de l'animation sociale à LOISIIRS sous la dénomination commune de « intervenants de proximité » ; notre idée de départ était que ces deux emplois différents pouvaient répondre malgré tout aux mêmes exigences : nous pensions que chacun des emplois

de travailleur de milieu et d'animateur social à LOISIIRS avait sa propre mission et ses propres tâches, mais que le nouveau questionnaire stipulait dorénavant qu'un animateur social pourrait accomplir le travail réalisé par un travailleur de milieu, et un travailleur de milieu le travail d'un animateur social. C'est tout du moins ce que nous avons pensé dans un premier temps. Cela signifiait par ailleurs un changement de perspective de la part des recruteurs et une focalisation de l'entretien sur des dimensions plus générales qui pourraient englober ces deux postes : « la proximité de l'intervention ». Mais un autre fait a attiré notre attention : certaines questions du nouveau questionnaire font allusion à l'emploi de travailleur de milieu et pas à celui d'animateur social, ainsi la question 4 : « Quel est le rôle d'un travail de milieu selon vous ? », l'hypothèse la plus probable était alors que nous avions affaire au questionnaire original pour les travailleurs de milieu auquel on aurait associé par la suite les animateurs sociaux ; seulement, les mises en situation à la fin du questionnaire 2 font clairement référence à LOISIIRS. Une autre question surgit alors : les mises en situation n'auraient-elles pas été simplement ajoutées au questionnaire des travailleurs de milieu après coup ? C'est en regardant alors la manière dont les questions sont formulées, et plus précisément la question 5, que nous avons compris ce qu'il en était : « Pouvez-vous percevoir la pertinence du travail de milieu dans le cadre d'un programme *d'empowerment* collectif qui s'adresse à des personnes marginalisées et avec peu d'aptitudes (bas seuil) ? ». Le questionnaire 2 mentionne LOISIIRS dans les mises en situation, et la question 5 mentionne clairement un programme *d'empowerment* collectif ; parallèlement, les questions ne s'adressent qu'à un travailleur de milieu et non pas à un animateur social, la conclusion était la suivante : les animateurs sociaux de LOISIIRS sont clairement considérés ici comme des travailleurs de milieu, et là encore, il s'agit d'une analyse moins anodine qu'il n'y paraît, car que signifie le fait que les animateurs sociaux soient considérés comme des travailleurs de milieu sinon que LOISIIRS est, de ce point de vue, un milieu propre aux consommateurs de drogue au même titre qu'un *squat*, une piquerie, une chambre d'hôtel ou encore un bar ?

Il y a donc bien un changement de perspective mais celui-ci réside dans le fait que LOISIIRS est envisagée ici comme faisant partie du milieu de la toxicomanie : un milieu par et pour, en quelque sorte. Une interrogation subsiste cependant, car si un animateur social peut être considéré comme un travailleur de milieu selon cette perspective, nous aurons davantage de difficultés à voir comment un travailleur de milieu hors LOISIIRS peut répondre à la question 5, sachant que celle-ci ne s'adresse qu'à un potentiel intervenant de LOISIIRS : « Pouvez-vous percevoir la pertinence du travail de milieu dans le cadre d'un programme *d'empowerment* collectif qui s'adresse à des personnes marginalisées et avec peu d'aptitudes ? », ou encore la quatrième mise en situation : « La sollicitation est interdite dans les locaux de LOISIIRS. Toutefois, lors d'une activité Ça mijote où une douzaine de participants préparent un repas collectif, deux d'entre eux semblent élever le ton pour une question d'argent (...) Que faites-vous alors ? ». Il semble ainsi clair que ce questionnaire est destiné aux animateurs sociaux de LOISIIRS : il y aurait peut-être un recrutement commun des travailleurs de milieu et des animateurs sociaux pour LOISIIRS, et une partie des intervenants pourrait ensuite être affectée à LOISIIRS ou au travail de milieu hors LOISIIRS selon les besoins. Mais même si les formulations des questions corroborent cette analyse, nous ne pouvons qu'émettre une hypothèse concernant ce dernier point, car nous avons déjà quitté LA DOSE Montréal au moment où le nouveau questionnaire a été adopté.

#### 6.5. La représentation du poste d'animateur social

La première remarque que nous pouvons faire ici est que, à quelques nuances près, les deux questionnaires suivent un ordre de déroulement quasi similaire. Le questionnaire 1 s'ouvre avec trois questions nécessitant au répondant de se projeter dans ce qui pourrait être son futur emploi, à l'image de cette première question :

1- Parle-nous de tes expériences professionnelles ou de ton engagement social en lien avec le travail que nous accomplissons à LOISIIRS  
(Questionnaire antérieure à 2009)

Nous observerons pour commencer que les questions sont formulées sur le mode du tutoiement. Ce point est important car il démarque d'emblée ce questionnaire de l'image que l'on peut avoir des entrevues d'embauche plus classiques : l'ambiance est tendue, le candidat n'est qu'un candidat parmi tant d'autres, il doit se soumettre à un protocole particulier et marquer (une) distance et (une) déférence à l'égard de celui qui pourrait être son futur supérieur hiérarchique (comme par exemple le fait de ne pas poser ses mains ou un objet lui appartenant sur le bureau du recruteur). Nous sommes donc ici dans un cadre qui autorise, voire même recherche, une certaine proximité entre le répondant et les membres du comité de sélection.

Or, le questionnaire 2 abandonne le tutoiement pour aller vers le vouvoiement, donc vers un entretien plus classique ou plus formel. Nous sommes en 2010, LOISIIRS est stabilisé dans le paysage urbain et LA DOSE Montréal est définitivement inscrit dans le centre-ville de Montréal ; bien loin sont en effet les débuts compliqués d'UDISIDA et les difficultés pour trouver un local. Nous pouvons du même coup nous interroger sur la correspondance possible entre ce passage au vouvoiement dans le questionnaire 2 et l'image recherchée par LA DOSE Montréal. Le moins que l'on puisse dire est qu'une modification à ce niveau appelle corrélativement un changement d'apparence : en plus d'introduire une distance dans l'entrevue, cela pourrait appuyer davantage l'aspect « institutionnel » de LA DOSE Montréal ; nous nous éloignerions ainsi quelque peu des origines expérimentales de l'organisme<sup>47</sup>.

---

<sup>47</sup> Y aurait-il aussi une possible relation avec un retour du vouvoiement au Québec, notamment dans les milieux professionnels : « Depuis deux ans, les enseignants de l'école de musique Jacques-Héту, à Trois-Rivières, se donnent du vous, du madame et du monsieur à la salle des profs comme dans le corridor. Une bonne façon de donner l'exemple aux élèves, tenus eux aussi

De manière quelque peu convenue, les premières questions vont mettre l'accent sur les expériences professionnelles du répondant, ce qui nous renvoie pour commencer à son parcours, mais pas seulement, car, ce qui est directement visé, c'est le rapport entre parcours professionnel et/ou parcours militant du candidat avec le travail accompli par LOISIIRS. Le répondant doit donc connaître LOISIIRS et être capable de se représenter les enjeux soulevés par le programme afin d'établir les liens pertinents avec son propre parcours. L'autre élément intéressant que renferme la première question du questionnaire 1 est la référence à l'engagement social qui, en plus du tutoiement, va immédiatement contextualiser l'entrevue : nous comprenons que l'emploi dont il est question, celui d'animateur à LOISIIRS, implique d'être engagé socialement. Plus encore, il y a dans la formulation de cette première question une mise en équivalence entre les expériences professionnelles du candidat et son engagement social : « Parle-nous de tes expériences professionnelles ou de ton engagement social ». L'un ou l'autre, entendu qu'il devrait y avoir de l'un dans l'autre, voire que l'un et l'autre ne font qu'un, et cela renvoie en dernier lieu à l'engagement de LOISIIRS. Les deux autres questions qui suivent vont aussi demander au candidat de se projeter dans son futur emploi d'animateur social :

2- Quels sont les principaux acquis et apprentissages que tu as réalisés lors de tes expériences et comment considères-tu pouvoir les mettre à profit dans le cadre du travail d'animation

3- Pourquoi penses-tu que tu aurais du succès dans le poste qu'on te propose. Autrement dit, qu'est-ce que qui fait de toi un bon animateur social ?  
(Questionnaire antérieure à 2009)

La première question veut connaître les liens que le candidat est capable d'établir entre ses expériences et LOISIIRS, en insistant sur l'importance de l'engagement

dans le cadre du poste d'animateur social. Les questions 2 et 3 font suite à cette démarche mais demandent au candidat de se projeter à d'autres moments : d'abord, le candidat doit visualiser le travail accompli par LOISIIRS afin d'établir des liens pertinents avec ses expériences passées : quelles sont les expériences et l'engagement du candidat et de quelle manière ils rejoignent l'engagement que LOISIIRS réclame ; ensuite, le candidat doit se projeter dans le futur afin de décrire comment ses acquis et apprentissages peuvent être mis à contribution dans le cadre de son travail d'animateur ; pour finir, le candidat est ramené au présent : « qu'est-ce qui fait de toi un bon animateur social ? ». En soi, ces remarques ne sont pas d'une importance capitale pour notre recherche, mais elles le deviennent cependant dès que nous mettons en relation le questionnaire 1 avec le début du questionnaire 2. Ce dernier ne commence pas directement par le même type de question que le questionnaire 1, c'est-à-dire des questions d'inventaire et de représentation mentale du futur emploi, mais par une question sur les connaissances du candidat ; même si les questions 2 et 3 peuvent être définies comme des exercices de projection :

2- Pouvez-vous nous décrire votre cheminement professionnel à date. Comment l'emploi qu'on vous propose s'inscrit-il dans ce cheminement ?

3- Quelle fut votre expérience de travail la plus pertinente en lien avec le poste de travailleur de milieu. Pourquoi cette expérience fut-elle marquante pour vous et pourquoi avez-vous quitté votre emploi ?

(Questionnaire 2010. pp. 1)

Comme pour les trois premières questions du questionnaire 2009, le candidat doit être capable de cibler des moments clés de son passé et les mettre en lien avec l'idée qu'il se fait de l'emploi proposé. Il y a donc bien une correspondance entre ces deux questions et la manière dont débute l'ancien questionnaire. Le point intéressant réside plus précisément dans la comparaison des termes utilisés dans le cadre de ces questions en apparences similaires. La question 1 de l'ancien questionnaire parle d'expériences et d'engagement, la question de 2 d'acquis et d'apprentissages, la

question 3 de succès ou de la capacité d'être un bon animateur social. Voyons maintenant ce qu'il en est du nouveau questionnaire : la question 2 parle de cheminement, la question 3 parle d'expérience marquante et de rupture avec cette expérience (« pourquoi avez-vous quitté cet emploi ?). En dernier lieu, il se dégage de cette comparaison une autre manière d'envisager le poste d'animateur social : l'analyse est la suivante, l'ancien questionnaire était problématisé en terme de similarité (et donc aussi de distanciation) tandis que le nouveau questionnaire envisage les choses en termes de cheminement, de continuité et rupture :

Questionnaire 1 (antérieur à 2009)	Questionnaire 2 (adopté par Julien Leclerc)
Destiné aux animateurs sociaux de LOISIIRS	Animateurs sociaux et travailleurs de milieu : association entre LOISIIRS et les milieux de la consommation
L'accent est mis sur les expériences qui rapprochent ou éloignent le candidat de LOISIIRS	L'accent est mis sur la manière dont LOISIIRS constitue une étape logique dans le parcours de vie du candidat

La notion de cheminement induit donc une nouvelle perspective, car il n'est plus simplement question pour le candidat de sélectionner des expériences pertinentes parmi une multitude ; le nouveau questionnaire attend au contraire de la cohérence, principalement que le candidat puisse définir un cheminement dans lequel s'inscrirait naturellement LOISIIRS. L'autre point intéressant est que cette analyse peut être mise en relation avec les abandons de postes et l'importance de la motivation des intervenants telle que l'avait ressentie Julien Leclerc ; or, Julien Leclerc a été coordonnateur de LOISIIRS de 2008 à 2012, et le nouveau questionnaire date de 2010. Pour finir avec ce point, il importe aussi d'associer cette analyse avec notre précédente analyse sur l'animation sociale comme synonyme de travail de milieu dans le cadre du nouveau questionnaire. En effet, le nouveau questionnaire est destiné comme nous l'avons vu aux travailleurs de milieu et aux animateurs, ce qui n'était pas le cas avec l'ancien. Notre analyse concluait que le nouveau questionnaire

caractérisait les animateurs sociaux comme des travailleurs de milieu, entendu que LOISIIRS est conçu comme un milieu propre aux toxicomanes, d'où aussi le lien que nous pouvons établir entre le fait que le nouveau questionnaire pense le poste d'animateur social en terme de cheminement : le candidat n'aura pas simplement à occuper un poste mais à s'insérer dans un milieu précis. Nous comprenons alors que ce qui compte le plus ce ne sont pas des acquis de compétences et d'expertise parmi tant d'autres mais le fait de pouvoir trouver une place au sein de LOISIIRS et de vouloir s'y investir durablement.

#### 6.6. Le positionnement du candidat

Autre thématique qui se dégage du questionnaire, le positionnement du candidat par rapport à la philosophie de l'organisme. Au vu de ce qui a été dit auparavant concernant LOISIIRS, cette question semble inévitable afin de former une équipe capable d'intervenir harmonieusement : comme nous l'avons montré, Julien Leclerc, nouveau coordonnateur de LOISIIRS, s'inspire d'ACT UP, de la militance Pro-choix aux Etats-Unis ou des mouvements altermondialistes, cela signifie donc que l'intervention sociale qu'il recherche exige un positionnement politique sur les problématiques rattachées à la toxicomanie. Mais voyons pour commencer comment étaient interrogés les candidats au poste d'animateur avec l'ancien questionnaire :

7- Parle-nous de l'approche de réduction des méfaits. En quoi consiste cette approche et qu'en penses-tu ?

Même si une question peut recouper parfois plusieurs thématiques, nous sommes directement confrontés ici au positionnement politique du candidat. La question 7 amène le candidat à s'exprimer sur la question de la réduction des méfaits : nous pouvons voir que celle-ci se décompose en deux parties ; le candidat est d'abord

invité à livrer ses connaissances sur la question, après quoi son avis personnel est demandé. Cela a été mentionné précédemment, la réduction des méfaits est une action à plusieurs niveaux : au niveau sanitaire, par la distribution de matériel d'injection ou de préservatifs, la prévention par l'information, la sensibilisation aux risques et la responsabilisation (« je fais attention à ne pas contaminer ceux avec qui je consomme », par exemple), mais la réduction des méfaits c'est aussi de l'encadrement des pratiques : la réduction des méfaits va, entre autres, dans le sens de l'ouverture de site d'injection supervisé ; en dernier lieu, la réduction des méfaits aura aussi une portée sociale en voulant agir sur les mentalités des consommateurs en tant qu'acteurs politiques, mais aussi sur celles des citoyens qui peuvent être hostiles aux toxicomanes, aux sans-abri, aux prostitués hommes ou femmes : il y a un projet de transformation sociale à travers l'action publique et donc citoyenne. Voici en résumé à quoi correspond la réduction des méfaits, eu égard à ce que nous en avons connu dans le cadre de LA DOSE Montréal.

Ce qu'il faut retenir de ce bref descriptif, c'est bien évidemment le fait que la réduction des méfaits ainsi comprise ne s'oppose pas à la consommation de drogues mais cherche simplement à agir sur ses effets néfastes. Nous comprendrons dès lors en quoi la question peut être conflictuelle, car elle interroge le candidat sur ce qu'il connaît de la réduction des méfaits mais aussi ce qu'il en pense, c'est-à-dire sur ce qu'il pense de la consommation de drogue, de ne pas avoir pour visée première l'arrêt de la consommation et, pour finir, d'agir politiquement (en « citoyennisant » les toxicomanes) afin que les consommateurs de drogue soient acceptés malgré leur consommation. Il est possible d'imaginer alors comment un désaccord sur ce point avec l'équipe peut devenir une source de problèmes non négligeables pour intervenir :

9 – Penses-tu qu'une personne qui prend des drogues ou qui pratique le travail du sexe doit s'en sortir ? Pourquoi ? (Questionnaire antérieur à 2009)

Toujours dans le questionnaire 1 (datant d'avant 2009), la question 9 incite de la même manière le candidat à se positionner sur ce sujet délicat, en proposant une thématique en lien avec la précédente ; seulement la formulation de cette question est beaucoup plus pernicieuse que celle de la question 7. Il est demandé ici au candidat de dire si un toxicomane ou une personne qui se prostitue doit s'en sortir : toute la difficulté de la question réside dans l'interprétation du verbe « doit » mais aussi sur la manière d'envisager la sortie du milieu de la drogue ou de la prostitution. Dans quel sens comprendre cette question ? Nous avons ici deux possibilités d'entendre ce qui est demandé : première possibilité, le « s'en sortir » de la question posée renverrait à un mieux être non contraint du consommateur ou de la personne qui se prostitue, et une personne en faveur de la réduction des méfaits pourrait répondre que oui, le consommateur de drogue et la personne qui se prostitue doivent s'en sortir ; car après tout, la réduction des méfaits veut apporter un mieux être aux toxicomanes. Toutefois, la question peut renvoyer à un sens totalement opposé si l'on ramène le « doit s'en sortir », non plus à la réduction des méfaits mais à l'insertion. L'approche de la réduction des méfaits étant incompatible avec la notion d'insertion, et là encore, ce sont des enjeux normatifs qui entrent en compte : à la différence de l'insertion, l'approche de réduction des méfaits ne se veut pas forcée mais pédagogique, surtout, elle n'implique pas de progression ou d'évolution basée sur l'acceptation de nouvelles règles de comportement. Afin d'éviter donc une interprétation contradictoire, cette question nécessite du répondant une très bonne connaissance de LA DOSE Montréal. Nous constaterons par ailleurs que, afin de lever toute ambiguïté de compréhension, il est demandé au candidat de justifier sa réponse avec l'ajout d'un « pourquoi ».

Mais comme dans le cas précédent, le fond de l'analyse tient dans la comparaison des deux questionnaires : en effet, dans le nouveau questionnaire, la question de la réduction des méfaits s'articule avec la notion *d'empowerment*, chère au nouveau

coordonnateur de LOISIIRS, Julien Leclerc :

5- Pouvez-vous percevoir la pertinence du travail de milieu dans le cadre d'un programme *d'empowerment* collectif qui s'adresse à des personnes marginalisées et avec peu d'aptitudes (bas seuil) ? (Questionnaire 2010, pp. 3)

Commençons par nous arrêter sur le contenu de cette question : nous l'avons mentionné plus haut, un rapport est établi ici entre travail de milieu, animation sociale et LOISIIRS (un programme *d'empowerment* collectif). Une fois de plus, la question réclame une connaissance approfondie de la manière dont LOISIIRS est pensé : précisément comme un milieu de vie pour les consommateurs de drogue. L'autre volet de la question concerne la notion *d'empowerment*, plus exactement *d'empowerment* collectif auprès de « personnes marginalisées et avec peu d'aptitudes ». Cette patrie de la question est très intéressante car elle offre une double caractérisation du public de LOISIIRS : comme étant marginalisé et comme étant doté de faibles aptitudes. Première remarque, la question nous donne sommairement la définition du bas seuil tel qu'il est entendu à LA DOSE Montréal : le bas seuil est synonyme de marginalisation et de faibles aptitudes ; deuxièmement, la question 5 désigne parallèlement les éléments sur lesquels va porter l'effort des intervenants : *l'empowerment* ciblera prioritairement la marginalisation des usagers en tenant compte de leurs faibles aptitudes. Il faut encore ajouter que le questionnaire parle *d'empowerment* collectif : à partir de l'action communautaire, les objectifs visés seront donc bel et bien d'ordre social, comme nous l'avons montré jusqu'à présent (nous nous souviendrons que le nouveau questionnaire coïncide avec l'arrivée de Julien Leclerc à LOISIIRS, et que ce dernier trouve son inspiration auprès des travailleurs sans terres du Brésil, les altermondialistes, les syndicalistes, ACT UP, etc.). C'est un élément essentiel, car il s'agit de transformation sociale et d'implication politique des usagers, dans le sens où l'intervention consiste à leur permettre de vaincre par eux-mêmes la marginalisation dont ils font l'objet. Le problème se pose cependant à l'évocation des capacités des usagers de LOISIIRS : «

peu d'aptitudes (bas seuil) ». Certes, cette description veut tester le candidat et le confronter aux difficultés majeures identifiées par Julien Leclerc dans son programme : le nouveau candidat saura-t-il en définitive dépasser ces obstacles, c'est-à-dire faire de l'empowerment sans se substituer à un public décrit comme marginalisé et avec de faibles aptitudes ?

Le fait est que même envisagée de cette manière, cette question ne manque pas de laisser perplexe, car caractériser les usagers de LOISIIRS comme ayant peu d'aptitudes ne décrédibilise-t-il pas les intentions transformatrices de l'intervention ? A un bout, nous avons les faibles aptitudes des usagers, et à l'autre bout, le changement social, parvenir alors à les relier par *l'empowerment* collectif semble pour le moins improbable. Des usagers avec peu d'aptitudes, même avec de *l'empowerment*, n'auront en effet qu'une marge de manœuvre limitée. Cette question apporte de ce fait des éléments de réponse aux difficultés rencontrées par l'équipe d'intervention de LOISIIRS : si les consommateurs sont perçus comme ayant peu d'aptitudes dans le cadre de ce questionnaire, comment les intervenants pourront-ils « permettre l'autonomisation des participants en travaillant de pair avec eux et en leur déléguant des responsabilités », conformément aux tâches qui leurs sont attribuées ? Travailler de pair avec quelqu'un sous-entend une symétrie, or c'est bien une position asymétrique qui est clairement énoncée dans le questionnaire 2.

#### 6.7. La connaissance du milieu

Il serait pertinent de comparer les deux questionnaires que nous avons en notre possession afin de savoir ce que cible chacun d'entre eux en termes de connaissances requises pour le poste d'animateur social. Pour commencer, il faut relever que les deux questionnaires interrogent le candidat sur sa connaissance de LA DOSE Montréal « Que connaissez-vous de LA DOSE Montréal ? », en guise d'ouverture

pour le questionnaire 2 ; « Que connais-tu de LA DOSE Montréal et des personnes qui fréquentent l'organisme ? », en milieu de questionnaire 1. Hormis le vouvoiement et le tutoiement, ces deux questions semblent identiques au premier abord ; seulement, l'ancien questionnaire interroge le répondant sur sa connaissance du public de l'organisme, tandis que le nouveau questionnaire limite la question à LA DOSE Montréal, comme nous pouvons le voir. Sauf à penser que le questionnaire 2 n'inclut pas cet aspect de la question, nous pouvons supposer qu'il y a là une volonté de simplification : il va de soi que le candidat est invité à s'exprimer autant sur LA DOSE Montréal que sur les usagers, car on ne voit pas comment il serait possible d'évoquer l'un sans évoquer les autres. Sans faire d'extrapolation, notre analyse sur ce point consistera à dire que cette supposée simplification (le plus important n'est pas là) va avoir des conséquences d'un point de vue pragmatique, et cela qui nous intéressera : l'inclusion des usagers à l'organisme. Dans le questionnaire 2, les usagers sont, de fait, une partie intégrante de l'organisme. L'important ici n'est pas de savoir dans quelle mesure cela est volontaire ou non, mais simplement de nous arrêter sur ce que cette comparaison dans le temps nous permet de constater : une différence de formulation à travers les questionnaires 1 et 2, avec une mise en retrait des usagers dans le second cas. Conséquence : cela aura pour effet d'assimiler ces derniers de manière performative à LA DOSE Montréal. C'est un fait, et ce fait permet d'établir cette observation. Par la suite, il serait possible de faire des hypothèses à partir de cela, de mettre en lien cet élément avec ce que nous avons évoqué précédemment (notamment concernant LOISIIRS comme milieu de vie), et supposé qu'il s'agisse là d'un renforcement de l'adhésion des usagers à LA DOSE Montréal. Comme fil conducteur, nous retrouverions ici ce rapport, cette tension potentielle entre distance et proximité, entre monde de la consommation de drogues et intervention sociale, entre deux normativités.

Poursuivons cette comparaison avec d'autres thématiques sur lesquelles le candidat au poste d'animateur est invité à se prononcer : le questionnaire 1 veut tester les

connaissances du répondant sur l'éducation populaire « Qu'est-ce que l'éducation populaire veut dire pour toi et comment peut-on appliquer l'éducation populaire dans un contexte comme celui de LOISIIRS ? » ; ce même questionnaire va aussi l'interroger sur sa connaissance de la toxicomanie : « Comment d'écrirais-tu ta connaissance de la toxicomanie, notamment en ce qui concerne la pharmacologie des drogues et les services d'aide qui existent actuellement ? ».

Quant au questionnaire 2, il cible le rôle du travailleur de milieu : « Quel est le rôle d'un travailleur de milieu selon vous ? Quelles tâches doit-il accomplir et quelles doivent être ses principales forces ? » ; une autre question porte sur les organismes communautaires que l'animateur peut être amené à contacter dans le cadre de son travail : « Pouvez-vous identifier des organismes communautaires et de réseau de la santé et des services sociaux avec qui vous croyez être en contact dans le cadre de vos fonctions ? » ; point important, cette dernière question est complétée par une liste de thématiques que le candidat doit associer à des organismes qui lui semblent pertinents : « en prévention et traitement des ITSS ; en santé mentale ; en toxicomanie ; en itinérance ; système judiciaire ; cour de justice et police ».

La première remarque consiste à souligner le fait que nous sommes, encore une fois, d'un questionnaire à l'autre, en présence de questions plus ou moins similaires mais avec des formulations quelque peu différentes. L'enjeu est donc de savoir à quoi cette différence de formulation renvoie-t-elle (l'importance de cette reformulation ne fait cependant aucun doute, autrement l'ancien questionnaire aurait été conservé tel quel). Nous avons, d'un côté, une question sur l'éducation populaire dans le questionnaire 1, que l'on peut mettre en parallèle avec une question sur le travail de milieu dans le questionnaire 2. Mais avant de comparer ces deux questions, arrêtons-nous un instant sur la notion d'éducation populaire : il s'agit d'une notion difficile à cerner et qui renvoie pratiquement à une multitude de réalités, c'est pourquoi nous allons rendre compte de ses principales caractéristiques à partir de l'expérience que nous en avons eue nous-mêmes, en tant qu'intervenants à LOISIIRS : pour commencer, l'éducation

populaire veut se distinguer d'une éducation académique classique en ayant une visée qui dépasse le simple cadre du diplôme ou de la formation. Cette autre vision de l'apprentissage est engagée et veut instituer des rapports humains fondés sur la connaissance de l'autre, l'égalité des savoirs profanes et savoirs experts, l'indépendance vis-à-vis des méthodes classiques d'enseignement : d'un point de vue théorique, nous pourrions parler d'un agir communicationnel, car l'objet en est l'entendement. L'éducation populaire consiste ainsi en un partage de connaissances, et principalement de connaissances alternatives, dans un but de changement des mentalités. Afin d'illustrer ce propos, nous pouvons prendre comme exemple ce projet de campagne d'information sur la thématique de l'itinérance lancé par PLAISIIRS en 2007 : *Itinérance 101*, le 101 renvoyant au premier cours sur un sujet donné dans les universités américaines (en d'autres termes, les rudiments, la formation de base sur quelque chose ; ici, l'itinérance) :

#### Nos objectifs ?

- Amener les gens à se sortir de la Rue, par l'implication
- Faire bouger le gouvernement
- Briser les préjugés en montrant le vrai visage de l'itinérance
- Établir un dialogue entre les gens
- Entraide
- Sortir de l'ombre
- “ Parlons portefeuille, bonsoir...”, Parler du coût que la société doit assurer/assumer par rapport à la problématique
- Démontrer que l'itinérance n'est pas seulement le problème d'individus, mais un problème social.
- Illustrer que nous avons aussi des droits, dont le “ droit de parole” (Itinérance 101, LOISIIRS, octobre 2007)

A travers cet exemple, nous retrouvons les principales caractéristiques de l'éducation populaire telle qu'elle est appliquée à LOISIIRS : l'objectif principal étant le changement social, « faire bouger les gouvernements », par l'implication des principaux concernés, c'est-à-dire les itinérants eux-mêmes, cela, à travers le

dialogue, l'exposition des vérités relatives à la question de l'itinérance et par l'entraide. Le moins que l'on puisse dire en lisant cet extrait de projet est qu'il s'agit d'un projet profondément idéaliste, eu égard à tout ce qui a été dit précédemment (la démobilisation des intervenants, les situations d'asymétrie, les faibles aptitudes attribuées aux usagers). Mais là encore, cette remarque n'est pas gratuite et elle n'a pas vocation à critiquer ce qui est entrepris par les intervenants de ce programme ; en effet, cette remarque trouve sa pertinence dans la comparaison de la question sur l'éducation populaire du premier questionnaire avec la question sur le travail de milieu du second questionnaire : « Quel est le rôle d'un travailleur de milieu selon vous ? Quelles tâches doit-il accomplir et quelles doivent être ses principales forces ». Bien que ces deux questions peuvent être mises en parallèle par leurs positions respectives dans les questionnaires et par les thématiques qu'elles abordent, nous pouvons faire le constat que le second questionnaire est davantage concret ou pragmatique que le premier : des problèmes sont ciblés, des tâches sont attribuées et l'on avance vers un idéal : nous partons du poste bien défini de travailleur de milieu, avec ses tâches et ses forces ; tandis que dans le cas du questionnaire 1, le répondant est appelé à se prononcer sur un mouvement philosophique. Ainsi donc, bien que les deux questions dont nous venons de traiter se rejoignent, elles ne manquent pourtant pas de différer quant à leurs objectifs respectifs. La visée du question 1 est l'éducation populaire : il veut rompre avec les modes conventionnels d'apprentissage et sortir du rapport maître/élève (ici, l'utilisateur peut aussi jouer le rôle d'éducateur) ; la visée du questionnaire 2, celui de 2010, est toute autre : elle cible le rôle, les tâches et les forces d'un travailleur de milieu, et l'éducation populaire n'y est pas présentée comme une visée en soi ; il y a donc un recentrage indéniable sur le concret d'un questionnaire à l'autre.

En lien avec cette thématique, la manière dont se termine le questionnaire 1 illustre parfaitement cette réorientation de la démarche de LOISIIRS. En effet, tandis que le questionnaire 2 s'achève avec des mises en situation, l'ancien questionnaire ou

questionnaire 1, comme nous l'avons appelé, se termine par cette question écrite :

Tu dois animer une activité d'éducation populaire de ton choix. Explique-nous le sujet de ton activité, son déroulement, les objectifs que tu espères rencontrer et les moyens que tu entends emprunter pour y parvenir. (Questionnaire antérieur à 2009, pp. 8)

Il est intéressant pour commencer de noter qu'il s'agit d'une question à laquelle les candidats devaient répondre par écrit, alors que dans le nouveau questionnaire, le questionnaire 2, cette exigence a disparu. Qu'est-ce que cela signifie ? Premièrement, qu'il y a une insistance moins importante sur la maîtrise de l'écrit chez les candidats après 2010. Peut-être, mais il y a plus encore, car cette question ne permet pas seulement de juger de la qualité de l'écrit d'un candidat mais aussi de sa capacité à élaborer un projet d'activité. Il est demandé ici au candidat de décrire avec précision toutes les facettes d'une activité autour de l'éducation populaire (déroulement, objectifs et moyens pour y parvenir), c'est-à-dire que l'animateur social est placé dans une position de contrôle quasi absolu. Or, nous avons vu que Julien Leclerc s'est montré très critique à l'égard de ce type de positionnement, car son souhait est au contraire d'inclure les usagers dans la conception et la réalisation des activités. Cela est le signe d'un recentrage du questionnaire vers la participation de l'animateur social à la construction collégiale d'un milieu de vie, et cela coïncide par ailleurs avec l'abandon de l'éducation populaire comme objectif central pour aller davantage cette fois-ci vers l'intervention de milieu.

Rappelons de plus que le second questionnaire est fortement lié à l'arrivée de Julien Leclerc à LOISIIRS. Toutefois, il nous faut nuancer cette analyse car, même si la comparaison de ces deux questions ne manque pas de décrire une réalité, d'un point de vue pratique, la perspective dans laquelle nous nous situons nous garde de généraliser cela à une manière de faire à l'échelle de LOISIIRS. Il est intéressant aussi de ne pas enfermer l'intervention dans un moule afin de percevoir les nuances

qui la traversent et qui ne sont jamais éliminées une fois pour toutes. Dans ce cas précis, nous nous arrêterons sur le fait que, d'une question à l'autre, d'un questionnaire à l'autre, il y a un repli sur le concret.

Cela nous amène à la comparaison des deux autres questions qui interrogent le candidat au poste d'intervenant sur ses connaissances relatives au milieu de la consommation de drogue à Montréal. Questionnaire 1 : « 10 - Comment décrirais-tu ta connaissance de la toxicomanie, notamment en ce qui concerne la pharmacologie des drogues et les services d'aide qui existent actuellement ? ». Même observation que précédemment, il est immédiatement possible de noter que l'ancien questionnaire est beaucoup moins tourné vers le concret que le nouveau. Questionnaire 2 : « 7 - Pouvez-vous identifier des organismes communautaires et du réseau de la santé et des services sociaux avec qui vous croyez être en contact dans le cadre de vos fonctions ? ». Dans le premier cas, il est demandé au candidat d'estimer lui-même ses connaissances de la toxicomanie ; la question s'ouvre de cette façon « Comment décrirais-tu... ». Or, le nouveau questionnaire est bien plus exigeant en terme de précision, et il ne laisse que peu de place au répondant pour l'autoanalyse : « Pouvez-vous identifier... » ; dans ce dernier cas, le répondant peut ou ne peut pas. En fait, l'espace de liberté dont dispose le candidat consiste ici à sélectionner parmi les organismes existants ceux avec lesquels il pense devoir entrer en contact en tant qu'intervenant : cela signifie que le répondant connaît les organismes et sera capable de faire les bons choix.

En résumé, le second questionnaire demande de dresser une liste exhaustive, tandis que la manière dont est formulée la question de l'ancien questionnaire n'implique pas forcément une réponse sous forme de liste. Cela d'autant plus que le nouveau questionnaire énonce des domaines d'interventions auxquels le candidat doit associer les organismes correspondants : « en prévention et traitement des ITSS ; en santé mentale ; en toxicomanie ; en itinérance ; système judiciaire ; cour de justice et

police ». Nous pourrions relever au passage l'apparition de la question de la santé mentale dans le nouveau questionnaire, alors qu'elle en était absente du précédent. Une fois mise en lien avec la précédente analyse, il apparaît qu'un mouvement vers le concert s'amorce progressivement, une espèce d'ajustement de l'intervention de LOISIIRS par rapport au moment de son ouverture.

#### 6.8. Une confrontation avec des réalités exigeantes

Terminons cette partie par les mises en situation qui se trouvent à la fin de chaque questionnaire. Ces « capsules » revêtiront une attention particulière à nos yeux car elles vont exposer au répondant quelques réalités typiques de l'intervention à LOISIIRS. Quels seront les exemples choisis afin de décrire ce qui se joue à LOISIIRS ? Quelles caractéristiques se dégageront de ces exemples ? Qu'est-ce que cela nous apprendra de LOISIIRS ?

Commençons par les thématiques ciblées par les deux questionnaires et établissons ce premier constat qui rejoint les précédents concernant la similarité des questions posées : les quatre mises en situation présentent dans chacun des questionnaires traitent des mêmes sujets. Pour le questionnaire 1 : l'implication, la violence, les connaissances du répondant (donner la bonne information), pour finir, une mise en situation qui se rapporte à la déontologie professionnelle. Pour le questionnaire 2 : les connaissances du répondant (informer un usager), la déontologie et attitude, l'implication, la violence.

### 6.8.1. Des attentes à tous les niveaux

L'information ou l'orientation d'un usager est un cas de figure classique pour un intervenant social, et nous en retrouvons ici deux exemples. Dans le questionnaire 1, il s'agit d'une situation assez simple en apparence : « Un jeune de 14 ans souhaite venir participer aux activités de LOISIIRS. Que lui réponds-tu lorsqu'il s'adresse à toi en entrant dans le local ? ». Cette question permet immédiatement de savoir si le candidat connaît LOISIIRS ou non, le programme n'étant réservé qu'aux toxicomanes âgés de 18 ans et plus. Mais cette question permet aussi de juger quelque peu des compétences du candidat au poste d'animateur social : celui-ci peut se contenter de renvoyer l'adolescent sans plus y regarder, mais il peut aussi tenter de connaître sa situation afin de l'orienter correctement, en tenant compte du fait que l'enfant est peut-être en fugue ou en situation de danger (contacter la police ? les parents ? les services sociaux ? un organisme communautaire pour jeunes toxicomanes ?). Nous voyons alors comment la situation la plus simple peut renfermer un ensemble de problématiques potentielles que l'intervenant doit être capable d'envisager. En fait, le diagnostic social que l'intervenant doit établir rappelle à maints égards un diagnostic médical : dans son célèbre article, *La connaissance distribuée dans le milieu médical*, Aaron Cicourel s'est intéressé à cette opération sur différents niveaux qu'est le diagnostic médical ; il s'est plus précisément intéressé à la manière dont le médecin devait rassembler divers informations à partir d'une multitude de sources afin d'établir le diagnostic du patient ; une espèce de jeu de piste que l'intervenant doit lui-même réaliser s'il veut prendre la bonne décision : l'intervenant comme le médecin doit envisager un certain nombre d'hypothèses et poser les questions adéquates afin de fermer les moins pertinentes, d'investiguer celles qui le sont, et/ou d'en ouvrir de nouvelles le cas échéant, et c'est étape par étape que l'intervenant retracera ainsi le cheminement de l'usager.

Même s'il part d'une mise en scène différente, le nouveau questionnaire présente des caractéristiques communes avec l'ancien : « Un participant vous annonce qu'il doit se présenter devant la régie du logement car il conteste l'expulsion de sa chambre. Il souhaite obtenir de l'aide dans la préparation de son dossier et aimerait aussi que vous l'accompagniez sur place. Vous ne vous êtes jamais présenté devant la régie et n'avait aucune idée des règles de fonctionnement. Que faites-vous ? ». Cette situation, un peu plus complexe que la précédente, dans le sens où elle nécessitera davantage de tâches, peut se décomposer comme suit : 1) établir un diagnostic de la situation (collecter les informations pertinentes pour agir), 2) organiser une rencontre pour commencer la préparation du dossier, 3) s'informer auprès des autres membres de l'équipe mais aussi potentiellement des autres usagers (en respectant la confidentialité de l'utilisateur demandeur), 4) accompagner l'utilisateur à la régie du logement. L'intervenant se doit de tenir l'utilisateur informé de la démarche entreprise à chaque moment de la procédure. Ainsi, ces questions interrogent la capacité du candidat à dresser un tableau détaillé de la situation, même si le nouveau questionnaire va un peu plus loin et confronte le répondant à la nécessité d'agir seul : en sera-t-il capable ? Le nouveau questionnaire insiste donc davantage sur la capacité qu'ont les intervenants de combler leurs lacunes et prendre leurs responsabilités. Un esprit volontaire qui s'oppose à l'esprit attentiste décrit par Julien Leclerc concernant les membres de son équipe.

#### 6.8.2. Le comportement approprié

Autre champ de questionnement présent dans les deux questionnaires : la déontologie, la bonne attitude ou le comportement approprié. L'ancien questionnaire traite des contacts rapprochés entre intervenants et un usager : « Une personne qui fréquente LOISIIRS te trouve de son goût et te propose d'aller prendre un café. Que lui réponds-tu ? ». Une situation claire qui doit appeler une réponse directe : non.

Malgré tout, quelques précisions s'imposent : premièrement, il est spécifié qu'il s'agit d'un usager et d'un intervenant, deuxièmement, il est spécifié que l'usager a ouvertement exprimé son attirance à l'intervenant ; pour finir, l'usager invite l'intervenant à boire un café. De tout cela, l'élément central étant le fait que l'usager se soit déclaré à l'intervenant, ce qui va immédiatement placer la relation sur un autre registre que le registre professionnel et va par suite remettre en cause l'intervention et, *a fortiori*, le professionnalisme de l'intervenant. Dans le nouveau questionnaire la problématique est toute autre : « Vous accompagnez un participant à l'hôpital, dans la salle d'attente, ce dernier s'impatiente et s'agite, au point que le gardien de sécurité vous demande de quitter les lieux. Comment réagissez-vous ? ». Toujours cette même remarque au passage de l'ancien questionnaire au nouveau : il est possible de noter une complexité croissante. Autour de la question du comportement à adopter par l'intervenant, une série d'épreuves vont s'additionner les unes aux autres. Cette dernière question par exemple va ainsi explorer la capacité qu'a l'intervenant de prendre en compte l'état dans lequel se trouve l'usager mais aussi et surtout peut-être la capacité de l'intervenant à rester professionnel et à ne pas percevoir la demande du gardien comme une agression ou comme un signe de discrimination à leur égard : une posture excessivement engagée pourrait devenir "contre-productive". Pour finir, cette question interroge aussi la capacité que pourrait avoir le candidat de résorber les conflits : dans le cas où celui-ci aurait par exemple l'idée de proposer au gardien de laisser une chance à l'usager de revenir après avoir quitté les lieux quelques instants. En cas de refus, rien n'empêcherait l'intervenant de s'en aller sans faire d'histoires. Au-delà de cela, ces mises en situation décrivent des moments de perte de contrôle ; l'intervenant se doit de réagir vite afin de reprendre la maîtrise tout restant professionnel. Cela nous apprend aussi que le professionnalisme est un enjeu d'autant plus important à LOISIIRS que les situations de perte de contrôle sont fréquentes.

### 6.8.3. Comprendre l'implication

L'implication est une question centrale à LOISIIRS comme nous l'avons vu jusqu'à présent, aussi nous ne manquons pas de la retrouver dans le cadre des mises en situation destinées à l'embauche des animateurs sociaux. Cette thématique est ici abordée par le biais des activités, avec toutefois des nuances, d'un questionnaire à l'autre, qui réclament une attention particulière. En ce qui concerne l'ancien questionnaire, la mise en situation se présente ainsi : « Il y a beaucoup de monde dans le local. C'est l'heure de commencer l'activité vidéo, mais personne ne semble intéressé à y participer. Après deux appels, tu n'as toujours pas de succès auprès d'eux. Que fais-tu ? ». Arrêtons-nous pour commencer sur les éléments principaux de cette vignette : il y a beaucoup d'usagers à l'heure d'une activité (vidéo) mais personne n'est intéressé. Que doit faire l'intervenant dans pareille situation ? Doit-il insister et forcer les usagers à participer ? Pas au vu de nos précédentes conclusions. Que peut-il faire alors ? Renoncer à l'activité ? En proposer une autre en remplacement ou impliquer les usagers autrement ? Afin de saisir ce qui est ciblé ici, il faut nous référer au nouveau questionnaire : « Vous êtes dans le lieu d'accueil. Une activité doit commencer dans 10 minutes. Vous faites l'appel mais personne ne répond. Les participants affirment que les activités les ennuient et qu'ils préfèrent poursuivre leurs autres occupations. Que faites-vous ? ». Dans la première mise en situation, le local est plein mais personne n'a d'intérêt pour l'activité proposée : l'activité vidéo ; après deux appels, personne ne s'est manifesté. Le défi pour l'intervenant est donc de trouver le moyen d'impliquer le grand nombre d'usagers présents. La seconde mise en situation ne dit pas si le local est très fréquenté. Nous savons simplement que les usagers ne se manifestent pas, bien qu'ils disent par ailleurs être ennuyés par les activités qui leurs sont proposées. Nous devons de ce fait comprendre que l'enjeu est tout autre ici : il ne s'agit pas pour l'intervenant de mobiliser les usagers le temps d'une activité ; le problème exposé dans le nouveau questionnaire est plus profond car c'est l'essence même du projet qui est discutée. Le

problème dépasse en effet le cadre d'une activité unique comme dans le questionnaire 1. Dans le cas du questionnaire 2, le mal est plus grand, et le projet quasiment menacé : « les activités les ennuient ». Tandis que l'ancien questionnaire traite d'une démobilisation passagère, le nouveau questionnaire évoque ce qui pourrait s'apparenter à une mutinerie : « Une activité doit commencer dans 10 minutes. Vous faites l'appel mais personne ne répond. Les participants affirment que les activités les ennuient ». Le rôle de l'intervenant est alors de tenir le cap, en désamorçant cette situation et en revenant sur les fondements de LOISIIRS. Le protocole de l'ancienne coordinatrice spécifiait à ce propos :

Leur dire que si on se rend compte après un certain temps qu'elle utilise le lieu comme un centre de jour nous lui demanderons de quitter et qu'elle devra être compréhensive que LOISIIRS est un endroit pour s'impliquer et s'organiser entre nous, les personnes consommatrices de drogues par injection ou inhalation. (Protocole d'accueil, LOISIIRS, 2008)

Si Julien Leclerc nuancera cette consigne en affirmant que chacun doit s'impliquer à son niveau sans contrainte, il n'empêche que l'implication reste l'élément principal de LOISIIRS. Dans ce cas de figure, l'animateur doit trouver une solution afin de permettre aux usagers de prendre en main les activités : leur rappeler qu'il s'agit d'un lieu d'implication et non pas d'un accueil de jour ; mais plus simplement, l'intervenant peut se contenter de faire le lien avec ce qui se passe dans le local. Il peut observer les occupations et les discussions des usagers afin d'amorcer une autre activité. Ces situations étaient fréquentes lorsque nous étions intervenants et il arrivait souvent que les intervenants soient forcés de se recentrer sur les occupations des usagers afin de recréer un moment collectif.

#### 6.8.4. Dépasser la violence

Terminons l'analyse des questionnaires d'embauche des animateurs sociaux avec une autre thématique centrale à LOISIIRS : la violence.

Un homme entre dans le lieu d'accueil, il a un comportement agressif et semble bien intoxiqué. Tout le monde participe à une activité que tu animes avec un autre collègue. L'homme frappe sur la table et cherche à attirer ton attention. Il aperçoit une femme dans le groupe et commence à l'engueuler et à la traiter de tous les noms. Que fais-tu ?

Une description de LOISIIRS qui rend compte d'une réalité instable : l'ambiance est tranquille, tout le monde participe à une activité quand un usager violent fait soudainement irruption et s'en prend sans raison apparente à une femme. Cela laisse entendre qu'une telle situation peut se produire à tout moment ; cette instabilité fait partie du quotidien des intervenants, et ils doivent donc être préparés psychologiquement à l'affronter. Face à de telles situations, les intervenants n'ont pas d'autres possibilités que de sortir l'usager violent ; parfois, en cas d'altercation, il arrivait que les intervenants fassent un retour sur l'incident, mais la plupart du temps, ils se contentaient au contraire de reprendre l'activité comme si de rien n'était. Le second questionnaire évoque une toute autre situation mais avec des conséquences semblables : il s'agit au départ d'un différent financier. L'intervenant tente de séparer les deux usagers en cause, mais l'un d'eux revient à la charge et s'en prend à l'autre physiquement. Situation à laquelle nous avons aussi assisté à plusieurs reprises. Dans le questionnaire 1 nous supposons que la violence, qui semble totalement irrationnelle et dont n'importe qui peut être victime, est due à la consommation de drogue. La situation présentée dans le questionnaire 2 expose une violence liée à des questions d'argent, et elle spécifiquement circonscrite à deux usagers. Cette comparaison permet donc par ailleurs de découvrir différents types possibles de violence au sein de LOISIIRS, l'une pouvant se surajouter à l'autre. Ici encore, les intervenants

réagissaient en excluant l'utilisateur violent et en reprenant l'activité sans transition : ce qui avait pour effet de sortir le plus rapidement possible d'un contexte violent pour le groupe.

Ce chapitre a mis l'accent sur les attentes vis-à-vis des intervenants de LOISIIRS, et nous avons ainsi dégagé les prérequis en terme de valeurs, de normes et de compétences auxquelles les candidats au poste d'animateur doivent répondre. Parallèlement, il a été question de suivre dans le temps le développement de LOISIIRS à travers la comparaison de deux questionnaires différents, dont l'un fut utilisé avant l'arrivée de Julien Leclerc et l'autre à partir de sa prise de fonction. Cette démarche de clarification nous est apparue importante puisqu'elle rend compte des défis que les intervenants ont à relever à LOISIIRS, le plus important étant peut-être de parvenir à mobiliser les usagers sans pour autant se substituer à eux. Ces analyses nous auront donc permis de suivre notre fil conducteur de l'institution, de la normativité, tout en questionnant l'exclusion par le biais des thématiques de l'implication, de la réduction des méfaits et de la violence. Cette démarche rend compte par ailleurs de la manière dont LOISIIRS a voulu peu à peu devenir un milieu de vie rattaché à la consommation de drogue. Et là encore il est question de normativité, sachant que l'accueil se positionne comme un lieu alternatif et ouvert.

\*

## Chapitre VII.

### La construction identitaire et ses limites dans le journal de bord des intervenants

#### 7.1. Introduction

Du point de vue formel, le journal de bord des intervenants de LOISIIRS est un document électronique qui répond à un triple découpage : mensuel, diurne, nocturne. Chaque mois, un nouveau fichier *Word* est créé au début duquel se trouvent identifiés les intervenants en fonction du type de police et de la couleur qu'ils utilisent. Les journées se déclinent ensuite en fonction d'une grille type : la date, les usagers présents, l'événement, les incidents, les initiales des intervenants. Cependant, les écrits des intervenants ne suivent pas forcément les catégories de la grille, et il se peut par exemple qu'il soit question d'un incident dans la partie réservée à la description de l'événement. Toujours en rapport avec la forme, nous noterons que les observations et autres remarques des professionnelles relèvent d'un style familier ou argotique voire même phonétique. Cela est intéressant, car l'argot montre un rapprochement, un relâchement, des échanges formels sur un mode qui ne l'est pas ; il y a donc des enjeux relationnels au sein même de ce journal qui vont au-delà de l'échange d'information et qui nous rapproche de la construction d'une identité de groupe, comme nous allons le voir.

Le journal de bord des intervenants est un document de travail réservé uniquement aux professionnels de LOISIIRS, l'accueil de jour de l'organisme LA DOSE Montréal ; chaque service a son un journal de bord propre où les intervenants peuvent consigner les moments forts de leur journée. Ces informations permettent d'établir un suivi des interventions, des usagers, des rapports entre individus voire des rapports

entre l'accueil de jour et les autres services de l'organisme. Il s'agit donc tout autant d'une archive que d'un moyen de communiquer indirectement (certains intervenants ne se rencontrent que très rarement et le journal de bord leur permet de transmettre des messages par exemple). A ce titre, le journal de bord est aussi un indicateur de l'état d'esprit, des besoins ou des problèmes des professionnels : ressenti, motivation, difficultés potentielles, etc.

Pour finir, le journal de bord renferme des éléments propres à la vie d'un groupe, un aspect central d'une intervention qui se veut communautaire, c'est-à-dire tournée vers la mobilisation d'une population cible : mobilisation personnelle, qui vise une réduction des méfaits liés à la consommation de drogues, et mobilisation collective, à travers la construction d'une identité de semblables. Le point de jonction des deux versants de cette intervention étant l'implication, un concept pratique très important comme nous avons déjà pu le voir, et comme nous aurons l'occasion de le revoir.

Au fil des remarques et commentaires faits par les professionnels, il est en définitive possible de noter des récurrences propres à l'intervention proposée : récurrences de situations mais aussi récurrences du regard porté sur ces situations, autrement dit des typifications opérées par les intervenants dans le cadre du retour réflexif que constitue le journal de bord. Au-delà, ce document ouvre aussi l'accès aux conceptualisations pratico-professionnelles développées, travaillées, modelées au sein de cet accueil de jour. En dernier lieu, il sera de ce fait question des usagers et de la place qu'ils occupent dans le cadre de cette intervention. En guise d'aperçu, nous allons analyser dans un premier temps quelques exemples de constructions identitaires dans le cadre de ce journal de bord (les exemples choisis sont rattachés à notre présence sur les lieux) ; cela nous mènera, dans un second temps, à l'analyse détaillée du versant négatif de cet aspect identitaire à travers l'étude complète d'un cas dont l'issue sera l'exclusion d'une usagère. Ces analyses seront complétées par la mobilisation conjointe de diverses sources documentaires (journal de bord, comptes-rendus de

réunion, mais aussi comptes-rendus COCUS).

## 7.2. « La gang »

Le journal de bord des intervenants permet d'observer un collectif où sont partagés des sentiments communs. « La gang », par exemple, terme couramment utilisé, vise ainsi un groupe soit pour en souligner l'existence soit pour lui adresser un message. Il est donc important de noter dès à présent que les intervenants identifient un collectif et non pas simplement quelques individualités coexistant côte à côte, et qu'il convient par là même de distinguer ce qui relève du traitement personnel de ce qui touche à la communauté dans son ensemble. Très concrètement, commençons donc par montrer comment l'idée d'une collectivité se dessine dans les écrits des intervenants :

« Activités : Soirée ben ben tranquille disons... Il ne s'est pas passé grand-chose, fac on a pas mal jasé toute la soirée avec la gang. Il y a eu plus de mouvements lorsque les gars de la formation sont revenus. Jean R. a fait un accueil, c'était cool. »<sup>48</sup>

Nous sommes ici en présence d'un commentaire à propos du déroulement d'une soirée à LOISIIRS. Dans la catégorie « Activités », l'intervenante relève tout d'abord l'absence d'incident : « ben ben tranquille ». Cette trop grande tranquillité est détaillée un peu plus loin : « il ne s'est pas passé grand-chose ». Par extension, il devient alors possible de comprendre que, au-delà du fait qu'il n'y ait pas eu d'incident, aucun autre fait saillant ou intéressant n'est à retenir : ce calme plat, ce manque d'entrain, devenant quelque peu synonyme de renoncement ; ce que l'on peut percevoir dans l'ajout du : « disons ». La conséquence de cet état de fait est une causerie entre toutes les personnes présentes : « fac on a pas mal jasé avec la gang ».

---

<sup>48</sup> Valérie, *Journal de bord LOISIIRS*, 15 janvier 2010.

Le « fac » désignant de manière très claire un rapport de cause à effet : « fac » = ce qui fait que. Sans rentrer ici dans l'analyse de la hiérarchisation qui en découle (il ne s'est pas passé grand-chose donc il y a eu une « discussion »), arrêtons-nous cependant sur l'importance du collectif dans cette description : « on a pas mal jaser toute la soirée avec la gang ». Il pourrait s'agir d'une simple formule pour signifier que rien n'étant possible, les intervenants se sont contentés d'animer une discussion, mais il s'agit en fait de bien plus que cela. Ce que souligne cette remarque c'est le fait que, si aucune action collective n'a été possible, la collectivité a malgré tout pris forme dans le cadre d'un échange verbal « toute la soirée avec la gang ». D'après ce que nous avons pu comprendre, le terme jaser dans son acception québécoise souligne aussi la sortie d'un cadre formel : on quitte le sérieux pour aller vers le relâchement, l'évasion, et cela va donc établir une sorte de parenthèse non fonctionnelle mais qui permet toutefois une proximité, voire un rapprochement.

Il y a donc une hiérarchisation de l'agir et du dire dans cet extrait de journal de bord, mais il y a surtout une importance toute particulière accordée à la constitution du groupe en tant que tel : le groupe prime, la gang a pu exister et c'est cela qui compte. Cette objectivation, cette formalisation, nous pourrions même dire cette cristallisation pour relire phénoménologiquement ce concept Durkheimien, semble malgré tout, selon ce qu'indique les quelques lignes de cette intervenante, passer par la proactivité : « Il y a eu plus de mouvements lorsque les gars de la formation sont revenus. Jean R. a fait un accueil, c'était cool. ». Le temps qui été pris pour jaser a permis l'expression du groupe mais pas autant en effet que l'accueil fait par Jean au « gars de la formation ». Il nous est impossible de savoir ici en quoi au juste a consisté l'accueil de Jean, mais l'expression de cette parole d'accueil, en tant qu'elle venait de Jean lui-même, est décrite comme qualitativement pertinente sinon davantage unificatrice : « c'était cool » s'oppose très nettement à « il ne s'est pas passé grand-chose ». Parallèlement à l'accueil, le commentaire de l'intervenante souligne aussi la formation à laquelle ont participé certains usagers : nous ne

pourrons pas en dire plus sur la formation en question par manque d'éléments, mais il est intéressant de noter qu'il se dégage de la remarque de l'intervenante l'image d'un milieu de vie (cela peut rappeler un accueil familial au retour chez soi). Le retour des « gars de la formation » ne s'est pas fait dans l'indifférence mais dans la chaleur des membres du groupe. Terminons ici par la caractérisation de l'entreprise d'accueil de Jean en Faire : « Jean R. a fait l'accueil, c'était cool ». L'on voit bien alors un contraste se dessiner entre « Jean R. a fait l'accueil » = « cool » et « il ne s'est pas passé grand-chose » donc « on a pas mal jasé ». Dans un cas, la parole prend son sens à travers l'action d'accueillir, c'est-à-dire l'inclusion par un usager de nouveaux arrivants au sein d'un groupe, tandis que dans l'autre cas, la parole se présente comme un support professionnel ayant permis l'émergence d'un entre-soi.

### 7.3. Le déroulement collectif d'une activité

En suivant les manifestations communautaires dans les écrits des intervenants, nous pouvons dégager plusieurs thématiques satellites rattachées à cette problématique principale de l'identité de groupe. En même temps que nous rendrons compte des références qui sont faites à une collectivité dans le cadre de cette intervention sociale, nous rendrons parallèlement compte des différentes facettes de ces manifestations. Nous avons débuté cette partie par un extrait de journal de bord contenant un certain nombre d'éléments en rapport avec cette question, poursuivons avec un passage qui permet de préciser davantage le terme « gang » tel qu'il est entendu par les intervenants de LOISIIRS :

SUPERBE JOURNÉE !! On s'est vraiment amusé, bien mangé et bien bu (du moult de pomme pétillant, bien sûr !). Un beau moment en gang !

(Valérie, *Journal de bord LOISIIRS*, 2 janvier 2010)

Cet extrait de journal date du 2 janvier 2010 et fait référence au traditionnel repas de Noël de l'accueil. Une description d'un repas sans incident et lors duquel les personnes présentes ont pu « vraiment » s'amuser, manger et boire. Rien d'extraordinaire en apparence et cela pose du même coup cette question : que peuvent nous apprendre ces quelques lignes que l'intervenante a pourtant pris le temps de rédiger dans le journal de bord ? Plusieurs points sont ainsi à noter. Le premier est d'ordre purement matériel : de la nourriture a été achetée ainsi que du moult de pomme pétillant et toutes les personnes présentes en ont eu à satiété. A noter de plus que ce moment de convivialité a été accompagné d'une boisson non alcoolisée et que cela est précisé entre parenthèses. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela décrit le fait que les usagers sont capables de passer une superbe journée ensemble sans pour autant avoir recours à de l'alcool : en d'autres termes, la démarche de LOISIIRS est efficace, et que la dépendance au groupe est potentiellement plus forte que d'autres dépendances. Le second point fait suite au précédent mais va un peu plus loin : tout le monde s'est amusé en ayant accès à un repas complet et à du moult de pomme, ce qui est loin d'être le quotidien de tous les usagers de l'accueil. Nous quittons ici le simple constat matériel pour aller vers le constat d'ordre médico-psychologique : les usagers présents ont « bien » mangé, ce qu'ils négligent souvent de faire, et se sont amusés, ce qui est par ailleurs un indicateur de leur état psychologique du moment. Cette analyse nous amène en définitive à un troisième point.

Au-delà de l'aspect descriptif ou du compte-rendu d'activité, nous rejoignons la question identitaire : ce que l'on peut constater à travers l'importance accordée à l'état de santé et à l'état physique des usagers mais surtout par cette équivalence : « SUPERBE JOURNÉE » = « un beau moment en gang ». Il y a donc un télescopage entre le travail accompli par les intervenants et le fait de passer « un beau moment en gang », le tout avec une double vertu : rendre palpable cette communion mais aussi la partager voire la repartager avec les autres membres de l'équipe (avec les absents mais aussi avec ceux qui l'ont vécue, générant par là un redoublement d'expérience).

Entrons maintenant dans le détail de ce qui est mentionné : « On s'est vraiment amusé, bien mangé et bien bu (du moult de pomme pétillant, bien sûr !) ». Nous constatons dans un premier temps un élément qui plante d'emblée le décor : « SUPERBE JOURNÉE! ! ». Un dénouement positif contrastant avec les divers incidents qui ont cours comme nous aurons l'occasion de le voir, il est donc important pour l'intervenante de le mentionner. S'amuser, manger et boire constituent la structure de base de cette journée, toutefois notons que l'intervenante prend le point de vue d'une convive et non plus celui d'une intervenante dont le rôle aurait été, entre autres, d'organiser une activité. En effet, l'intervenante souligne avec insistance le fait qu'elle se soit « vraiment » amusée. C'est dire que son rôle n'était pas tant d'organiser le repas que d'y participer comme tous ceux présents : « On s'est vraiment amusé » ; et cet amusement, ces réjouissances ont eues lieu sous l'égide d'un « on » globalisant. Ce « on » est d'une importance capitale. Il est l'équivalent d'un « nous », d'un « nous » qui veut dire tout le monde sans exception, mais au-delà, il signifie plus encore : il signifie que, malgré les problèmes, malgré la toxicomanie, la rue pour certains, tout le monde sans exception a pu prendre du plaisir avec les autres, et c'est cela précisément qui est caractéristique d'un « beau moment en gang ».

#### 7.4. L'attention portée à l'état physique de la gang

Poursuivons l'exploration de l'aspect communautaire de l'intervention de LOISIIRS. Alors que la pertinence de cette problématique se dessine peu à peu à travers son efficience pratique, nous allons maintenant aller plus avant dans l'analyse et en décrire cette fois-ci les implications. En effet, parallèlement au fait que les écrits des intervenants donnent à voir l'existence d'un groupe, que les intervenants n'hésitent pas à se décrire eux-mêmes comme membres du groupe, que l'existence de ce groupe soit à la fois un moyen d'intervention mais aussi une finalité quand l'existence du

groupe relève des usagers eux-mêmes, parallèlement à tout cela donc, il nous faut encore tenir compte des différentes manières dont le groupe est appréhendé, caractérisé, présent, autrement dit, des différentes manières dont le groupe existe à travers les descriptions qui en sont faites par les intervenants :

Activités : Ce fut un beau COCUS en général, mais la gang était fatiguée de la journée d'hier et de ce midi en plus de ce COCUS.

(Valérie, *Journal de bord LOISIIRS*, 27 janvier 2010)

Pour commencer, arrêtons-nous un moment sur le COCUS dont il est question dans cette observation, le COCUS du 27 janvier 2010 : « un beau cocus en général ». Le moment du COCUS fera l'objet d'une analyse en soi, mais il est important toutefois de nous y référer dans ce cas et d'en décrire quelque peu le déroulement. Que signifie COCUS ? COCUS est l'acronyme de « ConsommateurTRICES d'Opiacés et Cocaïnes UniEs et Solidaires », comme nous l'avons déjà mentionné ; cet acronyme n'a aucun rapport, sinon orthographique, avec le pluriel de « cocu », contrairement à ce que l'on pourrait penser de prime abord ; en fait, COCUS fait phonétiquement référence au terme américain « caucus », qui dans son usage courant désigne une réunion de parti politique autour d'une question donnée. L'acronyme insiste sur la notion d'unité qui est de plus renforcée par la féminisation des termes « ConsommateurTRICES » et « UniEs ». Ainsi, cet acronyme évoque un espace<sup>49</sup> fondé sur le rapprochement de tous les consommateurs de drogues, femmes et hommes, quelques que soient les drogues qu'ils utilisent. Nous utilisons le terme espace car il s'agit de rencontres hebdomadaires lors desquelles les consommateurs de drogues, unique critère de leur acceptation dans le cadre de cet accueil de jour, peuvent décider collectivement des orientations de l'intervention qui leur est

---

<sup>49</sup> L'on verra par la suite en quoi cet espace est porteur ou non de politique mais nous pouvons pour le moment retenir la référence à la terminologie américaine des partis politiques et le fait que l'acronyme mentionne l'union et la solidarité des consommateurs de drogues.

proposée (du moins jusqu'à un certain point). C'est donc là un lieu de débat et d'échange dont l'objet est la réflexivité des usagers de l'accueil et dont l'idéal est la cohésion, la « gang », la solidarité, à travers les prises d'initiatives individuelles ou collectives, l'engagement ou encore la mobilisation, en un mot, la participation. Cette participation est favorisée par la distribution à la fin de chaque COCUS de 2 dollars et 3 cigarettes : environ ce qu'aurait perçu un usager s'il avait fait la manche pendant deux heures, selon les propos du coordonnateur de l'accueil. Au niveau de l'organisation, les COCUS suivent un ordre particulier : ils commencent toujours par une minute de silence en la mémoire des disparus ; chaque usager qui le souhaite peut ajouter un point à l'ordre du jour sur un tableau destiné à cet effet ; en revanche, la première heure du COCUS, n'est destinée qu'aux points apportés par les usagers et les intervenants ne pourront s'exprimer que lors de la deuxième heure.

Revenons maintenant au COCUS du 27 janvier 2010 défini comme « un beau COCUS en général ». 18 personnes étaient présentes pour traiter de l'ordre du jour suivant :

Minute de silence  
 Comité activités (Johnny)  
 Retour journée LOISIIRS (structure)  
 Forum Brutalité Policière du 29 au 31 Janvier 2010  
 Mike et son projet  
 (Compte-rendu du COCUS du 27 janvier 2010)

Dans le compte-rendu du COCUS, en face du premier point, « minute de silence », il est possible de lire : « effectuée ». Signe que tout ne va pas toujours de soi. En effet, l'ouverture des COCUS est plutôt agitée : il faut d'abord informer ceux qui discutent devant le local que le COCUS commence, il faut ensuite disposer autant de chaises que nécessaires autour de la table, il faut encore que tout le monde s'assoit, il faut, pour finir, obtenir le silence. Toutes ces opérations sont porteuses de complications : une bousculade, un usager qui s'assiérait à une place réservée par un autre usager ou

tout simplement une incompréhension peuvent très vite dégénérer en un conflit généralisé. Les intervenants sont de ce fait très attentifs aux attitudes des usagers, celles-ci pouvant, plus ou moins, les renseigner sur l'état de consommation d'untel ou d'untel. Tout cela a pour conséquence de rendre la minute de silence en début de chaque COCUS très difficile à obtenir. Il est en effet courant que celle-ci soit entrecoupée de cris, d'insultes, de bagarres voire même d'expulsions. D'après notre propre expérience du lieu, il semblerait que ce soit le moment le plus « explosif » d'entre tous, du fait même qu'une vingtaine de personnes, certaines chargées à bloc, d'autres souffrants de troubles mentaux, soient réunies dans quelques vingt mètres carrés et devant passer deux heures assises sur une chaise sans mot dire ou en respectant leur tour de parole. Le fait que la minute de silence ait été « effectuée » ce jour-là est déjà l'indice d'un niveau de nervosité ambiante plutôt bas et donc d'un risque d'incident plutôt faible. Cela nous permet aussi de cerner un peu mieux ce qui est entendu par un « un beau COCUS ».

Le second point du COCUS, « comité d'activités », est un point amené par un usager du nom de Johnny comme l'indique l'ordre du jour. Johnny propose de mettre en place un comité qui serait en charge de collecter, de développer et d'organiser les activités de l'accueil ainsi que de veiller à leur bon déroulement. Johnny propose de plus que le comité soit constitué de 3 membres élus ou tirés au sort dans la liste des candidatures. Le compte-rendu du COCUS fera finalement état d'une élection :

Johnny et Emma se proposent BACK-UP  
 Peter 1 1 1 1 1 = 5  
 Jean 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 = 14  
 Robi 1 = 1  
 Gabrielle 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 = 12  
 André 1 1 1 1 1 1 = 6  
 Mike 1 1 1 1 = 4

Résultats officiels : Jean, Gabrielle et André sont sur le comité, Johnny et Emma sont back-up. (Compte-rendu du COCUS du 27 janvier 2010)

Les résultats indiquent un vote massif pour Jean et Gabrielle (14 personnes sur les 18 présentes se sont prononcées en faveur de Jean) : on peut donc parler d'un taux de participation élevé (forte participation aussi au vu du nombre de candidats). A quoi il faut encore ajouter le volontarisme de Johnny et de Emma qui se sont proposés comme « back-up », à savoir comme potentiels remplaçants. La question politique se profile très clairement, d'abord au travers du nom de cet espace (COCUS), ensuite au travers de la logique qui y préside : prise collective de décisions mais, plus encore, élection par les usagers de leurs propres représentants et, au fil de cette question politique, la question communautaire trouve sa place : un groupe ouvert à une population cible, une intersubjectivité revendiquée, le partage d'intérêts communs, une intervention qui prend pour objet la réflexivité, la représentation du groupe par des pairs élus.

Autre élément important en rapport avec ce que nous venons de dire : la brutalité policière. Dans le compte-rendu du COCUS qui nous intéresse, celui du 27 janvier 2010, l'avant dernier point à l'ordre du jour concerne la brutalité policière. Il s'agit plus précisément d'un forum qui devait se tenir les 29 et 30 janvier autour de cette question organisé par « des militants et des militantes pour la justice sociale »<sup>50</sup>, peut-on lire sans plus de détails sur la page internet du forum. Nous ne pouvons pas savoir qui a laissé ce point à l'ordre du jour même s'il s'agit forcément d'un intervenant, sachant que ce point figure en seconde partie du COCUS (partie où sont traités les points amenés par les intervenants) ; mais l'important est de relever que LOISIIRS, dont le moment du COCUS est l'élément central, va soutenir la mobilisation citoyenne hors des locaux de LOISIIRS et que l'équipe travaille au développement de l'esprit militant des usagers. De quoi s'agit-il ici ? De brutalité policière, ce qui laisse aussi entendre à quel point les usagers de LOISIIRS sont concernés par cette question

---

<sup>50</sup> <http://forumcontrelaviolencepoliciere.wordpress.com/cestquoileforum/>

de la police (au sens de ce qui ordonne) et de la brutalité qui peut s'y rattacher :

L'autre jour j'étais sur la rue St-Hubert et je me suis fait accoster par des policiers qui m'ont clairement fait comprendre que vu mon style de vêtements, qu'ils me tenaient à l'œil et que je vais bientôt me faire arrêter et accuser pour possession et revente de drogue. (Labrosse F., « Question d'allure », Les Echos de la marge, numéro 1, non daté.)

Ce court récit de Fred décrit parfaitement de quoi il en retourne. Un exemple parmi une multitude illustrant une violence policière à l'égard des sans-abri pouvant aller de la menace verbale à la violence physique. Un comportement qui n'est cependant pas le propre des agents de police et qui pourrait plus globalement être défini comme l'expression d'un rejet dont la conséquence est avant tout l'annihilation de la personne en tant que personne. Il s'agit là de situations typiques auxquelles n'importe quel usager de LOISIIRS a été confronté à un moment ou à un autre de son existence, et c'est une composante importante de ce mode de vie qui est au croisement de la consommation de drogue et de la rue et, même ceux qui sont aujourd'hui en appartement, les anciens tels qu'André ou Emma, ne manquent pas de réagir violemment à l'évocation des agents de police ou des agents de sécurité :

J'étais au Centre Eaton à la foire alimentaire et je me suis mis à manger les restants sur les tables vides ou sinon je demandais aux gens, lorsqu'ils avaient terminé, si je pouvais prendre leur restant. C'est alors que les gardiens de sécurité sont tout de suite intervenus pour m'empêcher de manger. Ils m'intimidaient beaucoup et si j'avais insisté pour finir ce que je mangeais, ils auraient sûrement utilisé la force pour m'en empêcher. Est-ce un crime de manger ce qui aurait été aux vidanges ? Je considère ce geste comme si on voulait cacher la pauvreté au lieu d'aider. Tout ce que je veux, c'est manger ! (Labrosse F., « Question d'allure », Les Echos de la marge, numéro 1, non daté.)

Ces deux récits seront publiés dans le journal des usagers de LOISIIRS. Dans le premier récit, Fred raconte que des agents de police sont venus le voir alors qu'il n'avait commis aucune infraction, simplement interpellés par son style vestimentaire,

cas classique de ce qui est communément appelé du « profilage social ». C'est-à-dire que de mauvaises intentions sont imputées à quelqu'un du fait de son apparence. Faisons ici une parenthèse épistémologique. Cette expression est couramment employée par les usagers de LOISIIRS afin de décrire le rejet dont ils peuvent faire l'objet, car il y a derrière la notion de profilage l'idée d'une menace pour soi-même ou la société<sup>51</sup> : tu es à la rue, tu te drogues, donc tu es potentiellement dangereux. En arrière fond, il y a la peur du vol, de la maladie ou encore d'un comportement violent sous l'effet de la drogue ou de l'alcool, et cette menace peut elle-même recouvrir une multitude de ressentis négatifs et difficiles à démêler (le dégoût, la douleur, le mépris, la colère, la haine, parfois aussi la honte ou le malaise de voir émerger en soi-même de tels sentiments) ; il s'agit effectivement ici d'une petite parenthèse qui n'a pas de fondement empirique, si ce n'est cependant nos discussions avec la multitude d'individus avec laquelle nous avons abordé ce sujet, et il est clair que nous sommes sur un terrain où tous les sociologues ne pourraient pas s'aventurer.

Ainsi, nous avons été plusieurs fois questionnés par des chercheurs en sciences humaines aguerris sur les origines de notre tolérance à l'égard des consommateurs de drogue ou des sans-abri : « Écoutez, moi, c'est quelque chose que je ne pourrais tout simplement pas faire ! », nous dira, par exemple, un professeur. Nous nous sommes pourtant contents d'être stagiaires ou intervenants, bien loin de l'immersion célienne opérée par Patrick Declerck dans les refuges parisiens pour sans-abri. Mais tout cela est à mettre en relation, jusqu'à cette peur d'une rencontre radicale qui s'exprime ici à travers la véhémence policière pouvant aboutir à l'enfermement arbitraire de l'incriminé – « je vais bientôt me faire arrêter et accuser pour possession et revente de

---

<sup>51</sup> « L'itinérant apparaît ici comme une menace pour l'ordre établi, certes du fait de sa marginalité, mais bien davantage encore parce que la vie de rue irait à l'encontre des valeurs dominantes ». Bellot C. et al, (2005), *La judiciarisation et criminalisation des personnes itinérantes à Montréal*, Rapport de recherche pour Secrétariat National des Sans-abri, pp. 20.

drogue » – ou, pire encore, sa mise à mort<sup>52</sup>. Aussi, du point de vue de ceux qui éprouvent des difficultés à supporter les sans-abri, les agents de police agiront dans le sens naturel de leur protection<sup>53</sup>.

Le second récit décrit une situation pour le moins similaire dans ses implications mais qui met cette fois-ci en cause un agent de sécurité et non plus un agent de police. Dans le premier cas, la présence de Fred n'est tout simplement pas tolérée dans l'espace public, et cela lui vaut d'être intimidé et menacé d'enfermement par des agents de police ; ici, la présence de Fred n'est pas tolérée dans un centre commercial, d'autant plus que celui-ci cherche de la nourriture, réclamant parfois quelques restes à des clients. Mais dans les deux cas, la réaction des agents de l'ordre est l'intimidation accompagnée d'une volonté de nuire qui dépasse le cadre de la mise à l'écart, et la conclusion de Fred est bien en deçà de ce qu'il décrit : « Je considère ce geste comme si on voulait cacher la pauvreté au lieu d'aider ». Si le problème avait été la présence de Fred sur la voie publique, les agents de police auraient pu simplement lui dire d'éviter certaines zones de la ville sans pour autant avoir à l'intimider et à le menacer. Ce n'est donc pas sa présence au centre-ville qui n'est pas tolérée, mais bel et bien sa présence en tant telle. De la même façon, les agents de sécurité auraient pu se contenter de lui dire de quitter les lieux, voire même lui dire de quitter les lieux après avoir fini de manger les restes qu'il a ramassés ; cependant, ceux-ci l'intimident et

---

<sup>52</sup> Une vidéo postée sur Youtube le 2 janvier 2014, et reprise par toutes les chaînes d'information, montre un policier du SPVM menacer un sans-abri en pleine rue : « si j'ai un autre appel au 911 pour toi, je t'attache au poteau une heure ; je te le jure. Regarde-moi dans les yeux, je te le jure, je t'attache au poteau pendant une heure. ». Le sans-abri est en short et en manches courtes par -25 °c ; vouloir l'attacher à un poteau par cette température pourrait s'apparenter à une menace de mort. Il faut ajouter à cela le nombre de sans-abri abattus au cours d'une intervention : le 4 janvier 2014, Alain Magloire était le troisième sans-abri abattu en trois ans. Les journaux feront mention des problématiques de santé mentale des sans-abri.

<sup>53</sup> « SPVM : pourrait-on laisser les policiers faire leur job en paix ? », ce billet, qui fait suite à l'affaire du 2 janvier 2014 (Cf. note précédente), tente de justifier l'action du policier visé par les critiques : « Se pourrait-il que le policier mettait en pratique une méthode d'intervention afin de s'assurer de la présence d'esprit de l'individu, méthode dont une phrase, sortie de son contexte, pouvait être interprétée comme des menaces ? ». <http://richard3.net/2014/01/04/spvm-pourrait-on-laisser-les-policiers-faire-leur-job-en-paix/>, 4 janvier 2014.

vont jusqu'à l'empêcher de manger. Il y a donc une volonté de nuire, et cette volonté de nuire indique très clairement que la présence de Fred, un sans-abri toxicomane dans la cinquante, n'ouvre pas simplement un débat sur ce que doit être l'espace public ou sur l'accès aux centres commerciaux, mais isole un phénomène plus profond caractérisé par une volonté de détruire autant que possible la personne dans ce qu'elle a d'humain.

La médiatisation des incidents survenus à Fred par l'intermédiaire des Echos de la marge, le journal des usagers de LOISIIRS, va avoir pour effet de les sortir de l'anecdote et de les situer dans le registre du récit journalistique ; seulement, à aucun moment il nous viendrait à l'idée de penser que nous avons affaire au récit d'un journaliste en immersion. Ces récits ont paru dans la tribune libre du journal et, s'il est question d'information, il n'est cependant pas question d'actualité, dans le sens où il n'est pas question de médiatiser un événement récemment survenu ou de le mettre en relation avec des faits d'actualité (rien ne permet de dater les faits relatés par Fred. D'ailleurs, les récits eux-mêmes ne sont pas datés). Mais un autre point vue consisterait cependant à considérer que ces récits sont au contraire bel et bien de l'ordre de l'actualité dans le sens où il s'agit là du quotidien des sans-abri, dont les usagers de LOISIIRS consommateurs de drogue font partie.

Dans tous les cas, cette médiatisation aura pour effet de placer ces situations à un niveau méta et de les présenter du même coup comme des cas typiques ; c'est la raison pour laquelle nous avons voulu nous n'y arrêter. Car, en médiatisant ces réalités (les intervenants auraient pu tout simplement en parler au sein du groupe), une triple action est opérée : premièrement, travailler à l'élaboration d'un imaginaire commun sur la base d'histoires communes, qui constituent en sommes l'histoire de la marge comme l'indique le nom du journal. Il y a donc ici une action de renforcement identitaire ; deuxièmement, il est question ici de porter ces faits à la connaissance d'un public extérieur à l'accueil et possiblement extérieur au monde de la rue et de la

consommation de drogue : voici notre quotidien, voyez ce qu'il en est de la police et des agents de sécurité, voici ce qu'il en est de l'humanité. Pour finir, il est question ici de lutte politique et de changement social par la dénonciation d'une violente répression à l'égard des sans-abri. Ici nous rejoignons ce qui a été problématisé dans l'introduction de cette thèse.

Ces trois dimensions sont aussi présentes dans le dernier point à l'ordre du jour du COCUS du 27 janvier, point nommé Mike et son projet. La volonté de Mike, un usager de LOISIIRS, est d'ouvrir un centre de répit pour les usagers de LOISIIRS ; il cherche donc à mobiliser d'autres usagers mais aussi des intervenants autour de son idée. Celui-ci envisage parallèlement de solliciter le comité d'administration de LA DOSE afin que LOISIIRS puisse obtenir un numéro de charité et récolter directement des fonds (une sorte d'autofinancement en quelque sorte). Il va jusqu'à proposer qu'Emma, une ancienne du monde de la toxicomanie très respectée des autres usagers, fasse les démarches préliminaires auprès de la direction. En dernier lieu, il souhaite que des « gens » participent aux réunions de quartier « pour faire un rayonnement de LOISIIRS, démontrer notre implication et aller chercher l'appui de la communauté pour notre levée de fonds »<sup>54</sup>.

Avant d'aller plus loin, il serait déjà bon de relever dès à présent un certain nombre d'éléments. D'abord que le projet proposé par Mike oriente un peu plus LOISIIRS vers ce qui pourrait être un lieu de vie pour les consommateurs de drogue, et nous pouvons observer finalement un usager qui dépasse les attentes des intervenants dans le domaine ; pourtant, le moins que l'on puisse dire est que le projet de Mike est plutôt confus, dans le sens où il en recouvre effectivement plusieurs, car Mike amalgame sans plus y regarder le lieu de répit, le numéro de charité et la participation aux réunions de quartier. Mike ne dit pas si le répit qu'il a imaginé offrirait aussi la

---

<sup>54</sup> Compte-rendu du COCUS du 27 janvier 2010.

possibilité aux usagers d'y passer la nuit, mais nous pouvons comprendre qu'il est question d'un lieu de repos total sans contrainte d'activités : pour Mike, ce lieu devrait ouvrir les fins de semaines afin de permettre aux usagers de s'installer quelque part sans avoir d'obligations à remplir. Mais Mike aimerait aller plus loin encore en obtenant un numéro de charité pour LOISIIRS afin que l'accueil puisse dépendre de fonds propres. Un projet qui paraît difficilement réalisable sinon totalement utopiste, d'ailleurs, Gabrielle, une AIS formée en arts plastiques, a immédiatement perçu l'idéalisme de Mike, aussi s'est-elle empressée d'ancrer :) ce projet dans le concret avec une idée plutôt judicieuse : le carré Viger, un lieu très fréquenté par les sans-abri et les toxicomanes situé non loin de LA DOSE Montréal était sur le point de fermer, aussi pensera-t-elle à mettre en relation les deux projets : « Si le Square Viger ferme, [un] comité exige l'ouverture d'un centre de répit. On pourrait donc s'allier avec ce comité, car ils ont une demande de centre de répit comme Mike le propose. »<sup>55</sup>.

Finalement, rien ne se fera, et le projet disparaîtra tout bonnement de l'ordre du jour des COCUS suivants. Il ne sera pas non plus à l'ordre du jour de la réunion d'équipe de LOISIIRS qui s'est tenue le 2 février, et nous n'entendrons plus jamais parler de ce projet. Nous ne sommes même pas au stade de l'utopie car rien sera davantage formalisé ; tout au plus, une idée: L'intitulé du point à l'ordre du jour « Mike et son projet » prend alors une toute autre signification : Mike [tout seul] et son projet. La formulation de cet intitulé renforcerait elle-même cette remarque dans le sens où il n'est pas écrit : le projet de Mike, ce qui aurait donné un ton un peu plus sérieux à la démarche, mais bien Mike et son projet, c'est-à-dire deux entités distinctes, entendu Mike et cette idée quelque peu farfelue. Le COCUS aurait ainsi servi de tribune à Mike afin de lui permettre d'exprimer une idée sans lendemains ; c'est une lecture possible de ce qui s'est produit : Mike a été ignoré. Mais est-ce là tout ce qui s'est

---

<sup>55</sup> Compte-rendu du COCUS du 27 janvier 2010.

joué ? Probablement pas. Car malgré tout, un usager a cru en un projet et a pris la peine de l'exprimer devant l'auditoire du COCUS. Eu égard à ce que nous avons dit précédemment, Mike a fait preuve d'un agir politique. Mais avant même cela, au niveau le plus élémentaire, Mike s'est senti concerné par ce qui se passe à LOISIIRS. N'est-ce pas là une définition possible de l'implication ? Plus encore, suite à son intervention devant les membres du COCUS, Mike a permis l'évocation de la situation des sans-abri résidant au carré Viger, espace considéré comme un lieu de vie par nombre des usagers de LOISIIRS. Mike a aussi permis à Gabrielle de rebondir sur son idée et de parvenir à une proposition concrète ; ici, Mike a été entendu et pris en compte, et même s'il n'est pas possible d'analyser en détail toutes les facettes de ce moment (puisque nous sommes dépendants du compte-rendu du COCUS), il est possible d'affirmer qu'un échange a eu lieu.

A un autre niveau, il y a donc eu un résultat : la construction d'un imaginaire commun, l'implication, la lutte pour une identité meurtrie. Ainsi, la signification de ce moment dépendra de la perspective dans laquelle nous nous placerons. Cette remarque est capitale d'un point de vue sociologique car elle montre toute la difficulté, sinon l'impossibilité de dire ce qu'il en est « au juste » d'une situation, du fait de l'indétermination qui la caractérise. Surtout notre analyse tente ici d'inclure les différentes réalités possibles que recouvre, en fin de compte, une situation comme celle que nous venons de présenter.

Si nous revenons à la problématique ontologique (la rupture avec les sans-abri), nous observons peu à peu que les intervenants vont développer une intervention en termes de reconnaissance, avec toutes les difficultés soulevées précédemment concernant la tension entre implication et incitation à l'implication, dont l'origine se trouve entre autres, dans le fait que cette « lutte pour la reconnaissance » n'est pas une initiative des consommateurs de drogue mais d'intervenants communautaires. Nous pouvons du même coup nous demander quels sont les effets d'une telle démarche et qu'est-ce

que cela fait exister ? Car, si d'un point de vue pessimiste la démarche entreprise par LA DOSE Montréal renforce le politique là où y en a, sans pour autant le développer là où il est absent, il faut néanmoins tenir compte du fait que Fred a pris le temps de réaliser le récit de ses expériences malheureuses et a voulu les partager ou que Mike s'est impliqué à son niveau ; force est donc de constater qu'il y a bel et bien un agir politique. Ainsi le tableau ne peut être tout blanc ou tout noir une fois pour toute, et, là encore, nous rejoignons notre positionnement épistémologique de départ en nous reportant aux situations et à ce qu'elles activent structurellement, évitant autant que faire se peut de glisser des réalités d'un fait au fait comme réalité absolue.

Finissons cette analyse en revenant au commentaire que nous avons extrait du journal des intervenants. Le troisième point de l'ordre du jour de ce COCUS est celui qui nous intéresse particulièrement car il traite de la journée du 26 janvier, celle qui est définie dans l'extrait du journal de bord sélectionné plus haut comme étant en grande partie la cause de la fatigue de la gang, « fatiguée de la journée d'hier et de ce midi en plus de ce COCUS ». Que s'est-il donc passé le 26 janvier 2010 et en quoi cela est-il pertinent du point de vue de la dimension communautaire à l'œuvre dans cet organisme en général et dans cet accueil de jour en particulier ? Le 26 janvier était organisée, sur le modèle du COCUS, une journée de réflexion autour de l'intervention proposée dans le cadre de l'accueil de jour LOISIIRS. Pendant six heures, coordonnateur, intervenants et usagers de l'accueil ont procédé à l'inventaire des règlements de l'accueil et ont questionné la signification du lieu ; c'est dans ce cadre qu'a émergé la proposition de Johnny de mettre en place un comité d'activités.

L'on voit alors qu'en plus de tout ce qui a été mentionné auparavant et qui fait déjà état de manière très nette de la prise en compte mais aussi de la construction d'un entre-soi communautaire et identitaire, qu'il est possible d'aller encore plus loin dans la caractérisation de cet entre-soi, de cette « gang ». En effet, l'extrait du journal de bord sélectionné plus haut décrit l'état de fatigue, non pas d'une personne, mais de la

« gang » dans son ensemble : l'intervention proposée prend donc en compte l'état de fatigue du groupe tout entier avec une estimation de l'effort accompli et, probablement dans ce cas, un ajustement à faire lors des journées suivantes. De fait, non seulement intervenants et usagers peuvent se confondre dans le cadre d'une intervention, mais le groupe, la gang, jouit aussi d'un même état de santé, d'un même physique, d'un même corps pourrions-nous dire, avec cette idée implicite que, si une partie se porte mal, c'est la totalité qui en pâti ; cela sera approfondi lors du point suivant.

#### 7.5. L'intériorité collective

Nous l'avons dit en guise d'introduction à cette partie, mais il est bon de le rappeler à ce stade de l'analyse : en rédigeant ce journal, les intervenants ne vont pas seulement décrire ce qui se joue mais aussi et surtout faire exister une multitude de réalités, comme notamment rendre palpable une identité de groupe, celle de l'équipe, celle des usagers, celle de l'accueil, car l'une des vocations de l'intervention de LOISIIRS est de produire une vision commune : à travers la création d'un milieu de vie, les intervenants ont la mission d'autonomiser un groupe afin qu'il soit capable de se représenter en tant que groupe, au sein de LOISIIRS mais aussi au-delà. Ce travail s'effectue sur deux niveaux.

Au niveau interactionnel, au fil de l'implication des usagers par des activités, mais cela se fait aussi au niveau communicationnel, comme avec ce journal de bord par exemple, de manière performative : nommer c'est faire exister. Ainsi, ce journal va agir en réactivant à l'infini ce qui est attendu des intervenants de LOISIIRS dans le cadre de leur travail ; cette réactivation des exigences va jouer quelque peu comme un effet panoptique car, à la longue, les objectifs professionnels seront fournis par les intervenants eux-mêmes et non pas seulement par une instance hiérarchique. La

comparaison avec le panoptique n'a qu'une valeur heuristique, toutefois, même s'il n'est pas ici directement question de surveillance, il y a un renforcement de l'adhésion de chacun à une entité. Cela permet aussi de mieux comprendre l'intensité de certaines expressions de joie ou d'enthousiasme comme nous allons le voir dans l'extrait suivant :

Pour le reste, nos participants sont tout de même en feu pour le 26 janvier prochain. Je crois que la façon dont ils se sont appropriés le projet exprime bien le fait qu'on fait du bon boulot et qu'on atteint nos objectifs. Bref, j'ai bien hâte de voir ça au 26 janvier!! (Guillaume, *Journal de bord LOISIIRS*, 8 janvier 2010)

Nous sommes ici en présence d'un commentaire de journal de bord qui fait référence à la journée LOISIIRS du 26 janvier dont il était question précédemment. Ce commentaire est cependant antérieur au premier ; il est daté du 8 janvier et fait état de l'avancée de la préparation de cette journée qui avait vocation à impliquer encore davantage les usagers. Afin de saisir tous les enjeux relatifs à cette journée, nous allons d'abord nous référer au compte-rendu d'une réunion d'équipe datant du 12 janvier. Dans l'extrait en question, le nouveau coordonnateur, Julien Leclerc, demande à son équipe d'encourager les usagers à s'impliquer lors de cette journée :

Julien Leclerc rappelle aux animateurs qu'ils doivent encourager les participants à remplir le cahier des suggestions. Il suggère également de rémunérer les participants pour leur implication dans cette journée. (Rencontre de planification LOISIIRS, mardi 12 janvier 2010 de 17h00 à 20h00)

Un extrait de compte-rendu *a priori* banal si l'on fait abstraction de tout ce qui a été mentionné jusqu'à présent, notamment le point de vue de Julien Leclerc concernant la substitution des intervenants aux usagers dans le cadre d'activités (comme pour le guide *Qu'est-ce qui crack ?*). Dans l'extrait que nous avons sélectionné, « Julien Leclerc rappelle aux animateurs qu'ils doivent encourager les participants à remplir le

cahier de suggestions ». Comment comprendre cette phrase ?

Avant même d'entrer dans les détails, le premier point à soulever est théorique : il nous ramène au portrait que nous avons dressé de Julien Leclerc et nous permet de mesurer un certain écart entre sa vision et sa pratique de coordonnateur. Théorique, pour commencer, car cet écart rend compte d'une dynamique sociologique. Notre propos ne consiste pas vraiment à dire que les propos recueillis dans le cadre des discussions ou dans les documents écrits ne sont pas représentatifs de la pratique, ou pire encore, qu'ils ne correspondent pas à la réalité. Notre constat est tout autre.

Dans notre perspective, la question centrale n'est pas de savoir si tel document est représentatif ou non des pratiques des acteurs, car les sources ont valeur égale et chacune d'elles décrit une réalité particulière. Cela n'aurait donc aucun sens d'affirmer dans ce cas que la vision théorique de Julien Leclerc n'est pas représentative de sa pratique, mais cela n'aurait aucun sens non plus de dire que tel document ou tel propos du coordonnateur ne correspond pas à la réalité. En fait, l'intérêt de notre travail est de montrer que chaque source, chaque document de quelque nature qu'il soit, va renfermer une réalité propre ; c'est à partir de ces réalités que l'on pourra définir des structures ou des configurations sociales, mais ces structures ne seront ici prises en compte que d'un point de vue pragmatique, dans le cadre du contexte de leur activation. Cela fera ressortir la complexité des enjeux en présence et nous empêchera de lire ce qui se joue uniquement par un seul prisme. C'est notre premier point : Julien Leclerc ne dit pas une chose d'un côté et le contraire de l'autre ; il est aux prises avec les multiples problématiques de l'intervention sociale auprès des toxicomanes à LOISIIRS. Ce qui nous intéressera donc, c'est la lecture que feront les acteurs de ce qu'ils vivent : c'est cela que nous appellerons réalité (entendu que l'accès à une réalité en soi est impossible).

Qu'en est-il ici : « Julien Leclerc rappelle aux animateurs qu'ils doivent encourager les participants (...) ». Même si ce ne sont pas là les mots de Julien Leclerc mais de ceux de l'intervenant anonyme qui a rédigé le compte-rendu, cette formulation est intéressante car elle montre un balancement entre l'incitation et l'implication. Le plus singulier étant que le coordonnateur « rappelle » leur devoir aux intervenants. Quel est ce devoir ? Que les intervenants doivent encourager les participants à s'impliquer. Les intervenants « doivent » ; il s'agit donc d'une obligation à encourager. Le terme « encourager » prend alors une autre signification : il agit comme un concept capable de décrire une réalité intermédiaire entre l'incitation et l'implication. Cela ne nous dit pas cependant ce que doivent faire concrètement les intervenants afin d'encourager les usagers : ceux-ci peuvent se contenter de leur dire « On vous encourage vivement à remplir le cahier de suggestions » et ne plus y penser, mais nous voyons que ce n'est pas ce qui attendu d'eux de la part du coordonnateur, sinon il n'y aurait tout simplement pas lieu pour celui-ci de rappeler aux animateurs qu'ils doivent encourager les usagers. Au niveau le plus élémentaire, ces encouragements pourraient prendre la forme d'une argumentation en faveur de l'implication expliquant aux usagers toutes les raisons pour lesquelles il faut remplir le cahier ; les intervenants peuvent aussi poser régulièrement la question de savoir si tout le monde a bien rempli le cahier ; ils peuvent encore rappeler de temps à autre aux usagers que le cahier des suggestions se trouve à tel endroit et que cela serait bien qu'il soit rempli, etc. Le fait est que dans tous ces cas, la limite avec l'incitation est très mince.

Si nous voulons faire le tour du contenu de l'extrait de réunion que nous avons présenté, il faut encore traiter du qualificatif de participant : « Julien Leclerc rappelle aux animateurs qu'ils doivent encourager les participants à remplir le cahier de suggestions ». Car en effet, la notion de participation trouve avec cette formulation une toute autre signification. Nous sommes en présence d'une situation où le coordonnateur rappelle à ses intervenants qu'ils doivent encourager des participants, qui ne participent pas, à remplir un cahier de suggestion. Il apparaît clairement que le

qualificatif de participant, et la notion même de participation, ne désignent pas ce qu'ils expriment : participant signifie, dans ce cas de figure, usager de LOISIIRS, plus précisément encore, usager de LOISIIRS qui ne participe pas et qu'il faut du même coup « encourager » à participer. Mais cette clarification de la notion d'implication ne s'arrête pas là, car dans le même compte-rendu que celui où Julien Leclerc rappelle à ses intervenants d'encourager les participants à s'impliquer, un autre débat relatif à l'implication émerge :

Il suggère [Julien Leclerc] également de rémunérer les participants pour leur implication dans cette journée. L'équipe s'oppose à cette suggestion en affirmant que l'implication sociale ne doit pas être perçue par les participants comme une autre façon de gagner de l'argent. Clément Gagnon propose plutôt d'organiser un souper avec les participants afin de favoriser le renforcement des liens informels entre l'équipe et les usagers. La proposition est retenue. (Rencontre de planification LOISIIRS, mardi 12 janvier 2010 de 17h00 à 20h00)

Il est important de faire le tour de tous ces éléments en apparence périphériques au commentaire qui nous intéresse, car une multitude de dimensions se trouvent en fait intimement liées, avec notamment cet enjeu central de la participation comme nous venons de le voir. La participation (ou l'implication, termes utilisés comme synonymes dans le cadre de LOISIIRS) est un concept sur lequel repose toute l'intervention propre à ce terrain. De ce fait, il est le socle même de LOISIIRS, car, sans participation, LOISIIRS deviendrait un accueil sans ambition politique de changement social<sup>56</sup>, un lieu où, dans le meilleur des cas, les toxicomanes passeraient leurs journées à ne rien faire, sinon à profiter des effets des drogues qu'ils auront consommées. Lors de cette réunion d'équipe, nous assistons ainsi à un débat autour de la rémunération ou non des usagers pour leur participation à la journée LA DOSE

---

<sup>56</sup> La pertinence de ce terrain réside précisément dans le fait qu'il n'est pas question de pousser les toxicomanes à quitter absolument la consommation de drogue, mais à les assister dans leurs choix et à les impliquer dans une dynamique de changement social fondée sur une appartenance identitaire dont ils pourraient être fiers.

du 26 janvier. Julien Leclerc, le coordonnateur, est pour la rémunération des usagers, tandis que son équipe y est formellement opposée. Sans aller plus loin, il est bon de remarquer en quoi une telle initiative est déjà en elle-même ambiguë : un débat naît pour savoir s'il faut ou non rémunérer la présence des usagers lors de cette journée de LA DOSE Montréal ; or, les usagers sont nommés des participants. Comme nous le l'avons montré plus haut, le terme participant désigne un usager de LOISIIRS qui ne participe pas et qu'il faut du même coup encourager à participer. Le problème qui se pose alors est que cela met sur le même plan un participant qui participe et un participant qui ne participe pas, ou un participant-usager, si l'on préfère : c'est ici que s'ouvre alors le débat autour de la rémunération ou non des participants.

Pour Julien Leclerc, originaire des milieux militants, il est normal que la participation soit rémunérée, et, s'il ne tenait qu'à lui, comme il nous l'a dit, il ne manquerait pas de rémunérer toutes les activités auxquelles les usagers prendraient part. La vocation ne doit pas être bradée, au contraire, elle doit être valorisée. Mais l'équipe pose le problème autrement en revanche, car payer les usagers qui participent reviendrait en grande partie à remettre en question le travail des intervenants, dont la mission centrale est de mobiliser les usagers. Cela questionne aussi l'adhésion des usagers à ce qu'ils font. Un compromis permettra finalement de sortir de la « crise » avec la proposition d'offrir un repas aux usagers qui participeront à la journée du 26 janvier. Élément important, en lien avec cette partie sur la construction identitaire, le compte-rendu de la réunion mentionne le renforcement de liens informels par l'intermédiaire du repas qui, davantage encore que l'argent, permettrait de créer des liens plus forts au sein du groupe.

Pour le reste, nos participants sont tout de même en feu pour le 26 janvier prochain. Je crois que la façon dont ils se sont appropriés le projet exprime bien le fait qu'on fait du bon boulot et qu'on atteint nos objectifs. Bref, j'ai bien hâte de voir ça au 26 janvier !! (Guillaume, *Journal de bord LOISIIRS*, 8 janvier 2010)

Revenons maintenant à l'analyse du journal de bord des intervenants, car c'est de cela dont il s'agit ici, et nous allons voir que ce détour par la notion de participation n'était pas inutile. Si dans le cadre de ce commentaire il n'y a pas d'unité émotionnelle affichée comme dans les précédents cas, nous pouvons malgré tout constater qu'il y a une correspondance, et que cela établit un lien entre le ressenti des intervenants, celui des usagers, l'enthousiasme ambiant et la participation : le point central étant que l'intervenant décrit ici une espèce de cercle vertueux des émotions positives : l'enthousiasme des usagers renvoie à celui de l'intervenant, et celui de l'intervenant (« je crois qu'on fait du bon boulot ») renvoie à celui des usagers ; en définitive, l'enthousiasme de l'intervenant va redoubler celui des usagers et décrire une réussite en terme de participation. En d'autres termes, tout va pour le mieux : « j'ai bien hâte de voir ça au 26 janvier!! ».

Comme nous venons de le dire, il semblerait qu'il n'y ait pas en apparence d'unité en référence à la gang ou au groupe dans ce commentaire. Il est intéressant cependant de noter que l'intervenant utilise un pronom possessif en évoquant les usagers : « nos participants ». Et, même si le groupe n'est pas nommé, il existe de fait une unité décrite par l'intermédiaire de l'appartenance. L'intervenant aurait pu dire : « les participants sont... », mais il va signifier une relation spécifique entre les intervenants et les usagers de LOISIIRS. Ici, il y a de plus un renforcement de cette unité par l'association du pronom possessif et du terme participant, qui est un terme choisi par l'équipe d'intervention afin de désigner les usagers ; ce terme est donc aussi un marqueur d'appartenance. Ces usagers ne sont pas simplement des usagers. Par « Nos participants », nous pouvons comprendre des usagers qui fréquentent LOISIIRS régulièrement, qui sont bien connus des intervenants et qui ont développé des liens au fil d'expériences heureuses parfois et moins heureuses d'autres fois. A cela, s'ajoute encore le fait que la base de ce commentaire corresponde à la lecture que fait l'intervenant de l'état d'esprit dans lequel se trouvent les usagers de LOISIIRS. Il est

question d'usagers « en feu », c'est-à-dire extrêmement motivés, très enthousiastes de participer à cet événement : la journée LA DOSE Montréal du 26 janvier. La conclusion de l'intervenant est que « on fait du bon boulot et que les objectifs sont atteints » ; ici, il y a une conversion de l'intériorité des usagers en réalisation professionnelle : « nos participants sont en feu » équivaut à « ils se sont bien appropriés le projet » qui finalement équivaut à : on fait du bon boulot et on a atteint nos objectifs. Le tout pourrait se résumer en une équation assez simple : nos participants = nos objectifs. Cela veut dire que le ressenti positif des usagers est constitutif de leur statut de participant : l'implication ne correspond pas seulement à des actes mais elle est aussi et avant tout ressenti, le ressenti des usagers est un enjeu : il n'est pas seulement attendu d'eux qu'ils agissent de manière mécanique, mais l'on souhaite qu'ils puissent ressentir les choses, c'est ce que nous dit ce commentaire ; et, à travers cette idée d'appropriation du projet par les participants, il y a précisément l'idée d'appropriation des participants par les intervenants. Le commentaire se termine par un message à l'équipe d'intervention dans son ensemble : « on fait du bon boulot » ; là aussi, il y a unité par l'utilisation du « on ». Unité de l'équipe d'intervention, mais unité aussi avec les usagers, car le pronom « on » va aussi englober ces derniers puisqu'ils sont supposés travailler de concert avec les intervenants ; cela masque en partie les frontières entre intervenants et usagers, mais sans les gommer totalement. En effet, le message en question, qui ne s'adresse qu'à l'équipe d'intervention, propose avant tout une lecture en terme d'objectifs professionnels. Quant à la recherche de l'unité au sein de l'équipe d'intervention, elle s'appuie sur les effets du renforcement positif : notre équipe, nos participants, notre équipe. Le tout va se combiner dans cette journée du 26 janvier. Ainsi, l'empressement et l'enthousiasme dont fait preuve l'intervenant, en plus de redoubler l'enthousiasme des usagers « en feu », va réunir la totalité de ce qu'est LOISIIRS en vue de cet événement : « Bref, j'ai bien hâte de voir ça au 26 janvier !! ».

Point intéressant, cela décrit le sentiment inverse qu'a eu Julien Leclerc lorsqu'il a pris ses fonctions de coordonnateur de LOISIIRS : le manque de participation des usagers et le manque d'entrain de son équipe. Y aurait-il eu un changement d'attitude chez les intervenants ? Nous n'avons pas cette information car, avant l'arrivée de Julien Leclerc, le journal des intervenants était tenu sur un cahier, document sur lequel nous n'avons jamais pu mettre la main. Nous pouvons du même coup nous demander si l'enthousiasme affiché de cet intervenant ne répond pas simplement aux attentes du nouveau coordonnateur ou s'il s'agit d'une attitude « naturelle » chez lui.

Ces hypothèses sont importantes car nous essayons aussi de savoir quelle réalité est vécue phénoménologiquement par les acteurs ; l'éventualité la plus probable serait néanmoins celle d'un décalage entre le ressenti de cet intervenant et celui de Julien Leclerc, et la réussite affichée par cet intervenant dans le cadre de ce commentaire n'en resterait pas moins insuffisante aux yeux de Julien Leclerc. Selon le coordonnateur, l'intervenant aurait une mauvaise lecture de la réalité : « les participants sont en feu ». Cette hypothèse est rendue possible du fait de l'antériorité du commentaire de l'intervenant par rapport à la consigne répétée par Julien Leclerc en réunion d'équipe : « Julien Leclerc rappelle aux animateurs qu'ils doivent encourager les participants à remplir le cahier de suggestions ». Cela veut dire que la vision qu'a Julien Leclerc de l'enthousiasme des participants n'est pas du tout la même que celle de l'intervenant, et comme l'intervenant associe son jugement positif du travail accompli à l'enthousiasme des participants : « Je crois que la façon dont ils se sont appropriés le projet exprime bien le fait qu'on fait du bon boulot et qu'on atteint nos objectifs », la conclusion que l'on peut en tirer est que les objectifs sont loin d'être atteints selon le coordonnateur, tandis que cet intervenant pense exactement le contraire au vu de l'enthousiasme qu'il manifeste, lui. Pour l'intervenant, l'enthousiasme des usagers est présenté comme une réussite, or Julien Leclerc se réfère à leur appropriation effective du projet : les usagers ne remplissent pas le cahier des suggestions, ils ne sont donc pas très préoccupés par ce sujet, et cela laisse

entendre qu'ils ne se sont pas appropriés le projet comme le dit l'intervenant. Sans cette appropriation, nous serions dans le cas décrit par Julien Leclerc s'agissant du guide de consommation *Qu'est-ce qui Crack ?* C'est-à-dire du cas où il y aurait une satisfaction générale mais avec la substitution des intervenants aux usagers. Le cahier des suggestions n'étant pas rempli par les usagers, Julien Leclerc laisse entendre que le travail n'est pas abouti et, en rappelant aux intervenants d'encourager les usagers à remplir le cahier des suggestions, le coordonnateur va poser un certain nombre de questions : les usagers sont-ils « en feu » ou n'est-ce pas là la projection de l'intervenant ? Si les usagers sont « en feu » pourquoi ne remplissent-ils pas le cahier mis à leur disposition ? Si l'importance du ressenti des uns et des autres apparaît très clairement à travers le commentaire de l'intervenant, l'interprétation de ce ressenti et de la place qu'il occupe sont malgré tout difficiles à cerner pour les acteurs eux-mêmes, et nous avons à l'arrivée deux visions diamétralement opposées d'une même situation. En tant que chercheurs, nous pouvons en tirer la conclusion que nous sommes ici en présence d'une caractéristique de cette intervention centrée sur une identité de groupe, cela au point qu'il devient même difficile parfois d'en extraire l'implication émotionnelle de chacun des acteurs.

Très belle journée, rien à signaler. Robi était un peu intense cependant, il n'arrêtait pas deux secondes, au point de taper sur les nerfs un peu de la gang. Il a dit qu'il avait fumé le joint de la vie et que ça le rendait vivant. (Valérie, *Journal de bord des intervenants*, jour, 9 janvier 2012)

Nous terminerons ce point par l'illustration de ce que nous venons d'affirmer en nous référant à cet autre commentaire qui pourrait se résumer de cette façon : une très belle journée, rien à signaler, Robi, la gang. Commençons avec la « Très belle journée ». Nous ne pouvons pas savoir de quoi il s'agit au juste, mais si l'on s'en tient à l'extrait analysé plus haut, où il était question d'une analogie entre le fait de passer une superbe journée et un beau moment en gang, il est possible d'en déduire que les échanges et les activités qui ont eu cours durant la journée ont permis la réalisation du

collectif. Le « rien à signaler » renvoie comme le dit le commentaire au fait qu'il n'y ait pas d'information capitale à transmettre, information qui pourrait être positive ou négative d'ailleurs. Mais le « rien à signaler » peut aussi renvoyer au fait qu'il n'y ait pas eu d'incident qui aurait pu remettre en question l'existence de la gang, point qui est à mettre en relation avec la précédente analyse. Cette idée est renforcée car la syntaxe du commentaire associe « très belle journée » avec « rien à signaler », les deux formules n'étant séparées que par une virgule. Mais cela est renforcé aussi par ce qui vient ensuite, à savoir l'essentiel du commentaire, pour ne pas dire le commentaire en lui-même. Robi, un sans-abri toxicomane habituellement calme mais plutôt bavard, a manqué de peu de créer un incident qui aurait mis la gang en péril. Nous ne pourrions pas savoir ce qui s'est produit au juste ce jour-là, c'est-à-dire à quoi correspond « n'arrêtait pas deux secondes », mais l'important est que le comportement de Robi fut une cause d'agacement pour la gang. Deux choses. Premièrement, le commentaire décrit une gang qui réagit de concert comme un être vivant à part entière avec son propre mécanisme d'autodéfense. Ce ressenti négatif, cet agacement collectif est l'élément essentiel du commentaire, car la gang est l'objet de l'attention des intervenants : dans le commentaire, l'intervenant répond finalement à la question de savoir comment se porte la gang : « la gang va bien, mais il s'en est fallu de peu pour que la situation ne dégénère, ouf, nous avons évité un incident ». Dans un cas comme celui-ci, impossible de distinguer le ressenti des uns et des autres et nous avons l'impression que tout le monde a été agacé de la même manière par l'attitude de Robi. Le commentaire ne fait pas de différence, à tel point que l'on ne puisse même pas distinguer le ressenti des usagers de celui de l'intervenant qui a rapporté ce fait. Deuxièmement, il y a l'individualisation de ce moment critique, et nous avons, d'un côté, Robi, seul, de l'autre, la gang.

Le fait qu'il y ait une gang, même dans un milieu comme LOISIIRS va aussi être générateur de rejet. Nous ne parlons pas ici du rejet d'une personne par une autre mais d'un rejet collectif en tant que groupe homogène, ce que nous présente ce

commentaire, renforçant par la même occasion la cohésion et soulignant un peu plus l'existence d'une gang. La gang se construit tout autant par ce qui réjouit que par ce qui agace. Cela va nous conduire au point suivant, à savoir les incidents critiques et le groupe. Mais avant, terminons cette analyse par l'évocation de la cause du comportement problématique de Robi : « Il a dit qu'il avait fumé le joint de la vie et que ça le rendait vivant. ». Même si le propos de Robi n'est pas parfaitement clair, l'intervenant à tenu à le rapporter pour que l'équipe puisse savoir à quoi s'en tenir. Il aurait pu s'agir d'un problème entre sans-abri, d'une nouvelle drogue consommée, d'un conflit avec un intervenant, etc. Nous pouvons nous demander du même coup à quoi correspond au juste les réactions d'agacement décrites à l'encontre de Robi ? Réagit-on à l'expérience subjective qu'a eue Robi en fumant de la marijuana ou à la place excessive qu'il prend en tant qu'individu ? Ainsi, le commentaire mentionne « le joint de la vie » que Robi dit avoir fumé et qui l'aurait rendu vivant, vivant pour Robi signifiant problématique pour la gang.

## 7.6. Les incidents

Nous allons maintenant conclure cette partie sur la construction identitaire au sein de LOISIIRS avec la question des incidents qui peuvent surgir par moments et remettre en question l'unité du groupe. C'est un volet inévitable de ce lieu d'accueil où les intervenants ont la mission d'amener des toxicomanes, le plus souvent sans-abri, vers l'enracinement communautaire, afin de leur permettre de s'identifier comme membres d'un collectif, d'y faire preuve de solidarité et, pour finir, de s'y impliquer dans le cadre d'activités qui ont parfois une teneur politique. Mais tout ne va pas toujours de soi, et il arrive que les intervenants soient confrontés à des tensions ou des situations immaitrisables qui ne manquent pas de remettre en jeu le travail effectué par l'équipe. Nous venons d'analyser le cas d'un usager, Robi, qui, malgré un comportement problématique, avait malgré tout fini par favoriser la cohésion du

groupe : la gang a existé en réponse à une attitude négative. C'est ce que décrivait le commentaire relatif à cette situation : « au point de taper sur les nerfs un peu de la gang ». Le « un peu » est intéressant car il désigne précisément le fait que la limite n'a pas été dépassée. Nous allons maintenant passer à l'analyse d'un cas où l'utilisateur va trop loin et devient un problème pour l'existence de la gang. En définitive, le cas de ceux qui n'ont pas leur place dans le cadre de cet espace d'implication sociale :

« Georges nous est arrivé avec une révélation : il nous remercie de lui avoir ouvert les yeux, car il a compris la réduction des méfaits et y croit maintenant ! Il a dit que ça s'est passé ce matin et qu'il a réalisé qu'il se croyait sauveur avant et que ce n'était pas trop bien. Bref, il est à présent du côté de la réduction des méfaits et en est super fier. Bravo Georges, belle avancée !! »<sup>57</sup>

Ce commentaire n'a pas directement de rapport avec les incidents dont nous parlions plus haut. Alors de quoi s'agit-il au juste ? Il s'agit pour commencer d'une entrée en matière, une entrée en matière non sans intérêt car elle désigne un nouvel élément essentiel à l'analyse des enjeux identitaires de LOISIIRS, et cela nous permettra de mieux comprendre le rapport des intervenants à ce qui se pose à eux comme un problème dans leur travail d'implication des usagers. Le commentaire parle de Georges, un usager assez grincheux qui, à l'image de beaucoup de toxicomanes ayant arrêté de consommer, éprouve des difficultés à tolérer les usagers toujours sous dépendance. Il lui arrive ainsi de se montrer radical à leur égard en prônant leur exclusion au moindre écart de conduite attribué à la drogue (écarts de conduite semblable à celui de Robi, par exemple), car Georges se croyait sauveur.

---

<sup>57</sup> Annie, *Journal de bord des intervenants*, jour, 15 janvier 2010.

Ce point de vue, nous l'aurons compris, n'est pas compatible avec une intervention dont l'un des fondements est la réduction des méfaits. Il se trouve de plus que LOISIIRS est un accueil à bas seuil qui se veut ouvert aux usagers même en état de consommation, la condition étant la possibilité de participer aux activités. Avant toute chose, intéressons-nous au champ lexical de ce commentaire : révélation... ouvert les yeux... y croit maintenant... il se croyait sauveur avant... pas trop bien.. il est à présent du côté de... belle avancée... A quoi cela renvoie-t-il ? Il est notable que la situation décrite dans ce commentaire renferme métaphoriquement une dimension religieuse. Il apparaît en fait que l'intervenante s'est appuyée sur les propos de Georges lui-même afin de nourrir son commentaire religieusement (de manière intentionnelle ou non, là n'est pas la question) : « Il a dit que ça c'est passé ce matin et qu'il a réalisé qu'il se croyait sauveur avant et que ce n'était pas trop bien ». Notre idée n'est pas de chercher des résidus de religion chrétienne dans les propos de cet intervenant. Il serait simple en effet de constater que, de par ses origines, son positionnement sur la prostitution, l'homosexualité, la transsexualité, la consommation de drogue, LOISIIRS se place en rupture avec la religion chrétienne. Il n'y a d'ailleurs aucune référence à la religion au sein du local. Malgré tout, LOISIIRS revêt dans ce contexte une dimension religieuse : Georges est arrivé au local avec une révélation, au sens de rendre publique un fait nouveau : « il [Georges] nous remercie de lui avoir ouvert les yeux, car il a compris la réduction des méfaits et y croit maintenant ! » ; mais Georges est aussi arrivé au local avec une révélation au sens religieux du terme, car la révélation de Georges n'est autre que le récit de sa propre expérience : [Georges] a réalisé qu'il se croyait sauveur avant et que ce n'était pas trop bien ». Le « trop bien » indique clairement une dimension morale. Il serait donc aussi possible d'entendre ce terme dans un sens proche du sens religieux, à savoir la réception d'une inspiration transcendante, un savoir sacré, indiquant la voie à suivre : « il a compris la réduction des méfaits et y croit maintenant ». Cela d'autant plus, que l'intervenante mentionne la croyance de Georges, c'est-à-dire sa foi en la réduction des méfaits : l'expérience de Georges ne se limite pas à la

compréhension mais va jusqu'à la croyance comme nous pouvons le lire.

Ainsi, dans le cadre de ce commentaire, l'intervention de LOISIIRS se trouve être une révélation, seulement, au lieu que celle-ci soit rattachée à une entité divine abstraite, elle est rattachée ici à une réalité sociale concrète : LOISIIRS comme communauté idéalisée.

LOISIIRS pourrait apparaître en définitive comme une sorte de lieu de culte, et nous pouvons pousser la comparaison plus loin encore en évoquant des rites de consommation sécuritaire, et un COCUS équivalent à une prière (d'autant que les COCUS commencent toujours par une minute de silence en mémoire aux disparus) ; dans ce contexte, les participants, selon la terminologie du terrain, deviennent des fidèles, et il est quasiment attendu d'eux qu'ils aient foi en cette intervention. Il ne faut pas pousser cette comparaison à l'extrême, car elle se fonde sur le commentaire d'une intervenante dans le journal de bord de l'équipe, mais si nous la relient avec d'autres dimensions de cette intervention, elle devient intéressante dans le sens où elle nous permet de cerner un peu mieux la notion de participation, mais aussi d'appartenance, au sein de LOISIIRS, et cela est d'une grande importance pour ce qui va suivre.

Comprendre l'intervention, y adhérer, y croire sont donc les fondements de la participation et de l'appartenance, et Georges est maintenant du bon côté : « du côté de la réduction des méfaits (...) Belle avancée !! », les points d'exclamation marquant au passage l'enthousiasme de l'intervenante, car la « conversion » de quelqu'un d'aussi réfractaire que Georges à la réduction des méfaits sonne ici comme un message d'espoir. Seulement, tout le travail de construction identitaire que nous avons analysé jusqu'à présent peut aussi se poser comme un problème. En effet, une forte identité va implacablement créer de la différence, sur quel principe faut-il alors intégrer ou exclure sur le long terme? En d'autres mots, comment juge-t-on de la

possibilité qu'aurait un usager de devenir membre de LOISIIRS ? La réponse est dans ce commentaire, et c'est la clé de compréhension de ce qui va suivre par la suite : un usager deviendra membre de LOISIIRS selon sa capacité d'évoluer dans le bon sens. Le commentaire se termine en effet par : « Belle avancée !! ». Il est important de relever le fait que cette progression n'est pas jugée en fonction d'une normativité externe à LOISIIRS mais bel et bien interne : il ne s'agit pas de juger de l'évolution de l'usager à l'aune du monde socio-professionnel, mais de juger de son évolution à l'aune d'une gang composée de consommateurs de drogue mais aussi d'intervenants. Cela est à mettre en relation avec nos analyses sur l'aspect identitaire de cette intervention. Quand un usager va dans le sens de l'intervention de LOISIIRS telle que nous l'avons décrite précédemment, il est impliqué par ses convictions profondes, et, à ce titre, il avance, il progresse, et nous allons maintenant passer au cas d'une usagère dont cette capacité d'évoluer positivement (selon les principes évoqués) s'est vue remise en question par l'équipe.

### 7.7. Le cas d'Isabelle

« Nos participants », selon l'expression employée par un intervenant dans le cadre du journal de bord, est une formule en elle-même porteuse des limites de l'intervention proposée par LOISIIRS. « Nos participants », et les autres ? Pourrions-nous demander. C'est de cela dont il s'agit ici. Pour ce faire, nous avons extrait du journal de bord des intervenants ces commentaires qui traitent de la condition quelque peu problématique d'une usagère. Nous allons de cette façon couvrir la situation de cette femme pendant trois jours, tout en suivant parallèlement le positionnement des intervenants. Cette analyse se fermera par un extrait du compte-rendu de la réunion d'équipe lors de laquelle sera prise la décision finale la concernant. Mais commençons par ce commentaire figurant dans le journal de bord et datant du 1 juillet 2009 :

Cocus : Isabelle a sauté les plombs face à Carlos parce qu'il a pris 2 chaises et que ses lunettes étaient dessus. Nous lui avons demandé de quitter. Je crois qu'il faudrait vérifier si LOISIIRS est vraiment sa place, peut-être qu'elle serait mieux à Denise-Massé...

Événements : Isabelle demande de plus en plus d'attention, faire attention qu'elle ne s'éparpille pas trop. Elle est suivi par un TS, donc la référer à son TS...

(Anne, *Journal de bord des intervenants de LOISIIRS*, jour, 1 juillet 2009)

Cas de figure classique donc d'un conflit entre usagers dans le cadre du COCUS qui, comme nous l'avons mentionné, est le moment le plus difficile à contenir pour les intervenants du fait que le nombre d'usagers est important et que cela augmente considérablement les risques d'un incident. Signalons pour commencer que l'incident dont il est question ici ne figure pas dans le compte-rendu du COCUS. Ainsi, alors même que ce fait est profondément rattaché au COCUS lors duquel il a eu lieu, c'est comme s'il s'agissait de deux réalités distinctes, avec une séparation de l'incident de son contexte d'origine. En fait, ces incidents étant trop nombreux, ils ne pourraient tous être notés dans le compte-rendu du COCUS, car ils y occuperaient au bout du compte la plus grande place. Ainsi donc, le fait qu'un incident se retrouve dans le journal de bord des intervenants est déjà un indice de son importance ou de sa gravité.

Toutefois, même pour des faits en apparences similaires, les incidents reportés dans le journal de bord n'aboutiront pas tous aux mêmes conclusions. Premièrement, car il peut y avoir comme nous l'avons vu des différences dans le traitement des incidents selon qu'ils s'agissent de nouveaux ou d'anciens usagers : nous pourrions parler de distinction comme l'a déclaré Julien Leclerc, mais ce n'est pas exactement cela. La raison est qu'un incident impliquant un ancien usager n'a pas du tout la même signification au départ : lorsqu'un ancien usager auquel les intervenants n'ont pas grand-chose à reprocher se retrouve au cœur d'une série d'incidents, l'équipe en déduit que cela est occasionnel et que l'utilisateur est peut-être dans une mauvaise passe ;

ce dernier sera mis « en observation », le temps de découvrir quel comportement adopter à son égard. Quand un nouvel usager se retrouve cette fois-ci à l'origine d'un certain nombre de conflits, les intervenants doivent d'abord savoir si cela est occasionnel ou s'il s'agit là de l'attitude habituelle du nouvel arrivant, à partir de quoi, ils pourront en déduire une marche à suivre le concernant. Parler de favoritisme, même si cela peut se produire lorsque nous sommes plus proche de quelqu'un, n'est donc pas approprié, car les anciens ont fait leurs preuves de fiabilité, que cela soit en termes de sécurité ou d'implication : ce sont eux qui adhèrent le plus à LOISIIRS, cela dans tous les sens du terme, au point d'en devenir les figures centrales, et de constituer un noyau fédérateur : pour illustrer ce point, il suffira de penser qu'ils sont au cœur de toutes les activités, et de quasiment toutes les interactions de LOISIIRS, du fait de leur long vécu dans la rue, mais aussi parce qu'ils se tiennent informés de l'actualité et qu'ils assistent de temps à autres à des événements en rapport avec l'itinérance ou la toxicomanie (notamment Albert et André, tous deux ayant pu arrêter de consommer, du moins provisoirement). Emma, chef d'équipe Toxiconet, est intensément investie dans l'exécution de sa mission (communication entre son équipe et les intervenants, supervision de son effectif, préparation des collations). Fred Labrosse est toujours consommateur, toujours à la rue, sans être bavard, il communique cependant beaucoup par l'intermédiaire de ses dessins, très appréciés des usagers. Malgré tout, les anciens ne manquent pas parfois de faire l'objet de procédures d'exclusion.

En définitive, ces anciens incarnent l'intervention de LOISIIRS ; ils illustrent la formule « nos participants », même si les intervenants leur reprochent parfois de ne pas en faire suffisamment pour impliquer les autres usagers, ce que nous avons vu plus haut. Tout cela est primordial et est à mettre directement en relation avec notre dernier point au sujet de la notion de progression. La durée dans laquelle s'inscrivent certains usagers (et la place qu'ils occupent à LOISIIRS suite à cela) est déjà une réussite pour l'équipe d'intervention, et nous pouvons même aller plus loin en

analysant les reproches adressés aux anciens comme la crainte d'une stagnation ou d'un laisser-aller de leur part : vous venez de la rue, vous avez adhéré à LOISIIRS, vous vous y êtes inscrits dans la durée, vous êtes devenus des acteurs importants de la vie collective, il faut donc poursuivre en appelant par votre exemple d'autres usagers à faire de même. Ces anciens ont cela d'intéressants pour notre réflexion qu'ils nous donnent effectivement à voir un modèle à partir duquel les intervenants jugent de l'intégration des usagers de LOISIIRS : une sorte d'idéal type issu du terrain. En résumé, si les conflits entre usagers sont parfois semblables dans les faits, le diagnostic des causes peut quant à lui donner lieu à des conclusions bien différentes de la part des intervenants. Or, ce diagnostic sera établi à la lumière du parcours des anciens usagers de LOISIIRS, qui ont tous en commun : 1) la compréhension des fondements de l'intervention (adhésion) 2) Une proximité avec les pairs comme avec les intervenants (socialité).

Isabelle n'est pas une ancienne de LOISIIRS, au même titre qu'Albert, André, Emma ou Philippe, mais il faut souligner tout d'abord qu'elle n'est pas totalement inconnue des intervenants au moment des faits, et il est même probable qu'elle fut impliquée précédemment dans d'autres incidents semblables à celui-ci. Il se trouve cependant que cet incident date du 1 juillet 2009 et qu'il n'est pas possible de remonter au-delà car il s'agit du début de la version informatique du journal de bord. Du fait des problèmes de sécurité qui peuvent se poser, la première journée à LOISIIRS d'un usager est toujours soulignée de manière très nette dans le journal de bord et par la suite en réunion d'équipe. Il faut avoir en tête que la sécurité est un enjeu majeur à LOISIIRS et cela à tous les instants, car un incident banal peut très vite déboucher sur une situation d'une extrême gravité. En ce qui concerne Isabelle, l'intervenant commence directement son commentaire avec : « Cocus : Isabelle a sauté les plombs face à Carlos (...) ». Il y a aussi l'indication selon laquelle « Isabelle demande de plus en plus d'attention », atteignant une limite au-delà de laquelle les intervenants ne peuvent visiblement pas aller. Nous pouvons donc en déduire que le commentaire de

l'intervenant ne se fonde pas sur ce seul incident. Au départ, il y a une situation sans enjeu, un usager prend deux chaises, mais, sur l'une d'entre elles, se trouvent les lunettes d'Isabelle. Or, le décalage entre la légèreté apparente de cet incident et ses conséquences nous indique à quel point les relations dans cet environnement sont problématiques : l'intervenant ne décrit pas le comportement d'Isabelle, malgré tout, l'expression « sauter les plombs », évoque une grosse colère à l'égard de Carlos, et si l'on se fie à la décision qui a été prise de lui demander de sortir, cette colère a probablement été accompagnée d'insultes ou de menaces. Face à un usager violent ou irrespectueux, l'intervenant n'a d'autre choix que de lui demander de quitter le local pour la journée afin de stopper l'agression. L'intervenant note ensuite l'incident dans le journal de bord afin que le cas soit traité lors de la prochaine réunion d'équipe ; les intervenants décideront alors quelle position adopter face à l'attitude de l'usager fauteur de trouble. Entre temps, l'intervenant va opérer un « retour » avec le principal concerné. « Retour » étant le terme utilisé par l'équipe afin de désigner une discussion lors de laquelle l'intervenant va tenter de clarifier avec l'usager ce qui s'est produit : l'usager se souvient-il de l'incident en question (cela n'est pas toujours le cas) ? Si oui, qu'en a-t-il conservé ? Quel est son point de vue sur la situation ? Où se situe cet incident dans le cheminement biographique de l'usager ? Pour finir, comment envisage-t-il l'avenir ? Les réponses de l'usager ainsi que son attitude au cours des jours précédents l'incident vont permettre à l'équipe de juger son cas en réunion.

Isabelle n'étant pas en mesure de répondre aux exigences en terme de participation de LOISIIRS, avec des comportements agressifs à l'égard des autres usagers, l'intervenant s'interroge : LOISIIRS est-il un endroit pour elle ? Si nous nous en tenons à la définition primaire de LOISIIRS, la réponse à cette question sera : oui. Puisqu'il est question de bas seuil, de consommation de drogue et qu'elle est présente aux activités, même si comme n'importe quel autre usager elle peut, à un moment donné, perdre le contrôle et être limitée pour la journée. Mais nous voyons alors que

ce n'est pas de cela dont il s'agit, ou pas uniquement de cela. Face à l'attitude d'Isabelle, l'intervenant ne sait pas quoi faire et, ayant atteint ses limites, il pense nécessaire de vérifier si LOISIIRS convient à Isabelle et si Isabelle convient à LOISIIRS : « Je crois qu'il faudrait vérifier si LOISIIRS est vraiment sa place ». Nous apprenons alors qu'il y a des usagers qui ne sont pas à leur place au sein de LOISIIRS. Nous aurions pu en effet imaginer un lieu d'accueil assez flexible, non pas seulement d'un point de vue normatif, mais plus fondamentalement sur la définition même de la notion d'appartenance sociale, avec notamment une mise en avant de façons non conventionnelles d'interagir et de participer ; or, nous débouchons sur un accueil axé sur l'ouverture normative à l'égard des toxicomanes (les usagers sont acceptés quelque soit leur état, et à aucun moment il ne leur est demandé d'arrêter la consommation de drogue ou leurs activités illégales pour chercher du travail ou un logement par exemple), ouverture normative donc, mais sur la base d'une socialité fondée sur la capacité de communiquer (communicabilité), la capacité d'analyse (raisonnement) et la capacité de progresser, à quoi se superposent l'adhésion, le volontarisme et l'engagement au sein du groupe. Voilà en somme ce que l'intervenant demande à l'équipe de vérifier, mais en apportant conjointement un début de réponse : « peut-être qu'elle serait mieux à Denise-Massé... ». Quel est ce lieu auquel fait référence l'intervenant et qui serait davantage approprié pour Isabelle ? Un organisme communautaire en santé mentale, comme l'indique la page internet de cet accueil :

Le Centre de soir est une ressource communautaire de soutien social qui accueille les personnes aux prises avec des problèmes sévères de santé mentale, d'isolement et d'instabilité sociale ou résidentielle.<sup>58</sup>

---

<sup>58</sup> Marcelo Otero et Daphné Morin soulignent l'importance de cette question : « De ce fait, plusieurs questions ont été soulevées ou renouvelées : quelles sont les frontières entre problèmes de santé mentale, dysfonctionnement sociaux, vulnérabilité sociale et criminalité ? Quelles sont les stratégies les plus efficaces et légitimes pour faire face à ces problèmes dont le statut (mental, social, criminel, psychosocial, relationnel, etc.) est souvent défini au cours même de l'intervention ? Quand, de quelle façon et en fonction de quels critères (culturels, moraux, légaux, disciplinaire, etc.) faut-il intervenir ? Qui devrait le faire ? (policier, médecin, travailleur social, intervenant communautaire etc.) ? ». Morin D., Otero M., (2007), « A la recherche de la dangerosité mentale », in Hurtubise R., Roy S. (sous la direction de), (2007), *L'itinérance en questions*, PUQ, pp. 131.

C'est aussi dans ce sens que l'on pourrait comprendre la formule : « faire attention qu'elle ne s'éparpille pas trop ». S'éparpiller, c'est ne plus être à ce que l'on fait, ne plus avoir d'unité, de cohérence, ne plus être en mesure d'adhérer à une activité, à un lieu ou un groupe donné.

Cela nous indique que l'équipe d'intervention de LOISIIRS distingue les problématiques propres à la toxicomanie de celles qui relèvent de la santé mentale, malgré le fait que ces deux problématiques puissent être intimement liées. « Elle est suivi par un TS, donc la référer à son TS... », Après avoir suggéré d'envoyer Isabelle à Denise-Massé, l'intervenant conclut son commentaire en insistant sur le fait qu'elle doit être orientée vers son TS (son travailleur social). Et c'est comme si la confusion causée par Isabelle au sein de l'accueil correspondait à la confusion à l'intérieur de l'intervenant lui-même. L'instance dont il fait preuve dans sa dernière phrase renforce cette impression de désorientation. Ainsi, l'intervention de LOISIIRS, à travers ses objectifs mais aussi son équipe, n'est pas en mesure de composer avec ce type de public :

Enfin, j'aimerais qu'on parle de Jules. Ça fait longtemps qu'il végète sur le sofa, pas vraiment d'évolution et je me demande si on a un plan d'action à ce niveau. Je pense qu'il pourrait faire un bon participant par certaines réflexions parfois mais ça ne se voit vraiment pas dans les activités et surtout je ne sais pas vraiment quoi dire aux participants... Idem pour Isabelle, j'en ai parlé à Annabelle et Willy et je lui ferai comprendre demain que sa place n'est pas ici en la référant à Denise Massé ou la Maison des Amis.

(Pablo Gomez, *Journal de bord des intervenants de LOISIIRS*, jour, 2 juillet 2009)

De manière on ne peut plus pratique, nous sommes confrontés ici à la question du bas seuil, question elle-même rattachée à la notion de participation, LOISIIRS étant avant tout un lieu d'accueil et d'implication, c'est vers cette notion que cela nous conduit en fin de compte. Or nous sommes depuis le départ aux prises avec une notion qui

s'avère être un défi pour les intervenants eux-mêmes, mais aussi pour le chercheur, car elle recouvre une multitude d'acceptions et se déploie sur plusieurs niveaux de réalité. Ce terme est pourtant très simple en apparence : participer ne signifie rien d'autre que prendre part à une activité quelconque. Oui, mais y prendre part de quelle manière ? Car, à ce titre, le simple fait d'être présent quelque part peut être synonyme de participation, comme le fait de participer à une rencontre par exemple. Cependant, la présence physique ne suffit pas, et nous savons déjà que le fait de dormir n'est pas compatible avec le fait de participer ; il faut donc être présent physiquement mais aussi psychologiquement ou intellectuellement : minimalement, nous nous attendons ainsi à ce que quiconque ayant pris part à une activité puisse avoir conscience de ce à quoi il a pris part, sans quoi il ne pourrait être question de participation. Pour finir, la participation revêt la notion d'action. Au-delà de ces prémisses, la participation ou l'implication commence à devenir ambiguës. Dans le cadre de LOISIIRS, la participation se décline ainsi : 1) elle est théorique, fondement d'un lieu d'accueil à bas seuil pour toxicomanes au sein duquel ces derniers pourraient prendre part à des activités diverses qu'ils auront choisies ; 2) elle est l'élément à partir duquel les usagers de ce lieu d'accueil et d'implication sont définis : des participants, ce qui sous-entend qu'ils sont davantage que de simples usagers, en tant qu'ils participent à la construction d'une entité collective et qu'ils se montrent capables d'adhésion. Un usager qui se contenterait de faire ce qui lui est demandé ne pourrait être qualifié de participant. Ainsi, il ne suffit pas de prendre part à une activité pour être participant de LOISIIRS ; 3) La participation est de plus une réalité qui en cache une autre, car les participants de LOISIIRS ne participent pas toujours et ont besoin d'être encouragés par les intervenants ; 4) Elle est donc tout autant un objectif qu'une limite pour l'équipe d'intervention ; 5) Pour finir, la participation est une aptitude nécessaire à celui ou à celle qui voudrait rejoindre LOISIIRS, paradoxalement, elle ainsi à la fois l'exigence la plus élevée et la plus basse que l'on puisse attendre d'un usager (n'oublions pas qu'il s'agit d'un accueil à bas seuil).

La notion de bas seuil à LOISIIRS va ainsi se voir limitée par la notion de participation, une limite indépassable : puisque, d'un côté, l'accueil semble ouvert à tous les toxicomanes avec comme unique condition de participer (chose a priori simple à comprendre et à suivre) mais que, de l'autre, la participation se voit contredite par cette même ouverture. Les intervenants vont donc définir le bas seuil à partir de la participation et de la progression de l'utilisateur. L'utilisateur est-il en mesure d'interagir avec le groupe ? Quelles est sa plus value en tant membre ? Est-il ou non en mesure d'avancer et de faire avancer le groupe dans le sens de l'intervention ? Dans tous les cas, le rapport au groupe, à la gang, est l'élément crucial qui permet à un intervenant de juger de la place d'un utilisateur au sein de LOISIIRS. La participation tout comme le bas seuil prennent en définitive un sens particulier dans ce contexte. « Ca fait longtemps qu'il végète sur le sofa, pas vraiment d'évolution (...) je ne sais pas vraiment quoi dire aux participants », à la lecture de ce commentaire, nous constatons que l'intervenant éprouve un certain malaise avec l'attitude d'un utilisateur, participant dans le sens où il est présent, où il prend part aussi aux activités, mais non participant, dans le sens où « il végète sur le sofa ». Le reproche qui est fait à cet utilisateur est son manque d'interactivité, bien qu'il soit capable de faire des réflexions intéressantes selon l'intervenant : il pourrait faire un bon participant, seulement l'utilisateur ne daigne pas aller au-delà. Or, cela n'est clairement pas suffisant et se pose comme un problème aux yeux de l'intervenant : « je me demande si on a un plan d'action à ce niveau ». L'intervenant passe donc un message aux autres membres de l'équipe pour savoir comment faire « évoluer » cet utilisateur.

Il est important de noter que le malaise de l'intervenant est tourné vers les autres utilisateurs : « je ne sais pas vraiment quoi dire aux participants », et la gang est à tel point un enjeu professionnel que l'intervenant se demande ici comment expliquer l'attitude d'un utilisateur non participant aux utilisateurs participants. Nous pourrions percevoir cela comme l'appréhension d'une démobilitation générale : comment expliquer ce comportement afin qu'il ne soit pas préjudiciable à « l'évolution »

accomplie par les autres usagers ? Il faut voir de plus que la notion d'évolution qu'emploie cet intervenant n'est pas anodine, nous en avons traité dans la partie introductive de cette thèse. La notion d'évolution nous ramène à une hiérarchie, à des stades inférieurs du développement humain. Or, nous comprenons qu'il est attendu de certains usagers qu'il démontre un certain potentiel d'évolution.

Mais le cas de Jules n'est pas aussi problématique que celui d'Isabelle. Jules ayant la capacité d'être en groupe, quoique d'une manière décrite comme non suffisante, l'intervenant n'en est pas à se demander si LOISIIRS est une place pour lui. Ce commentaire au sujet de Jules date du lendemain de l'incident avec Isabelle (il est donc daté du 2 juillet) et l'intervenant ne manque pas de mettre en relation le problème identifié chez Jules avec la situation d'Isabelle : « Idem pour Isabelle ». Le idem signifiant notamment : « en ce qu'il la concerne aussi je ne sais pas quoi dire aux participants ». Nous voyons que l'intervenant est en saturation avec Isabelle car il veut absolument remédier aux problèmes qu'elle pose par sa présence, aussi prend-il le soin d'en parler à deux autres membres de l'équipe avec cette idée de l'orienter vers un lieu plus approprié : « j'en ai parlé à Annabelle et Willy et je lui ferai comprendre demain que sa place n'est pas ici en la référant à Denise Massé ou la Maison des Amis. ». Alors que l'essentiel du commentaire concerne Jules, son cas apparaît finalement bien secondaire en comparaison de celui d'Isabelle, et c'est comme si sa situation n'avait qu'une valeur introductive au cas de cette dernière. Le point essentiel n'est pas là cependant.

Ce qui nous intéresse particulièrement se trouve à la fin de ce commentaire, et cela se rapporte aux lieux sélectionnés par l'intervenant afin qu'Isabelle puisse être accueillie ailleurs, à défaut de pouvoir être accueillie à LOISIIRS. D'emblée, nous remarquerons que l'intervenant ne se pose plus la question de savoir si Denise-Massé, lieu orienté vers les problématiques de santé mentale sévères, est mieux pour elle ; comme si le lieu où elle irait n'avait plus d'importance. Ainsi, Isabelle sera référée

indistinctement soit à Denise-Massé soit à la Maison des Amis (voire possiblement aussi vers « son TS »). Mais au cœur de ces hésitations, il y a néanmoins une certitude : Isabelle ne peut pas rester à LOISIIRS en l'état. Peu importe finalement où elle ira, du moment qu'elle puisse être accueillie autre part, et ce sont les lieux sélectionnés par l'intervenant qui nous permettent d'affirmer cela, car nous avons, d'un côté, un organisme orienté vers les problématiques en santé mentale qui offre un « support en situation de crise » (<http://www.denise-masse.ca/html/entree.html>, 2014), et, de l'autre, un centre de jour situé sur le Plateau Mont-Royal dont le mandat est de proposer « un lieu d'échange où se créent des liens et se développe un sentiment d'appartenance » (<http://www.maisondesamis.org/mandat.shtml>, 2014). Premier constat, nous sommes en présence de deux propositions contradictoires, car l'on ne voit pas comment un usager pourrait être à la fois en état de crise et à la fois dans une démarche de création de liens. Deuxième constat, cette situation pourrait à l'arrivée générer davantage de problèmes encore, car si Isabelle relève de la psychiatrie et qu'elle se retrouve dans un accueil du même type que LOISIIRS, les problèmes surgiront de nouveau. De la même manière, la situation ne sera pas moins problématique si elle se retrouve à Denis-Massé alors qu'elle n'a pas à y être. Quoiqu'il en soit l'intervenant semble surtout focaliser sur la nécessité pour Isabelle de comprendre que LOISIIRS n'est pas une place pour elle :

Événements : J'ai fait un petit retour avec Isabelle en lui expliquant que si elle n'était pas capable de fonctionner en groupe, que nous devrions lui demander de ne plus revenir. Je lui ai proposé de lui donner d'autres endroits où elle pourrait aller. Elle a dit qu'elle ferait un effort.  
(Pablo Gomez, *Journal de bord des intervenants de LOISIIRS*, jour, 2 juillet 2009)

Le même jour, un autre commentaire au sujet d'Isabelle est déposé, et nous pouvons immédiatement constater qu'il renferme tout ce dont nous avons traité jusqu'à présent concernant le rapport usager/gang dans le cadre de LOISIIRS, avec cette conclusion la gang l'emporte sur l'usager : « si elle n'était pas capable de fonctionner en groupe,

que nous devrions lui demander de ne plus revenir ». Il est visible d'autre part que l'intervenant appuie le constat qu'il avait fait lors du premier commentaire (Isabelle ne peut pas fonctionner en groupe), mais en étant moins fermé en revanche : l'intervenant laisse planer un doute sur sa capacité de progresser dans le cadre de LOISIIRS et de pouvoir à nouveau fonctionner en groupe. Si elle n'y parvient pas, alors il lui sera demandé de ne plus revenir. Ici, nous retrouvons aussi la logique de progression que nous avons analysée ; celle-ci est particulièrement visible avec la phrase conclusive de l'intervenant : « Elle a dit qu'elle ferait un effort. ». Entrons maintenant un peu dans le détail en nous penchant sur le rapport entre ce commentaire et les précédents : dans le premier, il était question d'agressivité, seulement, cela n'est pas uniquement le propre d'Isabelle, et il arrive couramment que des usagers « limités », c'est-à-dire provisoirement bannis, puissent réintégrer LOISIIRS par la suite. De quoi s'agit-il alors ? Peut-être de santé mentale, laisse entendre l'intervenant. Dans le second commentaire, l'intervenant fait un parallèle entre la situation d'Isabelle et celle d'un autre usager. Il est encore question de santé mentale mais pas tout à fait, car il est surtout question d'incapacité à participer, et c'est comme si la santé mentale permettait finalement de justifier la décision de référer Isabelle autre part. En effet, dans le cas où Isabelle n'aurait pas de problème de santé mentale, il reviendrait à l'intervenant lui-même de répondre de sa participation. Le troisième commentaire n'évoque pas directement la santé mentale mais décrit une incapacité de fonctionner en groupe de la part d'Isabelle, c'est-à-dire que celle-ci aurait un problème relationnel que les intervenants ne sont pas en mesure de résoudre :

Isabelle est limité pour la journée. Pablo et elle ont regardé pour des endroits mieux pour elle. Cependant, elle réagi moins avec les commentaires fait par les gars. Donc, c'est plus facile de lui passer les messages par une fille... (Anne, *Journal de bord des intervenants de LOISIIRS*, jour, 3 juillet 2009)

Le jour suivant, le 3 juillet, Isabelle est de nouveau contrainte de quitter le local de LOISIIRS pour la journée ; nous ne savons pas pour quel motif exactement, mais cela laisse entendre qu'un autre incident du même type que le précédent est survenu ; elle s'est de nouveau montrée incapable de « fonctionner en groupe » aux yeux de l'intervenant en charge. Tandis que le dernier commentaire envisageait encore la possibilité qu'Isabelle puisse se ressaisir (ne plus s'éparpiller), celui-ci est quant à lui totalement fermé : après un énième incident, Pablo Gomez, en présence d'Isabelle, tente de cibler un lieu où elle serait mieux qu'à LOISIIRS. Alors que dans les précédents commentaires le groupe primait, ici, la proposition est inversée et c'est l'intérêt d'Isabelle qui prime : « des endroits mieux pour elle ». L'idée qui se dégage est que le comportement d'Isabelle ne lui est pas bénéfique, cela d'autant plus que l'intervention de LOISIIRS n'est pas adaptée à son cas : l'idéal serait un lieu pouvant lui offrir le suivi qu'elle réclame afin d'aller mieux. Cette idée n'est pas contradictoire avec les précédentes analyses, mais complémentaire. Toutefois, nous pouvons nous demander comment Pablo Gomez s'y est pris pour impliquer Isabelle dans cette démarche (rechercher un lieu plus adapté) alors même que celle-ci a été décrite comme incapable de participer et surtout comme relevant de la santé mentale, c'est-à-dire comme étant potentiellement dans l'incapacité de savoir ce qui est bien pour elle ? Donc, soit, l'intervenant a pu l'impliquer et auquel cas, nous pouvons nous demander pourquoi cela n'est pas possible outre mesure, soit il n'y est pas parvenu, auquel cas, Isabelle a été orientée vers un lieu sans qu'elle n'ait pu vraiment exprimer ses préférences ou son ressenti.

Cette étude de cas, si nous pouvons l'appeler ainsi, vient nous rappeler une situation à laquelle nous avons nous-mêmes assisté il y a de cela plusieurs années, en France, alors que nous étions animateurs auprès d'usagers ayant des problématiques de santé mentale. Aucun des animateurs présents n'était formé en travail social, et nous étions simplement détenteurs d'une formation basique orientée vers l'intervention auprès de ce type de public. Un jour, alors qu'une jeune autiste refusait d'aller prendre l'air

avec les autres usagers, le directeur du séjour s'est mis en tête d'affirmer l'autorité de l'équipe en la sommant, sans brutalité mais fermement, d'obéir : « Ça suffit maintenant ! Sarah, tu vas écouter ce qu'on te dit et sortir dans le parc comme tout le monde ! » ; non seulement Sarah n'a pas obéi, mais elle s'est mise à hurler et à taper sur tout ce qui l'entourait. Le directeur ne savait pas quoi faire. Il s'essaya donc à une nouvelle tentative : même résultat. Il fallut abandonner. Que s'est-il passé ? Le directeur du séjour n'a pas vu que Sarah n'avait pas la même logique de compréhension que lui, et n'a pas su trouver l'interface qui allait lui permettre de communiquer avec elle. Il s'est contenté de lui intimer un ordre depuis sa position de directeur sans jamais se demander comment il avait été perçu, ni même s'il avait été perçu. Pour lui, il y avait refus d'obtempérer, pour elle, une agression gratuite...

Élément intéressant pour finir, l'équipe d'intervention de LOISIIRS veut tout mettre en œuvre afin qu'Isabelle quitte l'accueil pour un organisme qui lui correspondrait mieux, au point que l'on préconise que les messages lui soient transmis par une femme, car Isabelle est moins sensible aux commentaires quand ils lui sont adressés par des hommes. Il y a donc une volonté d'adaptation à l'égard de l'usagère et cela semble cohérent avec les remarques faites à son sujet par l'équipe. Le fait est cependant que cette démarche est adoptée alors qu'il est précisément question de son « départ » de LOISIIRS. Là encore, des interrogations subsistent : pourquoi cette manière de penser, qui consiste à sortir des sentiers battus (de la communication, du raisonnement, de la progression) afin de se placer dans la logique de l'utilisateur problématique n'est pas mise en œuvre de manière systématique dans le cadre même de l'intervention ? Peut-être que cela a été tenté sans résultats convaincants, pouvons-nous penser, mais dans ces conditions pourquoi n'y a-t-il pas de persévérance dans cette voie, puisqu'il est admis par ailleurs que cela est pertinent ? : « elle réagit moins avec les commentaires faits par les gars. Donc, c'est plus facile de lui passer les messages par une fille... ». Finalement, il n'y aura pas d'autres commentaires

concernant Isabelle, et son cas ne sera discuté que quelques jours plus tard dans le cadre de la réunion d'équipe cette fois-ci :

*Isabelle* : Sa place n'est pas ici. Nous le lui avons dit. Si elle n'a toujours pas compris, aller à sa rencontre aussitôt qu'elle entre et lui demander se qu'elle vient faire ici. Si elle répond qu'elle veut parler à quelqu'un, lui signifier qu'on ne fait pas ça ici. Si elle nous dit qu'elle souhaite *nous* parler, lui répondre que nous ne sommes pas des intervenants. En ce qui concerne les activités, lui faire comprendre que nous avons essayé mais que ça n'a pas fonctionné. Il a aussi été évoqué l'idée d'un contrat avec comme conditions de respecter le tour de parole, de participer aux activités, respecter les participants et animateurs. Si elle ne peut suivre ces conditions, elle devra alors quitter immédiatement.

Trouver une place qui lui correspondrait mieux ou, à défaut, la référer à un travailleur social.

(Réunion de planification LOISIIRS, 7 juillet 2009)

Quatre jours plus tard pour être précis, les intervenants reviennent sur le cas d'Isabelle en réunion d'équipe aussi appelée réunion de planification. Le compte-rendu ne fait pas état de l'ensemble de la discussion mais expose avec beaucoup de froideur la marche à suivre concernant l'usagère en question. Nous employons le mot froideur car une prise de distance est fermement exprimée sans qu'aucun sentiment à l'égard d'Isabelle ne transparaisse. Ce n'est qu'à la fin de l'extrait qu'il est brièvement question de son bien être : « Trouver une place qui lui correspondrait mieux ». Notre propos n'est évidemment pas de dire que les intervenants n'ont pas de cœur ou qu'ils sont cruels, car il faut bien garder en tête que notre remarque ne vise que le texte et non pas l'état d'esprit dans lequel ce compte-rendu a été rédigé. Il n'empêche qu'il se dégage une certaine froideur à sa lecture pour les raisons que nous avons mentionnées. Cela est d'ailleurs encore plus frappant si nous observons en détail la manière dont il se présente : le commentaire est entièrement composé de consignes à suivre pour tenir Isabelle à l'écart. Quatre jours se sont écoulés entre le moment où un intervenant lui a spécifié qu'elle ne serait plus admise à LOISIIRS et la tenue de cette réunion, savons-nous pour autant ce qui lui est arrivé à la lecture de

ce compte-rendu ? Nous ne savons pas où elle s'est rendue, mais nous savons que, dans le cas où elle reviendrait, il faudra lui trouver un lieu mieux adapté à sa situation ou, à défaut, se tourner vers son « TS ». C'est la première impression que ce document peut transmettre.

Suite à ce que nous venons de dire, il est intéressant de noter que le compte-rendu commence de manière on ne peut plus direct : « *Isabelle* : Sa place n'est pas ici. ». Le ton est catégorique, et le texte prend l'apparence d'une préparation collective face à un éventuel retour de l'usagère. L'équipe est sur le pied de guerre. Ainsi, plusieurs cas de figure sont envisagés : « Si elle n'a toujours pas compris, aller à sa rencontre aussitôt qu'elle entre et lui demander ce qu'elle vient faire ici » ; et les intervenants vont jusqu'à prévoir à l'avance ce qu'elle pourrait leur répondre afin d'anticiper la meilleure manière de lui faire comprendre qu'elle n'a pas sa place à LOISIIRS : si elle répond... lui signifier que... ; si elle nous dit... lui répondre que... Un protocole du bannissement en quelque sorte. Tout l'enjeu étant de faire prendre conscience à Isabelle de la situation dans laquelle elle se trouve : si elle n'a pas compris... lui faire comprendre que... En gardant en tête que la distance émotionnelle des intervenants reflète parfois un mécanisme de défense, car ils sont quotidiennement confrontés à des problématiques dépassant leur champ d'action, nous pouvons parler ici d'une procédure d'exclusion qui n'a rien de surprenant même si elle interroge, puisqu'elle vise malgré tout l'usagère d'un accueil à bas seuil : il faut notamment tenir compte de la fatigue, de l'épuisement moral lié à la répétition des échecs, du sentiment d'impuissance, de la peur. Il s'agit là du quotidien de l'intervenant en milieu à risques (à risques pour les usagers et les intervenants).

Seulement, il n'y a pas que cela dans ce compte-rendu de réunion, car en portant attention au contenu du texte, un document professionnel tout ce qu'il y a de plus sérieux traitant d'un cas dramatique, nous sommes interpellés par l'aspect pour le moins étrange de certains passages : « Si elle répond qu'elle veut parler à quelqu'un,

lui signifier qu'on ne fait pas ça ici. ». Selon cette consigne, l'intervenant à qui Isabelle exprimerait le besoin de parler à quelqu'un aurait à lui « signifier » que cela ne se fait pas à LOISIIRS. Au sens strict de cette phrase, cela voudrait dire que LOISIIRS n'est pas un lieu où il est possible de tenir une conversation ou d'avoir une discussion. Car en effet, rien ne laisse entendre que cela concerne très spécifiquement Isabelle.

Mieux encore : « Si elle nous dit qu'elle souhaite *nous* parler, lui répondre que nous ne sommes pas des intervenants. ». Selon cette autre directive, l'intervenant doit nier son statut d'intervenant si Isabelle demande à parler à un membre de l'équipe « *nous* », alors qu'il lui est demandé préalablement d'aller à sa rencontre et de lui demander ce qu'elle souhaite : « aller à sa rencontre aussitôt qu'elle entre et lui demander se qu'elle vient faire ici. », ainsi, l'intervenant doit se renier comme intervenant après avoir prouvé qu'il en était un. Mais si l'intervenant n'est plus intervenant à cet instant, cela veut dire qu'il n'a aucune autorité pour interdire à Isabelle de rester. Il se trouve par ailleurs que l'intervenant a la mission de l'aider à trouver un lieu qui lui correspondrait mieux : « Trouver une place qui lui correspondrait mieux » ; nous ne voyons pas alors comment cela serait possible sans qu'un échange puisse avoir lieu autour de la situation d'Isabelle et de ses besoins.

En évoquant ce compte-rendu avec M. Rhéaume, il nous a semblé qu'une autre lecture était possible, car toute l'étrangeté de ces remarques repose sur la compréhension que nous pourrions avoir du terme « quelqu'un ». En fait, le pronom indéfini peut signifier n'importe qui, auquel cas les consignes du compte-rendu revêtent un aspect pour le moins absurde, mais le pronom peut aussi désigner un intervenant spécialisé : il faudrait alors entendre l'expression parler à quelqu'un comme l'équivalent d'une consultation chez un psychologue ou un psychiatre par exemple. Dans le cas d'Isabelle, parler peut renvoyer à un soin. De cette façon, ces passages du compte-rendu peuvent prendre un autre sens : « on ne fait pas ça ici » =

nous ne sommes pas en mesure d'offrir ce type de consultations à LOISIIRS. En suivant cette logique le « nous ne sommes pas des intervenants » signifierait que les intervenants de LOISIIRS ne sont pas des intervenants en mesure de résoudre la problématique d'Isabelle : la conclusion que nous pouvons en tirer est que les intervenants définissent dans ce compte-rendu une limite de leur propre intervention, et, faisant cela, ils activent de manière pratique une norme au sujet de la santé mentale. Il faut voir cependant que cette norme n'est pas généralisable mais contextualisée et officieuse. L'intervention de LOISIIRS se veut en effet ouverte à tous les consommateurs de drogue sans autre distinction, mais la nuance va se faire autour de la notion de participation, de fonctionnement en groupe et d'évolution dans le temps.

En définitive, l'impression qui se dégage est celle d'intervenants qui ne savent pas comment agir face une usagère qui leur semble répondre à une problématique de santé mentale (car selon leurs observations, elle s'est montrée incapable de fonctionner en groupe). Le fait qu'il s'agisse là d'un compte-rendu de réunion montre à quel point les intervenants peuvent être dépassés par certains cas, et cela finit par renforcer l'aspect dramatique de cette situation : une usagère éparpillée, pour reprendre la terminologie d'un intervenant, et des intervenants qui ne le sont pas moins. L'équipe de LOISIIRS paraît mal à l'aise avec ces questions.

Un autre paradoxe se rapporte au contrat qu'Isabelle pourrait signer avec l'équipe d'intervention : « Il a aussi été évoqué l'idée d'un contrat avec comme conditions de respecter le tour de parole, de participer aux activités, respecter les participants et animateurs. ». Il s'agit ici d'un paradoxe sur deux niveaux pour être exact. Le premier se rapporte à l'idée de vouloir faire signer un contrat à un usager que l'on juge pourtant mieux ailleurs. Comment est-il possible en effet d'être aussi catégorique d'un côté et d'envisager dans le même temps une ouverture ? Les deux positions présentes dans ce document sont indéniablement antinomiques, et cela

montre encore une fois les difficultés, les tiraillements auxquels sont soumis les intervenants de ce lieu d'accueil et d'implication. Ainsi, l'équipe envisage l'éventualité d'un contrat dont le but aurait été de cadrer Isabelle pendant les activités, avec une menace d'expulsion en cas de manquement à ses obligations ; pourtant, la phrase précédant celle où il est question d'un contrat indique un échec de la part d'Isabelle à participer, un échec qu'il faudrait de plus lui faire comprendre : « En ce qui concerne les activités, lui faire comprendre que nous avons essayé mais que ça n'a pas fonctionné. ». Il y a donc des cas où la marge de manœuvre des intervenants est très limitée du fait même que le diagnostic de la situation n'est pas évident : de quoi s'agit-il au juste ? De santé mentale ? D'itinérance ? De toxicomanie ? Des trois problématiques à la fois ? Qu'est-il possible de faire dans ces conditions ? Peut-on intervenir avec tous les usagers de la même manière ? L'intervention proposée par LOISIIRS ne semble pas adaptée à certains usagers, que faut-il faire alors ? Quelles sont les ressources à la disposition des intervenants ? Situation qui, comme nous pouvons l'imaginer, aura aussi des répercussions sur les intervenants eux-mêmes à la longue. Le second niveau du paradoxe se rapporte quant à lui à l'idée de vouloir proposer un cadre juridique à Isabelle, alors que les intervenants s'interrogent par ailleurs sur sa compréhension ou non des consignes qui lui sont transmises.

A l'arrivée, cette étude de cas est tout aussi déroutante pour l'utilisateur, que pour les intervenants ou le chercheur, même si les conséquences ne sont pas les mêmes pour tous. En aucun cas il est question ici de « taper » sur les professionnels, mais plutôt de monter très concrètement des limites institutionnelles, mais aussi humaines. Nous sommes les premiers à reconnaître la nécessité du travail accompli quotidiennement, et cela en constitue aussi la réalité, non pas la réalité telle qu'elle est vécue par tous cependant, mais la réalité telle qu'elle se donne à voir ici ou là. Nous garderons donc en tête que nous sommes en présence de comptes-rendus, d'un côté, et d'un entre-soi professionnel, de l'autre : il n'y a pas d'euphémisation du propos, les répliques sont

directes, on tente d'aller vers l'essentiel malgré une certaine confusion. D'autre part, il y a aussi l'effet du compte-rendu lui-même comme nous l'avons signalé. Ce compte-rendu est une sélection et va donc rendre compte d'une réalité qui lui est propre. Cela caractérise par ailleurs tout travail de description, et par extension, tout travail d'analyse.

En traitant du rapport que l'on peut établir entre construction identitaire et exclusion, ce chapitre apporte en résumé un élément supplémentaire à la compréhension de notre problématique. Nous avons analysé la manière dont l'intervention de LOISIIRS se construisait autour d'une identité de groupe, sachant que cette identité est en partie institutionnelle et en partie rattachée à des consommateurs de drogue vivant pour la majorité dans la rue. Une intervention qui peut de ce fait créer la confusion puisqu'il nous est parfois difficile, voire même impossible, de distinguer ce qui provient des intervenants de ce qui provient des usagers. Cet aspect « fusionnel » mis à jour, nous avons alors analysé le versant négatif de cette démarche sur le plan identitaire et normatif. En effet, quand l'identité devient une norme, cela n'est pas sans poser problème à des d'usagers ayant des difficultés avec leur propre identité (en cause, les troubles du comportement, les troubles neurologiques liés à une forte consommation de psychotropes ou encore la maladie mentale). C'est ici que la question de l'exclusion est posée de manière très concrète. Il y a, pour commencer, l'exclusion comme synonyme d'expulsion. Il s'agit ici d'une sanction pour rétablir l'ordre dans l'accueil. Mais l'expulsion peut devenir synonyme d'exclusion radicale dès lors que le maintien de l'ordre interroge la place de l'utilisateur au sein d'un groupe donné. Pas n'importe quel groupe cependant, mais un groupe dans un accueil à bas seuil.

\*

## Chapitre VIII.

### Des moments d'extrême tension :

#### La communauté menacée

##### 8.1. Introduction

Après avoir analysé la construction identitaire et ses limites dans le cadre du journal de bord des intervenants, et après avoir analysé le cas problématique d'une usagère au sein de LOISIIRS, nous allons poursuivre ce travail autour de l'identité communautaire et la normativité en intervention avec l'analyse d'un COCUS. C'est le moment où se rencontre la grande majorité des usagers de l'accueil afin de débattre et d'organiser la vie du groupe. Il y est bien sûr question de capacitation, de construction communautaire mais aussi de conflictualité et d'exclusion. Nous sommes au cœur même de l'intervention de LOISIIRS, dans un entre-deux tendu pour le groupe mais aussi pour les intervenants. L'autre aspect qui se dégage de ce chapitre est celui de la normativité du groupe lui-même. Une dimension peu traitée jusqu'à maintenant, mais qui prend de l'importance en pleine action, car le groupe est à la fois un ensemble d'usagers rassemblés dans un local, mais c'est aussi des liens et des animosités, des points de vue particuliers, des leaders et des suiveurs, des participants et des passifs, des inclus et des exclus. Et le groupe ne manque pas d'exister comme entité afin d'appuyer l'un ou l'autre de ces points.

## 8.2. Entre liberté et cadrage

Tous les mercredis après-midi, de 15h à 17h, se réunissent les usagers de LOISIIRS qui le désirent dans le cadre d'un COCUS. Ce moment est l'un des plus importants de la semaine pour deux raisons. La première est qu'il y est question de gestion, on pourrait même dire d'autogestion, de nombre d'éléments qui concerne les usagers de LOISIIRS : des règlements, certains budgets, les activités, les conflits et les problèmes qui se posent à la communauté en tant que communauté (donc construction identitaire et renforcement du sentiment d'appartenance). La seconde raison est que les usagers reçoivent une compensation de deux dollars et trois cigarettes pour leur présence ; voici comment les acteurs de notre terrain définissent le COCUS :

Nous sommes les participants du COCUS (Consommateurs d'Opiacés et de Cocaïnes Unis et Solidaires) qui fait parti de LOISIIRS (Lieu d'Ouverture et Implication Sociale pour les personnes qui consomment des drogues par Injection et Inhalation Responsable et Solidaire) Nous nous rassemblons tous les mercredis depuis le 16 février 2005 :

- Développer un sentiment d'appartenance à un groupe solidaire et responsable ;
- Structurer un discours commun ;
- Prendre position face aux débats portant sur la toxicomanie et son mode de vie;
- Organiser et réaliser des actions.

Nous sommes persuadés que c'est par la volonté de se responsabiliser et d'être solidaires que nous, participants du COCUS, pourrons participer à la diminution des méfaits liés à la consommation de drogues, tant au niveau de notre santé, qu'au niveau de la défense de nos droits, que dans la qualité de vie des divers acteurs du centre-ville de Montréal.

*(Discours de la commission parlementaire, LOISIIRS, LA DOSE Montréal, septembre 2008)*

Il en ressort l'importance de l'appartenance, la responsabilité, l'engagement et la militance. Nous sommes ici en présence d'un extrait du discours qui a été lu par des usagers de LOISIIRS devant la Commission parlementaire sur l'itinérance de 2008. Le texte est à la première personne du pluriel, et ce sont les usagers eux-mêmes qui s'expriment en leur nom, reprenant, par la même occasion, la notion de participation à leur compte : « Nous les participants ». Nous ne savons pas dans quelles circonstances ce discours a été rédigé, et quelle a pu être la contribution des intervenants dans sa rédaction, mais sa teneur symbolique est très forte : les usagers d'un accueil se définissent eux-mêmes comme des participants, plus encore, comme des acteurs de changement (sanitaire, juridique et politique), capables de diminuer les méfaits relatifs à la consommation de drogue. En somme, il se dégage l'image d'une forte cohésion (les usagers ont un discours commun et des représentants pour le porter devant les plus hautes instances politiques), l'image d'acteurs réflexifs et déterminés : « Nous sommes persuadés que c'est par la volonté de se responsabiliser et d'être solidaire que nous, participants du COCUS, pourrons participer à la diminution des méfaits liés à la consommation de drogues », l'image d'acteurs dotés d'un agir politique avec lesquels il faut compter. En résumé, il se dégage de ce document une image idéalisée de la participation à LOISIIRS, ainsi que des toxicomanes en général, et nous sommes en définitive bien loin des cas semblables à celui d'Isabelle, par exemple : le cas du consommateur qui n'est pas dans une prise de recul par rapport à sa situation, qui éprouve des difficultés pour communiquer avec son entourage et qui, pour finir, ne se montre pas capable d'évoluer, selon la terminologie utilisée dans le journal de bord des intervenants.

Idéalisation donc en tant que ce document laisse de côté certaines réalités afin d'en accentuer d'autres. Nous avons confirmation de cela à travers le regard porté par Julien Leclerc sur l'intervention de LOISIIRS lors de sa prise de fonction en 2009, c'est-à-dire peu de temps après la rédaction de ce texte. Celui-ci, Julien Leclerc, faisait le constat d'un manque d'enthousiasme de la part de ses intervenants, d'un

manque de participation de la part des usagers, et d'une tendance à la substitution des premiers aux seconds. Cependant, cela ne veut pas dire que le contenu de ce document n'est d'aucune valeur. Dans notre perspective, cette idéalisation est tout à fait intéressante puisqu'elle décrit la situation voulue, et par la même occasion les objectifs de l'équipe d'intervention. De plus, une idéalisation n'en reste pas moins une réalité en soi, au sens d'Alfred Schütz, puisqu'elle est là, qu'elle existe et qu'elle est efficiente de manière performative. D'un point de vue pragmatique, pour finir, des usagers ont pris part à la rédaction de ce texte, l'ont signé et l'on lu devant un auditoire de personnalités politiques. A l'arrivée, deux réalités coexistent, et nous nous garderons bien de désigner celle qui doit être privilégiée par le chercheur.

Selon le protocole de fonctionnement de l'accueil de 2010, les COCUS se déroulent en deux temps séparés d'une pause de 15 minutes. Le premier temps est réservé aux sujets de discussion amenés par les usagers. Durant cette partie, les membres de l'équipe d'intervention ne sont pas autorisés à s'exprimer (à l'exception de l'animateur), sauf si leur avis est sollicité sur une question précise par les usagers eux-mêmes. Quant à la seconde partie, elle est réservée aux points dont aimeraient traiter les intervenants. La désignation de l'intervenant chargé de l'animation du COCUS et de l'intervenant chargé de rédiger le compte-rendu se fait lors de la réunion de l'équipe d'intervention ; c'est aussi en réunion d'équipe que seront déterminés les points que les intervenants veulent discuter. L'animateur va s'assurer du bon déroulement de la rencontre. Il devra notamment s'assurer que tous les points des participants soient inscrits à l'ordre du jour, tandis que l'intervenant chargé du compte-rendu aura la tâche de s'occuper de la feuille des présences (il devra relever quels animateurs sociaux, quels AIS et quels usagers étaient présents. Dans le cas de ces derniers, seul le prénom est requis). Si le COCUS se veut un moment fédérateur, nous pouvons remarquer qu'il renferme en lui une division entre intervenants et usagers. Comme le montre cette procédure, LOISIIRS tente par divers moyens d'autonomiser de manière effective les usagers. Il n'est plus alors question de placer

l'ensemble des acteurs de LOISIIRS sur un même plan, mais de favoriser les usagers par rapport aux intervenants, et l'intervention consiste à faire en sorte que les usagers investissent l'espace qui est mis à leur disposition.

Les COCUS commencent toujours par une minute de silence en mémoire aux disparus, nous dira Pablo Gomez, un intervenant de LOISIIRS très actif au moment où nous y étions. Souvent, les débats tournent autour des projets en cours et de la vie de groupe, et c'est à la fin de chaque COCUS que les usagers se voient gratifiés de 2 dollars et 3 cigarettes. Le coordonnateur de l'accueil me l'expliquera de cette façon : « il s'agit d'un dédommagement qu'on leur donne, car c'est l'équivalent de ce qu'ils auraient ramassé sur la rue en faisant la manche pendant deux heures. ». Puisque le COCUS est le moment de la semaine qui réunit le plus d'usagers dans le local, nous pouvons supposer que cette compensation tient aussi une place importante dans l'implication des consommateurs de drogue au sein de LOISIIRS. Avant d'aller plus loin, arrêtons-nous brièvement sur la manière dont le coordonnateur justifie la rétribution des usagers dans le cadre du COCUS : « l'équivalent de ce qu'ils auraient ramassé sur la rue en faisant la manche pendant deux heures ».

La mise en parallèle opérée par Julien Leclerc pose un certain nombre de questions que nous devons cerner afin de bien comprendre ce qui se joue sur ce terrain, et probablement sur d'autres terrains comparables à LOISIIRS. Comme nous l'avons mentionné précédemment, Julien Leclerc pense qu'il est juste de rémunérer les usagers dans le cadre des activités qui leur sont proposées, seulement il ne s'agit pas ici directement d'une rémunération mais d'une compensation. Cet intermédiaire est intéressant car il est en quelque sorte représentatif des hésitations relatives à la rémunération des usagers ; un point que nous avons aussi abordé précédemment. Face à cela, une question se pose : comment définir le dédommagement ? Nous voyons que l'équipe d'intervention a opté pour un équivalent en terme de mendicité. Première déduction que l'on peut en tirer : la justification de ce dédommagement

établit une forte corrélation entre la consommation de drogue et la mendicité. Cela laisse entendre que l'occupation principale des usagers de LOISIIRS est de faire la manche, à partir de quoi un dédommagement est calculé pour les COCUS ; mais nous pouvons nous demander cependant pourquoi l'équipe a validé ce repère et non pas le nettoyage des vitres de voiture, la revente de drogue, la prostitution, voire la vente de journaux, comme l'Itinéraire par exemple. Outre le fait qu'elle soit légale, l'hypothèse que nous pouvons émettre ici est que la manche permet de faire le lien entre tous les usagers, comme un repère partagé par tous. Quoiqu'il en soit, l'important étant que la mendicité est finalement un repère, un étalon financier sur lequel l'équipe s'appuie pour déterminer le montant d'un dédommagement. Parallèlement à cela, il y a aussi l'idée que les COCUS pourraient causer une perte de revenus aux usagers, d'où l'idée d'un dédommagement ; et donc, nous avons pour finir cette démarche du coordonnateur et de son équipe d'établir des passerelles entre le monde de la rue et de l'intervention sociale, d'utiliser directement des référents qui auraient une signification très forte pour les usagers. Deuxième déduction : si le dédommagement pour assister au COCUS équivaut à ce qu'aurait rapporté deux heures de mendicité, le fait que les usagers reçoivent 2 dollars et 3 cigarettes va aussi mettre en lien le COCUS avec la mendicité, car une même rétribution pour deux activités différentes va avoir pour effet de les rapprocher.

Ainsi, d'un certain point de vue, le COCUS revient, un peu, à faire la manche finalement, tout du moins d'un point de vue purement matériel pour les usagers. Il n'y aurait rien de problématique là-dedans, la manche étant considérée au sein de LOISIIRS comme n'importe quelle autre activité rémunératrice, si ce n'était l'ambiguïté de la formulation employée par Julien Leclerc, car rapprocher le COCUS de la mendicité, pourrait aussi requalifier l'intervention sociale : vu sous cet angle, le COCUS est un moyen, au même titre que la manche, permettant aux usagers de s'assurer un revenu minimum, mais aussi un moyen pour l'intervention d'aller vers le monde de la rue. Le fait est qu'il est difficile de rémunérer les usagers car il est

difficile de justifier cette rémunération, principalement auprès des financeurs ; nous voyons en effet qu'il n'est pas question d'un travail, le travail est soumis à des obligations contractuelles et à un revenus minimum légal, ce qui transformerait les usagers en salariés, payés environ 20 dollars chacun pour 2 heures de COCUS. Un financement difficile, pour ne pas dire impossible à mettre en place. Pour finir, s'il n'est pas question d'un travail, mais d'un dédommagement, et si ce dédommagement a pour effet de mobiliser davantage d'usagers, alors nous pouvons aussi en déduire l'importance du COCUS pour l'équipe d'intervention elle-même. Cette dernière remarque peut par ailleurs être mise en relation avec les procédures de déroulement du COCUS (des procédures tournées vers la participation des usagers).

Il est intéressant de noter que le protocole de fonctionnement stipule que : « Chacun doit demeurer assis durant toute la durée de la rencontre »<sup>59</sup>. Dans la lignée de ce que nous avons vu jusqu'à présent, cette instruction est entièrement tournée vers le « fonctionnement du groupe », pour reprendre l'expression des intervenants. L'obligation de rester assis va permettre une meilleure sécurité au sein du local, offrant une plus grande facilité pour échanger en regroupant les usagers autour d'une même table. Pour quelqu'un qui a l'habitude des réunions et autres rencontres formelles, ce qu'impose cette directive n'a rien de surprenant au premier abord : rester assis le temps d'une rencontre, quoi de plus habituel ? Toutefois, ce qui interroge n'est pas tant ce qu'impose la directive – rester assis – que sa nécessité au sein de cet accueil. Demandons-nous par exemple quel serait l'effet de cette même directive dans un autre contexte que celui de LOISIIRS (une rencontre universitaire, un spectacle ou encore une réunion de famille) : il en naitrait une contrainte. Le sentiment de quelque chose d'inhabituel : pourquoi avons-nous l'obligation de rester assis ? Nous sortons du même coup du cadre d'une rencontre quelconque pour entrer dans celui de la discipline, discipline des corps dirait Foucault, et par là, de l'autorité.

---

<sup>59</sup> *Protocole de fonctionnement du lieu d'accueil*, LA DOSE Montréal, 2010.

Le point intéressant étant que, dans le cadre du COCUS, cela n'aura pas pour effet de renforcer l'autorité d'une personne particulière, mais du groupe dans son ensemble. Cela d'autant plus que cette consigne ne pourra pas être suivie par tout le monde. Autre élément relatif au déroulement : une fois que le COCUS commence, plus personne n'est admis dans le local afin de ne pas perturber les échanges ; de nouveau, le groupe prime, avec cette mise à distance de tout ce qui peut venir perturber la cohésion. Le COCUS, et plus généralement LOISIIRS, est ainsi un espace de liberté, dans le sens où les usagers, toxicomanes, en grande majorité sans-abri, ayant pour beaucoup des activités illégales, auront la possibilité de se revendiquer comme tels, de défendre et de militer pour une appartenance de la marge, mais LOISIIRS est aussi un espace de contrôle collectif, dans le sens où il est attendu des usagers qu'ils se comportent d'une manière précise : s'accepter tels qu'ils sont, se joindre à d'autres semblables, s'organiser en gang, et, pour finir, prendre en mains leur existence ; de cela, découleront des contraintes, des obligations, des conséquences, auxquelles tous ne pourront pas se soumettre. Le fait est cependant que les directives disciplinaires peuvent aussi jouer parfois contre la discipline.

C'est ici que s'opère le lien avec notre partie précédente (la gang, les rapports groupe/individu, le rôle des intervenants), mais c'est ici aussi, dans le cadre de cette partie, que se donnera à voir la gang de LOISIIRS à l'état pratique, à travers notamment des interactions physiques et verbales. Nous allons donc maintenant procéder à l'analyse d'un COCUS, par le biais d'un compte-rendu de séance que nous avons nous-mêmes rédigé (Cf. annexe 2). Du fait de notre formation et du fait aussi que nous étions encore débutants sur le plancher, ce compte-rendu est bien plus détaillé que les comptes-rendus habituels et permet d'approfondir encore davantage la connaissance de LOISIIRS et de cet outil d'implication qu'est le COCUS. Malgré cela, ce compte-rendu reste incomplet ; la raison principale étant que nous étions

nous-mêmes intervenants et donc parfois sollicités. Dans le cadre de cette analyse, nous mobiliserons aussi le commentaire du journal de bord des intervenants, et nous procéderons parallèlement à la comparaison du compte-rendu adopté officiellement avec notre propre compte-rendu<sup>60</sup>. A travers cela, nous aurons accès pour la première fois au point de vue des usagers sur ce qu'ils vivent dans le cadre d'une activité. Nous allons ainsi poursuivre l'analyse des différentes facettes de cette intervention, notamment le rapport entre exclusion, participation et citoyenneté au sein de LOISIIRS, de manière bien plus concrète.

### 8.3. De l'importance de bien lire l'instant présent

Allons maintenant vers l'analyse de ce COCUS du 14 juillet 2010 marqué, comme nous pouvons immédiatement le constater à la lecture du compte-rendu, par un incident ayant impliqué des usagers mais aussi un intervenant. Laissons cependant cet incident de côté pour le moment, celui-ci fera l'objet du point suivant, et commençons par l'analyse des contours de cette rencontre : quelques vingt cinq usagers étaient présents, parmi lesquels se trouvaient quatre femmes et un transsexuelle. Avec une moyenne d'âge d'environ quarante ans, ces usagers vivaient presque tous dans la rue ou dans des *squats* lorsque nous étions présents. Autour des tables, deux chiens circulaient librement. A l'ordre du jour de ce COCUS :

- 1 : minute de silence
- 2 : Mentorat (nouveaux) (Roger)
- 3 : Addicq + Théâtre
- 4 : Cocus Journée du Chèque

---

<sup>60</sup> Etant inscrits en doctorat de sociologie à l'UQÀM, nous étions régulièrement sollicités par Pablo Gomez (intervenant) sur des questions sociologiques. Celui-ci nous demandait chaque fois ce que nous pensions de tel fait ou de tel aspect de l'intervention. Il nous demandera ainsi de participer à la prise de note lors de ce COCUS afin de savoir ce que nous pourrions cibler d'important. Voulant bien faire, nous avons alors procédé de manière plutôt détaillée.

## Varia

- \*surprise de bienvenue
- \*Ca mijote
- \*17 Juillet
- \* FER
- \*Toxiconet

Comme premier point à l'ordre du jour, nous retrouvons l'habituelle minute de silence qui, en étant introduite de la sorte, prend l'aspect d'une tâche à exécuter parmi tant d'autres. Disons qu'il y a un balancement entre l'obligation d'accomplir une tâche et le fait d'en ressentir l'importance. Cette analyse rejoint celle au sujet de l'obligation de rester assis à laquelle sont soumis les usagers lors des COCUS. Il se trouve en effet que la minute de silence est aussi mentionnée dans le protocole de fonctionnement de l'accueil : « Une fois que tous sont assis, on démarre la rencontre en observant une minute de silence »<sup>61</sup>. Il s'agit donc d'une obligation à se souvenir des toxicomanes décédés. Là encore, si cela peut sembler anodin au départ, il n'en est rien à l'arrivée, car en observant cette minute de silence, les usagers s'inscrivent *de facto* dans une appartenance, une appartenance disciplinaire (car tout le monde n'est pas en mesure de la respecter), et cela est générateur d'un « nous ». La minute de silence apparaîtra de manière systématique dans les comptes-rendus des COCUS à partir du 10 décembre 2008, avant cette date, elle ne figure nulle part ; il est donc difficile d'en retracer l'origine, mais nous pouvons noter que LOISIIRS va l'instituer finalement comme un rituel indiscutable de l'accueil. Parallèlement à cela, la minute de silence aura un rôle supplémentaire à jouer, puisqu'elle va permettre aussi à l'assemblée de retrouver un peu de calme et de se focaliser sur la rencontre. Quand l'ambiance est agitée, il est courant par ailleurs que l'intervenant en charge de l'animation, ou même un usager, demande 30 secondes de silence en cours de COCUS afin de pouvoir poursuivre. Or, ce 14 juillet 2010, l'ambiance était particulièrement tendue :

---

<sup>61</sup> *Protocole de fonctionnement du lieu d'accueil*, LA DOSE Montréal, 2010.

Pablo : Quand on est nombreux, on va essayer de lever la main et de ne pas se couper la parole. (Les usagers sont assis autour de la table. Certains discutent énergiquement, d'autres sont au contraire complètement amorphes, le regard vide, absents, d'autres encore sont dans leur monde, se parlant à eux-mêmes, agités, surexcités) Bon, une minute de silence, mais avant, qui veut prendre les tours de parole ? (Quelqu'un lève la main) Ok, Karine. Une minute de silence.

Des usagers parlent. Un "tabarnak !" se fait entendre de temps à autre, on tape du poing sur la table, beaucoup d'agitation ambiante. La minute de silence, d'une trentaine de secondes, n'a pas du tout été respectée.

Pablo : on commence, *all right* !

Une femme lance quelques mots incompréhensibles. Des voix s'élèvent pour la faire taire : "Mais tais-toi donc !", "t'as pas compris qu'on commence !", "hostie !", "y en a qui comprennent pas !"...

Pablo : Merci beaucoup de vous calmer, bon, on commence !  
(Salim Beghdadi, *Compte-rendu COCUS*, 14 juillet 2010)

Nous étions trois intervenants présents pour ce COCUS, Jane, une Agente d'Implication Sociale (AIS), Pablo Gomez et nous-mêmes. Julien Leclerc, le coordonateur, rejoindra le COCUS en deuxième partie. C'est Pablo Gomez qui était en charge de l'animation, comme nous pouvons le voir dans cet extrait, et il appréhendait dès le départ d'éventuels problèmes. Il nous dira d'ailleurs à ce sujet au cours d'une conversation : « Au début, je savais pas trop jauger l'ambiance dans le local, mais avec le temps t'apprends vite à sentir quand c'est tendu. Tu sais pas à quel moment, par qui, ni comment, mais tu sais que ça risque de se compliquer... ». Avec le temps, les intervenants apprennent à connaître les usagers, leurs problèmes personnels, leurs mésententes avec untel ou untel, leur état de consommation, leur état psychologique, et ils finissent d'une certaine façon par « sentir » l'ambiance. Quand celle-ci est « tendue », l'intervenant peut prendre des précautions, mais cela n'empêche pas toujours les incidents. Dès le départ donc, Pablo met en garde l'assemblée : « Quand on est nombreux, on va essayer de lever la main et de ne pas se

couper la parole. ». Que fait Pablo ? Premièrement, il procède à une description : « on est nombreux ». Qu'est-ce que cela signifie d'un point de vue phénoménologique ? Que Pablo a observé, a comparé et a tiré des conclusions. Ces opérations n'ont pas été réalisées pour lui à titre personnel – il ne se parle pas à lui-même – mais bien dans le but d'intervenir et de favoriser le déroulement de la rencontre (alors même qu'un usager est pourtant chargé de faire respecter les tours de parole). Ainsi, à un niveau élémentaire, l'intervention de Pablo a consisté en une aide à l'interprétation de la situation. Pablo était soucieux du bon déroulement de la rencontre et il a orienté l'attention des usagers sur certains points, mais plus fondamentalement, Pablo s'est substitué à eux, allant jusqu'à leur proposer une lecture de la réalité afin d'obtenir une intersubjectivité. En ce début de COCUS, Pablo a donc joué le rôle de support phénoménologique. Le pronom « on », c'est la gang et, dans ce cas, Pablo en est les yeux, mais, bien plus encore, il en est aussi la conscience ; il s'agit d'une toute autre situation que celles que nous avons analysées jusqu'à présent, car, dans ce cas, Pablo s'adresse directement aux usagers, et il fait exister une gang dans le cours même de l'action. Point important, le séquençage des opérations réalisées par Pablo va aussi nous permettre de décrire les usagers eux-mêmes : en effet, en agissant comme un support, l'intervention caractérise parallèlement les usagers par le manque – un public avec de faibles aptitudes, disait le questionnaire d'embauche des animateurs sociaux. Mais il s'agirait plutôt de se mettre sur le même plan de réalité. Comme nous le verrons plus loin dans le cadre du témoignage d'un toxicomane, la consommation de drogue est parfois synonyme de perte totale de contrôle de soi.

L'ambiance, terme que nous pourrions employer afin de décrire l'état nerveux du groupe, c'est tout du moins dans ce sens que l'a employé Pablo, l'ambiance était donc « tendue ». Ainsi, la mise en garde qu'il adresse aux usagers du COCUS en ce début de rencontre montre qu'il y avait déjà un enjeu à ce niveau. N'oublions pas en effet qu'Isabelle, par exemple, a « pété les plombs », selon les termes de l'intervenant, parce qu'un usager a déplacé une chaise sur laquelle se trouvaient ses lunettes lors

d'un COCUS. Aussi, remarquerons-nous que la manière de faire de Pablo n'est pas du tout impérative : « on va essayer de lever la main et de ne pas se couper la parole ». Lever la main afin de demander un tour de parole n'est pas *a priori* une opération difficile à réaliser, pourtant Pablo demande simplement aux usagers présents ce jour là d'essayer, c'est-à-dire de faire l'effort : cela souligne donc qu'il y a une difficulté à surmonter. D'autre part, Pablo ne revient pas sur les jurons qui sont prononcés et poursuit comme si de rien n'était en faisant preuve de calme : « on commence, all right ! », « Merci beaucoup de vous calmer, bon, on commence ! ». Les points d'exclamations, que nous avons notés afin de marquer l'empressement de Pablo, contrastent ainsi avec ses tournures plutôt compréhensives : « Merci beaucoup de vous calmer ». Pablo compense l'agitation ambiante mais son calme reste malgré tout relatif, car il exprime parallèlement le désir de commencer, tout en réclamant le calme de l'assemblée : il est entre l'atténuation et la volonté de contrôle.

Face à Pablo, l'assemblée est agitée. Des jurons se font entendre lors de la minute de silence, qui de ce fait n'en n'était pas une, mais aussi parce que Pablo n'a pas été pointilleux sur son exécution. Cela rejoint nos précédentes remarques. Pablo donne à voir un intervenant qui cherche à réduire au maximum la nervosité ambiante : demander aux usagers de recommencer la minute de silence aurait eu pour effet d'augmenter la pression ; raccourcir la minute de silence va permettre d'enchaîner plus rapidement et de ne pas rester sur un silence entrecoupé de jurons. La minute de silence, décrétée en mémoire des disparus, rappelle à maints égards la gang de LOISIIRS elle-même : partiellement réalisée, réalisée comme une directive du protocole, réalisée selon un intervenant qui ne semble pas pouvoir demander plus au risque d'obtenir moins ; mais non réalisée effectivement, non réalisée par les exclus parmi les exclus par exemple, et non réalisée aussi par ceux qui vont réagir vigoureusement contre les fauteurs de trouble : quand quelqu'un coupe le silence, un autre va fermement manifester son mécontentement, ce qui va avoir l'effet d'en mécontenter d'autres encore, jusqu'à créer une réaction en chaîne.

Volontairement ou non, là n'est pas la question, Pablo réduira donc la minute de silence et proposera de commencer le COCUS, mais la situation ne va pas s'arranger. Malgré le « on » qu'il utilise en début de rencontre afin d'attirer l'attention des usagers sur le respect des tours de parole, nous avons ici l'impression d'un intervenant plutôt seul, écrasé par une assemblée qui lui échappe, non pas parce qu'elle est contre lui mais parce qu'elle va au contraire l'appuyer plus que nécessaire. Il y a ainsi un décalage entre les répliques de Pablo et celle de l'assemblée qui, pour le coup, apparaît comme une unité autonome : quand Pablo décrète une minute de silence, des échanges violents éclatent :

Pablo : (...) Une minute de silence

Des usagers parlent. Un « tabarnak ! » se fait entendre de temps à autre, on tape du poing sur la table, beaucoup d'agitation ambiante. »

Quand Pablo souhaite commencer le COCUS, de nouveaux échanges violents éclatent ; mais sa réaction consistera à ne pas relever ces signes de violence entre usagers et il tentera de poursuivre en réclamant le calme :

« Pablo : on commence, *all right* !

Une femme lance quelques mots incompréhensibles. Des voix s'élèvent pour la faire taire : « Mais tais-toi donc ! », « t'as pas compris qu'on commence ! », « hostie ! », « y en a qui comprennent pas ! »...

Pablo : Merci beaucoup de vous calmer, bon, on commence !  
(Salim Beghdadi, *Compte-rendu COCUS*, 14 juillet 2010)

Pour finir avec ce premier point, relatif à l'ambiance caractéristique de ce début de COCUS, nous devons donc évoquer la violence. Il y a, pour commencer, une violence indirecte à l'égard de Pablo qui tente d'animer le COCUS tant bien que mal et qui se voit d'une certaine façon mis de côté ; il y a ensuite une violence entre usagers, contre laquelle Pablo semble impuissant, incapable d'inverser la situation.

En demandant une minute de silence ou en insistant pour commencer, Pablo se voit ignoré par quelques usagers isolés, et c'est alors que le groupe prend le relai avec véhémence. Le groupe réagit violemment à tout ce qui vient s'opposer au bon déroulement du COCUS, cela d'autant plus que l'ambiance est tendue. Seulement, si nous avons le sentiment que le mécontentement de la gang va dans le sens de Pablo, il n'en est rien au bout du compte, car en se montrant violente à l'égard d'autres usagers (par l'emploi de mots grossiers), le groupe va à l'encontre du règlement et à l'encontre de la volonté de Pablo d'obtenir le silence ou de commencer. Qu'y a-t-il de plus grave entre le fait de ne pas respecter la minute de silence et le fait de tenir des propos grossiers ? Du point de vue du règlement, les propos violents sont ce qu'il faut proscrire en priorité. Pourtant, Pablo laisse le groupe se charger de l'ordre.

Plus encore, dans un document adressé aux intervenants et intitulé *Travail sur le code d'éthique et de déontologie*, nous pouvons lire : « Tout acte de violence verbal, physique ou psychologique ne doit être toléré à LOISIIRS. »<sup>62</sup>. Cela veut dire que Pablo avait l'obligation d'intervenir afin de faire cesser ces comportements et de mettre en garde leurs auteurs contre de possibles sanctions. Or, à plusieurs reprises, Pablo poursuivit le COCUS sans y faire allusion. Il s'agit là d'une infraction à ce code d'éthique et de déontologie et Pablo risquait une pénalité : « Première infraction : avertissement verbale et note au dossier ». Ainsi, si cette violence n'atteint Pablo qu'indirectement en début de COCUS, elle s'exprime en revanche de manière très directe entre les usagers eux-mêmes. Nous avons en effet l'impression que le moindre prétexte peut conduire à un conflit. Cela rappelle quelque peu la situation décrite par un intervenant dans le journal de l'équipe au sujet de Robi : « Robi était un peu intense cependant, il n'arrêtait pas deux secondes, au point

---

<sup>62</sup> *Travail sur le code d'éthique et de déontologie, LOISIIRS, janvier 2007.*

de taper sur les nerfs un peu de la gang. »<sup>63</sup>. La différence étant cependant que dans un cas, c'est un usager, Robi, qui se montre « intense » envers « la gang », et que dans l'autre, c'est la gang qui est intense au point de « taper sur les nerfs » du premier à se manifester : quand il est question de commencer et qu'une usagère articule quelques mots incompréhensibles, l'assemblée des usagers lui tombe dessus immédiatement pour la faire taire ; pourtant, cette femme avait peut-être simplement l'intention de s'exprimer de manière pertinente dans le cadre du COCUS. Nous ne le saurons jamais, on ne la laissera pas s'expliquer et nul ne cherchera vraiment à savoir ce qu'elle voulait.

De tout cela, nous pouvons tirer la conclusion suivante : l'ambiance au sein du local, c'est-à-dire le niveau de nervosité générale, définit les limites du tolérable ; ainsi, alors que les intervenants ont l'obligation de mettre fin à toute violence verbale, Pablo n'intervient pas à ce niveau. Nous sommes ici en présence d'un élément capital de cette intervention. Cette situation nous permet d'observer dans quel sens le groupe est véritablement une entité autonome qui lui-même définit les limites du tolérable, un réajustement normatif indépendant de la volonté de chacun mais auquel chacun va pourtant contribuer. Autant les violences entre usagers vont fragiliser la gang, autant la nervosité générale va la constituer de par ce mécanisme d'ajustement qu'elle génère ; les deux réalités coexistent, et c'est peut-être aussi pour cela que Pablo n'intervient pas et que son comportement se voit ajusté en fonction de la nervosité ambiante, car la limite n'a pas été franchie, le point de rupture de la gang n'a pas été atteint. Dans ce sens, il y a bien similitude avec le cas de Robi qui « tape sur les nerfs un peu de la gang » ; le « un peu » étant très important. Bien que problématique, la non action de Pablo pourrait malgré tout se concevoir comme une intervention, sachant qu'elle répondait à une exigence générale et qu'une réaction contraire aurait pu jouer en défaveur de la cohésion du groupe. Dans ce contexte, la gang existe d'une

---

<sup>63</sup> Valérie, *Journal de bord des intervenants*, jour, 9 janvier 2012.

toute autre façon que dans le cadre du discours écrit à l'occasion de la Commission parlementaire sur l'itinérance, et nous pouvons même aller jusqu'à dire qu'en ne réagissant pas, Pablo s'est finalement bel et bien conformé à la volonté générale : les usagers se sont exprimés, et Pablo les a écoutés. Il est ainsi intéressant de conclure par cette idée que la prise en compte des usagers par les intervenants peut finalement se réaliser de manière atypique et là où nous l'attendons le moins.

Ce jour-là, Pablo n'était pas seul. Jane, Agente d'Implication Sociale très expérimentée en tant qu'ancienne de la rue et du milieu de la consommation, était présente dans le local, mais elle s'en est entièrement remise au jugement de Pablo, l'intervenant en charge lors de cette journée, celui qui était responsable de l'animation du COCUS. A aucun moment Jane n'a montré la nécessité d'intervenir pour suppléer Pablo, tout comme nous-mêmes d'ailleurs, récemment arrivés sur les lieux et incapables alors de lire tous les enjeux en présence. N'oublions pas aussi que seul l'animateur du COCUS est supposé intervenir en première partie de séance, et que les autres intervenants ont le devoir de se tenir en retrait ; à quoi s'ajoute le fait que Pablo était un intervenant expérimenté. En définitive, cela pour dire qu'il n'y a pas d'intervention simple dans ce type de contexte, les intervenants étant soumis par moments à un ensemble d'exigences paradoxales, et cela nous ramène donc parallèlement à tout ce que nous avons vu précédemment concernant les tensions qui régissent cette intervention.

#### 8.4. L'exclusion, composante forcée d'une intervention groupale ?

Nous allons maintenant aborder la seconde partie de cette analyse en nous penchant sur ce qui constitue l'instant paroxystique de ce COCUS, à savoir : l'incident. En lisant le compte-rendu de ce COCUS du 14 juillet 2010, il est immédiatement possible de constater qu'il y a un avant et un après ce moment critique avec Claude. Il

est aussi tout à fait possible d'articuler le début du COCUS avec cet incident, en considérant notamment que le début du COCUS renfermait en lui les prémisses de ce qui s'est passé, tout comme la dernière partie de cette analyse mettra l'accent sur ses conséquences. Il est intéressant de pouvoir décomposer ainsi un événement dans le cadre de notre perspective car cela permet d'en définir la logique. Mais revenons d'abord à l'incident en lui-même :

Pablo : Merci beaucoup de vous calmer, merci, on commence !

André à Albert : tu peux annoncer les points du jour, STP...

André : mentorat, c'est l'accueil pour ceux qui arrivent, mais c'est qui qui va le faire ? On sait pas encore comment ça va se passer. Ce qui fait que le principe c'est qu'on accueille les nouveaux pour leur expliquer le fonctionnement de LOISIIRS...

La voix d'André est peu à peu happée par un immense brouhaha, jusqu'à disparaître. Quelqu'un crie "silence!". Tout d'un coup, Claude, environ vingt cinq ans, prématurément vieillie, les cheveux décolorés, le nez totalement aplati, se lève et se prend la tête entre les mains, se met à hurler et s'en prend à Albert : "T'es bien chanceux que j' te crache pas la gueule!". Elle s'apprête à le frapper quand Pablo l'en empêche et la dirige vers la sortie, mais en cours de route, Claude s'arrête et fait mine de s'ouvrir le ventre en grimaçant et en criant, puis crache sur Pablo et s'en va.

Pablo : Allez, c'est bien Claude !

Pablo raccompagne Claude vers la sortie et reprend le COCUS : "On va faire un 30 secondes de silence". A la fin des 30 secondes, André enchaine immédiatement...

(Salim Beghdadi, *Compte-rendu COCUS*, 14 juillet 2010)

Comme nous le disions, la tension qui se dégageait en début de COCUS présageait de ce qui pouvait se passer par la suite. Nous ne pouvons pas parler d'un rapport direct de cause à effet entre le début du COCUS et l'incident qui a eu lieu, mais il y a malgré tout un lien à établir entre ces deux moments, dans le sens où la gang était à bloc et que cela a joué en faveur d'une situation de ce type. Disons qu'il y aurait eu

moins de chances que la situation ne s'envenime si l'ambiance générale avait été plus calme au départ : la nervosité ambiante, les violences verbales, l'agitation, n'ont probablement pas aidé à apaiser Claude, décrite dans un état second par Pablo : « Claude n'était vraiment pas dans son état », écrira-t-il dans le journal de bord des intervenants ; cela d'autant plus que Pablo a privilégié la gang plutôt que les individualités. La première conclusion que nous pouvons en tirer est qu'il y a un rapport entre la construction d'un environnement relationnel, l'intervention sociale et l'exclusion au sein de LOISIIRS. Nous l'avons vu avec Isabelle, nous le retrouvons ici avec Claude. Mais cela n'est pas propre à LOISIIRS, comme nous l'avons montré à travers notre anecdote du directeur de séjour et de la jeune autiste : sur quel type de socialité se fonde l'intervention ? Quel type de pratique exige-t-elle et quelles observations pouvons-nous en tirer ? L'élément clé étant la socialité (et donc la normativité) qu'une intervention prend pour base au départ sans pour autant en interroger les limites de manière précise. Prenons le cas du directeur de séjour et de la jeune autiste par exemple, à aucun moment celui-ci ne se pose la question de la position et de la rationalité qu'il mobilise afin d'intervenir. De la même façon, l'équipe d'intervention de LOISIIRS ne remet pas en question certains fondements de l'intervention. Il est par exemple interdit de somnoler dans le local, or il arrive fréquemment qu'un usager épuisé finisse peu à peu par s'endormir ; cela conduit l'intervenant en charge à le réveiller en lui rappelant qu'il s'agit d'un lieu d'implication. Curieux, nous avons fini par demander pourquoi il n'est pas possible aux usagers de dormir, ne serait-ce que quelques instants, afin d'alléger leur condition d'existence. Julien Leclerc répondra un peu gêné que LOISIIRS n'est pas un lieu de répit, sans nous en dire davantage<sup>65</sup>. En effet, dormir, c'est l'inactivité, c'est l'individualisme, c'est une absence de résultat pour les financeurs. Les documents que nous avons analysés traitent de communauté, de citoyenneté, de dignité, d'implication, de réduction des méfaits, de bas seuil, de capacitation, mais aucune

---

<sup>65</sup> Il a cherché ses mots quelques secondes, puis a bafouillé une réponse totalement fermée : « LOISIIRS n'est pas un lieu de répit ».

archive parmi celles que nous avons eues en notre possession ne pose de manière réflexive, nous disons bien réflexive, la question de l'exclusion ; c'est même parfois le contraire qui se produit comme l'a montré l'analyse du cas d'Isabelle. En d'autres termes : à qui s'adresse le monde que telle ou telle intervention construit ? Que pouvons-nous en déduire ? Dès lors que ces questions sont posées, apparaissent des tensions, des contradictions, des limites qui semblent indépassables même pour la meilleure volonté du monde.

En lien avec ce que nous venons d'évoquer, nous allons entrer un peu plus en détail dans ce qui constitue l'événement marquant de ce COCUS. Afin d'analyser cette situation, nous allons procéder à partir du commentaire laissé par Pablo dans le journal de bord des intervenants et le comparer avec notre propre compte-rendu. Qu'en est-il au juste ? Le commentaire de Pablo dans le journal de bord revient « naturellement » sur l'incident qui se situe en tout début de ce COCUS, cela d'autant plus que Pablo a expulsé une usagère du local :

Cocus bien tendu (encore). Claude était saoule et avait des problèmes avec sa médication. Lorsque Emma a donné la collation, elle l'a jetée sur la table. Roger l'a repris, elle ne l'a pas pris et lui a sauté dessus. Je l'ai amené vers l'extérieur, mais, dans le portique, elle m'a craché dessus.

Je lui ai évidemment demandé de partir. Une demi heure ensuite, elle était de l'autre côté de la porte. Je ne voulais pas aller lui reparler parce que j'étais en colère et elle l'était au moins autant... Margot est partie de l'autre bord parler à Josseline (et Claude ?). Claude n'était vraiment pas dans son état et 15 minutes avant la fin du Cocus, elle s'est battue avec qqn et l'a mordu jusqu'au sang. Elle est barrée jusqu'à demain.

(Pablo Gomez, *Journal de bord de LOISIIRS*, 14 juillet, 2010)

Le premier intérêt de ce commentaire est de nous offrir un accès direct au point de vue de Pablo : qu'est-ce Pablo a retenu de ce COCUS et que pouvons-nous en déduire ? Si nous comparons le commentaire de Pablo avec notre propre compte-rendu, nous constatons immédiatement qu'il y a des différences ; en d'autres termes,

ces deux documents font exister deux réalités distinctes. Interrogerons pour commencer la réalité que Pablo fait exister dans ce commentaire. D'emblée, il mentionne le fait que le COCUS était « tendue », et cela est visiblement courant ces derniers temps comme le laisse entendre le « encore » entre parenthèses. Mais à quoi cela renvoie-t-il au juste ? Pablo n'entre cependant pas dans les détails du COCUS, et reporte du même coup la signification du terme « tendu » sur le comportement de Claude. Il n'est pas évident que Pablo ait voulu associer l'adjectif « tendu » uniquement avec l'incident (le fait notamment que la phrase « Cocus bien tendu (encore) » ne soit pas suivie de deux points mais seulement d'un point final laisse planer un doute) ; toutefois, cela n'est que secondaire, car, si l'on oublie notre propre compte-rendu et que l'on s'en remet seulement au commentaire de Pablo (comme quelqu'un qui aurait à consulter le journal de bord), il se dégage cette idée d'un COCUS tendu car Claude fut la cause de plusieurs incidents. Cela d'autant plus que l'intervenant, Pablo, n'a rien retenu d'autre du COCUS sinon le comportement problématique de Claude. Un peu à la manière des poupées russes, le commentaire de Pablo peut se résumer ainsi : 1) un COCUS tendu (encore), 2) Claude était saoule et avait des problèmes avec sa médication, 3) Claude a été violente et s'est battue. Tout nous ramène à chaque fois à Claude avec cette logique : tension, comportement problématique, description de l'incident, et cette conclusion pour finir : elle est barrée. Notre analyse, qui met l'accent sur l'association opérée par Pablo entre la tension lors du COCUS, la tension qu'il a lui-même subie, et l'état de Claude, se voit donc renforcée. Mais arrêtons-nous un moment sur l'état de Claude.

Il y a en effet un rapport difficile à élucider entre le comportement problématique d'un usager et l'état qui lui sera attribué par les intervenants, et cette remarque pourrait avoir son importance ici. Dans le cas d'Isabelle par exemple, l'intervenant s'est fié à un comportement problématique avant de l'associer à une problématique de santé mentale ; conclusion de l'équipe : LOISIIRS n'est pas sa place. Dans le cas de Claude, qui est déjà sous suivi psychiatrique (cela n'est pas explicite dans les

documents présentés mais nous le savons du fait que nous l'avons côtoyée), il y a encore un rapport entre un comportement problématique et l'état de l'usagère : « Claude n'était vraiment pas dans son état (...) », et c'est comme si Claude, de nouveau aux prises avec une problématique psychiatrique (en cause, l'alcool et sa médication), ne se trouvait plus à sa place au sein de LOISIIRS.

Ainsi, la réalité que décrit Pablo se rapporte à Claude. C'est ce qui ressort comme étant important de sa description et cela peut poser la question de l'individuation des incidents dans le cadre de cette intervention, avec cette idée que l'intervenant s'arrête à Claude en laissant de côté les autres usagers (l'énervement collectif, les grossièretés ou la violence que certains auraient pu ressentir) en effet, la gang n'est pas associée à des circonstances négatives. La gang est un terme avec une connotation positive, mais une gang qui n'est pas toujours stable. En désignant Claude comme le principal élément problématique, le commentaire de Pablo n'analyse pas l'effet qu'a pu avoir l'assemblée des usagers sur elle.

Pourtant, l'excitation ambiante n'a pas dû aider Claude comme nous le disions, mais aussi la forte pression : « Une femme lance quelques mots incompréhensibles. Des voix s'élèvent pour la faire taire : “Mais tais-toi donc !”, “t'as pas compris qu'on commence !”, “hostie !”, “y en a qui comprennent pas !”... ». Cet extrait pointe très clairement une intolérance générale à l'égard d'une usagère qui se démarque du groupe, plus précisément, qui se démarque du groupe parce qu'elle ne comprend que le COCUS commence : l'intelligence de l'usagère est mise en cause, avec ce message qu'elle n'aurait pas les capacités requises afin de suivre la rencontre. En passant de notre compte-rendu au commentaire de Pablo, nous finissons par établir ce lien qui nous permet de boucler notre analyse : cette question est un défi pour les intervenants, mais elle est aussi un défi pour les usagers, car l'intervention de LOISIIRS (la socialité et la normativité qui la caractérise) est à l'épreuve face à de telles situations.

En fait, le point de départ de l'incident est à maints égards révélateur des relations entre certains usagers de LOISIIRS et ceux qui éprouvent des difficultés pour s'intégrer : « Lorsque Emma a donné la collation, elle l'a jetée sur la table. Roger l'a repris, elle ne l'a pas pris et lui a sauté dessus. ». Tout est là. Emma, une ancienne de LOISIIRS, chef d'équipe Toxiconet, tend une collation à Claude, seulement cette dernière la refuse brutalement ; selon la description, elle agressera ensuite Albert, un autre ancien, lorsqu'il se saisira à son tour de la collation. Comme lors d'un Potlatch, la collation tendue par Emma peut alors représenter une relation sociale de mutuelle appartenance, or Claude la refuse à deux reprises. Par ce refus, Claude rejette symboliquement les liens qui lui sont proposés dans le cadre de LOISIIRS ; elle refuse en quelque sorte la dépendance d'un Potlatch, tandis que cette relation don/contre-don est l'un des fondements de LOISIIRS comme l'indique l'acronyme COCUS : Consommateurs d'Opiacés et de Cocaïnes Unis et Solidaires... C'est tout du moins une lecture possible du geste de Claude.

Ce jour-là, Claude se présente comme le bouc émissaire idéal, pourrions-nous dire, dans le sens où elle va « vider » le COCUS de ses tensions internes. Pablo procède ainsi à une simplification dans son commentaire, et bien qu'il s'agisse d'un retour *a posteriori* sur un événement vécu, à aucun moment il ne questionne le rapport entre le contexte, sa manière personnelle de se positionner, le positionnement des usagers, le comportement de Claude, les conséquences sur la gang. Il aurait été intéressant d'obtenir l'avis de Pablo dans le cadre d'un entretien par exemple, mais nous ne pouvons malheureusement que prendre acte de la réalité que renferme sa description : il ne décrit en détail que la violence générée par Claude comme si l'ambiance et l'attitude des intervenants et des autres usagers n'avaient aucune importance dans ce contexte précis. Pour illustrer cette non réflexivité, il nous suffira de revenir au discours de la Commission parlementaire sur l'itinérance dans lequel il est question d'un : « sentiment d'appartenance à un groupe solidaire et responsable », mais aussi de « structurer un discours commun », ou encore de « prendre position face aux

débats portant sur la toxicomanie et son mode de vie ; organiser et réaliser des actions. »

Pas de sentiment d'appartenance, communication problématique, faibles perspectives d'évolution selon les intervenants, pas d'engagement politique... nous voyons que certains usagers ne trouvent pas leur place dans la réalité proposée par le discours de la Commission, mais cela n'est pas directement le problème, le problème étant que cette réalité soit désignée comme la réalité de référence, et que l'écart entre certaines situations et cette réalité ne permette pas à l'arrivée de réinterroger l'intervention dans ensemble ; c'est précisément ici que se loge, au cœur même du COCUS, l'exclusion au sein d'une communauté qui veut pourtant lutter contre l'exclusion. Il se trouve que Claude répondait à un suivi psychiatrique et que son incident, attribué à l'alcool et au traitement médical qu'elle prend, n'a pas radicalement remis en cause sa présence à LOISIIRS comme c'était le cas pour Isabelle notamment.

A qui s'adresse donc LOISIIRS ? Appuyé par cette analyse, le compte-rendu du COCUS nous permet d'obtenir une réponse des plus concrètes. L'intervention de LOISIIRS s'adresse aux usagers tels qu'Emma qui, comme nous pouvons le voir dans notre compte-rendu, s'est acquitté de sa tâche de chef d'équipe, l'intervention de LOISIIRS s'adresse aussi à André et Albert qui, comme nous pouvons aussi le constater à la lecture du compte-rendu, ont pris part à l'animation du COCUS : André demandera par exemple à Albert de lire les points à l'ordre du jour puis soumettra une initiative de mentorat pour les nouveaux venus. Nous touchons ici à l'essentiel de cette intervention à travers la construction d'une identité de groupe, et nous voyons que cette identité tend davantage à se rapprocher de la réalité qui figure dans le discours de la Commission parlementaire. Cependant, notre remarque ne consiste pas à dire qu'il y a superposition exacte entre le comportement de ces usagers modèles, que sont notamment les anciens, et le discours de la Commission parlementaire. Il ne pourrait y avoir de superposition et cela pour deux raisons : la première est que

l'image présentée dans le discours de la Commission parlementaire reste un défi pour n'importe quelle communauté (appartenance, solidarité, engagement, action), donc *a fortiori* quand il s'agit d'un public défini comme ayant de « faibles aptitudes »<sup>66</sup>. L'autre raison est liée à la personnalité des usagers eux-mêmes : quand le bruit ambiant empêche Emma d'interagir, sa réaction est de dire « je suis tannée, je m'en va ! » ; en ce qui concerne, Albert, c'est André qui lui demande de lire les points à l'ordre du jour, et en ce qui concerne André, nous ne savons pas qui est à l'origine de l'initiative du mentorat, mais nous savons qu'elle n'a jamais vraiment atteint son plein potentiel. Il nous faut ajouter de plus l'étrange rapport entre intégration et exclusion qui traverse ce COCUS du début à la fin. Nous avons donc à composer avec de multiples nuances, mais ce sont ces nuances qui vont précisément spécifier cette intervention. Ainsi, alors même qu'André présente une initiative de mentorat, il est par ailleurs l'un des premiers avec Albert à s'insurger contre les « déviants », à l'image de cette usagère qui n'a pu que prononcer quelques mots incompréhensibles, et c'est dans ce rapport entre groupe et individu que la gang s'exprime pleinement, pratiquement, et non pas uniquement de manière symbolique.

La gang, ce sont les usagers « fonctionnels » capables d'intégrer un ordre donné, mais la gang ce sont aussi les usagers fonctionnels capables de faire respecter un ordre donné. Cet ordre n'est pas forcément un ordre formel ou un ordre réglementaire, car l'ordre de la gang est tout autant en deçà qu'en dessous de l'ordre formel. En deçà, nous en avons eu un aperçu avec les violences verbales et l'ajustement du niveau de tolérance de Pablo en fonction du niveau de nervosité ambiante. Mais l'ordre de la gang peut aussi être en dessous de l'ordre formel, dans le sens où la gang, ou l'un de ses représentants, (c'est-à-dire un usager ou une usagère répondant aux critères d'appartenance, de communicabilité et d'évolution) peut agir de manière autoritaire, dans ce qu'il pense être l'intérêt de tous, alors qu'aucune

---

<sup>66</sup> Cf. Questionnaire d'embauche des animateurs sociaux de LOISIIRS.

réglementation formelle ne l'exige. Pour illustrer ce propos, nous nous référerons à une situation que nous avons nous-mêmes vécue en tant qu'intervenants de l'accueil. C'était par une journée d'orage, et Robi est entré trempé dans le local. Il s'est assis sur le canapé et s'est déchaussé. Une odeur de pieds a aussitôt envahi les lieux. André, avec qui nous discutons tranquillement, s'est arrêté de parler et à lâcher un « ah lala ! ». Robi sans se soucier de son voisinage a alors enlevé ses chaussettes afin de les faire sécher. L'odeur était à la limite du supportable. Nous avons alors jeté un coup d'œil du côté de Julien Leclerc pour voir sa réaction. Il était totalement impassible et pianotait avec insouciance sur l'ordinateur, sans avoir seulement levé les yeux. André s'est alors énervé et s'est mis à crier à Robi de remettre immédiatement ses chaussures pour le bien être de tous : « Ah mais c'est pas vrai ! Mets tes chaussures au moins, hostie ! C'est insupportable pour nous autres ! ». D'autres usagers ont alors manifesté leur mécontentement, et Robi a fini par remettre ses chaussures.

Avec cette réflexion autour du COCUS, nous faisons un pas de plus dans la compréhension de la routine de ce lieu d'accueil et d'implication qui, d'après ce que nous venons de décrire, peut effectivement endosser l'appellation de lieu de vie. Il y aurait une entité, la gang, qui aurait en effet sa vie propre. Dans la partie précédente, nous avons vu comment les intervenants donnaient vie à la gang dans le cadre de leur journal, ici, nous voyons que la gang n'est pas qu'un groupe d'usagers confinés dans un milieu clos, la gang est plus encore, la gang est un ordre propre avec lequel les intervenants ont aussi à composer, et cela implique un certain nombre de conséquences. Il y a donc une double difficulté pour les nouveaux arrivants, car ceux-ci doivent à la fois répondre de leur participation aux intervenants, mais aussi à la gang, cela à tel point qu'un usager doit parfois se conformer à la gang malgré la tolérance totale des intervenants à l'égard de son comportement. Le cas de Robi et de l'odeur de ses pieds est particulièrement intéressant. Nous étions nous-mêmes fortement incommodés en tant qu'intervenants, mais nous éprouvions de la difficulté

à réagir sur cette question car elle est très délicate dans ce milieu: l'un des premiers conseils que nous donnera Pablo Gomez en arrivant concernait l'hygiène des usagers : « Les participants aiment pas tellement ceux qui font des remarques sur la saleté ou qui ont peur ; ça s'était mal passé pour une stagiaire qui refusait de serrer la main à des participants, elle avait peur des maladies... ». Nous éprouvions donc de la difficulté afin de réagir car notre remarque aurait pu se poser comme un problème pour André lui-même, alors que ce dernier était incommodé autant que nous l'étions. Il faut ajouter de plus que Julien Leclerc se montrait totalement insensible à ce qui se passait. Par notre attitude, nous avons, Julien Leclerc et nous-mêmes, accepté la prise en charge du groupe sur cette question, puisque Julien Leclerc n'a pas non plus réagi lorsque les usagers ont imposé à Robi de remettre ses chaussures mouillées. De la même façon, Pablo acceptera la prise en charge du groupe dans le cadre de ce COCUS.

En allant plus loin encore, nous pourrions même lire l'incident ayant impliqué Claude comme la conséquence d'une espèce de rejet par le groupe de ce qui lui pose problème en tant que groupe, après quoi, la gang a pu redevenir elle-même : fonctionnelle. Afin de compléter cette idée que la gang existerait parfois à travers un défouloir, nous pouvons mentionner le fait que, depuis le début du COCUS, il y a une impossibilité de progresser, pas de fluidité, de la colère, de la violence, or la situation va très nettement se débloquer après l'incident. La tension va quelque peu retomber et un échange va finalement pouvoir se créer. Ce que nous retrouverons dans la troisième partie de cette analyse.

Plus concrètement, nous observons le fait que la gang est en charge, dans une certaine mesure, de certaines dimensions de l'accueil et que cela concerne aussi ce qui dérange. La gang peut ainsi définir par moment l'ontologiquement supportable, se prononçant sur la violence comme sur la communicabilité d'un usager : le cas de la femme que l'on a fait taire est intéressant, car son intervention a été rejetée comme

message et considérée ponctuellement comme un bruit dérangeant ; c'est donc la capacité même de communiquer de cette femme qui a été reniée et, faisant cela, on va aussi porter atteinte à son statut de personne (il y a un refus de la laisser exister). Autant les récits de Fred Labrosse nous ont confrontés à un rejet radical du sans-abri, rejet global, physique, spatial, autant ici cela s'opère par touches, et ce n'est pas le sans-abri ou le toxicomane qui est visé mais certaines de ses caractéristiques à un moment donnée. Cela va avoir pour conséquences de sélectionner et d'exclure (ce que nous avons vu avec le cas d'Isabelle par exemple). Sélectionner ceux qui pourront rejoindre la communauté en se conformant ; exclure ceux que l'accueil peine à tolérer. Il est intéressant aussi de noter que cela définit un champ d'action pour le groupe, et, qu'au-delà d'un certain point, l'intervenant va prendre le relai et revêtir un rôle plus autoritaire. En définitive, même si ce type d'analyse est foncièrement contextualisé, il nous permet de dégager une réalité qui pourra amener à une réflexion plus globale sur l'intervention sociale auprès de ces publics et, plus encore, sur la société dans son ensemble.

Terminons l'examen détaillé de l'incident qui s'est déroulé lors de ce COCUS, en poursuivant la comparaison de notre compte-rendu avec le commentaire déposé par Pablo dans le journal de bord des intervenants. Nous avons vu jusqu'à présent que le commentaire de Pablo était entièrement centré sur l'incident impliquant Claude, et cela avait pour effet de pointer Claude comme responsable, sans avoir à rediscuter des fondements de l'intervention. Si l'on voulait vraiment faire le tour de la question, il faudrait encore nous attarder quelque peu sur les différences entre le commentaire de Pablo et notre compte-rendu du COCUS. Nous faisons plus précisément allusion à la prise en compte ou non de l'effet produit par certaines réalités propres à cette intervention sur un public donné. Pablo ne revient pas sur l'apparence de Claude par exemple, mais surtout, sur sa gestuelle morbide. Il arrive parfois qu'un intervenant décrive un usager aux autres membres de l'équipe, notamment lorsqu'il s'agit d'un nouvel arrivant, mais cela n'était pas nécessaire ici, car Claude était déjà connue à

LOISIIRS au moment de l'incident ; en revanche, élément important, Pablo n'a pas non plus décrit certains aspects du comportement de Claude lors de cet incident : le commentaire de Pablo est orienté sur l'incident, et son positionnement se veut le plus professionnel possible ; il ne se disperse pas, l'essentiel pour lui se rapporte à l'intervention telle qu'il doit la réaliser ; celui-ci évoquera malgré tout son ressenti, justifiant par ailleurs le fait qu'il n'ait pas pu aller parler à Claude sous l'emprise de la colère. Cependant, sa vision ciblée tend à mettre à l'écart des éléments relatifs à l'ambiance, et cela donne l'impression que Pablo fixe avec d'autant plus d'insistance l'incident.

Le commentaire de Pablo répond à une logique et cela est d'autant plus visible que nous le mettons en comparaison(s) avec notre compte-rendu. La différence principale réside dans le fait que notre compte-rendu est marqué par l'étonnement. Nous nous sommes moins penchés sur l'incident que sur l'étrangeté de cette rencontre, ce que traduit, entre autres, la description de Claude et de sa gestuelle au moment de sortir du local. Nous voyons que ces dimensions, que nous avons vécues comme dérangeantes et que nous continuons de ressentir comme telles, ont été éludées du commentaire de Pablo : le fait que Claude semble âgée de 45 ans alors qu'elle n'a pas la trentaine, son nez aplati qui donne à voir un vécu intensément violent et marquant, plus globalement, l'effet de l'apparence de Claude au moment de l'incident ne semble pas avoir imprégné Pablo. De même, la gestuelle de Claude (lorsqu'elle se prend la tête, puis s'ouvre virtuellement le ventre en criant) est absente du commentaire de Pablo. Pourtant, il y a là des images fortes, peut-être même traumatisantes dans un autre contexte, or il n'y a pas de réflexion de la part de l'équipe sur ces questions. Quand les remarques des intervenants vont dans ce sens, celles-ci se rapportent généralement à la santé des usagers (perte de poids, syndromes d'une maladie mal soignée, effet d'une consommation excessive de drogue), c'est-à-dire en terme de risque, mais non pas en terme d'impact psychologique sur les intervenants et sur les autres usagers, car il y a aussi une violence qui se dégage par ce biais. Cela d'autant

plus que Claude va mordre « quelqu'un » jusqu'au sang, comme l'indique le commentaire de Pablo, fait qui a eu lieu à l'extérieur du local et auquel nous n'avons pas assisté. Le commentaire de Pablo n'indique pas s'il s'agit d'un usager de LOISIIRS, mais, puisque le nom de la victime n'est pas mentionné, nous serions plutôt enclin à penser que Claude s'en serait pris à un usager du site fixe venu chercher du matériel stérilisé. Au-delà de l'aspect sanitaire relatif au risque d'une possible contaminations par le sang, il y a encore la violence symbolique à laquelle renvoie un tel acte. Un acte qui libère l'imaginaire et qui, mis bout à bout avec tout ce que nous venons de dire, nous ramène à nos éléments de problématisation. Or, si cet aspect de la problématique n'est pas pris en compte dans le cadre de l'intervention, nous pouvons nous demander comment des usagers à l'image de Claude, des usagers marquant les consciences, pourraient l'être. En résumé, par une description fortement centrée sur l'incident, Pablo révèle parallèlement un impact sur sa personne et, bien que son commentaire fasse état d'une prise de recul, son ressenti ne sera pas exploré en profondeur ici même.

Dans ce type de situations, le fait est que l'assemblée est à la limite de l'implosion, et il est très difficile pour les intervenants d'agir. Si la même confusion devait régner dans une salle de cours ou dans un comité d'entreprise, l'enseignant, le supérieur hiérarchique, pourrait, par exemple, faire preuve d'autorité et tenter de s'imposer, ou encore, dans le pire des cas, ajourner la rencontre. Or, ces deux possibilités semblent extrêmement délicates à mettre en œuvre ici. Tant qu'il n'y pas de débordements, l'intervenant à tout intérêt à poursuivre malgré les perturbations (autrement l'inaction primerait et la compétence de l'intervenant pourrait être mise en cause) : le raccourcissement de la minute de silence renvoie à cette logique ; il vaut mieux un COCUS compliqué que pas de COCUS du tout. Mais surtout, un intervenant qui voudrait s'imposer par la force dans ce contexte risquerait de mettre lui-même le feu aux poudres. Jouer l'apaisement et tenter d'aller au bout de l'activité avec le moins de dégâts possibles, telle est la position la plus fréquemment adoptée par les intervenants

de LOISIIRS : il ne s'agit pas d'une salle de classe, il ne s'agit pas d'employés, mais de toxicomanes adultes, sous l'effet de substances pour certains d'entre eux mais aussi sous l'effet du manque pour d'autres, avec des rapports sociaux des plus problématiques en ces instants. Voici le témoignage de Carlos sur la question :

La violence verbale sur le manque de drogue ou l'alcool rend certaines personnes folles, avec mes abus je devenais violent physiquement et verbalement avec ma famille, mes amis et verbalement avec ma famille, mes amis et les étrangers. Certaines personnes sont tellement violentes et hors de contrôle que ça prend plusieurs personnes pour les calmer. Après ces événements nous ressentons beaucoup de culpabilité et de colère entre nous-mêmes. Parce que nous ne savons pas jusqu'à quel point tout cela peut dégénérer puis finir par un homicide.

(Carlos, *La violence*, LOISIIRS, décembre 2008)

Carlos décrit l'une des facettes de ce mode de vie : la perte de contrôle, la violence verbale et parfois physique, et c'est donc aussi forcément l'une des composantes de l'intervention. Lorsqu'il s'agit d'un face à face, l'intervenant peut interrompre l'interaction, mais lorsqu'il s'agit de 25 usagers, et qu'il faut de plus mener une activité à terme, les initiatives deviennent très délicates. Carlos évoque une perte de conscience du toxicomane : il ne sait plus ce qu'il fait, il ne sait pas quelles sont les conséquences possibles de ses actes et, lorsqu'il le réalise, il éprouve finalement de la culpabilité. Selon ce témoin, la confusion règne parfois dans l'esprit du consommateur de drogue, or, comme il est question d'une intervention fondée sur la participation des usagers, celle-ci reflète en partie cette confusion.

En dernier lieu, cela interroge le type d'intervention possible dans le cadre de cet accueil. En partant d'une base très concrète, nous pouvons nous demander à quoi pourrait ressembler ce lieu d'accueil s'il devait effectivement prendre en compte des usagers qui ne trouvent pas leur place en l'état actuel des choses ? Quels intervenants devraient être mobilisés (autres que des animateurs sociaux), car nous voyons bien ici que Pablo Gomez est dépassé par la situation lorsqu'il se fait cracher dessus, perdant

le contrôle de lui-même au point de ne plus pouvoir intervenir : en lui, il y a de la colère qu'il ne parvient pas à maîtriser et cela l'empêche d'interagir avec Claude quand celle-ci revient. Peut-être que dans un autre contexte, la réaction de Pablo serait considérée comme normale, mais il se trouve que nous sommes dans un accueil à bas seuil, en présence d'un intervenant expérimenté. Peut-être qu'avant même de nous demander quel type d'intervention répondrait à ces problématiques, faudrait-il d'abord nous demander si cela est possible. Peut-être y aurait-il matière à s'inspirer d'autres types d'interventions, et, faisant cela, il serait possible de réinterroger par la même occasion les fondements sociaux de notre monde social : car l'intervention de LOISIIRS veut sortir des cadres de pensée habituels (en partant du principe qu'il peut y avoir une solidarité dans la rue, que la consommation de drogue et l'utilité sociale ne sont pas incompatibles, qu'il peut y avoir consommation de drogue et fierté d'appartenance à une communauté, qu'une communauté de consommateurs de drogue peut se représenter politiquement et agir afin d'améliorer ses conditions d'existence) ; c'est dans ce message que réside en définitive l'apport alternatif de LOISIIRS ; LOISIIRS est un avant tout un message, sauf que l'intervention reste, à bien des égards, prisonnière de contradictions inhérentes à ces mêmes énoncés.

#### 8.5. La reconstruction du groupe après un incident critique

Claude accompagnée à l'extérieur du local, Pablo demande 30 secondes de silence avant de reprendre le COCUS. Notre compte-rendu ne le décrit pas pleinement, mais à cet instant précis, environ quarante minutes se sont écoulées (du temps est perdu au moment de s'installer, du temps est perdu au moment des interruptions, du temps est perdu au moment de l'incident). La minute de silence mise à part, seul un point à l'ordre du jour sera traité de manière extrêmement brève : le mentorat ou l'accueil des nouveaux venus comme le dit André, laissant entrevoir au passage que nul n'est véritablement en charge du projet, à commencer par lui : « Mentorat, c'est l'accueil

pour ceux qui arrivent, mais c'est qui va le faire ? ». Cette initiative du mentorat mérite d'être éclaircie, et à travers cette clarification, nous allons entrer parallèlement dans l'analyse de cette fin de COCUS que nous avons nommée : un laborieux retour au calme.

Pour commencer, il nous a semblé intéressant de partir de considérations un peu plus vastes et de procéder à une brève analyse étymologique, car le mentorat fait référence à un mentor, terme qui trouve son origine dans les épopées homériques. Dans l'Odyssée, Mentor est un fidèle ami d'Ulysse. Durant la longue absence de ce dernier, il sera notamment le précepteur et l'ami de son fils Télémaque. Aujourd'hui, Mentor est, entre autres, l'un des symboles d'une amitié indéfectible. Quand la partie semble perdue pour Télémaque et que les rivaux d'Ulysse sont sur le point de s'emparer du royaume et d'imposer à la vertueuse Pénélope un nouveau mari, Télémaque fait appel à Athéna (Minerve), déesse de la guerre mais aussi de la sagesse, pour lui venir en aide : « et soudain, Minerve est à côté de lui et a pris les traits et la voix de Mentor : “ (...) Pour toi, le voyage que tu médites n'est plus incertain, ni éloigné. C'est moi, c'est l'ami de ton père qui t'en répond. Moi-même, je te trouverai un vaisseau, je t'accompagnerai moi-même.” ».

Une métaphore heuristique puisqu'elle reprend plusieurs éléments propres à notre terrain. Ulysse le garant d'un ordre juste dans le royaume est parti en guerre, et ses rivaux avides de pouvoir, sans honneur, sèmeront le chaos. Télémaque ne sait quoi faire et cherche désespérément de l'aide, c'est alors que la providence, sous les traits de Mentor, lui apportera le soutien nécessaire. Mentor ou quand l'action divine se confond avec l'humanité, ainsi pourrait se lire cette initiative du mentorat à un niveau méta : des hommes à la rue sous l'emprise de la drogue, dont le destin serait de rencontrer un mentor qui pourrait les aider à entreprendre un voyage initiatique afin de retrouver leur honneur bafoué et à participer à la reconquête politique d'un ordre juste. Le mentorat opère ainsi comme un trait d'union entre deux réalités qui

n'avaient pourtant pas vocation à se rencontrer. Même si les acteurs de notre terrain ne font pas formellement référence à ce mythe lorsqu'ils évoquent le mentorat, il est intéressant de constater que le terme choisi par les acteurs renferme en lui-même une symbolique évocatrice des réalités vécues. Reffermons cependant cette digression et revenons à la sémantique des acteurs eux-mêmes.

Quel(s) sens la notion de mentorat recouvre-t-elle au juste pour les acteurs du terrain ? De prime abord, nous pourrions penser que le mentorat serait la traduction française de la notion de *coaching*, mais ce n'est tout à fait de cela dont il s'agit ici, puisque le coaching cible clairement la performance (sportive, professionnelle, sentimentale, économique) à partir d'objectifs prédéfinis avec un *coach*<sup>67</sup>. Comme il est possible de le constater, ce n'est pas à cela qu'André fait référence. Sans expliquer le terme en détail, André parle plutôt du mentorat comme de « l'accueil de ceux qui arrivent ». Le mentorat tel que le présente André met l'accent sur l'ouverture à l'égard des nouveaux, cela peut signifier autant être présent à leur arrivée, être présent dans le sens de se présenter à eux, de les mettre à l'aise, que de leur offrir la possibilité de s'installer confortablement dans un lieu, voire dans un milieu. Mais nous pouvons aller plus loin encore dans la définition du mentorat par l'intermédiaire du compte-rendu qu'a réalisé Jane de ce COCUS agité. Ce compte-rendu reprend l'ordre du jour point par point :

---

<sup>67</sup> La Fédération Internationale des *Coachs* nous dit : « Le processus en coaching aide les clients à définir et atteindre leurs buts professionnels et personnels plus rapidement et plus facilement qu'il en serait possible sans l'intervention d'un coach. ». <http://www.coachquebec.org/quest-ce-que-le-coaching.asp>, 2014. Parenthèse épistémologique : il est intéressant nous semble-t-il d'établir un lien direct avec l'analyse développée par Alain Ehrenberg dans *Le culte de la performance*, dont la ligne directrice est cette idée que l'individu est sommé d'être performant à tous les niveaux de son existence, ce qui peut devenir une source de dépression et de mal-être en cas d'échec, car la responsabilité ne pèse plus que sur l'individu (ce qu'Ehrenberg analysera par la suite dans *L'individu incertain* et le *La fatigue d'être soi*), mettre en lien ces analyses donc avec l'essor du phénomène du coaching. Notre intuition est la suivante : le phénomène du coaching pourrait en quelque sorte faire une suite au triptyque proposé par Ehrenberg. Le coaching comme moyen de poursuivre coûte que coûte une quête de la performance.

## 2 : Mentorat (nouveaux) (André)

Roger rappelle que c'est aussi la responsabilité de tout le monde d'accueillir les nouveaux et de leur expliquer ce qu'est la place et ce qu'on fait. Ce n'est pas évident d'être nouveau dans une place et on doit accueillir les personnes qui sont plus désorientées et qui ne connaissent pas la place. L'entraide est le mot clé. La discussion tourne aussi autour des gens qui pètent des coches, ce sont des gens qui ont besoin d'aide et il faut trouver une façon de les aider plutôt que de les barrer de la place. En même temps, il y a des choses qu'on ne peut pas tolérer et c'est correct de demander à quelqu'un de partir pour la journée et de revenir quand elle sera dans un état meilleur.

(Jane, *Compte-rendu COCUS*, 14 juillet 2010)

De nombreux éléments se dégagent de cet extrait, à commencer par le décalage entre la réplique d'André « C'est qui qui va le faire ? », et le compte-rendu de Jane : « c'est aussi la responsabilité de tout le monde ». Notons avant toute chose que Jane explicite les propos d'André comme si elle savait exactement ce qu'il voulait dire. Il n'y a aucune hésitation de sa part : « André rappelle », elle parle en son nom à lui. Or, André est plutôt dubitatif et se demande qui va prendre en charge l'initiative du mentorat. A l'arrivée, nous sommes face à une surinterprétation de la pensée d'André, parce que celui-ci n'a pas explicitement déclaré que le groupe dans son ensemble avait la responsabilité d'accueillir les nouveaux. Pour être exacts, ce compte-rendu de COCUS laisse planer un doute : nous ne savons pas si nous avons affaire à ce que Jane pense du mentorat, si nous avons affaire à ce que Jane pense de ce qu'André pense, ou si c'est véritablement la traduction de la pensée d'André, bien que cela ne corresponde pas à son intervention (dans le cas par exemple où Jane et lui auraient eu l'occasion d'en discuter préalablement). Le premier point étant que Jane n'a pas retranscrit à la lettre ce qu'André a dit ; elle est allée plus loin. L'autre point étant que Jane, complétant les propos d'André, nous donne une définition bien plus précise du mentorat. Dans son compte-rendu, la notion de mentorat met ainsi l'accent sur la transmission de savoirs dans le cadre d'une relation, et cible plus particulièrement la continuité d'un processus. L'accent est mis sur l'entraide, « le mot clé », termes qui ne figuraient pas du tout dans les propos d'André, mais que pourrait malgré tout

renfermer la notion d'accueil. Jane spécifie par ailleurs que la vocation du mentorat est d'intégrer les consommateurs de drogue qui découvriraient LOISIIRS pour la première fois : découvrir un nouveau lieu n'est pas évident, nous dit Jane, et il faut, c'est une nécessité, une injonction même, s'occuper des plus « désorientés ». Avec ce terme, nous quittons le mentorat en tant qu'accueil des nouveaux pour aller vers le mentorat comme action tournée vers les usagers problématiques, et un lien est déjà indirectement établi avec l'incident du COCUS.

En effet, la surinterprétation voire la confusion dont fait preuve l'intervenante dans son compte-rendu du COCUS ne se limite pas seulement à l'intervention d'André au sujet du mentorat. Jane va associer dans un même point, comme nous pouvons le voir, des éléments relatifs à l'incident avec l'initiative du mentorat, ce qui peut être logique dans le sens où des échanges succèdent à la question du mentorat après l'incident, mais ce ne l'est pas dans le sens où il n'y a pas de rapport direct entre les échanges post-incident relevés dans notre compte-rendu et le thème du mentorat (Cf. annexe 2) : Pablo demande 30 secondes de silence après l'exclusion de Claude, puis, sans revenir sur le mentorat, André enchaine immédiatement en évoquant la nécessité de se protéger de ce type de comportement :

André : Il faut se protéger dans le fond, c'est ça l'idée magique (rire), c'est important qu'on demande des soins pour ceux qui en ont besoin, on n'est pas des criminels. Regarde, je ramasse des canettes ! Il faut qu'on arrive à des valeurs communes, à commencer par ici.

(Salim Beghdadi, *Compte-rendu COCUS*, 14 juillet 2010)

Jane aurait donc pu ajouter un autre point au compte-rendu mais elle a associé le mentorat avec les échanges qui ont suivi l'exclusion de Claude, comme si ces deux questions étaient intimement liées ; parallèlement, son compte-rendu du COCUS ne fait, à aucun moment, mention de l'incident avec Claude. Ainsi, quelqu'un qui se saisirait de ce compte-rendu, sans être informé du déroulement de cette séance,

penserait que les échanges ont dévié sans plus d'explication. Nous noterons qu'un basculement s'opère dans le compte-rendu de Jane à partir de la phrase : « L'entraide est le mot clé ». Dans l'esprit même de Jane, il y a du même coup un glissement intéressant à constater, comme si elle avait été marquée par ce qui s'est produit lors du COCUS et que cela resurgissait malgré elle ; nous pouvons très nettement prendre connaissance de ce phénomène, ce glissement, lorsque, dans le cours même d'une phrase, Jane remplace « quelqu'un » par « elle » : « c'est correct de demander à quelqu'un de partir pour la journée et de revenir quand elle sera dans un état meilleur. » (Jane, *Compte-rendu COCUS*, 14 juillet 2010). Jane est donc irrémédiablement ramenée vers l'incident et l'exclusion de Claude.

Un lecteur extérieur pourrait penser à une faute de frappe ; s'il est avisé, il pourrait deviner que Jane cible quelqu'un en particulier mais sans pouvoir dire de quoi il en retourne en revanche, et cette analyse nous ramène en définitive à notre précédente réflexion au sujet de l'impact psychologique de ce type d'incident sur les intervenants, mais aussi et surtout peut-être, sur les usagers. Car si Jane a été marquée par l'incident au point qu'il s'insère à son insu dans son compte-rendu, nous avons des raisons de penser qu'il a pu avoir un impact sur le groupe dans son ensemble (l'incident a notamment marqué Pablo comme nous l'avons vu). Il y aurait probablement dans ce type de situation les éléments pour réinterroger les fondements de LOISIIRS.

Dans l'extrait de compte-rendu cité plus haut, Jane paraît préoccupée, et cela aussi est observable à travers un tiraillement entre la nécessité d'intégrer et d'exclure. L'intervenante reproduit d'une certaine façon le schéma du COCUS, et nous revivons avec elle le malaise de ce moment : tandis qu'elle tente de retranscrire une activité sans évoquer directement l'incident, elle perd le contrôle et finit par exposer son intériorité en évoquant Claude sans la nommer. Qu'il s'agisse d'un texte qui renforce encore davantage cet effet : « il faut trouver une façon de les aider plutôt que de les

barrer de la place. En même temps, il y a des choses qu'on ne peut pas tolérer » (Jane, *Compte-rendu COCUS*, 14 juillet 2010). Dans ce passage, le compte-rendu souligne l'importance de trouver un moyen pour aider ceux qui « pètent une coche » ; « aider plutôt que de [les] barrer » est la recommandation qui se dégage de ses quelques lignes, toutefois, la phrase suivante, les exclusions sont justifiées ; or, si les exclusions sont légitimes, cela signifie par ailleurs que la manière actuelle de procéder est bonne. Élément important, ces deux phrases sont liées par « en même temps ».

Notre intention n'est bien évidemment pas de pointer ce qui pourrait, à tort, s'apparenter à une faute de raisonnement de la part de Jane. Notre souhait est d'orienter l'attention du lecteur sur les tensions internes avec lesquelles l'intervenante doit finalement composer (les siennes et celles des usagers, gardons en tête que ce compte-rendu est supposé restituer les échanges qui ont eu cours lors du COCUS) : la retranscription de Jane est emprunte de nervosité, d'hésitations, d'incertitude, avec cette idée centrale qu'il faudrait faire autrement, seulement, « en même temps », il y a une validation de l'intervention telle qu'elle est réalisée : « c'est correct de demander à quelqu'un de partir pour la journée ».

Cette analyse nous pousse en dernier lieu à nous demander si les limites d'une intervention ne résident pas précisément dans les limites qu'auraient les intervenants à réinterroger leur pratique. Pour le dire autrement, jusqu'où des praticiens peuvent mettre en question leur pratique ? Il faut ajouter à cela que la nécessité d'aider au lieu d'exclure soulevée par le compte-rendu de Jane ne traite que des pertes de contrôle passagères, sans inclure finalement les situations similaires à celle d'Isabelle par exemple, c'est-à-dire des remises en questions radicales de l'intervention telle qu'elle est conçue. Nous retiendrons pour finir la double portée de l'ambiguïté au cœur du compte-rendu de Jane, car, là encore, nous ne savons pas très bien dans quelle mesure elles reflètent les convictions de l'intervenante et dans quelle mesure elles reflètent

celles des usagers (comme c'était le cas avec la retranscription de l'opinion d'André concernant le mentorat) ; c'est ce que dénote notamment des formulations comme : « La discussion tourne aussi autour des gens qui pètent des coches, ce sont des gens qui... » ; mais comment s'opère le passage de cette préposition « la discussion tourne autour de » à cette affirmation « ce sont des gens qui » ? Plus ostensiblement encore : « il y a des choses qu'on ne peut pas tolérer et c'est correct » ; qui représente le « on » ? La gang des usagers ? La gang des usagers plus l'équipe d'intervention ? L'équipe d'intervention ? Pour finir, il y a ce glissement qui conduit Jane à évoquer Claude par ce qui peut s'apparenter à un lapsus écrit (remplacement de « quelqu'un » par « elle » dans une même phrase) : il est bien évident que ce lapsus n'est pas le fait des usagers. Ainsi, il nous faut encore mettre en relation les échanges qui ont suivis l'incident avec le compte-rendu de Jane afin que ces remarques trouvent toute leur pertinence.

Nous entrons ici de plein pied dans la dernière partie de cette analyse du COCUS : quelle a été la réaction des usagers après l'incident et comment Jane a traduit leur opinion dans son compte-rendu ? C'est à cela que nous allons maintenant nous intéresser. Comme nous pouvons le lire dans le compte-rendu que nous avons nous-mêmes réalisé (Cf. annexe 2), Pablo demandera 30 secondes de silence à la suite de l'exclusion de Claude. L'ambiance est déjà plus clame. Tout doucement d'abord, André tente de désamorcer la situation avec décontraction : « Il faut se protéger dans le fond, c'est ça l'idée magique (rire) ». Une parenthèse est ouverte au cœur du COCUS, et nous assistons à un retour en groupe sur l'incident : une partie des usagers ressent le besoin de s'exprimer, et cela est le signe qu'ils ont été touchés par l'interaction dont ils ont été les témoins, témoins mais aussi acteurs pour certains, à commencer par Albert qui a manqué de peu de se faire frapper. Nous ne pouvons pas vraiment parler ici d'un débat, car le principe n'est pas d'argumenter autour d'une question préalablement posée ; il ne s'agit pas non plus d'une discussion, car il n'y a pas l'idée de cerner ou d'avancer sur un point précis. En fait, ces interactions verbales

s'assimilent à une juxtaposition d'interventions qui ne se suivent pas toujours logiquement (les interventions ne reviennent pas forcément sur le contenu de celles qui les ont précédées), et elles peuvent se résumer ainsi : voici ce que je pense à cet instant. Il est important de remarquer qu'André s'exprimera le premier. Très présent lors du COCUS, il va ouvrir la rencontre, se charger de l'ordre du jour et exprimer son opinion à plusieurs reprises, mais il ne sera pas le seul usager à jouer un rôle dans le déroulement de la rencontre ; il faut encore ajouter Albert et Emma, eux aussi des anciens de LOISIIRS. Quant à Georges, un autre ancien, il n'interviendra qu'une seule fois, mais nous verrons que son propos prend une toute autre importance mis à côté de celui des autres anciens.

En nous penchant sur le contenu de ces échanges, nous remarquerons qu'il est possible de les regrouper par catégories. Tout d'abord, il y a la problématique de la santé mentale. Pablo y faisait référence dans le Journal de bord : « Claude était saoule et avait des problèmes avec sa médication ». Dans son commentaire, Pablo pointe l'alcool et les « problèmes » de Claude avec sa médication psychiatrique ; nous ne reviendrons pas ici sur la manière dont cette problématique de la santé mentale peut se poser comme une limite pour l'équipe d'intervention de LOISIIRS (ce nous avons vu avec le cas d'Isabelle), mais nous allons cependant en observer une autre facette : comment cette problématique de la santé mentale se pose aussi comme une limite pour certains usagers. En effet, parmi les neuf qui ont exprimé leur opinion à la suite de l'incident avec Claude, au moins deux d'entre eux évoquent directement la santé mentale, tandis qu'un troisième y fait allusion. Il y a tout d'abord André : « c'est important qu'on demande des soins pour ceux qui en ont besoin », dira-il. Soulignons pour commencer qu'André classe spontanément Claude dans un autre registre que celui de la consommation de drogue ; en effet, si André avait voulu parler des problèmes liés à la dépendance, il n'aurait pas à préciser : « des soins pour ceux qui en ont besoin ». Or, d'un point de vue extérieur, il semble difficile de rattacher de manière aussi nette le comportement de Claude à la santé mentale. Si nous devons

assister à une scène similaire, il nous serait difficile de dissocier la problématique de la santé mentale des problématiques de dépendance, car nous pourrions supposer que ce comportement est une conséquence des drogues consommées, auxquelles s'ajoute encore l'alcool. Ainsi, Claude a besoin de soins selon André ; ce dernier ne précise pas de quel type de soins il s'agit, mais sa réplique laisse donc clairement entendre qu'il opère entre la nécessité de se protéger et la nécessité de demander des soins pour ceux qui en ont besoin. Mais dans la perspective d'André, Claude ne doit pas être criminalisée ; elle est d'ailleurs considérée comme membre du groupe (utilisation du pronom « on ») : « on n'est pas des criminels » ; seulement, il s'agit d'un membre du groupe dont l'appartenance n'est pas entière, car Claude ne partage pas encore les mêmes valeurs : elle est en effet dangereuse ; d'où l'idée qu'elle soit soignée. Nous voyons en définitive que l'inclusion de Claude se doit de passer par sa transformation, sans quoi des mesures de protection s'imposent : « il faut se protéger ».

L'utilisation du pronom « on » par André est intéressante puisqu'elle renvoie à une responsabilité collective, et là encore, nous ne savons pas s'il est question uniquement des usagers ou si cela inclut également les intervenants. En fait, la remarque d'André rejoint quelque peu celle faite par une intervenante concernant Isabelle ; nous l'avons vu dans la partie précédente : « Je crois qu'il faudrait vérifier si LOISIIRS est vraiment sa place, peut-être qu'elle serait mieux à Denise-Massé » (Anne, *Journal de bord des intervenants de LOISIIRS*, jour, 1 juillet 2009). Ce point est important car il montre qu'il y a des similitudes entre le positionnement de certains usagers et celui de l'équipe d'intervention, et que cela a pour effet de formaliser une gang. Nous constatons aussi une continuité au sein de LOISIIRS dans la manière d'aborder la problématique de la santé mentale (le COCUS date de juillet 2010, tandis que le cas d'Isabelle de juillet 2009). Cette continuité est par ailleurs conforme aux fondements de LOISIIRS tels que nous les avons présentés, ce que nous avons observés à travers

l'analyse du processus d'installation, les questionnaires d'embauche mais aussi le parcours de Julien Leclerc, coordonnateur de l'accueil : la ligne de conduite de LOISIIRS met à chaque fois l'accent sur une intervention « par et pour », sur l'implication et la mobilisation citoyenne. En résumé, c'est comme si cette problématique de la santé mentale n'était pas anticipée et que l'équipe d'intervention partait avec l'idée d'intervenir auprès de consommateurs de drogue, pour se voir ensuite forcée de s'adapter de manière pragmatique lorsqu'un problème se pose.

Albert, l'une des figures de LOISIIRS, va lui aussi directement associer le comportement de Claude à une problématique de santé mentale, mais, tout en justifiant l'exclusion, il va se montrer hésitant, ne cherchant pas à la blâmer malgré qu'il fut l'une de ses victimes : « J'ai rien contre elle, mais si elle prend pas ses médicaments, la manière de l'aider c'est peut-être pas de la rejeter mais quand même ». Tout comme André, Albert semble suffisamment connaître Claude pour expliquer son comportement : il va de soi d'après lui que Claude n'a pas pris ses médicaments. En plus d'André et d'Albert, un troisième usager va évoquer la santé mentale mais de manière indirecte cette fois-ci. L'usager en question, c'est Georges, un autre ancien de LOISIIRS : « je dis que j'en ai marre de ceux qui bougent pas leurs culs ! Vas faire tes démarches... Tu parles ! ». La remarque de Georges laisse clairement entendre que ces situations peuvent se produire au sein de l'accueil ; il va reprendre le propos d'André et d'Albert mais en y ajoutant cependant de l'agacement, voire de l'agressivité, et même de la grossièreté, et il finit par renvoyer Claude à sa responsabilité individuelle : « Vas faire tes démarches », tandis qu'André invoquait quant à lui une responsabilité collective. En fait, la remarque de Georges dépasse largement l'incident du COCUS, car il vise l'ensemble des usagers qui, selon lui, ne s'activent pas suffisamment afin de régler leurs « problématiques » personnelles, et Claude en ferait ainsi partie. Cela nous amène à la seconde catégorie qui se dégage de ces échanges post-incident : la validation de l'expulsion.

Dans cette catégorie, nous pouvons déjà compter les trois anciens que nous venons de mentionner : André, Albert et Georges. Pour André, il est question de protection, en attendant que Claude se soigne et partage les mêmes valeurs que le groupe. Pour Albert, l'exclusion va de soi, car Claude s'est montrée grossière, un qualificatif qui met moins l'accent sur l'agression physique : Albert n'est pas dans une logique accusatrice, toutefois celui-ci ne manque pas de valider l'exclusion même s'il en souligne les limites : « si elle prend pas ses médicaments, la manière de l'aider c'est peut-être pas de la rejeter mais quand même... ». Ce que nous pouvons interpréter de la façon suivante : l'exclusion ne permet pas d'aider, mais elle doit malgré tout être appliquée. Quant à Georges, il ne se prononcera pas directement sur l'intervention à adopter dans cette situation, comme l'on fait André et Albert, mais se contentera d'exprimer son ras-le-bol, son intolérance à l'égard d'une partie des usagers assimilables à Claude.

Parallèlement à ces prises de positions, constatons qu'Albert, qui s'est exprimé à la suite de Georges, met l'accent sur la grossièreté de Claude afin de justifier son exclusion : « Les personnes grossières sont expulsées directement » ; alors que la remarque de Georges est elle-même emprunte de grossièreté : « Je dis que j'en ai marre de ceux qui bougent pas leurs culs ! » ; or, la remarque d'Albert s'adresse uniquement à Claude : « J'ai rien contre elle (...) ». Georges aurait dû en effet se voir rappelé à l'ordre pour son langage, mais il n'en est rien. Cela est à replacer bien évidemment dans le contexte de ce COCUS agité, comme nous l'avons vu précédemment, mais il est important de monter le décalage que renferme la remarque d'Albert : au regard de la situation, les propos tenus par Georges ne se sont pas du tout interprétés comme grossiers.

Ces premiers commentaires de l'incident seront suivis par d'autres dans la même lignée ; nous retrouverons notamment un homme et deux femmes qui reprendront quelque peu les argumentations précédentes (homme 1, femme 1, femme 2). Plus

précisément, deux d'entre eux s'appuieront sur la notion de respect afin de valider l'expulsion de Claude. L'homme 1 dira : « Elle a autant besoin de venir que nous autres mais il y a aussi une question de respect. » ; « Je pense que tout le monde est d'accord ici. On a besoin d'un minimum de respect entre nous. », pour la femme 1. Cette analyse du positionnement des acteurs est importante car, en référence au travail d'Howard Becker, elle nous permet de définir les limites de l'acceptable dans un contexte donné (ce que nous avons aussi analysé à travers l'intervention de Pablo Gomez). Il est ici question des usagers eux-mêmes ; ces derniers ne reviennent pas sur tout ce qui a pu se dérouler conjointement depuis le début du COCUS, mais se centrent principalement sur l'incident.

L'incident imputé à Claude a rompu l'ordre relationnel du COCUS, devenant ainsi synonyme du franchissement d'une limite. De cette analyse, il apparaît parallèlement que les usagers ont défini un certain nombre d'éléments (la passivité, la sécurité, la grossièreté, le respect) à la lumière de cette rupture relationnelle : les usagers présents ne sont pas tous des exemples d'implication (selon la définition qu'en donne les intervenants), mais le fait que Claude n'ait pas pris ses médicaments va polariser cette passivité (« j'en ai marre de ceux qui bougent pas leur cul ! », dira Georges), de la même façon parmi les usagers présents certains se sont bien montrés quelque peu agressifs ou grossiers, mais c'est Claude qui va caractériser ce qu'est la grossièreté ou le manque de respect. Il faut cependant souligner aussi les hésitations qui entourent l'exclusion, comme si, finalement, l'exclusion symbolisait l'échec de cet accueil à réunir tous ces « marginaux », pour reprendre leur terminologie, dans un même lieu, sous l'égide d'une même bannière, d'un même idéal.

Un échec à réunir les « marginaux » ? Pas toujours, ponctuellement peut-être, d'une certaine façon seulement, puisque le groupe trouve aussi l'opportunité d'exister de manière effective lors de ces confrontations. Ainsi, nous pouvons observer que ce sont les anciens qui se sont exprimés en premiers, et que leur point de vue ou leur

ligne de conduite est la plus suivie. Autre élément soulignant l'importance de certaines personnalités, le fait que notre compte-rendu du COCUS mentionne nominativement André, Albert, Georges, Emma, Peter Street, alors qu'il s'agissait de nos débuts sur le plancher ; cela ne donne rien de moins qu'une idée de la place qu'ils occupent au sein de l'accueil. Ces anciens au contact facile, aux opinions tranchées, aux allures charismatiques sont devenus au fil des années de véritables « experts » du monde de la toxicomanie, et cela est observable dans le cadre de ce COCUS : LOISIIRS dépend en partie d'un groupe de meneurs parmi les usagers, et nous pouvons même dire que les intervenants de l'accueil appuient ce phénomène, lorsque, par exemple, ces derniers exigent des anciens qu'ils endossent pleinement leur rôle de meneurs afin de mobiliser davantage les autres usagers, lorsque les intervenants se montrent arrangeants avec ces anciens, mais aussi, lorsque les anciens participent à l'ordonnement de l'accueil ; pour finir, une cohésion s'opère au travers des similitudes d'opinions des membres de l'équipe d'intervention et des meneurs de LOISIIRS.

C'est ici que se situe le compte-rendu de Jane : « La discussion tourne aussi autour des gens qui pètent des cochés, ce sont des gens qui ont besoin d'aide et il faut trouver une façon de les aider plutôt que de les barrer de la place. En même temps, il y a des choses qu'on ne peut pas tolérer et c'est correct de demander à quelqu'un de partir pour la journée » (Jane, *Compte-rendu COCUS*, 14 juillet 2010). Une description emprunte de doute, avec l'utilisation du pronom « on » et l'exclusion comme choix forcé à l'arrivée. La retranscription de l'intervenante n'inclut donc pas tous les points de vue et va de ce fait accentuer une réalité donnée, ce qui explique pourquoi il est difficile de démêler son point de vue de celui des usagers, notamment en ce qui concerne son utilisation du pronom « on » ; pouvons-nous en déduire que cela traduit son propre positionnement, voire par extension celui de l'équipe ? Laissons la question ouverte. Quoiqu'il en soit, en ne reprenant qu'une partie des opinions, l'intervenante valide de fait un certain point de vue sur l'incident. En effet, sa

synthèse des échanges ne rend pas compte du point de vue de Daniel, un nouvel arrivant qui propose tout simplement de pardonner Claude pour ce qu'elle a fait : « La fille, elle a besoin du COCUS comme tout le monde ; ce qui est arrivé, on l'oublie » (Salim Beghdadi, *Compte-rendu COCUS*, 14 juillet 2010).

De la même manière, la synthèse de l'intervenante n'intègre pas des réflexions un peu plus « complexes » sur l'accueil ; il y a Philippe tout d'abord, qui évoque les enjeux ontologiques inhérents à LOISIIRS : « Le but de la place, c'est savoir qu'est-ce qu'on est à travers toutes nos différences », et il y a cet autre usager, (homme 2 dans notre compte-rendu) : « LOISIIRS, c'est pas que des activités, c'est pas que Toxiconet... il y a aussi autre chose. ». Ces deux réflexions questionnent la capacité qu'auraient les usagers de LOISIIRS à mobiliser un être collectif et une identité commune. Pour finir, notons encore que l'intervenante n'a pas inclus les avis de Peter Street et de Daniel dans son compte-rendu. Le premier, Peter Street, s'exprimera pour annoncer la pause, revendiquant au passage sa propre identité comme s'il voulait répondre à la question ontologique précédemment posée : « Je suis algonquin, et le prochain point c'est la pause cigarette ! » ; Quant à Daniel, le nouvel arrivant, il parlera du respect, non pas pour incriminer Claude cependant, mais pour confronter le groupe dans son ensemble à une mésaventure qu'il a connue au sein de LOISIIRS : « C'est à propos du respect. La semaine dernière, je suis venu, la porte est fermée. J'ai dérangé personne mais, regarde, la moitié de mes affaires ont disparu... » (Salim Beghdadi, *Compte-rendu COCUS*, 14 juillet 2010). Alors que plusieurs usagers (et même une intervenante, si l'on se réfère au compte-rendu de Jane) ont mobilisé la notion de respect afin de justifier l'exclusion, nous voyons que personne ne revient sur la situation décrite par Daniel, un nouvel arrivant dont les effets personnels ont été dérobés car il a préféré les laisser au local plutôt que de déranger le groupe, par excès de respect, pourrait-on dire, si l'on voulait souligner le fait.

Jane a ainsi procédé à une synthèse des échanges : « il y a des choses qu'on ne peut pas tolérer et c'est correct de demander à quelqu'un de partir pour la journée et de revenir quand elle sera dans un état meilleur » (Jane, *Compte-rendu COCUS*, 14 juillet 2010), et cela va construire une ligne directrice homogène, un effet de renforcement important qui peut aller des intervenants vers les usagers mais aussi des usagers vers les intervenants (ce que nous avons aussi montré dans le cadre de cette analyse). Cela nous a permis de mettre à jour la dynamique propre de LOISIIRS, dont le moteur est formé des intervenants, AIS, mais aussi des meneurs, viennent ensuite les suiveurs, puis les spectateurs, il y a pour finir les exclus occasionnels, voire encore les exclus définitifs. Soyons prudents cependant et gardons en tête que cette catégorisation se veut pertinente à la lumière des données que nous possédons et à la lumière de notre propre expérience ; elle ne se veut en aucun cas un portrait figé et atemporel.

Terminons l'analyse de ce COCUS par deux points de fonctionnement de l'accueil qui était à l'ordre du jour. Il est question notamment d'une représentation théâtrale et du « COCUS le jour du chèque », pour reprendre l'intitulé du point à l'ordre du jour. Tout comme la minute de silence ou le point sur le mentorat, le point se rapportant au théâtre n'a pu être abordé dans le calme. Dans l'ordre du jour, ce point suivait le point sur le mentorat, qui fut lui-même perturbé suite à l'incident. Ce point sur le théâtre et donc un point post-incident : la tension est retombée et la communication a pu reprendre, mais les usagers semblent empressés d'échapper le plus rapidement possible au confinement du local afin d'aller fumer une cigarette. C'est André qui mettra fin aux échanges entre usagers : « On va passer à l'autre point, je crois qu'on a fait le tour, après c'est la pause ». André est ainsi aux commandes du COCUS en quelque sorte. Nous voyons aussi que les échanges post-incident n'ont pas vraiment de place en tant que tels : ce n'est pas l'intervenant qui a proposé de faire un retour sur ce qui a pu se produire, mais il s'agit plutôt d'une suite d'opinions amorcée et clôturée par André lui-même, comme si André avait aménagé un petit "espace

libératoire" avant de poursuivre le COCUS. Constatons de plus que celui-ci, André, évoque la pause en annonçant le prochain point, ce qui peut aussi avoir pour effet de faire patienter une assemblée difficile à cadrer.

Albert a tout juste le temps de présenter son point : une représentation théâtrale à Québec autour de la question des centres d'injection supervisés (un sujet qui commençait à prendre de l'importance au moment où nous sommes arrivés à LOISIIRS, car LA DOSE Montréal affichait son intérêt pour ce type d'initiatives<sup>68</sup>) ; mais personne ne réagira au propos d'Albert et un brouhaha emplira très vite le local jusqu'à ce que Peter Street, autre figure de l'accueil, s'impose en revendiquant son identité autochtone tout en exigeant expressément la pause. Pablo Gomez, l'intervenant en charge, ira alors dans le sens de Peter Street en accordant la pause.

L'autre point à l'ordre du jour était « le COCUS le jour du chèque », entendu quand le COCUS coïncide avec le versement du Bien-être social. En fait, la question se rapporte à Toxiconet, le nettoyage rémunéré des lieux de « *shoot* » auquel on ne peut participer qu'après avoir pris part à trois COCUS de suite et une activité. La question posée cherchait donc à savoir s'il était possible aux usagers désireux de rejoindre l'équipe de nettoyage de manquer un COCUS dans le cas où celui-ci coïnciderait avec le versement du Bien-être social (« le jour du chèque » étant un jour de consommation accrue pour la très grande majorité des toxicomanes de LOISIIRS, il se peut donc que ceux-ci ne soient pas en état de participer à une quelconque activité. Le local est d'ailleurs très peu fréquenté lorsque les usagers reçoivent le Bien-être social) : « On veut savoir si le chèque arrive un mercredi, qu'est-ce qu'on fait ? », demande Albert qui est pourtant un habitué des lieux.

---

<sup>68</sup> A cette époque, le débat portait sur l'aspect légal du problème. Il fallait encore savoir si la cour suprême allait autoriser les organismes communautaires à entreprendre une telle démarche. Celle-ci devait plus précisément statuer au sujet de Insite, un site d'injection supervisé situé à Vancouver menacé de fermeture par les autorités locales. En 2011, la cour donnera finalement raison à Insite et l'autorisera à poursuivre ses activités de prévention.

En fait, cette question est une question récurrente au sein de LOISIIRS, car toujours à l'origine de mésententes ou de conflits. Ce jour là, un échange a lieu entre André, Emma et Albert à ce propos. Emma réussit tant bien que mal à passer son message :

Si vous ratez un COCUS et que vous avertissez Louise, pas de problème, vous ne faites pas Toxiconet la semaine suivante mais vous êtes pas pénalisés. Si vous manquez 2 COCUS sans donner de nouvelles, oubliez, vous serez pas sur la liste.

(Salim Beghdadi, *Compte-rendu COCUS*, 14 juillet 2010)

Le fait que le COCUS soit conçu comme un moyen d'accéder à une activité rémunérée montre à quel point il est important pour l'équipe d'intervention en charge de cet accueil. Même si l'activité de nettoyage n'est réclamée que par un petit groupe d'usagers, celle-ci est importante car elle sert parfois de moyen de secours pour des toxicomanes en manque convertis un temps donné en nettoyeurs occasionnels. Le plus fréquemment, Toxiconet est investi par un groupe d'habitues dont font parti les meneurs. Nous avons abordé précédemment la question de la rémunération, mais elle touche ici un autre aspect puisqu'elle se rapporte aussi à la fidélisation des usagers : le travail rémunéré est présenté comme un supplément auquel on ne peut accéder qu'après avoir montré un certain attachement au lieu. C'est d'ailleurs de cette façon que l'on peut comprendre la réplique de cet usager qui disait : « LOISIIRS, c'est pas que des activités, c'est pas que Toxiconet... il y a aussi autre chose. ». Cette autre chose, c'est précisément l'attachement mis en avant dans les discours des intervenants ou dans les documents présentant l'accueil, un attachement désintéressé, synonyme de solidarité, d'implication, mais qui est à l'arrivée dépendant de l'intéressement. Une situation compliquée, dont l'essence est la quête sans fin d'un fragile équilibre entre intervenants, entre usagers et entre les différentes valeurs revendiquées.

Mais très vite la confusion va régner de nouveau dans le local, ce qui va pousser Julien Leclerc à imposer trente secondes de silence afin de pouvoir poursuivre. Très vite aussi, les échanges vont dévier vers un autre sujet. Nous quittons peu à peu la question purement technique du « COCUS le jour du chèque » et nous entrons de plein pied dans un débat de fond sur les liens qui unissent ou sont supposés unir les usagers à LOISIIRS : « Si tu viens pas le jour du chèque, pas de problème. Mais il faut s'impliquer. Si tu veux pas t'impliquer mais qu'est-ce que tu fais là ? Si ton but c'est juste de profiter, vas voir ailleurs ! Il faut s'impliquer, chacun à son niveau mais tu fais quelque chose pour ta communauté » (Jane, *Compte-rendu COCUS*, 14 juillet 2010), tirade d'Albert qui rejoint quasiment point par point le discours des intervenants de la structure, et il en va de même pour André : « moi, je veux revenir sur ce qu'à dit Albert. Albert a raison parce que c'est l'erreur de ce qui se passe ici. Il faut qu'on applique nos valeurs, se respecter et qu'on s'implique » (Jane, *Compte-rendu COCUS*, 14 juillet 2010). Sans apporter de réponse à tous les problèmes que nous avons soulevés au cours de nos analyses (à commencer par l'ambiguïté qui entoure la notion d'implication), Albert, appuyé par André, s'en prend à ceux qui profiteraient de l'accueil sans réellement s'impliquer ; il a conscience que tout le monde n'a pas les mêmes capacités d'agir, aussi va-t-il préciser que chacun doit agir à son niveau : « Il faut s'impliquer, chacun à son niveau ».

Dans cette perspective, les usagers ont donc l'obligation de s'impliquer et de « faire quelque chose pour ta communauté ». Mais qu'est-ce que cela signifie concrètement ? Encore une fois, la question reste sans réponse, puisque, pour certains, il s'agira simplement d'être présent au COCUS, pour d'autres, de créer des liens d'amitié avec les usagers de LOISIIRS, pour d'autres encore il peut être question d'engagement politique, il faut préciser pour finir que ces différents niveaux d'implication peuvent varier pour un même usager selon son parcours de vie et l'état d'esprit dans lequel il se trouve. Nous voyons alors qu'il n'est pas du tout évident d'appliquer ce principe sauf dans le cas où les intervenants procéderaient à des évaluations psychotechniques

régulièrement pour savoir quel peut être le niveau d'implication attendu de chacun en fonction de ses résultats, or, cela mènerait à une toute autre intervention évidemment, et une pression énorme pèserait sur les usagers. Pourtant, c'est bien une pression de ce type, mais à niveau moindre, que ces attentes pas entièrement clarifiées génèrent auprès de certains, car en plus de devoir apporter quelque chose à la communauté, il faut aussi ajouter des attentes en termes d'évolution des usagers, comme le montre cet extrait de journal de bord que nous avons analysé précédemment :

Enfin, j'aimerais qu'on parle de Jules. Ca fait longtemps qu'il végète sur le sofa, pas vraiment d'évolution et je me demande si on a un plan d'action à ce niveau. Je pense qu'il pourrait faire un bon participant par certaines réflexions parfois mais ça ne se voit vraiment pas dans les activités et surtout je ne sais pas vraiment quoi dire aux participants... »

(Pablo Gomez, *Journal de bord des intervenants de LOISIIRS*, jour, 2 juillet 2009)

Autour de ce débat ayant trait à l'implication va venir se greffer un autre débat relatif à la consommation cette fois-ci. Julien Leclerc spécifie que le problème n'est pas la consommation mais la capacité de s'impliquer, or, la consommation va forcément affecter l'implication sachant qu'il s'agit de substances psychoactives, faut-il alors que les intervenants réajustent automatiquement leurs attentes en fonction de l'état de consommation des usagers ? Toutes ces questions restent à explorer, et la seule posture qui nous semble tenable au bout du compte serait de ne pas poser d'attentes préalables en terme de d'implication, ce que résumerait la réflexion de Louis : « On consomme tous, le tout c'est que tu ne déranges pas les autres ». Toutefois, une telle posture, plus ouverte mais moins poussive au niveau des résultats, remettrait radicalement en cause les fondements mêmes de cet accueil, c'est-à-dire sa spécificité, et avec eux les subventions qui lui sont allouées. C'est en quelque sorte ce que nous dira Julien Leclerc lorsque nous lui demanderons pourquoi les usagers n'ont pas la possibilité de dormir quelques instants dans un lieu supposé leur appartenir. Un peu gêné, il nous répondra simplement que des lieux de repos se trouvent déjà à

disposition dans la ville de Montréal. Pour conclure, constatons que les points à l'ordre du jour, le plus souvent relatifs au fonctionnement de l'accueil, peuvent être entrecoupés, perturbés, rythmés par d'autres questions, de telle manière que ce sont ces autres questions qui deviennent l'élément central du COCUS. Nous remarquerons de plus que la moitié des usagers présents est restée silencieuse, absente, au mieux spectatrice de tout ce qui s'est produit, se joignant peut-être par moment aux sauts d'humeur de l'assemblée pour applaudir, vociférer, autrement dit pour exister collectivement.

Pour compléter cette analyse, il faut nous arrêter un instant sur la manière dont ce COCUS se termine, à savoir le changement de statut de Philippe Lapointe, qui quitte le rang des usagers de l'accueil pour devenir salarié permanent de l'organisme en tant qu'Agent d'Implication Sociale (AIS) :

Julien Leclerc : voici Philippe Lapointe, tout le monde le connaît ici, je pense, c'est notre nouvel agent d'implication.

Tout le monde applaudit. La parole est donnée à Philippe Lapointe.

Philippe Lapointe: tout le monde me connaît ici. J'étais en foyer pour jeunes ; à la sortie, ch'suis tombé dans la drogue. J'ai vécu dans la rue. J'ai fait plusieurs thérapies. J'ai fait de la prison. Un moment donné, j'ai voulu prendre ma vie en main. Moi, ce que j'aime c'est la musique. J'ai déjà eu un studio. J'aime prendre de vieux vinyles pour en sortir une mélodie moderne.

Nous pourrions parler ici d'une sorte de cérémonie de passage lors de laquelle le coordonnateur présente solennellement le nouvel AIS. Sans revenir sur la mission des AIS au sein de l'organisme, cela ayant fait l'objet d'une précédente partie, il nous semble important de souligner ce moment, où un usager devient un AIS, comme l'aboutissement d'un parcours au sein de l'accueil. Cela est dans la lignée de ce qui a été dit précédemment au sujet de Toxiconet, le nettoyage rémunéré : la présence aux COCUS et aux activités offrira des possibilités de travailler, par la suite, quelqu'un

qui se montrerait capable de s'impliquer davantage et de quitter la consommation de drogue pourrait accéder sur le long terme à un poste d'AIS. Philippe Lapointe devient ainsi membre à part entière de l'équipe d'intervention après avoir grandi dans un foyer pour jeunes et avoir connu la prison, en passant par la rue et la consommation de drogue ; un parcours en résonance avec celui de beaucoup d'autres : « Tout le monde me connaît ici ». C'est notamment le cas de Jane, l'Agente d'implication Sociale en poste ce jour-là ; elle a connu Philippe Lapointe lorsqu'ils vivaient tous deux dans la rue : « on a fait le même parcours avec Philippe. On s'est vus dans la rue... fait qu'on se connaît bien ! ».

Au niveau de son contenu, le court récit de Philippe Lapointe se divise en deux parties antagonistes, une négative et une positive, et nous passons de la première à la seconde par l'intermédiaire de la volonté individuelle : « Un moment donné, j'ai voulu prendre ma vie en main ». A l'arrivée, ce changement de perspective renvoie à la passion de Philippe, la musique. Après notre départ de LOISIIRS, nous avons gardé le contact pendant plusieurs mois avec Pablo Gomez et Philippe Lapointe dans le cadre d'une émission de radio sur les nouvelles perspectives sociales. Philippe était en charge de la programmation musicale et nous avons assisté à l'un de ses concerts lors du Festival d'Expression de la Rue (FER). Son avenir, il le voyait dans la musique. Cela explique peut-être pourquoi cette volonté de reprendre sa vie s'exprime à travers le réinvestissement de sa passion.

L'important étant que, lorsque nous mettons bout à bout toutes les informations dont nous disposons au sujet de cet accueil (critique de la passivité de la part des intervenants, la nécessité d'être fonctionnels pour les usagers, l'engagement collectif, la capacité des usagers à évoluer), nous pouvons dire que les parcours de Jane et de Philippe se présentent comme des modèles pour l'équipe d'intervention ; sans que cela soit présenté de manière aussi directe, ils renferment en eux une exemplarité. La force de cette exemplarité réside précisément dans le fait que le statut d'AIS

comprend une double symbolique, puisque l'Agent d'Implication n'est plus ce qu'il était mais sans être pour autant quelque chose d'autre : il n'est pas passé de l'autre côté de la barrière, il est encore fidèle aux valeurs de la rue (qui se déclinent principalement à travers la critique des injustices envers les itinérants et les consommateurs de drogue, et surtout à travers une solidarité à l'égard de ceux qui vivent dans la rue, dans des *squats* ou dans des foyers).

Malgré tout, il faut noter que ce changement de statut implique obligatoirement une différence, et donc une distance<sup>69</sup>, et qu'il y a dans toute cette logique de progression un jugement normatif qui ne se donne pas directement à voir comme tel, mais qui est présent dans le discours des intervenants (commentaires dans le journal de bord, dans les rapports entre les « fonctionnels » et les « non fonctionnels », dans l'accès à des privilèges au sein de l'accueil (il faut s'impliquer si l'on veut accéder à Toxiconet). Une question se pose alors : sommes-nous, par certains aspects, en présence d'une démarche d'insertion qui ne dit pas son nom ? Si oui, de quelle insertion s'agit-il (puisque nous ne pouvons pas parler d'une démarche d'insertion classique qui comprendrait l'arrêt de la consommation, la recherche de logement, la recherche d'un emploi) ? En fait, la démarche entreprise par LOISIIRS, nous rappelle quelque peu la posture adoptée par le journal l'Itinéraire, journal qui traite de la thématique de l'itinérance et qui est vendu dans la rue ou dans le métro par des itinérants ou d'anciens itinérants. C'est plus précisément notre directeur de thèse, monsieur Rhéaume, qui a attiré notre attention sur le fait que le journal l'Itinéraire ne rompait pas définitivement avec le monde de l'itinérance, en permettant aux itinérants de s'épanouir dans un milieu alternatif entre la rue et l'insertion proposée par les

---

<sup>69</sup> Dans le cadre de notre émission de radio, il était question d'inviter des usagers de LOISIIRS à s'exprimer. Une rencontre avait été organisée et nous devions prendre un moment (Pablo Gomez, Philippe Lapointe et nous-mêmes) pour faire une mise au point avec un usager intéressé. Où aller ? Le mieux aurait été de pouvoir s'installer dans un bar non loin de là où nous étions, mais cela était impossible, comme le dira Philippe Lapointe : « En tant qu'intervenants, on ne peut pas aller dans un bar avec des usagers de façon amicale ». Un AIS pourra garder ses anciennes fréquentations extraprofessionnelles, mais ne pourra pas en revanche en lier de nouvelles avec les usagers.

services sociaux. Le journal permet d'ailleurs aux itinérants de mobiliser leur expérience de la rue dans le cadre d'une activité rémunératrice ; par exemple, les vendeurs du journal sont, pour une partie d'entre eux, d'anciens revendeurs de drogue mettant à profit leur savoir-faire dans un tout autre domaine. Un milieu où l'utilisateur peut s'épanouir et gagner en autonomie sans rompre définitivement avec ses valeurs et avec le monde de la rue ? Cela résume la complexité, les apports et les limites d'une démarche dont l'enjeu est d'orienter sans diriger, d'encourager sans imposer, d'autonomiser sans forcément réinsérer, à travers la conservation, parfois problématique, d'un lien entre différentes réalités. Un lien tout particulièrement problématique lorsqu'il s'agit de consommation de drogue. Ainsi, quelques temps après notre départ de l'organisme, nous apprendrons que Philippe Lapointe a dû démissionner de son poste d'Agent d'Implication après avoir fait une rechute.

Une précision avant de clore cette partie. La présente analyse n'a pas vocation à être exhaustive et à rendre compte de toutes les dimensions propres aux COCUS, mais simplement à nous ouvrir l'accès à un COCUS parmi tant d'autres : l'important étant l'apport que cela constitue pour l'analyse des rapports au sein du groupe tels que nous les nous avons problématisés. Un COCUS couvert cependant par l'intermédiaire des multiples sources documentaires que nous avons à notre disposition. Comme nous l'avons expliqué dans notre partie méthodologique, l'analyse de ce COCUS était intéressante pour notre recherche car elle ouvre l'accès à une autre période de l'accueil, mais aussi car elle donne à voir que l'exclusion est un élément aux mains des usagers eux-mêmes. Avant de terminer, il faut encore ajouter qu'au-delà des dimensions que ce COCUS met en évidence, l'essence de cette analyse réside dans la continuité qu'elle permet d'établir avec les autres sources documentaires que nous avons analysées jusqu'à présent.

Dans la continuité de notre questionnement sur la normativité dans le cadre même de l'intervention, nous avons ici la possibilité de présenter le cas typique d'un usager qui

met en péril l'accomplissement de LOISIIRS en tant que communauté. Le COCUS étant ce moment éminemment collectif où les usagers sont invités à faire valoir leur opinion pour améliorer la vie au sein de l'accueil, mais le COCUS est aussi ce moment où apparaissent clairement des leaders, des suiveurs, des passifs, des expulsés occasionnels et des exclus de longue date. Concernant notre problématique, plusieurs éléments peuvent être retenus. Il y a notamment le tiraillement des intervenants dans le cours de l'action, tiraillement entre la prise de contrôle et l'abandon de la situation aux mains des usagers proactifs ; et il y a donc en arrière fond la lecture bien spécifique que les intervenants doivent effectuer pour savoir comment favoriser le groupe, mais aussi quelles mesures prendre quand ce dernier est menacé. En effet, À LOISIIRS la mobilisation du groupe est une norme, comme nous avons pu le voir, or, cette norme peut devenir par moment un obstacle à la mobilisation de certains usagers. Cela dessine en définitive une ligne de tension pratique entre le groupe et celui qui ne peut s'y conformer. Il nous faut cependant garder en tête que nous sommes en présence d'un bas seuil et que cela finit par interroger la condition de ceux qui n'y ont pas de place.

\*

## Chapitre IX.

### Malgré tout, exister autrement

#### 9.1. Introduction

Nous avons jusqu'à présent analysé les principales caractéristiques de cet accueil tourné vers les consommateurs de drogue, et cela nous a permis d'accéder à une multitude de réalités qui coexistent les unes à côté des autres. Plus particulièrement, nous nous sommes centrés sur la manière dont les composantes de LOISIIRS cohabitaient entre elles, non sans heurts, dans le cadre d'un même espace (espace théorique tout autant que physique) ; nous allons maintenant passer à l'analyse des rapports qu'entretient LOISIIRS avec le « monde extérieur ». En effet, l'intervention proposée par cet accueil se veut aussi porteuse d'un changement social, ce que nous avons abordé lorsque nous avons traité des fondements de la démarche : « Tu fais le maximum partout où est-ce que tu peux », nous dira Julien Leclerc. Rappelons-nous en effet que ce dernier s'inspire, entre autres, de la démarche d'ACT UP New York, dont l'élément central est une communication percutante. Il est ainsi possible de constater que l'équipe d'intervention de LOISIIRS appuie l'activisme des usagers lorsqu'il est question de manifester, ou plus généralement de communiquer, en faveur de l'amélioration des conditions de vie des consommateurs de drogue et des sans-abri, principal public de l'accueil. Dans le cadre de cette thèse, il était donc nécessaire de traiter de cet aspect de l'intervention analysée.

En sillonnant les archives de LOISIIRS, nous avons découvert des passages à la radio de certains usagers de l'accueil (dix fichiers audio au total). Datant de l'été 2009, ces documents se présentent comme de courtes capsules (environ 6 minutes pour la plus

courte, 10 minutes pour la plus longue), dont chacune est centrée sur l'intervention d'un ou deux usagers : une voix féminine procède au lancement de la séquence avec l'annonce de la thématique et du nom de l'usager qui doit intervenir ; sur un fond sonore, l'usager s'exprime ensuite seul, sans cadrage, comme si c'était un entretien non directif. Les questions posées n'apparaissent pas à l'antenne, mais nous pouvons cependant aisément deviner celles-ci (Quel a été votre parcours dans la rue, par exemple, en ce qui concerne le premier passage de Gilbert) ; il n'y a pas d'interactions entre la présentatrice et l'invité : en fait, l'intervention de la présentatrice a été ajoutée après coup lors du montage de la séquence, et il ne s'agit donc pas de diffusions en direct. Le rôle de la présentatrice consiste plus exactement à réaliser les transitions entre les points abordés. Julien Leclerc nous dira que des émissions ont été enregistrées avec CHOQ, la radio universitaire de l'UQAM, afin de présenter les réalités de la rue et de la toxicomanie, mais le contenu de ces capsules ne fait référence à aucun nom de radio ou d'émission.

En ce qui concerne le contenu de ces capsules, plusieurs thématiques se détachent : nous y trouverons principalement les parcours de consommateurs de drogue, une critique sévère des abus policiers, avec cette idée sous-jacente que les toxicomanes de la rue, et plus généralement les sans-abri, sont astreints à une condition humaine inférieure ; parallèlement, il y a une mise en avant du consommateur de drogue actif, travailleur, mais aussi militant. Ces documents nous paraissent intéressants à présenter dans le cadre de cette recherche car ils symbolisent la volonté de LOISIIRS d'agir hors des murs de l'accueil et de se construire aussi dans la différence ; en ce sens, ils sont porteurs d'une réalité propre. De ce fait, nous nous demanderons quelle réalité ces enregistrements font exister, et qu'est-ce que cela nous permet d'en déduire au sujet de LOISIIRS.

## 9.2. Nul n'est à l'abri

Débutons par l'analyse d'enregistrements retraçant les parcours de vie de deux usagers de LOISIIRS, Gilbert et Georges. En ce qui concerne Gilbert, il est décrit en préambule par la présentatrice comme un sans-abri nouvellement arrivé à Montréal : « Gilbert, itinérant à Montréal, nous parle de son arrivée en ville, il y a de cela quelques mois » (Gilbert I Radio, *Archive LOISIIRS*, 2009). Aussitôt, Gilbert entame son récit de manière claire, cohérente avec une touche d'émotion. Il raconte être originaire du Saguenay, dit avoir travaillé pour une grande compagnie et avoir gagné beaucoup d'argent. Simultanément, il mentionne une dépendance à l'alcool et une vie sociale restreinte : « c'était pratiquement inévitable qu'un jour je me ramasse là ; fait que mon emploi, je l'ai perdu ou je l'ai négocié, mon emploi, pour partir (...) » (Gilbert I Radio, *Archive LOISIIRS*, 2009, 00mn36s). Après avoir vécu grâce au chômage, tout en continuant de consommer de l'alcool mais aussi du crack, il finira par perdre tous ses soutiens jusqu'à terminer dans les rues de Montréal à l'âge de 32 ans. Gilbert décrit alors son mode de vie comme un engrenage. Incapable de se ressaisir, il dépense très rapidement le peu d'argent qu'il touche afin d'assouvir le manque : « Pas beaucoup d'argent, on le dépense... ça devient un p'tit peu un rite de vie... c'est pratiquement... c'est comme inévitable ; pas d'argent, tu dis : "On va prendre une petite bière et puis hop !" » (Gilbert I Radio, *Archive LOISIIRS*, 2009, 01mn30s). Il faut noter que Gilbert se dit appartenir à une famille aisée, et que cela expliquerait selon lui la violence du choc ressenti au contact de la rue : « j'ai eu la chance de naître dans une famille bourgeoise, si l'on peut dire, une bonne enfance, tu sais, j'ai jamais rien manqué de rien, puis là je me suis ramassé dans la rue, puis oups, ça m'a pété en pleine face ! » (Gilbert I Radio, *Archive LOISIIRS*, 2009, 02mn06s).

Arrêtons-nous un instant sur ces éléments. Que pouvons-nous remarquer ? Ce qui retient l'attention dans le parcours de Gilbert, c'est bien sûr le fait qu'il évoque une jeunesse heureuse, puis un travail avec « ben de l'argent », et cela contraste avec sa

situation de sans-abri accro à l'alcool et au crack, dépendance à laquelle il ne donnera pas d'explication directe dans son récit. Ce parcours marqué par une rupture brutale laisse entendre à l'auditeur que ce phénomène est plus complexe qu'il n'y paraît, qu'une « bonne enfance » et qu'un travail, ne prémunissent pas toujours contre la drogue et la rue. Le récit de Gilbert dissocie le fait d'être sans-abri des problèmes familiaux, de la pauvreté ou la maladie mentale<sup>70</sup> ; l'auditeur est invité à s'interroger : qu'a-t-il manqué à Gilbert pour éviter ce déroulement malheureux ? Des relations qui auraient pu l'influencer d'une autre façon ? Possible. C'est du moins ce que laisse entendre Gilbert en décrivant une vie sociale limitée à la consommation. Et nous sommes nous-mêmes poussés à nous interroger en tant que chercheurs : le fatalisme dont est emprunt le discours de Gilbert aurait-il pu être vaincu ? A l'arrivée, il y a un autre fatalisme, celui de la rue : « ça devient un p'tit peu un rite de vie... c'est pratiquement... c'est comme inévitable ». Cette idée d'un cercle vicieux revient tout au long de son propos :

Un moment tu te dis que tu consommes, ça t'emmène dans la rue, puis rendu dans la rue faut que tu consommes parce que t'es dans la rue, t'es pas capable de vivre, c'est dur d'être dans la rue, un moment donné tu te rends compte que tu dors sur un banc de parc, t'as plus rien t'as tout perdu. (Gilbert I Radio, *Archive LOISIIRS*, 2009, 7mn)

C'est quasiment le même parcours que renferme la capsule dédiée à Georges :

J'étais superviseur d'une compagnie d'acier, et, suite à sept ans de service, le cœur m'a lâché, j'ai eu une crise de cœur à vingt et un ans, de sorte qu'il a fallu que je quitte le travail parce que j'étais plus capable, brûlé de toutes les

---

<sup>70</sup> Nous retrouvons ce même constat dans le cadre d'un rapport sur l'accès aux services des sans-abri : « Au-delà des dimensions qui caractérisent les conditions de vie des personnes itinérantes, certains problèmes ou expériences y sont fortement associés : santé physique et mentale, toxicomanie, alcoolisme, dépendance au jeu, délinquance, judiciarisation, emprisonnement, victimisation, multiproblématiques. On a souvent tendance à donner à ces dimensions de la vie itinérante un statut d'explication du phénomène. ». Grimard C., Lemétayer F., Morin D., Roy S., *Itinérance et accès aux services : problèmes et enjeux*, Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale CRI-UQAM, mai 2006, pp. 18.

bords, de tous les côtés ; un moment donné, après six mois à l'hôpital, je me suis ramassé à la rue. J'avais une conjointe, j'avais ma maison, il a fallu que je laisse ça entre ses mains à elle, j'étais plus capable, j'étais brûlé. (Georges Radio, *Archive LOISIIRS*, 2009, 00mn57s)

L'image renvoyée est ainsi la même que dans le cas de Gilbert, celle d'un sans-abri toxicomane qui a contribué au développement économique de son pays avant de se retrouver dans le désarroi. La mise en relation de ces deux parcours plaide autant en faveur de la bonne volonté de Gilbert et de Georges que de leur fragilité. Même si nous ne savons pas dans quelle mesure l'équipe d'intervention de LOISIIRS a raisonné le passage de Gilbert et Georges à la radio, nous pouvons malgré tout constater que le parcours de ces deux usagers offre une possibilité d'identification à ceux qui peuvent être indifférents voire même hostiles à ces problématiques ; ce que ces deux sans-abri ont subi pourrait être le sort de n'importe qui, comme le dira Gilbert lui-même à l'antenne : « Regarde, moi aussi je travaillais et puis j'avais de l'argent, aujourd'hui je chui dans la rue, regarde, y a personne qui est à l'abri de d' ça. » (Gilbert II Radio, *Archive LOISIIRS*, 2009, 1mn18s)

### 9.3. Le moment où tout bascule

Plus encore, dans la continuité de cette analyse, il est particulièrement intéressant de noter que Gilbert et Georges étaient eux-mêmes porteurs de préjugés négatifs à l'égard des sans-abri et consommateurs de drogue lorsqu'ils avaient un emploi et un logement. Gilbert, par exemple, dira à ce propos : « Je suis quelqu'un qui avait beaucoup beaucoup de préjugés envers les personnes qui étaient dans la rue, et je me disais regarde, ils n'ont qu'à aller travailler les chris ! » (Gilbert I Radio, *Archive LOISIIRS*, 2009, 1mn47s), Georges passera lui aussi le même message : « Même moi, quand je travaillais, ça m'arrivait, oui, de juger le monde » (Georges Radio, *Archive LOISIIRS*, 2009, 4mn53s). La situation dans laquelle se trouve aujourd'hui Gilbert et

Georges leur fait découvrir une autre réalité ; ils voient les choses autrement, seulement non pas uniquement suite à une prise de recul, mais bien parce qu'ils ne sont effectivement plus les mêmes. C'est cela qui est mobilisé ici comme un moteur afin d'agir sur la situation, et c'est comme si ces deux usagers adressaient finalement, par-delà les années, un message à celui qu'ils étaient. Il y a un moment où tout bascule, moment où un détachement s'opère, où un cap est franchi, et cela est visible dans ce moment d'acceptation de la nouvelle vie. Ainsi, Gilbert illustre ce passage de l'extérieur vers l'intérieur du monde de la rue, allant de la surprise à la routine, en passant par la perte de repères : « ça fait pas longtemps que je chui là mais j'ai déjà pris mon pattern, j'ai déjà une routine, je fais mes petites affaires le matin, c'est comme si je vivais ma vie d'avant mais au lieu de la vivre dans un appartement pour aller travailler, je la vis différemment, je la vis dans la rue » (Gilbert I Radio, *Archive LOISIIRS*, 2009, 9mn4s). À notre sens, ce passage est d'une grande importance afin de comprendre l'intervention de LOISIIRS. De quoi est-il question ? Avant tout d'une mise en équivalence de deux réalités qui sont parfois présentées comme antinomiques : logement/rue, dedans/dehors, travail/inactivité, salaire/Bien-être social, société/exclusion, etc. Le point de vue des acteurs de ce terrain, dont Gilbert et Georges sont les représentants à la radio (ils s'expriment en tant qu'usagers de LOISIIRS invités à retracer leur parcours, sachant que LOISIIRS en fait partie), renvoie à une autre manière d'appréhender la notion d'exclusion, non pas d'un point de vue social, comme nous le disions dans notre introduction, mais d'un point de vue humain, comme nous avons pu le voir jusqu'à présent, mais aussi comme nous aurons l'occasion de le voir un peu plus loin. L'important pour le moment étant que Gilbert place sur le même plan sa vie antérieure avec sa vie actuelle, mais l'idée sur laquelle s'appuie l'intervention de LOISIIRS est la suivante : Gilbert se sent vivre – et non pas mourir, comme il serait possible de le penser.

En quoi cela est-il d'une importance capitale afin de comprendre LOISIIRS ? La réponse est précisément dans l'équivalence établie par Gilbert, car à travers ces

capsules, le message adressé par l'équipe d'intervention de LOISIIRS aux auditeurs, qu'ils soient consommateurs de drogue ou non, est qu'il existe d'autres manières de vivre sa dépendance et de prendre part au monde social. Dans notre partie précédente, nous parlions d'une normativité alternative : en effet, au fil de ces capsules radio, l'auditeur ne connaissant pas le monde de la rue et de la consommation de drogue va peut-être s'ouvrir à d'autres éventualités en matière d'intervention sociale ; quant au consommateur de drogue livré à lui-même, qui prend connaissance du parcours de Gilbert ou de Georges, il pourrait voir en LOISIIRS une intervention compréhensive de sa situation<sup>71</sup>. LOISIIRS est ainsi un espace signifiant dans tous les sens du terme, c'est-à-dire un espace qui aura une signification mais qui va aussi en donner. Que cela soit pour Gilbert ou pour Georges, LOISIIRS coïncide d'ailleurs avec un renouveau dans leurs existences :

Un jour, j'étais triste, j' savais pas quoi faire, je faisais toujours la même affaire, fait qu'il y a quelqu'un qui m'a parlé de LOISIIRS, au début c'est ça, tu vas pouvoir faire des activités, tu vas pouvoir faire Toxiconet ; si tu t'impliques là-bas, tu vas aimer ça ; c'est un groupe social, tu fais des échanges avec du monde comme toi qui consomme, un moment donné tu dis que t'es tout seul à te mettre dans la marde, t'es pas tout seul dans la rue, tu t'imagines que t'es le seul cave sur la planète à faire des niaiseries de même mais finalement, c'est pas le cas. (Gilbert I Radio, *Archive LOISIIRS*, 2009, 4mn8s)

Voici comment LOISIIRS est entré dans la vie de Gilbert. Une description qui peut se décomposer en trois éléments : premièrement, il y a le dépérissement, un quotidien limité, l'absence de perspectives ; deuxièmement, il y a la rencontre d'un groupe de semblables, donc identitaire : « du monde comme toi », c'est ici qu'intervient LOISIIRS, car le groupe va permettre à l'usager de réinvestir son vécu : Gilbert n'est

---

<sup>71</sup> Nous pourrions parler d'un rôle d'initiateur au même titre que les groupes de pairs dont parle Erving Goffman dans *Stigmate* concernant les usages sociaux des handicaps, ou Howard Becker pour l'utilisation de la marijuana dans *Outsiders*. Dans ces deux cas, et nous retrouverons cela aussi chez Pascale Pichon dans *Survivre Sans Domicile Fixe*, les sociabilités permettent un ajustement des désirs, et donc de soi, à une nouvelle situation éprouvante sur le plan identitaire.

pas seul comme il le pensait, et il va pouvoir prendre part à un projet en participant à des activités ou en travaillant dans le cadre de Toxiconet, entendu dans le cadre d'un projet qui ne s'oppose pas à la consommation de drogue ; le troisième élément est le suivant : si l'utilisateur s'implique, il aimera, entendu aussi que s'il ne veut pas s'impliquer, LOISIIRS n'est peut-être pas un endroit adéquat pour lui.

Le parcours de Georges semble avoir été un peu plus chaotique que celui de Gilbert qui, à 32 ans, donne l'impression de vouloir améliorer sa condition d'existence, bien qu'il soit par ailleurs extrêmement compliqué de juger de la dynamique dans laquelle se trouve un consommateur de drogue (nous nous rappellerons du parcours de Philippe Lapointe, AIS). Georges est un ancien ; dans la cinquantaine, il a connu LOISIIRS après onze années de rue. Malgré cela, il y a encore des similitudes entre le récit de Gilbert et celui de Georges :

J'étais dans la négligence envers moi-même, je me lavais pas, regarde, j'étais dans le j' m'en foutisme carrément de moi-même, un moment donné j'ai rencontré du monde qui m'a aidé à me retrouver, mais ça a pris beaucoup de temps... Un moment donné j'ai connu le groupe LOISIIRS, versus LA DOSE, et eux y m'ont... j'ai vu qu'il y a avait du monde comme moi, que j'étais pas tout seul et qui pouvait s'impliquer, et eux aussi ils m'ont donné la chance de m'impliquer socialement. (Georges Radio, *Archive LOISIIRS*, 2009, 1mn)

La ressemblance entre le récit de Gilbert et celui de Georges est frappante, et les trois composantes relevés précédemment se retrouvent ici de manière quasi identique : le déperissement, la rencontre de semblables au sein de LOISIIRS, l'implication. Georges, dont le parcours de sans-abri et de toxicomane est plus long que celui de Gilbert, parle d'un état de déréliction avancée avant son entrée à LOISIIRS. En effet, à la différence de Gilbert, qui était encore en mesure de se pencher sur son ressenti, Georges décrit un état proche de l'annihilation de soi : « le j'm'en foutisme carrément de moi-même ».

Plus encore, si nous prêtons attention aux mots employés par ces deux usagers afin de raconter leur arrivée à LOISIIRS, nous constaterons qu'ils sont pour beaucoup similaires, avec une insistance particulière sur le « groupe LOISIIRS », « du monde comme toi », « j'étais pas tout seul », « s'impliquer ». La différence principale entre ces deux récits réside dans le fait que Gilbert utilise le pronom « tu » comme si, finalement, il s'adressait à un tiers susceptible d'être intéressé par LOISIIRS : « tu vas pouvoir », « t'es pas tout seul », etc. La séquence de Gilbert renfermerait même un aspect promotionnel, avec cette formule qui s'approche assez d'un slogan : « si tu t'impliques là-bas, tu vas aimer ça ». Georges, lui, est davantage centré sur lui-même, dans un registre introspectif, concluant par : « ils m'ont donné la chance de m'impliquer socialement ».

Ces deux séquences de présentation de LOISIIRS ont particulièrement retenu notre attention, car nous nous sommes demandés pourquoi Gilbert et Georges soulignent avoir rencontré « du monde » comme eux au sein de l'accueil ? Il va de soi que ces deux usagers ont rencontré d'autres consommateurs de drogue, d'autres sans-abri avant de connaître LOISIIRS, alors pourquoi cette prise de conscience soudaine au contact de l'accueil ? Nous en sommes donc venus à penser que le « j'étais pas tout seul » pouvait avoir une signification spécifique, au-delà du simple fait de ne pas être seul physiquement, au-delà du simplement fait d'entrer en contact avec d'autres consommateurs de drogue. Quelle est donc cette identité à laquelle renvoient ces deux récits ? La réponse à ces questions est, nous semble-t-il, dans le « slogan » de Gilbert : « si tu t'impliques là-bas, tu vas aimer ça ». D'une certaine façon, Gilbert et Georges nous disent qu'ils avaient en eux le désir de s'impliquer et que c'est à LOISIIRS qu'ils ont rencontré d'autres consommateurs de drogue ayant les mêmes aspirations ; cela a donné du sens à leur vie. D'un côté, il y a le néant de la rue, le laisser-aller, le dépérissement, de l'autre, les contraintes du monde professionnel, aucune de ses situations ne convenaient à ces deux usagers, jusqu'à ce qu'ils découvrent un espace intermédiaire ou alternatif en correspondance avec eux. Ainsi,

Gilbert et Georges invitent les consommateurs de drogue susceptibles de se reconnaître dans leurs parcours à les rejoindre. Au fil de ces capsules nous accédons donc à ce qu'est LOISIIRS pour deux usagers, et cela nous permet de saisir de manière un peu plus concrète la zone d'action ciblée par l'équipe d'intervention. Pour Gilbert, notamment, la rue n'est plus uniquement synonyme de mésaventures, car il a pu y développer des relations, et il est singulier de penser que cela se soit produit dans ce contexte, comme s'il était mieux intégré aujourd'hui que lorsqu'il travaillait :

J'ai l'intention de faire de quoi mais j'ai pas l'intention de sortir de ce monde là finalement, parce que j'aime ça ; je veux dire, j'ai pas l'intention de vivre, tu sais couché dans la rue, j'ai l'intention de rester en appart, mais ce monde là que je viens de découvrir, hostie que j'aime ça, de l'hostie de bon monde... les valeurs sont pas mal différentes, avant j'étais attaché à mon ordinateur, à ma TV, à mes programmes, y avait rien de vrai, j'étais tout seul dans mon coin, j'étais rendu un ermite, on dirait qu'un moment donné quand tu rencontres du vrai monde, tu parles des vraies affaires, il y a des histoires de vie ici, c'est incroyable ! (Gilbert II Radio, *Archive LOISIIRS*, 2009, 5mn 10s)

Malgré toutes les complications que nous avons analysées précédemment, nous pouvons très clairement imaginer le type d'intervention qui serait la mieux adaptée à Gilbert et Georges, et nous pouvons aussi mieux comprendre les intentions de LOISIIRS de répondre à ce type d'attentes. Ici, il est question d'une démarche centrée sur un groupe social qui ambitionne d'améliorer ses conditions d'existence, et c'est à la lumière de cela que Gilbert et Georges veulent s'y impliquer.

#### 9.4. Une répression dénégatrice d'humanité

Physique, psychologique, ontologique, la violence est, malheureusement, une composante du monde de la rue et de la consommation de drogue ; une thématique récurrente dans les propos des usagers que nous avons rencontrés. Nous avons abordé

cette question précédemment, nous la retrouvons ici même dans le cadre de ces émissions de radio. De quoi s'agit-il au juste ?

En 2010, Gérald Tremblay, alors maire de Montréal, annonçait la Grande Opération Montréal.net. Sur le site internet de la ville, un communiqué présente le projet en ces termes : « Pour une ville dont nous sommes fiers et que nous voulons toujours plus belle ! » (Cf. Ville de Montréal, <http://ville.montreal.qc.ca>). L'opération consistait à associer des stations de radio ainsi que des entreprises afin d'encourager les montréalais à participer au nettoyage de leur ville. Embellir la ville, une proposition municipale qui n'est pas sans poser problème, comme l'expliquera Gilbert : « Je connais Gerald Trembley, je le voyais à *Infoman*, à part ça il me paraissait sympathique, il m'est beaucoup moins sympathique aujourd'hui... si tu veux faire une belle ville pour les uns au dépend des autres, regarde, ça marche pas là ! C'est toujours au dépend des autres, au dépend des autres, au dépend des autres... » (Gilbert II Radio, *Archive LOISIIRS*, 2009, 40s). Le passage à la radio de Gilbert est intéressant car il décrit en détail les perceptions d'un nouvel arrivant dans la rue, un mouvement qui s'accompagnera progressivement d'un changement d'opinion au sujet des pouvoirs publics. La première mésaventure de Gilbert avec les autorités aura lieu dès son arrivée à la Rive-Sud de Montréal : « J'étais à Saint-Jean-sur-Richelieu... la Rive-Sud, c'est ça... la Rive-Sud voulait pas d'itinérants dans le coin, fait qui sont venus me porter au centre d'autobus, puis ils m'ont dit : “vas à Montréal, là-bas y a des ressources.” » (Gilbert I Radio, *Archive LOISIIRS*, 2009, 50s). Nous n'avons pas tellement de détails concernant la manière dont Gilbert a été reconduit de la Rive-Sud vers Montréal (nous ne savons pas, par exemple, à quoi correspond le verbe « porter »), mais son anecdote souligne une atteinte à liberté de circuler librement dans l'espace public.

Que se passerait-il si toutes les villes du pays adoptaient la même attitude que celle rapportée par Gilbert à l'égard des sans-abri ? Une atteinte à la liberté de circuler qui

retient particulièrement l'attention quand on sait par ailleurs que gêner ou entraver la libre circulation dans une place publique est la troisième infraction la plus reprochée aux sans-abri en vertu de la réglementation municipale de la ville de Montréal ou de ses arrondissements, entre le 1<sup>er</sup> avril 1994 au 31 mars 2004 (Cf. Bellot et al, 2005). Ainsi, Gilbert va peu à peu découvrir une réalité qu'il ne soupçonnait pas ; il pensait avoir simplement quitté son mode de vie, mais s'aperçoit qu'il a quitté bien davantage au bout du compte, et cette première mésaventure sera en effet la première d'une longue série qui l'amènera à discerner les multiples nuances relationnelles du monde social :

Je suis arrivé dans la rue ici, je me suis dit si t'es poli avec la police, ben, éventuellement, ils vont être polis avec toi, oups, c'est pas vraiment ça qui s'est passé... Au début, c'était moins pire, mais avec le temps ma barbe a poussé, un backpack sur le dos, sac de couchage ou une douillette pour dormir, et puis là j'ai été catégorisé comme un itinérant, et tout de suite j'ai vu le changement s'opérer chez la police. Puis là, c'est ça, un moment donné je dormais, je savais pas où dormir, pas où manger, pas où prendre ma douche, je connaissais aucune ressource à Montréal, un moment donné je dormais au parc Berri, ils m'ont réveillé sur un coup sec ; j'ai dit : "où est-ce que je vais dormir, hostie !", ils m'ont dit : "t'as pas le droit de dormir ici", j'ai dit : "où est-ce que je vais dormir, j'ai besoin de dormir ? ", ils m'ont dit : "Vas à Viger, on t'écœura pas"

(Gilbert I Radio, *Archive LOISIIRS*, 2009, 2mn23s)

Nous avons parfaitement conscience que les informations fournies ici n'ont pas été obtenues dans le cadre d'un échantillon représentatif auquel nous aurions administré un questionnaire soigneusement préparé, mais il faut comprendre que ce qui nous intéresse est autre part. En ce qui concerne la judiciarisation des sans-abri à Montréal, un sujet central pour comprendre la vie dans la rue, il est possible de se référer à d'autres travaux pertinents sur le sujet<sup>72</sup>. Notre démarche est quelque peu différente

---

<sup>72</sup> En ce qui concerne la situation montréalaise voir Bellot C. et al, (2005), *La judiciarisation et criminalisation des personnes itinérantes à Montréal*, Rapport de recherche pour Secrétariat National des Sans-abri ; il y a aussi les recherches du Réseau d'Aide aux Personnes Seules et Itinérantes de Montréal, voir notamment, RAPSIM, (2003), *Comprendre l'itinérance*, RAPSIM Montréal.

puisqu'il est question de saisir la réalité qui se dégage d'un certain nombre d'émissions de radio ; la judiciarisation est présente dans les propos des usagers ayant décidé de prendre le micro pour s'exprimer, mais la judiciarisation n'est qu'un aspect de la réalité énoncée, nous semble-t-il ; le propos Gilbert va au-delà, par exemple. C'est ici où nous quittons la représentativité pour entrer dans l'interprétation de ce que Gilbert, et les autres usagers, véhiculent dans le cadre de ces émissions. Revenons au cas de Gilbert. Gilbert/Il raconte qu'il a été « porté au centre d'autobus » et contraint de quitter Saint-Jean-sur-Richelieu pour Montréal, il raconte aussi que la police l'a réveillé « d'un coup sec » alors qu'il dormait au parc Berri et que le comportement des policiers a changé envers lui une fois qu'ils l'ont catégorisé comme un sans-abri, pour finir, Gilbert raconte que la police l'a envoyé au carré Viger en lui disant : « Vas à Viger, on t'écoeura pas ». La question qui se pose à un chercheur ayant adopté la démarche qui est la nôtre est de savoir à quoi tout cela peut bien renvoyer. Or, l'image qui vient immédiatement à l'esprit est celle d'une répression fondamentale. Gilbert a été déplacé sous la contrainte, il a été catégorisé comme sans-abri puis maltraité par des agents de police, en dernier lieu, il a été envoyé dans ce qui pourrait presque s'apparenter à un ghetto, endroit où les nazis regroupaient les juifs afin de faciliter leur contrôle avant de les envoyer dans des camps<sup>73</sup>. Lorsque nous réunissons tous les éléments que nous avons évoqués dans le cadre de ce travail, il apparaît que l'enjeu principal est loin d'être juridique. L'aspect juridique est important, car il va agir comme un moyen de pression sur nombre de sans-abri (Bellot et al, 2005), mais le droit à lui seul ne peut rendre à Gilbert ce que les policiers auxquels il a eu affaire lui ont pris.

---

<sup>73</sup> Cette image du camp est elle-même présente dans le cadre des émissions de radio, car la judiciarisation des sans-abri a pour effet de les conduire en prison. Là-bas, « Entre les murs », pour reprendre l'intitulé d'une émission de radio, la répression se poursuit encore : « Oui, il y a des moments de violence, ça dépendant d'où est-ce que tu es, oui, j'ai vu du monde se faire tuer, oui, j'ai vu bien des choses, des bagarres, des émeutes, j'en ai vu en masse, il y a des choses que je peux pas dire et des choses que je peux dire, c'est fou raide en prison, c'est une société dans une autre société ». Entre les murs Radio, Archive LOISIIRS, 2009, 1mn58s.

C'est notre analyse, c'est-à-dire une mise en relation logique de plusieurs éléments afin d'en déduire un état de fait, c'est aussi le ressenti de Gilbert lui-même : « Il y a deux types de citoyens ici ; il y a un citoyen qui mérite des bonjours et des saluts, puis celui a qui on dit : « Hey, toi, chris ! Un moment donné, j'ai pas moins de valeur qu'une autre personne, que l'autre il a un logement puis qui travaille » (Gilbert II Radio, *Archive LOISIIRS*, 2009, 4mn10s). Comme nous pouvons le constater, le point touché par Gilbert ne se rapporte pas directement au droit, pas encore au droit, devrions-nous dire, puisqu'il s'agit de l'une de ses conditions élémentaires : voir en l'autre un semblable. Une thématique levinassienne, et donc ontologique, est enfouie au cœur même du rapport aux sans-abri, comme nous l'avons exposé dans le cadre du premier chapitre de cette thèse ; l'intervention de Gilbert à la radio correspond aussi à la revendication d'un statut ontologique élémentaire au fondement du politique et du droit, entendu comme la pratique de la justice : « j'ai pas moins de valeur qu'une autre personne ». Le fait que Gilbert prenne la peine de le dire à la radio met l'accent sur le fait que cela n'est pas établi ; seulement, ce qu'il décrit ne peut faire l'objet d'une procédure, il ne suffit pas d'imposer à untel de voir en tel autre un semblable pour que cela se fasse, car si l'autre ne nous interpelle pas comme Même il ne peut y avoir d'humanité de part et d'autre, au mieux une relation procédurale, au pire annihilatrice.

Dans des conditions similaires, nous pouvons, jusqu'à un certain point, nous inspirer de l'homo sacer d'Agamben, car le sans-abri que décrit Gilbert peut être tué impunément par n'importe qui, non pas physiquement, quoique qu'un itinérant nous ait raconté avoir été menacé de mort par un agent de police comme nous l'avons rapporté dans le second chapitre : l'itinérant dira au policier qu'il ne peut le tuer sans en subir les conséquences devant un tribunal, or l'agent lui répondra qu'il pourra aisément se justifier en disant avoir été menacé avec une seringue contaminée. D'un point de vue statistique, ce récit non plus n'a aucune valeur, et nous pourrions même ajouter que la véracité de son contenu n'est pas prouvée. Toutefois, ce récit nous a été

transmis, donc il existe, et par cette existence, que nous ne pouvons nier, une réalité existe. Quelle est cette réalité ?

Il y a la menace faite par l'agent de police, mais celle-ci n'étant peut-être que dissuasive, l'essentiel n'est pas de spéculer sur la possibilité ou non qu'aurait spécifiquement cet agent de tuer l'itinérant sans être poursuivi. L'essentiel de ce récit est ailleurs, selon nous. Il tient au fait que l'agent a déjà tué symboliquement le sans-abri par son attitude : il l'a tué humainement, sans pourtant l'avoir exclu du monde social, car il y a indéniablement une relation sociale avec les sans-abri, quelque soit la nature de cette relation. Dans ce contexte, l'homo sacer est pertinent pour saisir cette relation (l'homo sacer qui répond lui-même à un statut d'exception : pouvant être tué par n'importe quel citoyen romain, mais jamais sacrifié) ; comprendre, qu'il est déjà tué symboliquement par n'importe qui. Notre intention n'est pas de reprendre telles quelles les analyses d'Agamben, mais plutôt de discuter de ce qu'il nomme la vie nue : ce à partir de quoi l'ordre politique va pouvoir trouver sa signification : « il y a un citoyen qui mérite des bonjours et des saluts, puis celui à qui on dit : “Hey, toi, chris !” ». Nous apporterons cependant une précision au sujet du terme « citoyen » tel qu'employé par Gilbert.

Il nous semble que Gilbert emploie ce terme comme synonyme de quelqu'un ayant la citoyenneté administrative d'un pays donné, car le terme prendrait un autre sens si nous devions parler de citoyenneté politique. En effet, Hannah Arendt situe l'essence du politique dans la *philia*, cette amitié du temps de la Grèce antique à partir de laquelle s'étend un espace entre les hommes : la *polis*, espace au sein duquel pourrait avoir cours une parole et un agir citoyen tournés vers le bien commun. Selon Arendt, la *philia* n'est pas synonyme d'un rapport intime ou privé, et la comprendre ainsi lui retirerait toute profondeur politique. La *philia*, c'est l'humanité, l'humanité, c'est le

dialogue, le dialogue, c'est le politique<sup>74</sup>. Il est important de noter de plus que les concepts de visage levinassien et de la *philia* arendtienne ont été tous deux développés par deux intellectuels juifs qui tentèrent tout au long de leur vie d'expliquer comment les crimes nazis ont pu avoir lieu dans un monde qui se voulait pourtant moderne. Le point que nous voulons amener à travers cette précision est que les violences décrites par Gilbert ne répondent pas à un état politique, même élémentaire : nous sommes en présence d'un état pré-politique, et, à partir de l'éthique levinassienne, du concept arendtien de *philia*, des recherches d'Agamben sur l'homo sacer, le modeste apport de cette analyse réside dans sa capacité à appréhender autrement ce type de relations, car le monde peut indéniablement renfermer des vides humains.

Poursuivons cette analyse en précisant davantage les éléments dont nous disposons. Nous avons dit un peu plus haut que la réalité décrite par Gilbert était une répression fondamentale, il nous semble donc important de nous arrêter un instant sur l'une des capsules radio nommée « carré Viger ». Quelques rues au sud de la station Berri-UQÀM, Viger est un parc urbain qui fait la jonction entre le quartier latin et le vieux Montréal ; il est surtout connu pour abriter une partie de la population sans-abri de la ville, et il n'est pas étonnant de voir qu'une partie des usagers de LOISIIRS y vit ou y a déjà vécu. La Ville ayant envisagé de réaménager le carré Viger pour 2017, la question de savoir ce qu'allaient devenir ses « résidents » s'est alors posée. C'est dans ce contexte qu'a été enregistrée cette émission de radio, sur les marches du square, nous dit la présentatrice, quelques jours avant une rencontre entre des représentants de la mairie, des intervenants et des usagers de différents organismes. Très vite, la présentatrice aborde la question des rapports « particuliers » entre la police et les occupants du carré Viger. Un homme exaspéré témoigne de la situation :

---

<sup>74</sup> Cf. Hannah A., (1955), *Vies politiques*.

Si la police nous dit de venir ici... qu'ils nous chris la paix quand ils nous disent de venir ici ; qu'on voye pas des chars de la police à tous les dimanches pour nous arracher tout ce qu'on a accumulé pendant la semaine ; t' sais, un moment donné on était rendu qu'il fallait qu'on essaye de cacher nos affaires, fait qu'on les ramène dans la ruelle, fait que ce qui faisaient, man, c'est qu'ils faisaient le tour, ils rentraient dans la ruelle, puis ils vidaient la ruelle ; fait que là, c'était... ridicule, ben là, c'est plus vivable. T' sais, ils t'ôtent tout, man, un moment donné, ils sont même rentrés, ils ont commencé à ôter les packs sacs du monde, dred sur ton dos, chrissé à terre, coupé les *strapes*... c'est ridicule ! ça c'est carrément illégal. Qui va dire quoi ? Hein ? Tu peux faire une plainte à la ville, oublie ça, man, tu vas jamais ravoir tes affaires, t'as aucune preuve, c'est ça qui vont te dire, man, t'as pas de témoins valides, absolument rien, vous êtes tous sur la dope, on s'en calice.

(Viger Radio, *Archive LOISIIRS*, 2009, 1mn30s)

Voici un extrait de l'un des deux témoignages qui ont été sélectionnés par le réalisateur de l'émission de radio afin d'illustrer les rapports entre policiers et occupants du carré Viger. Que pouvons-nous en dire ? A l'écoute ou à la lecture de ce récit, il se dégage une impression étrange, car nous avons, d'un côté, des policiers qui demandent ? qui incitent ? qui ordonnent ? aux sans-abri du centre-ville de se rendre au carré Viger, et cela aura pour effet de les rassembler dans un espace peu fréquenté, donc de faciliter leur contrôle et de limiter les incidents hors de ce milieu ; parallèlement, il apparaît que les policiers interviennent régulièrement afin d'éviter que les sans-abri s'installent sur le long terme, aussi vont-ils les déposséder des effets qu'ils auront réussi à collecter pendant la semaine. Les sans-abri se lancent alors dans un jeu de cache-cache avec la police dans le but de préserver leurs biens. Une situation sans issue, sisyphéenne, qui ne trouve sa signification que dans son propre accomplissement. Au bout du compte, un violent rapport de domination s'instaure. Selon ce témoignage, les sans-abri pourront, au mieux, être « tolérés » s'ils s'astreignent à rester au carré Viger sans chercher cependant à y vivre : « c'est plus vivable », comme le dira le sans-abri interviewé au micro de la radio. Une domination aussi visible à travers la résignation de ce sans-abri face au traitement qui lui est infligé : « c'est ça qui vont te dire, man, t'as pas de témoins valides, absolument rien,

vous êtes tous sur la dope, on s'en calice ». Ce discours montre très clairement l'intégration du schéma de domination par celui qui subit la domination, et en acceptant son sort comme une fatalité, le sans-abri va endosser ici le statut de sous-Homme dont il se suppose porteur aux yeux des autres. « Mon corps est aux fers dans un cachot, mon esprit est en prison dans une idée », Victor Hugo, dans *Le dernier jour d'un condamné*, offre cette image très parlante, selon nous, pour comprendre ce qui se joue ici.

Dans la capsule radio consacrée au carré Viger, nous accédons aussi à des informations concernant le mode de vie des sans-abri : « c'est arrivé à tous les ans, man, c'est arrivé que tu vas trouver un corps dans Viger aussitôt qu'il commence à faire frai't. T' sais, j'en ai déjà découverte un (...) voir un gars gelé à mort, tu dis, qu'est-ce c'est que la Ville est en train de faire, man ? »<sup>75</sup>. Nous nous enfonçons un peu plus dans l'horreur à l'écoute de telles histoires où, en plus de la répression, la mort, nous dit-on, s'invite sournoisement dans une mise en scène cauchemardesque.

Il faut noter malgré tout que les sans-abri qui se sont exprimés lors de cette émission disent tous préférer dormir à l'extérieur plutôt que dans un refuge. Un même argument revient à chaque fois pour expliquer ce choix : les centres d'hébergements ne sont pas adaptés, à cause des horaires et des conditions d'hygiènes, mais pas seulement, car il y a aussi une crainte des publics qu'ils renferment, des publics auxquels de sévères problèmes de comportement sont attribués : « Il y a du monde fucké là-dedans », dira un sans-abri ; « je freak out, j'ai des flash back de toutes les séances de fucking shit de ce qu'est arrivé dans les centres d'accueil », dira un autre. Il est donc important de ne pas oublier cette autre partie de la population hébergée dans des centres d'accueil car, d'après les descriptions que nous en avons, les consciences humaines peuvent aussi y être mises à rude épreuve.

---

<sup>75</sup> Ibid. 5mn17s.

La répression à l'encontre des sans-abri telles que nous y avons eu accès au cours de ces capsules radio, le déni d'humanité qui en résulte, n'est cependant pas le propre de la police, comme nous pouvons aisément l'imaginer. Parmi les émissions de radio archivées, l'une d'entre elles, intitulée « Identité », traite du rapport particulier entre Louis, un usager de LOISIIRS, et son père :

Je me reconstruis tranquillement, j'ai décidé de lâcher la rue puis de recommencer à vivre comme un homme ordinaire, puis, pour moi, c'est un peu ça s'accomplir, de reprendre les rênes, malgré toutes les douleurs, etc, etc. et puis malgré tout, aux yeux, de mon père, je ne suis qu'un demi-Homme (...) Je suis rendu grand-papa, j'ai un contact avec ma fille qui est bon... ça a été long avant qu'on se rencontre mais maintenant, c'est beaucoup mieux ; on se rencontre, puis je rencontre les enfants et tout ça, et puis c'est pas encore assez pour mon père, tu vois ? Parce que bon, oui, je suis le seul à avoir fait de la prison chez nous, je suis le seul qui s'est retrouvé à la rue, je suis à peu près le seul qui s'est drogué, et puis c'est ça, je suis une *persona non grata* chez nous.

(Louis Radio, *Archive LOISIIRS*, 2009, 3mn10s)

Le témoignage de Louis, artiste ayant exposé dans différents musées du Canada, est intéressant dans le cadre de cette réflexion sur l'ontologie car nous voyons bien que le fond de cette problématique n'est pas juridique ou encore procédural, mais profondément ancrée dans ce lien de visage à visage qui fait de chacun des protagonistes un Homme. Sans ce lien, en deçà même du lien filial, il ne peut y avoir de dialogue, avec tout ce que cela implique. Ce lien ne réside pas non plus dans l'accomplissement de soi ou dans la réussite : il est dans le regard qu'une personne va porter sur une autre ; il est foncièrement phénoménologique. Ainsi, cet extrait montre conjointement comment il est possible d'être rejeté d'un côté et accepté de l'autre. Il faut de plus ajouter que cette problématique de l'ontologie, quand elle se pose,

précède celle relative à la reconnaissance d'Axel Honneth, car Axel Honneth n'envisage pas les dénis d'humanité de ce type<sup>76</sup>.

Ces analyses ne cherchent pas établir une généralité ; nos analyses tendent surtout à faire ressortir les éléments centraux des données que nous avons à notre disposition, et il est probable que des recoupements pourront donc être réalisés avec d'autres recherches, d'autres témoignages, d'autres faits d'actualité, etc. En revanche, rien n'est prévisible pour autant. Tous les policiers ne sont pas hostiles aux sans-abri, tous les montréalais ne sont pas indifférents à leurs souffrances, et beaucoup se montrent solidaires de leur cause, comme le montre la page Facebook destinée à soutenir les sans-abri du carré Viger, par exemple. L'idée centrale est qu'il faille observer la réalité d'aussi près que possible. Il arrive en effet, dans le cadre d'une même interaction, que nous nous sentions plus proches ou au contraire plus éloignés de notre interlocuteur, et cela en l'espace de quelques minutes voire de quelques secondes seulement. Les apports et les limites de notre démarche résident dans l'indétermination, et toute la difficulté de l'analyste consiste à saisir un phénomène, c'est-à-dire à le figer dans le temps, en voulant simultanément nous garder de le réifier.

---

<sup>76</sup> Car il peut y avoir déni d'humanité sans que le mépris ne soit caractérisé. Rappelons-nous des propos de cet intervenant avec qui nous avons eu une entrevue lorsque nous étions stagiaires dans un centre d'hébergement d'urgence en France : « C'est la question de la différence quoi. Parce qu'effectivement tu me parlais de la question de la personne, mais moi, au début, j'ai même pas vu des personnes, j'ai vu des animaux, j'ai vu des bêtes, réellement, à me demander : mais où est-ce qu'il est l'humain chez les autres ?... une question qui est super dérangeante, hein. Moi, un jour, j'ai vu Antoine Rinaldi, il faisait une gueule de monstre et je me suis dit, c'est pas un humain – je me le suis dit ! – ça m'a complètement déstabilisé quoi. ». L'intervenant n'est pas dans le mépris, au contraire, il va tout faire pour réparer le mépris subi par les sans-abri au quotidien, mais, intérieurement, il est soumis à des sentiments ambivalents qui le dérangent personnellement, et il a lui-même de la difficulté à comprendre ce phénomène.

### 9.5. Un message d'espoir ?

Les émissions de radio analysées ne sont pas toutes tournées vers le déni d'humanité dont ont pu faire l'objet certains usagers de LOISIIRS. Afin de préciser nos analyses, il faut déjà souligner le fait que si Gilbert, Georges, Louis, Johnny, et d'autres anonymes, exposent un quotidien qualifiable de pré-politique, leurs interventions à la radio sont quant à elles éminemment politiques. En effet, leurs témoignages sont porteurs d'une réalité, tandis que le contexte dans lequel se déploient les témoignages en exprime une autre. Ce décalage est d'une importance capitale. Le lien de visage à visage permettant le dialogue et l'agir politique est ici rétabli. Comment cela peut-il se produire ? Nous ne le savons pas avec exactitude, mais nous pouvons, si cela nous est permis, faire quelques conjectures à ce propos : nous avons tout d'abord le rôle joué par LOISIIRS, un espace dont le projet se veut relationnellement propice ; il faut encore ajouter à cela une équipe d'intervention expérimentée assistée par des AIS, d'anciens consommateurs de drogue devenus intervenants ; pour finir, il y a l'implication des usagers, parmi lesquels figurent des leaders concernés par l'amélioration des conditions de vie des toxicomanes. Tout cela mis bout à bout, il apparaît que les exigences essentielles soient réunies afin de parvenir aux émissions de radio que nous avons analysées.

Mais l'aspect politique de ces émissions ne se résume pas à une prise de parole dénonciatrice de sombres réalités. Trois capsules s'attachent ainsi à associer les consommateurs de drogue à une activité professionnelle, à l'action et à la solidarité militante. Toxiconet ou le toxicomane nettoyeur, thématique chère à LOISIIRS, fera l'objet d'une présentation à la radio par Emma :

Toxiconet c'est un projet par LOISIIRS ; c'est pour heu... il faut que tu soyes inhalateur ou que t'aies consommé des drogues par injection ; t'es sur une liste qui... ça donne une fois par semaine, on est payé dix piasses de l'heure ; on nettoye les rues.

L'ambiance est détendue. Sur une musique joyeuse et entraînant, la voix d'Emma est souriante, amicale. Nous ne sommes plus dans le registre du témoignage ou du récit difficile mais dans la publicisation ; il y a un rapprochement à établir entre cette manière de faire et les extraits où Gilbert et Georges présentent LOISIIRS : pour Gilbert, comme pour Georges, la rencontre avec LOISIIRS rime avec de meilleurs lendemains, le tout condensé dans cette formule que nous avons comparée à un slogan : « si tu t'impliques là-bas, tu vas aimer ça ». Dans la capsule Toxiconet, la présentatrice de l'émission met l'accent sur la collaboration de la ville de Montréal et des organismes communautaires : « un programme de reprise d'autonomie pour personnes qui consomment des drogues illicites ». Au fur est à mesure de cette émission, l'aspect normatif de la démarche devient plus prégnant : nous pouvons, par exemple, questionner cette formulation « reprise d'autonomie ». « Reprise », laisse entendre qu'il n'y avait pas d'autonomie, pourtant, d'un point de vue étymologique les toxicomanes ou les sans-abri sont bel et bien autonomes puisqu'ils répondent à leur propre loi en référence au grec : *autós* (soi-même) et *nomos* (règle). A quoi s'ajoute le fait que la présentatrice rattache directement l'autonomie au travail, est dans ce cas précis au travail de nettoyage des sites d'injection. Une fois réunies, nous remarquons que les catégories dégagées de ces émissions dressent en définitive un cap, allant de la rue à l'engagement militant, comme nous allons le voir, en passant par le travail, synonyme d'autonomie. Telle est la vision transmise. Offrir l'opportunité à des consommateurs de drogue d'accéder à une normativité alternative, leur permettre d'être acceptés tels qu'ils sont en ayant la possibilité de gagner un peu d'argent, et, pourquoi pas, de défendre des idéaux. Pour une partie des usagers de LOISIIRS, les plus « fonctionnels », selon la terminologie des intervenants, cette démarche peut aboutir positivement ; ceux dont les aspirations vont au-delà de la rue, comme Gilbert, Georges, Emma, André, Albert... auront l'occasion de rencontrer des semblables : « j'ai rencontré du monde qui m'a aidé à me retrouver », dira Georges. Il

s'était perdu, pourrions-nous comprendre, et il s'est retrouvé en rencontrant « du monde » qui lui ressemble ; il s'est retrouvé dans les autres, le noyau actif de LOISIIRS. A ce niveau, une démarche en terme de reconnaissance sur le modèle d'Axel Honneth (amour, droit, estime sociale) trouve sa signification :

En premier, ils nous faisaient pas trop trop confiance, mais aujourd'hui on fait tellement mieux notre job, qu'on la fait mieux que des étudiants, ils nous ont donné comme une journée de plus et puis ils nous font complétement confiance, puis ont est reconnu pour notre travail, t' sais, on a quelques articles dans le journal, comme quoi ils nous reconnaissaient pour notre travail.  
(Emma Radio, *Archive LOISIIRS*, 2009, 4mn 44s)

Le point central de l'analyse réside dans cette coexistence de plusieurs registres phénoménologiques : le déni d'humanité, d'un côté, la reconnaissance, de l'autre. L'intervention de LOISIIRS ne peut pas agir sur les types de déni dévoilés par Gilbert, par exemple, elle ne peut pas non plus remédier au déni d'humanité infligé par le père de Georges à son fils, car l'enjeu est ontologique : quand je te vois, je ne vois pas un Homme. Il ne peut donc être question d'une reconnaissance en terme d'amour à ce stade. Mais l'intervention de LOISIIRS agit d'une autre manière. Elle permet aux usagers « fonctionnels », actifs, ayant du potentiel, de rencontrer des semblables, de ne plus être seuls et de réinvestir leur existence, voire de participer à un changement plus important.

Comme nous l'avons précisé, l'autre élément que ces émissions de radio véhiculent est la militance, à l'image de cet usager de LOISIIRS présentant un projet contre les abus policiers :

Y a beaucoup d'abus policiers, et les gens ils ont peur d'aller porter plainte en déontologie parce que t'es obligé d'amener ton nom, pis en donnant ton nom c'est long, ça donne rien, pis le policier en question, il sait ton nom à cette heure, fait qui peut aller t'écoeurer encore plus, vu que t'es dans la rue, fait que les gens veulent pas. (RADIS Radio, *Archive LOISIIRS*, 2009, 4mn 50s)

Pour agir sur cette problématique, plusieurs organismes<sup>78</sup> se sont réunis afin de mettre en place un projet de Rapport d'Abus et de Discrimination (le projet RADIS) : le but était de collecter les récits d'abus sur une durée de six mois afin d'avoir un moyen de pression sur les autorités. Les participants au projet peuvent aussi offrir un soutien aux victimes. Ceux qui souhaitent témoigner sont anonymement soumis à un questionnaire visant à définir la situation (identification de l'agent, type d'événement, contexte, description de l'incident, etc.). Que pouvons-nous retenir de cette capsule ?

Deux choses. Globalement, cette émission passe le message suivant aux auditeurs : si les policiers sont détenteurs de l'autorité, ils ne peuvent en revanche abuser de leur pouvoir, spécialement contre les plus fragiles. Le message adressé aux policiers est qu'ils sont surveillés, le message adressé aux victimes est qu'elles peuvent témoigner sans passer par des instances institutionnelles, le message passé aux autres auditeurs est que nul ne doit être laissé à l'abandon. Plus particulièrement cette fois, un appel est lancé aux toxicomanes, aux sans-abri, à tous ceux susceptibles de faire l'objet d'abus policiers, afin de se mobiliser : « Bonjour, j' m'appelle Mike, je suis un ancien gars de la rue, pis aujourd'hui j'essaye d'aider les autres à s'en sortir un peu » (RADIS Radio, *Archive LOISIIRS*, 2009, 00mn 25s). Le parcours de Mike est lui aussi sur le même modèle que celui de Gilbert ou de Georges. Celui d'un ancien sans-abri ayant décidé de prendre « sa vie en main », de se joindre à d'autres, de s'impliquer et d'agir en faveur d'un changement. À travers l'exemplification d'anciens sans-abri, de toxicomanes travailleurs ou militants, nous voyons en quoi ces émissions proposent une norme appliquée à un contexte particulier. Cela n'est pas problématique en soi, si ce n'est en revanche lorsque cette vision se retrouve elle-même en conflit avec d'autres usagers dans le cadre de l'intervention sociale cette fois-ci, non pas à la radio mais sur le terrain.

---

<sup>78</sup> Action Autonomie, LA DOSE Montréal, RAPSIM, ainsi que des membres du Collectif Opposé à la Brutalité Policière.

*De facto*, l'accueil est ouvert à tous les consommateurs de drogue mais, nuance importante, il ne s'adresse pas à tous en revanche : très concrètement, les usagers « non fonctionnels », selon les mots des intervenants, ne sont pas représentés dans le cadre de ces émissions de radio, et l'accent est bel et bien mis autre part. De la même manière, nous pouvons aussi en déduire que le message porté par Gilbert, Georges, Emma... ne s'adresse qu'à une partie des consommateurs de drogue (ceux capables de le recevoir). Un lien s'opère ainsi avec les chapitres précédents. Ici se situe la consommation de drogue dans ce qu'elle peut avoir de plus meurtrier, de plus radical sur le plan humain et, alors même que la rue est déjà une épreuve pour quelqu'un capable de s'exprimer et de prendre part aux activités d'un groupe, elle le sera tout particulièrement pour les plus isolés, les consommateurs de l'extrême, comme pour ceux aux prises avec des problématiques de santé mentale. Ainsi s'explique la tournure interrogative conférée à l'intitulé de cette section. Il n'en reste pas moins que toutes ces réalités coexistent les unes à côté des autres ; ainsi, l'un de nos objectifs personnels était de rendre compte du mieux que nous le pouvions de cette coexistence. Nous avons mobilisé le Visage levinassien quand celui-ci nous permettait de saisir une réalité que la reconnaissance d'Honneth ne permettait pas. Nous avons tenté à chaque fois de rendre compte de la complexité des réalités que nous avons à analyser, et nous avons voulu rendre compte du point de vue de la multitude d'acteurs que nous avons rencontrés.

En définitive, les données que nous avons analysées jusqu'à présent laissent entrevoir une conciliation compliquée entre institution, intervention, intervenants et usagers, mais ce chapitre ne manque pas au contraire de mettre l'accent sur l'apport de la démarche de LOISIIRS en tant qu'elle est aussi une alternative pour une partie des usagers de l'accueil. Si la construction d'un entre-soi aura pour effet de mettre à l'écart ceux qui ne peuvent pas prendre part à une vie de groupe, aussi ouverte fut-elle, l'entre-soi pourra aussi devenir un lieu à partir duquel certains pourront se

reconstruire ou se retrouver. En ce sens, LOISIIRS est tout autant une alternative à la rue qu'à une normativité exigeante. L'apport pour notre problématique consiste à obtenir une vision dynamique de l'exclusion, une vision relationnelle et situationnelle. En effet, il n'est pas impossible qu'un usager pleinement participant à LOISIIRS puisse se retrouver un jour exclu de l'accueil. De la même façon, un usager qui en fut long temps exclu pourrait lui-même se retrouver impliqué collectivement dans la lutte contre l'exclusion. L'histoire des anciens de l'accueil illustre parfaitement ce phénomène, et c'est un élément que nous retiendrons comme important à la compréhension de la notion d'exclusion.

\*

## Chapitre X.

### Éléments de synthèse et de discussion

#### 10.1. L'exclusion, une notion « piège »

Du fait notamment de sa prégnance médiatique, l'exclusion est une notion complexe dont il faut se méfier sociologiquement ; Robert Castel n'hésite d'ailleurs pas à parler d'une notion piégée<sup>79</sup>, et la première raison à cela est d'abord théorique : comment décréter une norme à partir de laquelle nous pourrions définir l'exclusion sans devenir soi-même normatif ? En effet, dès lors que l'on commence à définir une norme de référence, nous nous retrouvons d'emblée dans la position de celui qui exclut. Si nous partions, par exemple, de l'idée qu'il faille travailler pour être intégré, nous laisserions de côté bon nombre de personnes qui prennent part à la société, qui y contribuent quotidiennement, mais qui n'ont pas forcément de revenus. Il y a donc déjà un problème de positionnement vis-à-vis de la norme de départ, et la notion d'exclusion impose ainsi un décalage par rapport à ce qu'elle est vraiment. Aussi voyons-nous parfois une assimilation entre la problématique des inégalités sociales et de l'exclusion. Ce rapprochement est intéressant car la personne victime d'inégalité est de fait exclue à un moment donné, mais il ne saurait être question d'une exclusion absolue ou d'exclusion sociale, puisque la personne privée d'un droit n'en reste pas moins enchevêtrée dans des rapports sociaux avec autrui ou la société. De plus, il est possible d'être victime d'inégalité dans une situation donnée et d'être exagérément avantagé dans une autre. Cela nous amène au point suivant.

---

<sup>79</sup> « Mon propos pourrait s'intituler les "Les pièges de l'exclusion" ou alors "Cadrer et recadrer l'exclusion". » Castel R., « Cadrer l'exclusion », Karsz S. (sous la direction de), (2000), *L'Exclusion, définir pour en finir*, Dunod, pp. 35.

En plus de la difficulté de définir *a priori* une norme à partir de laquelle il serait possible d'analyser pratiquement des phénomènes d'exclusion sans prendre pour autant parti pour un système donné, il nous est aussi impossible de constater concrètement un état où des individus seraient fatalement placés hors du monde social. Car, quoi qu'il arrive, les dits exclus sont bel et bien dans un rapport social, ne serait-ce que par les dénominations auxquelles ils répondent : en nommant le rejet, il y a inévitablement une prise en compte. C'est notamment ce que nous a montré Agamben à propos de l'homo sacer mais aussi du banni, par exemple. Pour finir, même dans les cas les plus extrêmes d'indifférence à l'égard des dits exclus, il peut malgré tout y avoir une empathie ou un mouvement de solidarité à leur égard.

L'une des voies à suivre pour expliquer l'exclusion consistait alors à partir du positionnement des acteurs sociaux eux-mêmes afin de voir comment ceux-ci l'appréhendent dans le cadre de leur pratique. Cette démarche nous a semblé importante sur un terrain comme celui-ci car elle allait nous permettre d'échapper à une définition de l'exclusion qui correspondrait en définitive à la validation implicite d'un mode de vie particulier. En d'autres termes, nous avons tenu compte des principales critiques adressées à la notion d'exclusion et l'un des moyens qui nous a semblé pertinent pour éviter les difficultés soulevées consistait à nous intéresser aux accomplissements des acteurs : que font exister les acteurs à un moment donné ? S'agissant d'une intervention destinée à des toxicomanes dont l'un des principaux objectifs est de lutter contre l'exclusion, nous souhaitons donc dégager tout un ensemble de positionnements relatifs à ce phénomène ; ce que traduiront les rapports institutionnels et les enjeux internormatifs de notre terrain.

## 10.2. La condition humaine au cœur de la lutte contre l'exclusion

Toutes ces difficultés imposent donc à celui qui s'intéresse à l'exclusion de clarifier préalablement sa lecture du phénomène. Dans la perspective qui est la nôtre, il nous paraissait donc que l'une des réponses possibles pour échapper aux écueils de cette notion résidait non pas dans l'idée d'une rupture avec la société mais dans l'idée d'une rupture avec l'humanité : l'exclusion au sens fort, comme aversion, comme rupture, désigne un moment donné l'absence de ce lien fondamental entre deux visages synonyme d'éthique. Ici, l'exclusion est envisagée comme un rapport de non équivalence qui dépasse amplement les rapports inégalitaires : lorsqu'un agent de police menace d'attacher un sans-abri mal vêtu à un poteau par moins trente, la question n'est pas simplement juridique, mais forcément éthique au sens de Levinas, sachant qu'il en résulte un déni d'humanité. Aussi, notre premier déplacement quant à l'exclusion a été de nous focaliser sur son aspect relationnel et de raisonner à partir d'une non équivalence éthique. Nous avons parfaitement conscience qu'il s'agit d'une construction « typique » de notre part, mais il est pertinent de prendre appui sur cette construction afin d'accéder à des enjeux plus profonds et pas toujours évidents à saisir.

Partant de cette manière d'appréhender la question, nous avons voulu analyser la posture adoptée par des acteurs sociaux eux-mêmes engagés dans une lutte contre l'exclusion. L'un des apports de notre démarche réside notamment dans le fait de rendre compte de la complexités des rapports d'acceptation et de rejet au sein d'un groupe opposé à l'exclusion, laissant entrevoir une exclusion plus profonde encore, l'exclusion de ceux qui ne peuvent même pas se conformer à un bas seuil et être inclus dans un programme de lutte contre l'exclusion. Mais au-delà de cette réflexion sur les conséquences concrètes de l'exclusion, cette thèse ne manque pas de souligner l'importance de ce questionnement en sociologie. Une problématique qui n'est pas seulement rattachée au champ de l'intervention sociale mais qui touche aussi les

services de soins palliatifs, les maladies neurodégénératives, le transhumanisme, etc. Car c'est bien dans ce rapport de personne à personne, de visage à visage, autrement nommé l'éthique, que se trouvent les fondements institutionnels et normatifs d'une société donnée ; c'est précisément ce que nous dit Paul Ricœur dans *Soi-même comme un autre*. Réflexion autrement reprise par Axel Honneth dans *La lutte pour la reconnaissance* et *La société du mépris*.

Nous l'avons dit plus haut et nous aurons l'occasion de le redire, la difficulté avec ce type de démarche consiste à ne pas tomber [totalement] dans l'essentialisme, soit devenir soi-même normatif ou condescendant en affirmant ce qu'il en est de l'exclusion ou encore de l'humanité. Pour cela, il est important, selon nous, de comprendre la façon dont les acteurs se placent dans une perspective historique : comment les acteurs s'insèrent à la fois dans une temporalité longue, à l'échelle de l'humanité, et courte, à l'échelle de l'intervention. Ce qu'auront, par exemple, illustré les travaux d'Agamben et de Damon, mais aussi l'affiche de l'organisme dans la rue que nous avons analysée. De ce point de vue, toutes ces réalités méritaient, selon nous, d'être mises en relation avec les problématiques de notre terrain.

### 10.3. Quelle approche pour lutter contre l'exclusion ?

Un autre point que nous aimerions soumettre à discussion concerne les limites qui touchent certaines interventions sociales lorsqu'il s'agit de lutter contre l'exclusion. Il y a bien sûr les approches en termes d'insertion ou de réinsertion (par le travail ou le logement) qui vont nécessairement laisser nombre « d'exclus » de côté du fait de l'écart, parfois trop grand, entre des modes de vies profondément opposés. Mais, plus surprenant, même une intervention à bas seuil peut à un moment donné se retrouver en contradiction avec ses propres principes quand il s'agit de lutter contre l'exclusion. C'est ce que cette thèse nous aura, entre autres, permis d'observer.

Il est en effet difficile, voire même impossible, de concilier une logique de prévention sanitaire, d'émancipation des toxicomanes et de lutte contre l'exclusion. Puisque dès lors que nous avons affaire à un public « vulnérable » auquel des idéaux identitaires sont surimposés de l'extérieur, nous nous retrouvons avec une tension entre la volonté d'inclure par la mobilisation collective et l'impossibilité de ne pas exclure, notamment quand l'utilisateur ne peut se conformer au groupe ou « évoluer » en son sein, pour reprendre le vocabulaire des intervenants de l'accueil. Même dans le cas d'une intervention où il est question de prendre les usagers tels qu'ils sont, sans vouloir à tout prix les sortir de la rue, les désintoxiquer, leur trouver un travail et un logement, le spectre de l'exclusion plane encore. Cette recherche pose donc la question de savoir comment passer d'une approche de prévention sanitaire à une approche d'inclusion communautaire sans exclure une partie des publics des services sociaux. À la base de cela, il y a bien sûr la question des normes et des valeurs qui doivent constituer le socle d'une intervention à bas seuil. Il ne s'agit en aucun cas de reprocher à une intervention à bas seuil d'être normative, toute intervention impliquant forcément une normativité à sa base, mais plutôt de savoir à quelle normativité nous sommes confrontés afin d'en tirer des déductions concernant l'exclusion.

Il y a pour finir, une distinction importante à opérer entre expulsion organisationnelle et exclusion. En effet, lorsqu'un usager est expulsé hors d'un bas seuil par exemple il n'est pas forcément question d'exclusion, car l'exclusion signifie que l'autre ne se présente pas à nous comme un semblable, et que cela implique une non prise en compte de sa subjectivité, phénomène qui finit par générer de la violence à l'encontre de l'Autre différent. Seule une analyse précise de l'intervention peut nous indiquer dans quel cas de figure nous nous trouvons. Néanmoins, si un bas seuil ne peut pas prendre en charge les dimensions dérangeantes d'un usager, le phénomène de l'exclusion finira indéniablement par se profiler à l'horizon : cela signifie que nous

sommes en présence d'un vide dans la prise en charge de certains publics, vide qui sera à l'arrivée synonyme d'exclusion. Entre les enjeux d'éthique humanitaire et d'exclusion, il y peut parfois y avoir un discours utopique : la fonctionnalité, la participation, l'évolution...

Pour finir, il est important selon nous d'associer la notion d'humanité à la notion d'exclusion car cela nous permet d'échapper à un raisonnement uniquement en termes d'intériorité et d'extériorité, car la notion d'humanité nous ramène à la relation et au traitement qui peut être fait de la subjectivité. C'est dans ce sens que nous avons parlé de relation d'être ou des possibilités d'être en relation autrement.

#### 10.4. Normativité institutionnelle

L'un des aspects que nous avons analysé au fil de ce travail se rapporte à l'impact des normes institutionnelles sur l'exclusion. S'agissant de notre terrain, il nous fallait d'abord explorer la manière dont nous sommes passés d'une mesure de la santé publique en matière de prévention sanitaire à une intervention dans le cadre d'un accueil de jour à bas seuil. Cela a permis de dégager nombre d'ambiguïtés, de tensions, de conflits entre une approche en termes d'implication identitaire et une approche d'ouverture à l'égard des réalités propres à la consommation de drogue et à la rue. Au bout du compte, le constat a été établi que les usagers souffrant de maladie mentale, d'incommunicabilité ou de troubles du comportement pouvaient parfois se retrouver à l'écart de l'intervention. Ainsi, par exemple, le processus de consultation avant ouverture ne s'adressait qu'à une partie seulement des usagers potentiels de l'accueil.

Et ce n'est pas un constat qui allait de soi au départ, puisque nous avons affaire à un accueil à bas seuil qui vise l'amélioration des conditions de vie des consommateurs de drogue sans interférer avec leur volonté individuelle. Il fallait donc explorer cette

dimension pour comprendre comment la volonté des usagers peut, à un certain moment, se poser comme une limite à l'intervention sur ce terrain. Il y aurait évidemment des rapprochements à effectuer avec d'autres initiatives elles aussi confrontées à ce que les intervenants nomment communément la « désinstitutionnalisation psychiatrique », autrement dit « l'abandon » par l'institution psychiatrique de bon nombre de ses patients aux services sociaux. Toutefois, ce qui nous intéresse n'est pas directement cette problématique mais les obstacles périlleux dans la prise en compte d'un public ne répondant pas aux normes d'un accueil se voulant pourtant à bas seuil. Pour finir, notons que les incidences de ce phénomène seront bien plus violentes sur le plan humain que ne peut l'exprimer une lecture en termes de stigmatisation par exemple, car, dans certains cas, cela ne se traduit pas simplement par une mise à l'index mais par le déni total de la capacité relationnelle d'un individu sous prétexte qu'il ne s'insère pas dans une normativité quelconque.

#### 10.5. Normativité en intervention

Ainsi, la relation au groupe se pose parfois comme un problème s'agissant de LOISIIRS, puisqu'il est attendu des usagers qu'ils s'impliquent et qu'ils participent aux activités du groupe ; or, une telle relation n'est pas à la portée de tous, comme nous l'avons vu. Dès lors, l'intervenant doit être en permanence attentif à cette relation groupale pour définir des niveaux adéquats d'intolérance, pour prendre en compte la gêne occasionnée à la cohésion, pour juger de l'énervement collectif, et pour finir, décider des sanctions, s'il y a lieu. Avant même cela, l'intervenant doit déjà « évaluer » la participation des usagers et juger de leur degré « d'évolution ». C'est aussi cet aspect de l'intervention que nous avons voulu développer dans le cadre de cette thèse, et cela est d'une grande importance pour la compréhension de notre problématique sachant que nous assistons à la manière dont les intervenants corrigent, renforcent, construisent un groupe ; surtout, il y a leur manière de

composer avec des idéaux, des valeurs et des normes en présence d'un public pas toujours en mesure de les endosser.

Cet aspect de l'intervention renvoie ainsi aux différents positionnements des intervenants, et nous avons par exemple le cas où ceux-ci vont se substituer aux usagers. En arrière fond, il y a une distinction pas toujours visible en pratique entre l'encouragement et l'incitation à participer. Cela renvoie aussi à l'attitude des intervenants envers les anciens de l'accueil, ces derniers étant en quelque sorte chargés de prendre à leur compte la mobilisation des autres usagers. Pression sur les anciens du groupe qui va se reporter sur les usagers les moins emblématiques ; pour finir, cela affectera brutalement les plus distants et les moins inclus. En conséquence, les normes autour de l'implication, dont la norme identitaire est une composante, interrogent dans le cadre d'un bas seuil en tant qu'elles se posent comme une frontière relationnelle avec une partie des usagers.

#### 10.6. Le langage et ses complications

Pour celui qui se place dans une perspective de recherche semblable à celle-ci, c'est-à-dire qui s'inspire de la socio-phénoménologie, de la pragmatique langagière et de l'ethnométhodologie, proposer une terminologie ou des analyses qui respectent les catégories du terrain est une tâche difficile. La principale critique adressée à ce genre de recherches étant l'illusion de l'indépendance du chercheur par rapport à ses propres catégories d'entendement. En effet, de la même manière qu'aucune recherche quantitative ne pourra jamais prétendre à une représentativité absolue, une recherche qualitative ne peut jamais s'en remettre entièrement aux typifications du terrain. C'est une limite dont nous avons parfaitement conscience est que nous avons tenté de palier du mieux que possible, principalement en prenant du recul, en nuancant nos propos, mais avant tout en mobilisant la réflexivité des acteurs et en croisant les points de

vue. Cette précision nous paraissait importante avant d'expliquer les quelques termes que nous avons utilisés dans le cadre de cette recherche.

Avant toute chose, nous venons de le dire, même dans un cas comme le nôtre, où le chercheur est amené à réaliser des typifications au second degré, il y a un parti pris, car nous sommes forcés d'opérer des sélections. L'une d'entre elles se rapporte au vocabulaire. Afin d'y remédier, nous avons procédé de deux manières différentes : premièrement, nous avons employé des termes généraux qui décrivent sans écraser afin de couvrir les réalités du terrain en évitant d'être directifs. Deuxièmement, nous sommes restés attentifs aux filiations, aux contextes, aux significations. N'oublions pas non plus que même la meilleure volonté du monde ne peut entièrement prémunir contre les glissements sémantiques propres au vocabulaire que nous employons couramment.

Parmi les termes pour lesquels nous avons opté, il y a celui d'intervenant. Au sens très large, nous pouvons dire qu'intervenir implique de prendre part à une activité quelconque afin d'en modifier le cours. Lorsque l'intervention sociale est évoquée, il est plus précisément question d'acteurs du milieu social (ayant pour mandat d'agir sur..., de remédier à..., voire même de résoudre des problèmes sociaux, des problèmes indissociables d'un mode de vie donné). Le terme peut donc inclure les travailleurs sociaux, les travailleurs de rue, les travailleurs de milieu, mais aussi, selon notre définition, les animateurs sociaux de LOISIIRS ou les Agents d'Implication Sociale ; parallèlement donc, l'intervention désignera aussi les visées d'une pratique. Celle-ci étant la même dans une certaine mesure pour les animateurs sociaux que pour les Agents d'Implication Sociale de LOISIIRS, nous avons utilisé le terme d'intervention sociale quand nous voulions mettre l'accent sur ce qu'il y avait de commun, et nous avons spécifié de quel type d'intervenants il s'agissait quand cela était nécessaire.

Autre élément de vocabulaire auquel nous avons adhéré : la toxicomanie. Nous avons en effet utilisé de manière indifférenciée toxicomanie et consommation de drogue, expressions qui se trouvent par ailleurs utilisées par les acteurs du terrain. Il est aisément possible de constater que ces deux notions renferment des réalités qui les rapprochent l'une de l'autre : consommer de la drogue sous-entend être toxicomane, et la toxicomanie implique de consommer de la drogue. Malgré tout, signalons que des nuances peuvent distinguer ces deux qualificatifs. La consommation de drogue peut être perçue comme davantage euphémique, dans le sens où cette expression va ramener la toxicomanie à un mode de consommation similaire à n'importe quel autre. Cependant, si la consommation peut exprimer l'idée d'un choix, la drogue en exprime bien la négation. Nous avons cependant conservé cette expression car elle est déjà porteuse en elle-même des enjeux du terrain. S'agissant de la toxicomanie (ou des toxicomanes), la notion insiste davantage sur les conséquences du phénomène, avec une possible connotation négative : « C'est devenu un tox' », par exemple. Formulée de cette manière, la notion devient extrêmement péjorative. C'est bien évidemment d'une autre façon que nous avons mobilisé ce terme, principalement pour insister sur la dépendance et la dégradation physique et psychologique qu'inflige la drogue au consommateur.

Pour finir, il y a le terme « sans-abri ». Un peu comme dans le cas de l'intervention, le terme sans-abri permet de recouvrir un certain nombre de réalités sans être normatif au départ. Plutôt que de parler d'emblée d'itinérant ou de Sans Domicile Fixe (SDF), nous avons opté pour le terme sans-abri car il cerne un élément essentiel de la condition de celui qui vit dans la rue. L'itinérance insiste sur le « nomadisme » ou la mobilité ; le terme SDF insiste sur l'absence ponctuelle de résidence ; le terme sans-abri insiste quant à lui sur le fait que l'on ne puisse être à l'abri nulle part. En cela, il était plus pertinent pour notre problématique. D'une part, nous ne voulons pas supposer à l'avance qu'untel ou untel soit itinérant alors qu'il n'a jamais quitté Montréal et qu'il ne se reconnaît peut-être pas lui-même comme itinérant. Ainsi le

constat effectué par Shirley Roy et Roch Hurtubise dans *L'itinérance en questions* :

Qui est perçu comme itinérant ? Qui se reconnaît comme itinérant ? A quoi reconnaît-on un itinérant ? Ces trois questions renvoient directement aux liens qui existent entre la définition de l'itinérant, les caractéristiques objectives qui sont retenues et l'identité personnelle et sociale. Nos recherches nous ont permis de constater qu'il n'y a pas toujours de relation directe entre conditions de vie et identité, qu'il s'agisse de sa propre identité ou de celle que les autres nous attribuent. (Hurtubise, Roy, 2007, pp. 15)

D'autre part, nous sommes en mesure d'avancer, suite aux rencontres que nous avons faites, que ni un itinérant ni un SDF, même vivant en *squat*, n'est à l'abri, et que ce mode de vie se caractérise par une violence quasi permanente (rudesse des conditions matérielles, rudesse relationnelle entre les sans-abri, rudesse des autorités publiques, rudesse pour finir d'une partie de la population).

Toutes ces prises de position(s) langagière(s) sont bien sûr sujettes à discussion, dans le sens où les choix auxquels le chercheur est contraint de se soumettre un moment donné vont d'une façon ou d'une autre orienter sa recherche. Les complications du langage sont incontournables et vouloir y échapper totalement est illusoire, voilà pourquoi il était important de revenir ici sur la manière dont nous avons structuré ce travail. Néanmoins, le langage étant un élément de structuration il demande à être mis en relation avec la démarche adoptée. Ainsi le vocabulaire utilisé dans le cadre de cette étude ne se veut pas généralisable, et il est a replacé dans le contexte de sa production.

#### 10.7. Les limites d'une démarche

L'une des limites de notre démarche réside, à notre sens, dans le positionnement que nous avons dû adopter au cours de cette enquête. En effet, nous avons été

intervenants et nous avons pris part à la vie des acteurs, mais nous avons aussi été dans la peau du chercheur qui doit analyser *a posteriori* de ce qu'il a connu. Le fait est que nous avons procédé à une recherche s'appuyant sur une perspective davantage ethnographique avec un retour sur des traces vécues et non pas sur une démarche clinique. Or, si une telle situation offre de nombreux avantages en terme d'acquis, de compréhension et d'indépendance vis-à-vis du terrain, elle peut aussi renfermer certaines limites. L'une d'entre elles réside dans le fait qu'un dialogue avec le terrain n'a pas été instauré au cours de la recherche et que nous n'avons pas pu avoir accès aux représentations des acteurs de manière dynamique. Un tel dispositif aurait été essentiel dans le cas d'une étude partenariale ou clinique par exemple, avec une possible action sur certaines dimensions de l'intervention. Mais rien n'empêche cependant que cet aspect de la question soit amené par la suite dans un autre contexte et que ce travail puisse s'insérer *in fine* dans un processus plus large de renforcement de la lutte contre l'exclusion.

Au niveau méthodologique, une question se pose : partant du principe que nous sommes en présence d'une recherche qualitative centrée sur l'étude d'un cas bien spécifique, où se situe la portée de ces analyses ? Cette question résume à elle seule les apports et les faiblesses de ce type de démarches, nous semble-t-il. En ce qui concerne les apports, ils tiennent principalement dans les possibilités qui s'offrent d'accéder aux logiques à l'œuvre sur le terrain et aux points de vue des acteurs eux-mêmes, nous ouvrant l'accès aux différentes réalités qui ont cours. Les faiblesses ont à voir quant à elles avec les difficultés d'établir des comparaisons directes d'un terrain à un autre, car il semble délicat d'envisager de prime abord une généralisation dans cette perspective. Cela discuterait en effet le dynamisme structurel sur lequel nous avons tant insisté. Malgré tout, un chercheur se doit forcément de faire entorse à ce dynamisme puisque ses analyses, tout autant que le langage qu'il emploie, ont vocation à figer la réalité. L'une des voies pour dépasser ces limites serait proposée par Charles S. Pierce à travers ce qu'il nomme l'inférence hypothétique, aussi appelée

abduction. Cela permettrait de s'appuyer sur la similarité de plusieurs objets afin de construire des rapports provisoires de cause à effet plus globaux<sup>80</sup>.

\*

---

<sup>80</sup> « On remarquera que Pierce n'oppose pas seulement la déduction à l'induction, mais introduit un troisième type d'inférence, l'abduction, dont la définition et l'analyse constituent l'un des points les plus originaux tant de sa philosophie des signes que de sa philosophie des sciences. (...) c'est une inférence qui va d'un fait observé à une hypothèse, ou explication de ce fait, ce fait étant reconnu comme une conséquence nécessaire de cette hypothèse ». Chauviré C., (2003), *Le grand miroir. Essais sur Pierce et Wittgenstein*, Presses Universitaires Franc-Comtoises, pp. 31-32.

## CONCLUSION

### 1. Une intervention tirillée

Cette thèse faisant suite à une recherche sur un centre d'hébergement d'urgence pour sans-abri, nous avons pu bénéficier d'un certain nombre d'acquis en ce qui concerne la connaissance du terrain étudié. Tout au long de notre parcours, l'élément relationnel aura plus spécifiquement retenu notre attention, car c'est l'un des enjeux centraux d'une intervention semblable à celle que nous avons analysée. Dans un but heuristique, nous avons ainsi voulu nous pencher sur cette idée d'une exclusion fondamentale, notion bien évidemment liée au rapport à la différence, aux rapports internormatifs, à l'identité collective, à l'autonomie, à la mobilisation, à la citoyenneté. Bien loin donc d'avoir des problématiques séparées, nous avons au contraire des problématiques qui s'entrecroisaient.

Notre premier objectif a été de retracer les fondements historiques de LA DOSE Montréal afin d'expliquer la façon dont cet organisme communautaire a développé un accueil de jour à bas seuil après avoir été une mesure de la santé publique. Il était donc question de lire les enjeux institutionnels en présence et de comprendre leur(s) impact(s) dans le cadre d'une intervention sociale à bas seuil. Et ces enjeux institutionnels sont en effet déjà circonscrits dans le nom même donné à cet accueil de jour : LOISIIRS, Lieu d'Ouverture et d'Implication Sociale pour personnes qui consomment des drogues par Injection et Inhalation, Responsables et Solidaires. Un lieu d'ouverture certes, mais aussi d'implication, de responsabilité et de solidarité, or cela interroge.

En effet, une tension est d'emblée perceptible puisque bon nombre d'usagers potentiels de LOISIIRS ne peuvent « honorer » ses principes de bases, tout du moins pas toujours, pas totalement. C'est bien ce que traduisait, entre autres, le processus de consultation avant ouverture, sachant qu'il ne permettait pas de rejoindre l'ensemble de la population à laquelle il était supposément destiné : pour répondre à un tel processus de consultation, il faut déjà être capable de se tenir informé, d'interagir, de comprendre les énoncés, et, pour finir, de s'impliquer. Loin s'en faut pour que cela caractérise tous les usagers de l'accueil.

La restitution des éléments que nous avons collectés dans le cadre de nos entretiens avec le coordonnateur aura notamment révélé l'immense distance qui sépare parfois les modèles d'intervention de LOISIIRS avec les réalités auxquelles il veut répondre. Nous avons alors pu observer la manière dont les intervenants tentaient du mieux qu'ils le pouvaient de concilier les idéaux, les valeurs et les normes qui sous tendent une pratique professionnelle mouvementée relationnellement. Tout cela a permis de mettre à jour les obstacles, les doutes, les échecs qui jalonnent cette intervention, elle-même aux prises avec la problématique de l'exclusion contre laquelle elle veut pourtant lutter.

## 2. Entre ladite exclusion et l'imposition de normes : une alternative

Malgré les difficultés rencontrées par l'intervention de LOISIIRS pour prendre en compte tous les usagers à laquelle elle s'adresse, à cause des normes de « fonctionnalité », d'implication et d'évolution des usagers, il n'en reste pas moins que nous sommes en présence d'un milieu alternatif : alternatif à l'exclusion, mais aussi à des normes plus exigeantes pour lesdits exclus.

Avant toute chose, l'accueil a ouvert suite à un processus de consultation. Une consultation partielle, comme nous avons pu le voir, mais une consultation qui a malgré tout permis à des toxicomanes de s'exprimer et de donner leur avis. Même incomplète, il y a donc bien une prise en compte. Cette volonté de prendre en compte se lit aussi dans les règles établies au sein de l'accueil : la possibilité de venir avec son animal de compagnie, la possibilité de venir en ayant consommé, la possibilité de participer à la vie dans le local. À LOISIIRS, les usagers sont de plus constamment invités à s'exprimer ou à discuter des orientations du groupe, et il y a même une volonté des intervenants de mettre les usagers en avant, cela en tant qu'ils peuvent être des « experts » en matière de consommation de drogues. Nous pouvons établir ici un parallèle avec la posture adaptée par les militants d'ACT UP New York qui ont décidé à un moment donné d'influencer les programmes pharmaceutiques, médicaux et politiques en fonction de leur propre expertise.

Ajoutons que l'accueil de jour LOISIIRS offre un espace de rencontre normé en partie par les usagers, et nous avons vu que cela avait permis à certains d'entre eux de se reconstruire et de retrouver goût à l'existence ; nous penserons par exemple au cas de Gilbert qui disait apprécier le milieu que lui propose LOISIIRS car il constitue un intermédiaire entre la violence de la rue et la déprime de son ancienne vie (Cf. IX). Gilbert a finalement pu rencontrer du « monde qui lui ressemble », et cela lui aura permis de se sentir plus intégré que lorsqu'il avait un travail. Comme le montrent les extraits du journal de bord que nous avons analysés, LOISIIRS participe de ce fait à la construction d'un entre-soi protecteur.

Parallèlement à cela, LOISIIRS est un accueil qui a été conçu pour conférer un pouvoir aux toxicomanes, ce que traduit par exemple le moment du COCUS : tous les mercredis après-midi les usagers de LOISIIRS ont la possibilité de noter les points qui les préoccupent afin de pouvoir en discuter, en débattre ou en décider par le vote. Pour finir, les usagers de LOISIIRS ont la possibilité de réaliser quelque chose et

donc de se réaliser eux-mêmes (commission parlementaire, œuvres d'art, apprentissage de la paternité, défense d'une identité sur la place publique, etc.).

Est-il cependant possible d'aller plus loin encore dans la prise en compte ? Est-il possible de concevoir des interventions davantage centrées sur le qualitatif en s'appuyant par exemple sur des modèles moins contraignant normativement, spécialement lorsque les usagers ont des problèmes de mémoire, de cohérence, de communication, d'identité ?... Très concrètement, cela signifierait qu'il soit possible de s'ouvrir à d'autres formes relationnelles fondées sur l'observation, la sensibilité, l'intuition des intervenants, avec une importance particulière accordée aux regards, aux ambiances, aux sensations, aux ressentis, bref, à tous les échanges aussi infimes fussent-ils.

#### 4. Quelques pistes pour dépasser les mécanismes d'exclusion

La première piste trouve directement son origine dans le processus de consultation entrepris par LA DOSE Montréal avant l'ouverture de LOISIIRS. Nous avons remarqué que cette consultation ne permettait pas de rejoindre l'ensemble des usagers éventuels de l'accueil, en partie du fait que la consultation ne s'adressait qu'à un public capable de communiquer, de comprendre les énoncés et d'interagir de manière cohérente aux yeux de l'enquêteur. De là, une réflexion sur les difficultés en terme de recherche à composer avec l'incommunicabilité, l'incohérence, la perte d'identité.

Il y a un parallèle à établir entre le processus de consultation de LA DOSE Montréal et les enquêtes en sciences sociales, dans le sens où les enquêteurs peuvent être confrontés à l'insignifiant, c'est-à-dire à ce qui ne produit pas de sens. Faut-il pour autant ignorer toute une partie de la population ? Dans le domaine qui est le nôtre, l'idée serait alors de nous intéresser à l'insignifiance en matière de recherche : comment pourrait-on traduire puis dépasser les limites de l'entendement humain ?

Comment systématiser ce qui remet simultanément en cause la cohérence, cela afin précisément d'inclure sociologiquement (mais aussi humainement) ceux dont l'expression n'est pas synonyme de communication ? Car il y a derrière tout cela une difficulté pour le chercheur à s'appropriier des données qu'il ne sait pas maîtriser. Ce parallèle entre recherche profane et recherche en sciences sociales, les limites de traitement de l'information, les moyens de dépasser ces limites, mériteraient selon nous d'être approfondis dans le cadre de travaux plus spécifiques.

« Durkheim, Mauss et les autres sont largement passés à côté de ces populations et des questions qu'elles soulèvent. Comme s'il s'était agi là de phénomènes indignes d'investigation scientifique. Indignes ou impropres, car enfin, comment faire de la science avec rien ou presque ? Et qu'en est-il du statut épistémologique d'une ethnographie du désordre, du chaos, du néant ? » (Declerck, 2001, pp.14)

Au-delà de cela, il y aurait un autre objectif qui pourrait constituer à lui seul un autre projet de recherche. Il s'agirait d'aller plus loin dans l'évocation des réalités propres au monde de l'exclusion, en explorant en profondeur les univers symboliques des-dits exclus. Nous souhaiterions réaliser une collecte détaillée d'un grand nombre d'expériences, sans nous limiter aux plus significatives d'entre elles, et de nous intéresser à celles qui ne font pas forcément sens, aux détails, à l'illogique, à l'incompréhensible... comme pourrait le faire finalement un psychanalyste, avec cet *a priori* que rien ne serait futile à l'arrivée. Autrement dit, il faudrait dans cette optique confronter la recherche sociologique à l'une de ses limites, et cette démarche se placerait dans la continuité de ce travail.

Une dernière piste consisterait tout bonnement à repenser une intervention du même type que LOISIIRS, mais à la lumière d'autres interventions moins contraignantes normativement, un peu finalement sur le modèle de celle que nous avons connue dans le cadre de notre maîtrise : un lieu uniquement destiné à nouer une relation avec des sans-abri de longue date, sans autre objectif ni obligation. Pour ce faire, il serait par

exemple intéressant de s'inspirer des approches des travailleurs de rue, mais aussi des interventions de milieu, dont l'objectif est d'établir un lien sans s'imposer. En d'autres termes, l'intervention comme synonyme de lien, en tout et pour tout.

\*

## Annexes

## Annexe 1

Entretien de consultation des toxicomanes  
à propos de l'ouverture d'un lieu d'accueil et d'implication

**CONSULTATION POUR UN PROJET DE LIEU  
D'ACCUEIL ET D'IMPLICATION SOCIALE  
POUR INJECTEURS ET INHALEURS  
RESPONSABLES ET SOLIDAIRES**

CONSENTEMENT VERBAL

**██████████**, en collaboration avec d'autres organismes qui offrent des services aux injecteurEs et inhalerEs, travaille actuellement sur un projet de lieu d'accueil et d'implication sociale pour les injecteurEs et inhalerEs à Montréal. Étant donné que les injecteurEs et inhalerEs sont les personnes qui fréquenteront ce lieu, il est important de connaître leur opinion à ce sujet afin de répondre à leurs besoins. C'est pour cela que nous demandons votre aide par l'entremise du questionnaire.

Votre participation est volontaire et votre décision de participer ou non n'influencera en rien les services auxquels vous avez droit. Vous pouvez mettre fin à votre participation en tout temps sans être pénaliséE ou sans mettre en cause les services auxquels vous avez droit. Pour participer à la consultation, vous devez répondre à quelques questions sur le lieu d'accueil et d'implication sociale pour injecteurEs et inhalerEs à savoir comment vous imagineriez un tel lieu, quelle peut être votre implication, si vous le fréquenteriez ou non et les raisons qui vous motiveraient. Le tout dure environ quarante-cinq minutes. Un montant de 10.00\$ vous sera remis suite à votre participation en guise de dédommagement pour le temps que vous consacrez à la consultation.

Tout ce que vous direz demeurera strictement confidentiel et votre nom n'apparaîtra nulle part. Un code anonyme sera utilisé pour identifier votre questionnaire mais personne, en dehors des trois personnes qui travaillent sur le projet, ne pourra vous identifier par l'entremise de ces informations. Les personnes qui travaillent sur le projet se sont engagées à respecter la confidentialité des réponses. Les résultats de la présente consultation seront utilisés pour développer les bases du projet de lieu d'accueil et d'implication sociale pour injecteurEs et inhalerEs.

Avez-vous des questions ? Est-ce que vous acceptez de participer ?

Consentement éclairé obtenu par

\_\_\_\_\_

En lettres moulées

\_\_\_\_\_

Signature

Date : \_\_\_\_\_

Organisme de recrutement : \_\_\_\_\_

Code encrypté

Organisme de recrutement : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_



**Dans le cadre de cette entrevue, nous vous invitons à formuler votre point de vue concernant un projet de lieu d'accueil et d'implication sociale pour injecteurEs et inhaleurEs à Montréal.**

1. Pensez-vous que l'ouverture d'un lieu d'accueil et d'implication sociale pour injecteurEs et inhaleurEs est une bonne idée ?

<sub>1</sub> Oui → Pourquoi pensez-vous que ce serait une bonne idée ?

---

---

---

<sub>0</sub> Non → Pourquoi pas ?

---

---

---

***Imaginez qu'un lieu d'accueil et d'implication sociale ouvre au centre-ville de Montréal.  
J'aimerais avoir votre opinion.***

L'utilisation du lieu serait **anonyme**. Il ne **s'agirait pas d'un lieu où on peut consommer des drogues illicites**. Il s'agirait d'un lieu où les personnes qui consomment par injection ou inhalation pourraient **s'impliquer activement pour développer des activités** qui leur tiennent à cœur. Il y aurait aussi **plusieurs services sociaux et de santé accessibles sur place ou sur référence** pour répondre à vos besoins. L'opinion des personnes qui consomment par injection ou inhalation **aurait une place importante dans l'identification des services sociaux et de santé** qui sont les plus importants à offrir. Il pourrait donc y avoir des **comités de gestion du lieu composés de personnes qui consomment par injection ou inhalation et du personnel du lieu**. Le lieu serait ouvert de jour et de soir.

Voici une liste d'activités et de services qui pourraient être mis sur pied au lieu d'accueil et d'implication sociale. À votre avis, qu'est-ce qui est **pas important**, **moyennement important** ou **très important** ?

2. SERVICES ET ACTIVITES	Pas important 0	Moyennement important 1	Très important 2
a. Il y a des activités artistiques (musique, dessin, peinture et autres)	○	○	○
b. Il y a des activités sportives	○	○	○
c. Il y a des jeux (vidéo, de société)	○	○	○
d. Il y a du soutien par les pairs, au besoin	○	○	○
e. Il y a un café géré par les personnes qui fréquentent le lieu	○	○	○
f. Il y a des patrouilles de nuit (instrumentation par les pairs pendant la nuit, dans la rue)	○	○	○
g. Il est possible de s'impliquer dans la gestion du lieu	○	○	○
h. Il y a un PES (programme d'échange de seringues) dans le lieu	○	○	○
i. Il est possible de passer des tests pour les ITSS, le VIH et l'hépatite C	○	○	○
j. Il y a des ateliers de prévention	○	○	○
k. Il est possible d'obtenir une référence pour une désintoxication, une thérapie et tout autre service, au besoin	○	○	○
l. Il est possible d'être guidé dans la recherche d'emploi	○	○	○
m. Il y a des cours d'introduction à l'utilisation d'un ordinateur	○	○	○
n. Il y a de l'aide pour la recherche de logement	○	○	○
o. Il y a une clinique juridique	○	○	○
p. Il est possible de prendre une douche	○	○	○
q. Il est possible d'avoir accès à de la nourriture (achat, cuisine accessible pour préparation sur place ou dépannage alimentaire)	○	○	○
r. Il y a un comptoir vestimentaire	○	○	○
s. Il est possible de laver ses vêtements	○	○	○
t. Il est possible d'avoir du soutien dans des démarches pour obtenir ses papiers d'identité, des informations sur tes mandats, les démarches pour la sécurité du revenu (BS), etc.	○	○	○
u. Il y a une clinique de grossesse	○	○	○

## 2. SERVICES ET ACTIVITES

	Pas important 0	Moyennement important 1	Très important 2
v. Il est possible d'avoir un accompagnement vers des services de santé	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
w. Il y a des salles de repos (dégrisement)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
x. Il est possible de consulter unE docteurE sur place	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
y. Il est possible d'avoir accès à unE intervenantE en toxicomanie sur place	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
z. Il est possible d'avoir accès à unE infirmièreE sur place	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
aa. Il est possible d'avoir accès à un travailleur ou une travailleuse socialE sur place	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

3. Avez-vous d'autres idées de services ou d'activités qui pourraient être mis sur pied au lieu d'accueil et d'implication sociale?

1 Oui → Lesquelles?

---



---

0 Non

4. Parmi tous les services nommés à la question 2 [CARTE 1], pouvez-vous en identifier trois que vous trouvez incontournables (*inscrire la lettre correspondante*) ?

1) \_\_\_\_\_ 2) \_\_\_\_\_ 3) \_\_\_\_\_

Voici une liste de caractéristiques que pourrait présenter le lieu d'accueil et d'implication sociale. À votre avis, qu'est-ce qui est **pas important**, **moyennement important** ou **très important** ?

5. EN GENERAL	Pas important 0	Moyennement important 1	Très important 2
a. Vous pouvez disposer de façon sécuritaire de tout votre matériel de consommation utilisé	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
b. Vous êtes libre d'aller consommer ailleurs et revenir	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
c. Il y a un bloc horaire réservé uniquement pour les femmes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
d. Il y a un bloc horaire réservé uniquement pour les jeunes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
e. Il y a un bloc horaire réservé uniquement pour les hommes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
f. Il y a un bloc horaire réservé uniquement pour d'autres groupes spécifiques (par exemple, hépatite C, travail du sexe, autre)? Spécifier _____	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Je vais vous rappeler certaines activités qui pourraient être mises sur pied au lieu d'accueil et d'implication sociale. Imaginez que les activités pourraient être organisées par les personnes qui fréquentent le lieu. Cela pourrait prendre la forme de comités de gestion qui pourraient se réunir pour décider, par exemple, du contenu, de la fréquence et de la forme des activités. Pour chacune d'elle, pouvez-vous me dire si vous êtes **pas intéresséE**, **moyennement intéresséE** ou **très intéresséE** à vous impliquer?

6. INTERET A S'IMPLIQUER AUX ACTIVITES	Pas intéresséE 0	Moyennement intéresséE 1	Très intéresséE 2
a. Activités artistiques (musique, dessin, peinture et autres)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
b. Activités sportives	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
c. Jeux (vidéo, de société)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
d. Soutien par les pairs, au besoin	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
e. Café géré par les personnes qui fréquentent le lieu	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
f. Patrouilles de nuit (instrumentation par les pairs pendant la nuit, dans la rue)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
g. Comités de gestion du lieu composé de personnes qui fréquentent le lieu et du personnel qui y travaille	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

**INTERVIEWEURE : Si la personne répond qu'elle n'est pas intéressée à s'impliquer dans aucune des activités, demander :**

Pourquoi?

---



---

Qu'est-ce qui faciliterait votre implication?

---



---

Voici une liste de personnes qui pourraient être présentes au lieu d'accueil et d'implication sociale. À votre avis, qu'est-ce qui est **pas important**, **moyennement important** ou **très important** ?

7. L'ÉQUIPE	Pas important 0	Moyennement important 1	Très important 2
a. Pair-aidantE (une personne qui a consommé dans le passé ou qui consomme des drogues présentement, un leader)	○	○	○
b. Infirmière / Infirmier	○	○	○
c. AvocatE	○	○	○
d. DocteurE	○	○	○
e. Intervenante	○	○	○
f. Travailleuse ou travailleur social	○	○	○

8. Avez-vous d'autres idées de personnes ou professionnels qui pourraient être présents au lieu d'accueil et d'implication sociale?

1 Oui → Lesquelles?

---



---

0 Non

9. Quels principes de fonctionnement trouveriez-vous important pour un lieu d'accueil et d'implication sociale?

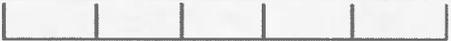
---



---

Maintenant, j'aimerais discuter de certains PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT PRÉCIS qu'il pourrait y avoir au lieu d'accueil et d'implication sociale [CARTE 2]. Sur une échelle de 1 à 5, pouvez-vous m'indiquer dans quelle mesure les règlements seraient acceptables pour vous?

## 10. PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

<p><b>a.</b> Aucune arme ne serait permise dans le lieu d'accueil et d'implication sociale.</p> <p>Si 1 ou 2, demander POURQUOI ?</p> <hr/>	<div style="text-align: center;">  <p>1      2      3      4      5</p> </div> <p style="text-align: center;">Pas acceptable/                      Acceptable/ Sera un problème                      Pas un problème</p>
<p><b>b.</b> La violence physique, verbale ou psychologique ne serait pas permise dans le lieu d'accueil et d'implication sociale (les personnes violentes seraient expulsées)</p>	<div style="text-align: center;">  <p>1      2      3      4      5</p> </div> <p style="text-align: center;">Pas acceptable/                      Acceptable/ Sera un problème                      Pas un problème</p>

<p>Si 1 ou 2, demander POURQUOI ?</p> <p>_____</p>											
<p>c. Le respect serait un principe non négociable envers tout le monde.</p> <p>Si 1 ou 2, demander POURQUOI ?</p> <p>_____</p>	<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Pas acceptable/ Serait un problème</td> <td colspan="3">Acceptable/ Pas un problème</td> </tr> </table>	1	2	3	4	5	Pas acceptable/ Serait un problème		Acceptable/ Pas un problème		
1	2	3	4	5							
Pas acceptable/ Serait un problème		Acceptable/ Pas un problème									
<p>d. SEULEMENT si 1 ou 2 à <b>UNE DES QUESTIONS</b> ci-haut, demander : Est-ce qu'il y a de ces règlements qui sont tellement <b>inacceptable</b> que vous refuseriez de fréquenter le lieu d'accueil et d'implication sociale ?</p> <p><input type="radio"/> 0 Non    <input type="radio"/> 1 Oui (#) _____</p>											

11. En général, est-ce que ça vous dérangerait de devoir respecter les principes de fonctionnement du lieu d'accueil et d'implication sociale?

- 1 Oui  
 0 Non

12. Dans quelle mesure seriez-vous intéresséE à fréquenter le lieu d'accueil et d'implication sociale [CARTE 3]?

1	2	3	4	5
				
Pas du tout intéresséE		Très intéresséE		

13. Pensez-vous que d'autres personnes que vous connaissez qui consomment des drogues seraient intéressées à fréquenter le lieu d'accueil et d'implication sociale?

- 1 Oui → a. Pourquoi pensez-vous qu'elles le fréquenteraient ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

0 Non → b. Pourquoi pas ?

---



---

14. Je vais vous présenter certaines SITUATIONS. Dites-moi si **Oui** ou **Non** celles-ci vous empêcheraient de fréquenter le lieu d'accueil et d'implication sociale ?

- a. Présence policière près du lieu
- b. Les gens pourraient savoir que vous êtes toxicomane
- c. Vous seriez avec des personnes que vous ne connaissez pas nécessairement
- d. Vous vous sentiriez mal accueilliE
- e. Si les gens qui travaillent là ont une attitude négative
- f. Présence de règlements et de restrictions (en général)
- g. Autre chose qui vous empêcherait de fréquenter le lieu d'accueil et d'implication sociale (Préciser) \_\_\_\_\_

<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Oui 1 Non 0

15. Combien de fois pensez-vous que vous fréquenteriez le lieu d'accueil et d'implication sociale à [REDACTED] Montréal ?

- 1 Rarement
- 2 Des fois
- 3 1 fois / semaine
- 4 1 fois / jour
- 5 Plus qu'une fois par jour → Aller à la question 15a)
- 0 Jamais → Aller à la question 16)

15a. Nous souhaitons adapter les heures d'ouverture aux besoins des personnes qui vont fréquenter le lieu. Pouvez-vous m'indiquer, pour chacune des périodes suivantes, si cela vous conviendrait que le lieu d'accueil et d'implication sociale soit ouvert?

	Oui 1	Non 0
<i>Le matin</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<i>L'après-midi</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<i>Le soir</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<i>La nuit</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

15b. Quelles seraient les heures d'ouverture qui seraient les meilleures pour vous? (spécifier) \_\_\_\_\_

15c. Est-ce que vous fréquenteriez le lieu d'accueil et d'implication sociale :

Oui 1 Non 0

En hiver  
En été



16. Pour vous, y a-t-il un meilleur endroit qu'au centre-ville de Montréal où vous envisageriez un lieu d'accueil et d'implication sociale ?
- 0 Non, le site proposé est bien (centre-ville) → Aller à la question 17
- 1 Oui, (spécifier) \_\_\_\_\_ → Aller à la question 16a.
- 16a. Est-ce que vous fréquenteriez le lieu d'accueil et d'implication sociale plus souvent s'il était situé à [réponse 16]
- 0 Non 1 Oui
- 16b. À quelle fréquence penseriez-vous fréquenter un lieu d'accueil et d'implication sociale situé à [réponse 16].
- 1 Rarement
- 2 Des fois
- 3 1 fois / semaine
- 0 Jamais
17. Pouvez-vous me décrire comment vous imaginez le lieu d'accueil et d'implication sociale (décoration, meubles, ambiance, autre)?
- 
18. Pensez-vous que les personnes qui consomment différentes substances seraient en mesure de partager le même espace ?
- 1 Oui
- 0 Non → Pourquoi pas ?

**Je vais maintenant vous poser des questions sur là où vous passez votre temps au cours d'une journée. [CARTE 4]**

19. Dans les derniers 6 mois, où avez-vous passé du temps?

- a. Dans mon appartement/ma maison ?
- b. Chez un ou une ami(e) ou quelqu'un que tu connais ?
- c. Dans la rue (ruelle)?
- e. En prison ?

	Oui 1	Non 0
a.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
b.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
c.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
e.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

	Oui 1	Non 0
e. Dans un hébergement ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
f. Dans une automobile ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
g. Dans un immeuble abandonné ( <i>squat</i> )?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
h. Dans un parc ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
i. Dans un foyer ( <i>entrée d'un immeuble</i> ) ou dans un escalier ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
j. Dans une chambre d'hôtel ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
k. Dans une piquerie ou une piaule ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
l. Dans un restaurant ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
m. Dans un centre d'achat ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
n. Dans un « peep show » ou arcade (galerie de jeux) ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
o. Dans une station de métro	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
t. Dans un autre endroit ? (spécifier) - _____	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

**INTERVIEWEUR: identifier avec la personne l'endroit où elle a passé LE PLUS DE TEMPS et demander :**

**20. Vous m'avez confié que vous avez passé plus de temps à [PLACE] qu'ailleurs. Qu'est-ce qui motive ce choix plutôt qu'ailleurs ?**

---



---



---



---

**21. Quels facteurs pourraient influencer votre fréquentation du lieu?**

---



---



---



---

**22. Au cours d'une journée, est-ce que vous consommez?**

- <sub>1</sub> Oui → Combien de fois par jour ? \_\_\_\_\_
- <sub>0</sub> Non

Les dernières questions portent sur vos habitudes de consommation et les problèmes de santé que vous pouvez avoir. Ces informations sont importantes pour pouvoir mieux cibler les services à offrir.

23. Au cours des 6 derniers mois, avez-vous consommé une ou plusieurs des SUBSTANCES suivantes par INJECTION, par INHALATION ou AUTREMENT (reniflé, mangé, bu, utilisé un timbre cutané) ?  
(INTERVIEWER : Lisez la liste à haute voix et cochez TOUTES les cases pertinentes)

	INJECTION	INHALATION	AUTREMENT
<input type="checkbox"/> Acide (LSD)			
<input type="checkbox"/> Alcool (rince-bouche)			
<input type="checkbox"/> Amphétamines (speed, uppers, bennies)			
<input type="checkbox"/> Barbituriques (tranquillisants)			
<input type="checkbox"/> Benzodiazépines (Xanax, Valium, anxiolytiques)			
<input type="checkbox"/> Champignons			
<input type="checkbox"/> Cocaïne (poudre, neige)			
<input type="checkbox"/> Crack / Freebase			
<input type="checkbox"/> Démérol			
<input type="checkbox"/> Dilaudid			
<input type="checkbox"/> Ecstasy (MDMA)			
<input type="checkbox"/> Héroïne (poudre, héro, jazz)			
<input type="checkbox"/> Kétamine (spécial K)			
<input type="checkbox"/> LSD (acide)			
<input type="checkbox"/> Marijuana (pot, hash, herbe)			
<input type="checkbox"/> MDA			
<input type="checkbox"/> Méthadone prescrite			
<input type="checkbox"/> Méthadone non prescrite			
<input type="checkbox"/> Méthamphétamine (cristal-méthamphétamine, ice)			
<input type="checkbox"/> Morphine prescrite			
<input type="checkbox"/> Morphine non prescrite			
<input type="checkbox"/> Oxycodone (Oxycontin)			
<input type="checkbox"/> PCP			
<input type="checkbox"/> Ritalin seulement			

23. Au cours des 6 derniers mois, avez-vous consommé une ou plusieurs des SUBSTANCES suivantes par INJECTION, par INHALATION ou AUTREMENT (reniflé, mangé, bu, utilisé un timbre cutané) ? (suite)

(INTERVIEWER : Lisez la liste à haute voix et cochez TOUTES les cases pertinentes)

	INJECTION	INHALATION	AUTREMENT
<input type="checkbox"/> Solvants – boisson ( <i>Aqua Velva</i> )			
<input type="checkbox"/> Solvants – inhalation ( <i>essence, colle, Lysol, Pam</i> )			
<input type="checkbox"/> Speedball ( <i>Héroïne + cocaïne</i> )			
<input type="checkbox"/> Stéroïdes/hormones			
<input type="checkbox"/> Talwin et Ritalin ( <i>T et R</i> )			
<input type="checkbox"/> Tylénol avec codéïne			
<input type="checkbox"/> <b>Autres substances non mentionnées dans cette liste</b>	<hr/> <hr/>		

24. Au cours des 6 derniers mois, laquelle de ces DROGUES avez-vous consommé LE PLUS SOUVENT ? Encerclez un seul choix parmi les réponses faites à la question précédente. [CARTE 5]

25. Quel genre de problèmes de santé avez-vous connu dans les 6 derniers mois ou que vous avez présentement (A) et avez-vous été soigné pour ce ou ces problème(s) dans les 6 derniers mois (B) ?

	A		B	
	0 Non	1 Oui →	0 Non	1 Oui ?
a. Problèmes de foie / hépatites	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> →	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
b. Problèmes cardiaques / de circulation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> →	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
c. Problèmes de poumons / bronches	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> →	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
d. Problèmes d'estomac / gastro-intestinaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> →	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
e. Rhume / influenza	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> →	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
f. Mal de dent	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> →	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
g. VIH/sida	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> →	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
h. Crises épileptiques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> →	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
i. Dépression	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> →	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
j. Symptômes de sevrage	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> →	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
k. Abscess (région enflée avec accumulation de pus dans un endroit là où tu t'es injecté)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> →	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
m. Surdose	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> →	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
m. Autre _____	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> →	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



Annexe 2

Compte-rendu du COCUS du 14 juillet 2010

## Compte-rendu du COCUS du 14/07/2010

25 usagers sont présents, dont 4 femmes et une transsexuelle, La moyenne d'âge est de 40 ans environ. Sur ces 25 toxicomanes ou anciens toxicomanes, seulement quelques-uns vivent en appartement ou en hôtel, la plupart sont dans la rue ou en centre d'hébergement.

2 chiens circulent librement dans le local...

Emma, chef d'équipe Toxiconet : hey, SVP ! Le nombre des participants qui augmente, alors coupez les sandwiches en deux...

Pablo : Quand on est nombreux, on va essayer de lever la main et de ne pas se couper la parole. (Les usagers sont assis autour de la table. Certains discutent énergiquement, d'autres sont au contraire complètement amorphes, le regard vide, absents, d'autres encore sont dans leur monde, se parlant à eux-mêmes, agités, surexcités). Bon, une minute de silence, mais avant, qui veut prendre les tours de parole ? (Quelqu'un lève la main) Ok, Karine. Une minute de silence.

Des usagers parlent. Un "tabarnak !" se fait entendre de temps à autre, on tape du poing sur la table, beaucoup d'agitation ambiante. La minute de silence, d'une trentaine de secondes, n'a pas du tout été respectée.

Pablo : on commence, *all right* !

Une femme lance quelques mots incompréhensibles. Des voix s'élèvent pour la faire taire : "Mais tais-toi donc !", "t'as pas compris qu'on commence !", "hostie !", "y en a qui comprennent pas !"...

Pablo : Merci beaucoup de vous calmer, bon, on commence !

André à Albert : tu peux annoncer les points du jour, STP...

André : mentorat, c'est l'accueil pour ceux qui arrivent, mais c'est qui va le faire ? On sait pas encore comment ça va se passer. Ce qui fait que le principe c'est qu'on accueille les nouveaux pour leur expliquer le fonctionnement de LOISIIRS...

La voix d'André est peu à peu happée par un immense brouhaha, jusqu'à disparaître. Quelqu'un crie "silence !". Tout d'un coup, Claude, environ la trentaine, prématurément vieillie, les cheveux décolorés, le nez totalement aplati, se lève et se prend la tête entre les mains, se met à hurler et s'en prend à Albert : "T'es bien chanceux que j' te crache pas la gueule !". Elle s'apprête à le frapper quand Pablo l'arrête et la dirige vers la sortie, mais en cours de route, Claude s'arrête et fait mine de s'ouvrir le ventre en grimaçant et en criant, puis crache sur Pablo et s'en va.

Pablo : Allez, c'est bien Claude !

Pablo raccompagne Claude vers la sortie et reprend le COCUS : "On va faire un 30 secondes de silence". A la fin des 30 secondes, André enchaine immédiatement :

André : Il faut se protéger dans le fond, c'est ça l'idée magique (rire), c'est important qu'on demande des soins pour ceux qui en ont besoin, on n'est pas des criminels. Regarde, je ramasse des canettes ! Il faut qu'on arrive à des valeurs communes, à commencer par ici.

Daniel, un nouvel arrivant : Qui est-ce qui est là, qui est-ce qui n'est pas là ? La fille, elle a besoin du COCUS comme tout le monde ; ce qui est arrivé, on l'oublie

Georges : je dis que j'en ai marre de ceux qui bougent pas leurs culs ! Vas faire tes démarches... Tu parles !

Albert : Les personnes grossières sont expulsées directement. J'ai rien contre elle, mais si elle prend pas ses médicaments, la manière de l'aider c'est peut-être pas de la rejeter mais quand même...

Homme 1: Elle a autant besoin de venir que nous autres mais il y a aussi une question de respect. Ce qu'elle a fait à Albert c'est pas correct.

Homme 2 : On oublie trop souvent ce que c'est LOISIIRS, c'est pas que des activités, c'est pas que Toxiconet... il y a aussi autre chose.

Philippe : Le but de la place, c'est de savoir qu'est-ce qu'on est à travers toutes nos différences

Femme 1 : Je pense que tout le monde est d'accord ici. On a besoin d'un minimum de respect entre nous. Se faire cracher à la gueule c'est pas drôle.

Femme 2 : c'est important de ne pas la rejeter mais on peut pas la laisser faire. Il faut lui dire c'est pas du rejet mais dans ton état tu peux pas rester ici.

Daniel : C'est à propos du respect. La semaine dernière, je suis venu, la porte est fermée. J'ai dérangé personne mais, regarde, la moitié de mes affaires ont disparu...

André : On va passer à l'autre point, je crois qu'on a fait le tour. Après c'est la pause

Albert : Demain, on joue une pièce de théâtre à Québec. On va jouer un centre d'injection supervisé

Tout le monde parle en même temps. On ne peut plus distinguer quoique ce soit.

Peter Street réussit à s'imposer : Je suis algonquin et le prochain point c'est la pause cigarette !

Pablo Gomez annonce la pause.

Au retour de la pause, Julien Leclerc est parmi nous. Un usager demande 30 secondes de silence avant de commencer.

André : Le prochain point c'est le COCUS et le jour du chèque. Quand la journée du chèque tombe un mercredi !

Emma se met à parler à très haute voix afin de partager avec tout le monde la réponse de la question qui lui a été posée au sujet de Toxiconet (Il faut participer à 3 COCUS et une activité si l'on souhaite être inscrit sur la liste) : Si vous ratez un COCUS et que vous avertissez Louise, pas de problème. Si vous manquez 3 COCUS, oubliez, vous serez pas sur la liste.

Albert : On veut savoir si le chèque arrive un mercredi, qu'est-ce qu'on fait ?

Emma : On n'a jamais pénalisé personne quand il venait pas le jour du chèque...

Robert : Il faut s'écouter un à la fois !

Emma : je suis tannée, je m'en va...

30 secondes de silence sont demandées par Julien Leclerc.

Albert : On respect ça. Si tu viens pas le jour du chèque, pas de problème. Mais il faut s'impliquer. Si tu veux pas t'impliquer mais qu'est-ce que tu fais là ? Si ton but c'est juste de profiter, vas voir ailleurs ! Il faut s'impliquer, chacun à son niveau mais tu fais quelque chose pour ta communauté

Tout le monde applaudit les propos d'Albert.

André: moi, je veux revenir sur ce qu'a dit Albert. Albert a raison parce que c'est l'erreur de ce qui se passe ici. Il faut qu'on applique nos valeurs, se respecter et qu'on s'implique.

Gilbert : le monde arrive ici et veut directement faire le Toxiconet. T'as plein de nouveaux qui arrivent, 3 COCUS et vont chialer chez Emma.

Daniel : moi ch'suis arrivé ici, j'ai voulu faire Toxiconet ; je me suis impliqué. Je suis en probatoire et je suis allé manifester au Palais de Justice et je suis fier

Julien Leclerc : Le problème, c'est pas la consommation. Vous pouvez venir après consommation, le tout c'est de pouvoir s'impliquer. Donc on vient en état de consommation si on veut, mais aussi de respect.

Robert : on m'a calicé dehors mais moi ça m'a aidé. J'ai régulé ma consommation tout seul, c'est important de dire les choses

Julien Leclerc : je vous le redis, le problème c'est pas la consommation, c'est le respect des autres participants

Robert : Il faut qu'on se respecte les uns les autres.

Louis : on consomme tous, le tout c'est que tu déranges pas les autres.

André : moi, j'étais un hostie de pas bon à l'école mais regarde, j'arrive à faire des choses ici.

Ch'suis pas parfait mais je peux faire des choses

Julien : voici Philippe Lapointe, tout le monde le connaît ici, je pense, c'est notre nouvel agent d'implication.

Tout le monde applaudit. La parole est donnée à Philippe Lapointe.

Philippe Lapointe: tout le monde me connaît ici. J'étais en foyer pour jeunes ; à la sortie, ch'suis tombé dans la drogue. J'ai vécu dans la rue. J'ai fait plusieurs thérapies. J'ai fait de la prison. Un moment donné, j'ai voulu prendre ma vie en main. Moi, ce que j'aime c'est la musique. J'ai déjà eu un studio. J'aime prendre de vieux vinyles pour en sortir une mélodie moderne.

On fait un rapide tour de table :

Daniel : toxicomane et fier !

Robi : j'aime le cirque

Philippe Lapointe : je suis Philippe du Saguenay.

Jane (AIS) : on a fait le même parcours avec Philippe. On s'est vus dans la rue... fait qu'on se connaît bien !

Peter : moi, c'est Pet, c'est-à-dire Peter

Homme 1: j'ai suivi un programme Méthadone, je fais partie des messagers

Un autre homme : je suis là pour faire respecter mes droits parce que dans les faits ils sont bafoués

Femme 1 : Je suis usager LOISIIRS et Toxiconet

André : André

Albert : Albert

Emma : Emma

Julien Leclerc : pour ceux qui le savent pas je suis le coordonateur à LOISIIRS

Pablo Gomez : Pablo, intervenant

## BIBLIOGRAPHIE

- ABENSOUR M., (2004), *La démocratie contre l'Etat, Marx et le moment machiavélien*, Paris, Le Félin
- AGAMBEN G., (1997), *Homo sacer: le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Le Seuil
- ANDERSON N., (1923), *Le Hobo, sociologie du sans-abri*, Paris, Nathan, 1993
- ARENDT H., (1955), *Vies politiques*, Paris, Gallimard, 1986
- ASHBY R., BENHABEROU-BRUN D., (2011), « Prévenir la transmission du VIH dans une population à risque », in *Centre de Recherche du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal*, Vol. 3, No. 1
- AUTES M., (2002), « Les représentations de la pauvreté et de l'exclusion dans la sphère politique et administrative », in *Les Travaux de l'observatoire*, 2001-2002, pp. 85-103
- BAPTISTE A., BELISLE C., (1991), *Corps et communication*, Paris, Editions d'Organisation
- BARBIER J-M., (sous la direction de), (2000), *L'analyse de la singularité de l'action*, Paris, PUF
- BECKER H., (1963), *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985

BECKER H., (2002), *Les ficelles du métier*, La découverte, Paris

BEGHDADI S., GINGRAS J-M., MERCIER L., YELLE C. (sous la direction de), (2011), *Les histoires de vie, un carrefour de pratiques*, PUQ

BELLOT C., BRESSON M., JETTE C., (sous la direction de), (2013), *Le travail social et la nouvelle gestion publique*, PUQ

BELLOT C. et al, (2005), *La judiciarisation et criminalisation des personnes itinérantes à Montréal*, Rapport de recherche pour Secrétariat National des Sans-abri

BERGER P., LUCKMANN, T., (1966), *La construction sociale de la réalité*, Armand Colin, Paris, 2002

BOLTANSKI L., et THEVENOT L., (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard

BOURDIEU P., (2002), *Science de la science et réflexivité : cours du Collège de France 2000-2001*, Paris, Raisons d'agir

BOURGOIS P., (1995), *Enquête de respect, le crack à New York*, Paris, Seuil,

BOUTHILLIER M-E., DEMERS A., BASTIEN R., DOUCET H., (2008), « Problèmes éthiques liés à des pratiques d'échange de seringues et d'accès à la méthadone », *Drogues, santé et société*, vol. 7, n° 2, pp. 47-80

BROCHU S., ORSI M., (2009), « La place des programmes d'échanges de seringues parmi les stratégies de réduction de méfaits dans les pénitenciers canadiens », *Revue canadienne de Santé publique*, January/February, Vol. 100, No. 1, pp. 29-31

CASTEL R., (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Folio

CAVALIERI P., SINGER P., (1994), *The Great Ape Project: Equality Beyond Humanity*, St. Martin's Griffin

CEFAÏ D., (2003), *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte

CHAUVIRE C., (2003), *Le grand miroir. Essais sur Peirce et Wittgenstein*, Presses Universitaires Franc-Comtoises

CHAUVIRE C., (1995), *Peirce et la signification. Introduction à la logique du vague*, PUF

Comité Permanent de Lutte à la Toxicomanie, (1999), « Toxicomanie et réduction des méfaits », *Les cahiers du CPLT*, Gouvernement du Québec, Ministère de la Santé et des Services Sociaux

Commission de la santé et des services sociaux, (2009), *Itinérance : agissons ensemble*, Assemblée nationale, Québec

Conseil supérieur du travail social, (1998), *L'intervention sociale d'aide à la personne*, Paris, coll. Politique et intervention sociale, éditions ENSP

CONTO-SPERBER M., (1996), *Dictionnaire d'éthique et de morale*, Paris, PUF

CORCUFF P., (1995), *Les nouvelles sociologies*, Paris, Nathan 128.

- COULON A., (2002), *L'ethnométhodologie*, Paris, PUF
- DAMON J., (1998), *Vagabondage et mendicité*, Paris, Flammarion
- DAMON J., (2002), *La question SDF. Critique d'une action publique*, Paris, PUF
- DECLERCK P. (2001), *Les naufragés*, Paris, Plon
- DOUCET L., FAVREAU, L., (sous la direction de), (1997), *Théorie et pratiques en organisation communautaire*, PUQ
- DOUGLAS M., (1990), « La connaissance de soi », *Revue du Mauss*, n° 8, pp. 125-136
- DOUGLAS M., (1992), *De la souillure*, Paris, La découverte
- DURKHEIM E., (1894), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, 1988
- FORNEL M., OGIEN, A., QUERE, L. (Sous la direction de), (2001), *L'ethnométhodologie une sociologie radicale*, Paris, La Découverte
- FOUCAULT M., (1975), *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 2006
- FRADIN B., QUERE L., WIDMER, J. (Sous la direction de), (1994), *L'enquête sur les catégories de Durkheim à Sacks*, Paris, Editions EHESS
- FRISCH P., (sous la direction de), (1992), *L'activité sociale normative*, Paris, CNRS éditions

GAULEJAC V. de, (2011), « Entretien sur l'actualité de la sociologie clinique », in [www.revue-horizon.org](http://www.revue-horizon.org), Montréal

GAULEJAC V. de, TABOADA-LEONETTI I., (1994), *La lutte des places, insertion et désinsertion*, Editions EPI

GAULEJAC de V., MERCIER A., (2012), *Le manifeste pour sortir du mal-être au travail*, Paris, Desclée de Brouwer.

GARFINKEL H., (1967), *Recherches en ethnométhodologie*, Paris, PUF, 2007

GARFINKEL H., (1984), « Le domaine d'objet de l'ethnométhodologie », In *Arguments ethnométhodologiques*, Cahier n° 3, pp. 6-11

GOFFMAN E., (1963), *Stigmates. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, 2002

GOFFMAN E., (1968), *Asile*, Paris, Minuit, 2002

GOFFMAN E., (1968), *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit, 2003

GRAFMEYER Y. et JOSEPH, I., (1979), *L'école de Chicago, naissance de l'écologie urbaine*, Aubier, 1994

GRIMARD C., LEMETAYER F., MORIN D., ROY S., (2006), *Itinérance et accès aux services : problèmes et enjeux*, Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale CRI-UQÀM

GROSJEAN M. et LACOSTE, M., (1993), *Soin et communication*, Paris, PUL

GROSJEAN M. et LACOSTE, M., (1999), *Communication et intelligence collective*, Paris, PUF

HABERMAS J., (1987), *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard

HOMERE, (800 av J.-C.), *L'Iliade et l'Odysée*, Lefebvre, 1836

HONNETH A., (2000), *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, éditions du Cerf

HONNETH A., (2008), *La société du mépris*, Paris, La Découverte

HOULE G., (2000), « L'histoire de vie ou le récit de pratique », in Gauthier B., *Méthodes de recherche en intervention sociale*, Montréal, Gaétan Morin, pp. 287-301

HURTUBISE R., ROY S. (sous la direction de), (2007), *L'itinérance en questions*, PUQ

ION J., « L'engagement personnalisé comme mode d'intervention », in *Les cahiers du DSU*, numéro 19, juin 1998, pp. 36-37

ION J., PERONI, M. (coordonné par), (1997), *Engagement public et exposition de la personne*, L'Aube

ION J., (sous la direction de), (2005), *Le travail social en débats*, La Découverte

JOSEPH I. et al., (1990), *Le parler frais d'Erving Goffman*, Paris, Minuit

KARSZ S., (sous la direction de), (2000), *L'Exclusion, définir pour en finir*, Dunod

KAUFMANN J.-C., (1996), *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan

KRISTEVA J., (1980), *Pouvoirs de l'horreur : essai sur l'abjection*, Paris, Seuil

LAHIRE B., (2005), *L'esprit sociologique*, Paris, La Découverte

LALANDE A., (1926), *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF, 2002

LAMARQUE G., (1996), *L'exclusion*, PUF

LANDREVILLE P., MORIN D., OTERO M., THOMAS G., (2005), *A la recherche de la dangerosité « mentale »*, Collectif de Recherche sur la l'itinérance de l'UQAM

LAPERRIERE A., (1997), « La théorisation ancrée (*grounded theory*) », in Poupart J. et coll., *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Gaétan Morin, pp. 309-332

LAPERRIERE A., (1997), « Les critères de scientificité des méthodes qualitatives », in Poupart J. et coll., *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologique*, Montréal, Gaétan Morin, pp. 365-389

LATOUR B., (1996), *La vie de laboratoire*, Paris, La Découverte

LEPETIT B., (sous la direction de), (1995), *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris Albin Michel

LEVI P., (1959), *Si c'est un homme*, Paris, Pocket, 1990

LEWIS O., (1961), *Les enfants de Sanchez, autobiographie d'une famille mexicaine*, Paris, Gallimard

MICOUD A., PERONI M., (coordonné par), (2000), *Ce qui nous relie*, L'Aube

Mucchielli A., (1996), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, pp. 25, 32-35, 46-49, 54, 55, 142-153, 164-167, 180-191, 198-202 :

- Cohérence interne, pp. 25-26
- Paradigme compréhensif, pp. 33-34
- Critère de confirmation interne, pp. 35
- Description phénoménologique, pp. 47-48
- Échantillonnage théorique, pp. 54-55
- Approche empathique, pp. 55-56
- Prise de note, pp. 143-144
- Objectivité en sciences humaines, pp. 145-146
- Problématisation d'une recherche qualitative, pp. 165-167
- Analyse qualitative, pp. 180-182
- Qualitative par théorisation, pp. 184-190
- Méthode des récits de vie, pp. 198-202

NEGURA L., « L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales », *SociologieS* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 22 octobre 2006. URL : <http://sociologies.revues.org/993>

NOISEUX Y., ROY S., THOMAS G., (2003), *Le RAPSIM, le logement et la question du support communautaire*, Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale CRI-UQÀM

NOVAES S., (1991), *Biomédecine et devenir de la personne*, Paris, Seuil

PAUGAM S., (1996), *L'exclusion, état des savoirs*, Paris, La Découverte

PAUGAM S., (2000), « L'exclusion : usages sociaux et apports de la recherche », In Singly, F. de, 2004, *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Armand Colin, pp. 128

PASSERON, J.-C., (1991), *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan

PERREAULT M., ROY S., THOMAS G., (2006), *Représentation des actions intersectorielles dans la lutte contre le VIH/SIDA*, Collectif de Recherche sur l'Itinérance de l'UQÀM

PICHON P., (1992), « La manche, une activité routinière. Manières de faire », *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 57-58, pp. 147-158

PICHON P., (1995), *Survivre sans domicile fixe, étude socio-anthropologique sur les formes du maintien de soi*, thèse de doctorat université Lyon 2

PIETTE A., (1996), *Ethnographie de l'action*, Paris, Métailié

QUERE L., (2000), « Singularité et intelligibilité de l'action », in Barbier J.-M. (sous la direction de.), *L'analyse de la singularité de l'action*, Paris, PUF

RHEAUME J., (2002), « *Le changement* », in Barus-Michel (J.), Enriquez (E.), Lévy (A.) (sous la direction de), *Vocabulaire de psychosociologie, références et positions*, Paris, Érès

RHEAUME J., (2009), « Entretien sur la sociologie clinique », in [www.revue-horizon.org](http://www.revue-horizon.org), Montréal

RICŒUR P., (2005), *Discours et communication*, Paris, L'Herne

ROGERS C. (1968), *Le développement de la personne*, Paris, Dunod, 2005

ROLAND J., (1997), « l'humain dans l'homme », In *Esprit*, pp. 112-172

ROY S., SOULET M-H., « Présentation », in *Sociologie et sociétés*, vol. 33, n° 2, 2001, pp. 3-11.

SAINT-MARTIN F., (1987), *Sémiologie du langage visuel*, PUQ

SCHÜTZ A., (1966), *L'étranger*, éditions Allia, 2003

SCHÜTZ A., (1987), *Le chercheur et le quotidien*, Klincksieck

SCHÜTZ A., (1999), *Éléments de phénoménologie sociale*, Paris, L'Harmattan

SCHÜTZ A., (2007), *Essais sur le monde ordinaire*, Paris, Le Félin

SCHWARTZ O., (1923), « L'empirisme irréductible », postface à l'édition française, In Neal Anderson, *Le Hobo, sociologie du sans-abri*, Paris, Nathan, 1993

STRAUSS A., (sous la direction de), (1992), *La trame de la négociation*, Paris, L'Harmattan

TOSCANO R., (1997), « Guerre, violence civile et éthique », in *Esprit*, pp. 152-172

VANIER C., (1999), *Étude de l'épuisement professionnel et des facteurs associés chez des intervenants et intervenantes de ressources communautaires en santé mentale*, Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal

WIDMER J., (1986), *Langage et action sociale*, Editions Universitaires Fribourg